



Protection sociale

1201-1100

# Rapport social statistique suisse 2011

Rapport du Conseil fédéral du 18.05.2011

en réponse au postulat «Législature. Rapport social»  
(2002 P 01.3788)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2011

La série «Statistique de la Suisse»  
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)  
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

# Rapport social statistique suisse 2011

Rapport du Conseil fédéral du 18.05.2011  
en réponse au postulat «Législature. Rapport social»  
(2002 P 01.3788)

**Editeur** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Complément d'information:** Thomas Ruch, OFS, tél. 032 713 61 59

**Auteurs:** Thomas Ruch, Patric Aeberhard, Yvon Csonka, Wayra Caballero Liardet, Daniel Fink, Pascale Gazareth, Martina Guggisberg, Silvia Hofer Kellenberger, Caterina Modetta, Bettina Müller, Fabienne Rausa, Lukas Schweizer, Gabriele Wiedenmayer

**Réalisation:** Margherita Geiger Németi

**Diffusion:** Office fédéral de la statistique, CH-2011 Neuchâtel  
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

**Numéro de commande:** 1201-1100

**Prix:** 27 francs (TVA excl.)

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 13 Protection sociale

**Langue du texte original:** Français et allemand

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Page de couverture:** OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Alexander Rathes – Fotolia.com

**Graphisme/Layout:** Section DIAM, Prepress / Print

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2011  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée

**ISBN:** 978-3-303-13116-9

# Table des matières

Management Summary	5	4	La sécurité sociale: système et financement	64	
1	Contexte et introduction	7	4.1	Le système suisse de sécurité sociale	64
1.1	Le postulat 01.3788 (postulat Rossini)	7	4.2	Les finances de la sécurité sociale en Suisse	65
1.2	But du rapport	8	4.3	La sécurité sociale et son financement: résumé	70
1.3	Structure du rapport et limites de l'analyse	9	5	Les groupes de population menacés d'exclusion sociale	71
1.4	Sources de données	10	5.1	L'aide sociale au sens large et les prestations complémentaires	71
2	Contexte économique général	11	5.2	L'aide sociale au sens strict	76
2.1	Contexte macroéconomique	11	5.3	Working poor	87
2.2	Marché de l'emploi et formation	17	5.4	Groupes de population exposés au risque d'exclusion sociale: résumé	88
2.3	Revenus et répartition des revenus	33	6	Liste des abréviations	90
2.4	Contexte économique général: résumé	43	7	Glossaire	92
3	Contexte social	44	8	Bibliographie	96
3.1	Ménages et formes de vie en commun	45	Tableaux annexés	99	
3.2	Santé	49			
3.3	Population étrangère et migrations	57			
3.4	Criminalité	60			
3.5	Contexte social: résumé	63			



# Management Summary

Le présent rapport fournit les informations statistiques demandées en 2001 par le postulat Rossini. Il porte d'une part sur les rapports entre l'évolution économique et sociale, d'autre part sur la couverture des risques sociaux. On y trouvera, outre une vue d'ensemble de la situation, une analyse approfondie des groupes à risque qui sont menacés d'être exclus de toute protection sociale. Ce rapport fait la synthèse des informations statistiques existantes sur la question (cf. annexe A1.1).

Les mutations structurelles qui se sont produites au cours des vingt dernières années ont laissé des traces significatives dans l'économie et sur le marché du travail. La progression de l'emploi dans le secteur des services et la spécialisation croissante des professions de l'industrie vont de pair avec une augmentation constante de la productivité. D'où une demande toujours plus forte de personnel hautement qualifié. Parallèlement, le niveau de formation de la population active a augmenté. La population étrangère récemment établie en Suisse est nettement plus qualifiée que ne l'était la population étrangère des années 1990. En outre, au niveau structurel, le marché de l'emploi se caractérise par une flexibilisation croissante des rapports de travail, plus marquée dans le secteur des services que dans le secteur industriel, et qui touche nettement plus les femmes que les hommes. Les femmes qui travaillent à temps partiel (en particulier celles qui ont des enfants qu'elles élèvent seules ou avec leur partenaire) sont également souvent touchées par le sous-emploi. Comme le monde du travail exige des qualifications toujours plus élevées, la formation joue un rôle clé aussi bien pour entrer sur le marché du travail que pour s'y maintenir. Bien que le niveau de formation des immigrants tende à augmenter, une part importante de la population étrangère possède toujours un niveau de formation assez bas.

L'exercice d'une activité professionnelle génère des revenus et donne droit aux prestations des assurances sociales. En moyenne, près de 90% du revenu brut de l'ensemble des ménages actifs provient du marché du travail. La part du revenu du travail est plus faible dans les ménages dont le revenu brut est bas. Les revenus primaires, qui dépendent essentiellement du marché, se répartissent de manière nettement plus inégalitaire que les revenus après transferts publics. Le but principal de la redistribution des revenus – réduire les inégalités – est donc atteint. On n'en observe pas moins une tendance à la polarisation des revenus: la situation des ménages qui gagnent bien leur vie s'améliore alors que celle des couches sociales défavorisées stagne.

Parallèlement aux mutations économiques se produisent des mutations sociales. La composition des ménages évolue fortement; la famille traditionnelle perd du terrain tandis que le nombre de familles monoparentales et de familles recomposées augmente. Cette évolution va de pair avec un recul du nombre d'enfants par femme. Dans les couches sociales qui bénéficient d'une formation supérieure, les couples ont moins d'enfants ou retardent la naissance de leur premier enfant. Des différences liées au niveau de formation s'observent également dans le domaine de la santé et de l'espérance de vie. Outre la formation, la situation économique et les exigences du marché du travail, qui varient selon la situation économique, exercent une influence mesurable sur les chances et les risques dans le domaine de la santé. L'état de santé est étroitement lié au statut social. L'intégration sociale des personnes handicapées, dont les deux tiers sont professionnellement actives, passe également par leur participation au marché du travail.

Dans le domaine de la criminalité, autre phénomène social important et lié au risque d'exclusion sociale, les différences sont moins en rapport avec le niveau de formation qu'avec le sexe, la nationalité et l'âge. La délinquance touche majoritairement les hommes, en raison principalement de cette particularité de notre système juridique qui consiste à poursuivre pénalement les délits de la circulation routière.

Pour prévenir l'exclusion sociale, l'Etat a développé plusieurs dispositifs de protection contre des risques particuliers (p. ex. l'AVS et l'assurance-invalidité), auxquels s'ajoutent subsidiairement des systèmes de protection fondés sur le besoin, qui n'interviennent que si un besoin économique est démontré (p. ex. les prestations complémentaires). Pour l'ensemble de la sécurité sociale, on a dépensé en 2008 près de 145 milliards de francs, soit plus du double de ce qui a été dépensé en 1990. Deux tiers des dépenses sont financés par les cotisations sociales, un quart par les contributions publiques. La plus grande partie des dépenses est distribuée sous forme de prestations sociales, principalement pour la couverture des risques sociaux liés à la vieillesse (68 milliards de francs), à la maladie et aux soins de santé (36 milliards de francs) et à l'invalidité (17 milliards de francs). La part de chaque fonction dans l'ensemble des prestations sociales est restée plus ou moins stable au cours des vingt dernières années.

Le système suisse de sécurité sociale est structuré d'une manière telle que les personnes assurées contre les risques liés à la vieillesse, à l'invalidité, au chômage et à la maladie sont rarement tributaires de l'aide sociale et sont peu exposées au risque d'exclusion sociale. Par contre, les personnes qui vivent dans des familles monoparentales ou dans des familles nombreuses (ainsi que les enfants en général) et les personnes qui ont un bas niveau de formation sont beaucoup plus menacées. Tels sont les «nouveaux risques sociaux». L'appartenance à un groupe à risque dépend surtout de deux facteurs déterminants: les ressources en temps et le niveau de formation. Les contraintes de temps frappent surtout les groupes de population qui élèvent des enfants et qui doivent exercer en même temps une activité professionnelle. En ce qui concerne la formation, on observe essentiellement le fait suivant: plus le niveau de formation est élevé, plus le risque d'exclusion sociale (et le risque de dépendre de l'aide sociale) est faible. On constate également de manière générale que les jeunes adultes qui n'ont pas acquis de formation ont du mal à combler cette lacune par la suite. La flexibilité qui est demandée aux jeunes adultes lors du passage de l'école à la vie

active génère de grandes incertitudes qui peuvent déboucher sur l'abandon ou sur l'interruption de la formation. Le marché du travail, autant que la formation professionnelle, exige des jeunes adultes un haut degré d'adaptation. S'ils n'arrivent pas à réagir adéquatement à un environnement flexible, ils courent le risque de devenir rapidement dépendants de l'aide sociale, à défaut d'autres sources de revenu.

Le taux d'aide sociale tend depuis les années 1990 à augmenter. Il peut se stabiliser en période de croissance économique, mais on n'observe que rarement une inversion de la tendance. Il faut une croissance économique prolongée et forte pour le faire diminuer marginalement. La croissance, en effet, ne profite qu'aux personnes qui peuvent organiser leur vie quotidienne de manière suffisamment flexible, par exemple les jeunes adultes. D'autres groupes sociaux, comme les personnes qui élèvent seules des enfants, les familles nombreuses ou les personnes insuffisamment formées, restent dépendantes de l'aide sociale même quand la situation économique s'améliore. Quand le marché du travail offre davantage de postes à temps partiel et de contrats de travail flexibles, le revenu que peuvent en tirer les groupes de population les plus fragiles ne suffit pas à assurer entièrement leur entretien sans un soutien public.

Le présent rapport montre la nécessité de trouver d'une part des solutions pour mieux intégrer les personnes concernées dans le monde du travail, de développer d'autre part des mesures d'appoint pour assurer aux ménages les plus fragiles le minimum vital en dehors de l'aide sociale économique, compte tenu du fait que les mutations structurelles de l'économie, les nouvelles formes de vie sociale et l'évolution démographique ont fait émerger, dans notre société, de nouveaux facteurs de risque et de nouveaux groupes à risque.

# 1 Contexte et introduction

Depuis le début des années 90, l'économie suisse traverse une période de mutations structurelles. La part des personnes actives travaillant dans le secteur des services ne cesse d'augmenter. Le marché de l'emploi évolue vers une flexibilisation accrue des conditions d'engagement, et les exigences en matière de qualifications sont toujours plus élevées. En même temps se produisent des changements démographiques: la part de la population âgée ne cesse d'augmenter tandis que la taille et la composition des ménages et des familles se modifient. Ces processus de transformation ont des effets importants sur la situation économique et sociale de la population. Dans ce contexte, les discussions politiques et les débats publics portent très souvent sur la solidarité sociale (contrat intergénérationnel, augmentation des dépenses sociales, coût de la santé etc.) et, en particulier, sur la juste mesure et l'efficacité de la politique sociale. Pour pouvoir prendre des décisions adéquates en ces matières, il est nécessaire de disposer de données appropriées fournissant des informations sur les tenants et aboutissants de ces questions et sur l'ampleur des processus d'exclusion sociale.

## 1.1 Le postulat 01.3788 (postulat Rossini)

Le besoin d'étudier davantage ces questions se reflète non seulement dans les différentes initiatives d'associations professionnelles, mais aussi et surtout dans les diverses interventions politiques visant une meilleure information sur les questions de protection sociale. Les études qui décrivent le système social de manière globale (mais aussi dans sa relation avec d'autres systèmes ou sous-systèmes sociétaux) et qui informent sur les tendances régissant son évolution sont particulièrement demandées<sup>1</sup>. La nécessité de vouer une attention accrue aux interdépendances entre

des thématiques qui sont d'habitude considérées isolément avait déjà été inscrite au programme pluriannuel de la statistique fédérale pour les années 2003 à 2007<sup>2</sup>.

L'intervention politique la plus pertinente dans le contexte du monitoring social est celle du conseiller national Rossini, datant de 2001: le postulat Rossini (2002 P 01.3788) demande l'établissement de statistiques et d'un système d'indicateurs sociaux ainsi que la publication périodique d'un rapport social<sup>3</sup>. Certaines parties nécessaires pour répondre au postulat ont déjà été réalisées, en tout ou partie, par l'administration fédérale, plus précisément par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l'Office fédéral de la statistique (OFS):

- Dans le cadre de la statistique de l'aide sociale un relevé des prestations allouées en cas de besoin (aide sociale au sens large) a été effectué, qui comprend l'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources, la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale et la statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources. La statistique de l'aide sociale fournit des informations détaillées sur l'effectif et la structure des bénéficiaires, ce qui permet notamment d'effectuer des analyses longitudinales. Elle livre en outre d'abondantes informations sur les prestations d'aide au niveau cantonal et des données chiffrées sur le financement par prestation et par prestataire. Grâce à la statistique de l'aide sociale, il est devenu possible de calculer l'indicateur de pauvreté, nécessaire pour la compensation sociodémographique des charges dans le cadre de la RPT<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> «...considérer selon une approche globale des questions sectorielles, telles que l'économie, la protection sociale et le bien-être, qui habituellement sont traitées isolément aussi bien en statistique qu'en politique. Le but est de développer un système global qui fournisse des statistiques détaillées sur des sujets particuliers tout en mettant en évidence les interactions et les corrélations qui sont en jeu.» Cf. Office fédéral de la statistique (2004).

<sup>3</sup> Ce rapport doit notamment comporter «un ensemble d'«indicateurs sociaux» contenant des informations quantitatives et qualitatives globales et par régime de protection sociale (informations financières, transferts sociaux, effets pour les bénéficiaires, effets directs et indirects des prestations sociales, etc.)»; Rossini (2001).

<sup>4</sup> Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

<sup>1</sup> P. ex.: postulat Goll (2009 P 09.3281).

- Depuis 2001, on dispose des comptes globaux de la protection sociale de l'OFS, une source d'informations conforme à la méthodologie du système SESPROS<sup>5</sup> et qui renseigne chaque année sur les recettes, les dépenses et le financement de la sécurité sociale.
- L'OFAS publie régulièrement des rapports sur les développements les plus importants dans les différentes branches des assurances sociales. Il convient de mentionner en particulier le rapport annuel selon l'article 76 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), qui donne une vue d'ensemble de la situation actuelle et des perspectives des assurances sociales ainsi que des débats politiques du moment. Il expose en outre certaines relations entre les diverses assurances sociales. Dans la série «Statistiques de la sécurité sociale», des rapports concernant l'AI, l'AVS et les prestations complémentaires (situation financière, évolution et structure des bénéficiaires) paraissent annuellement. La statistique suisse des assurances sociales, qui paraît également chaque année, offre un aperçu général. Enfin, l'OFAS procède à des recherches sectorielles de grande envergure qui servent de base à l'évaluation des mesures de politique sociale. Le rapport annuel 2009 du domaine Recherche et évaluation en donne une vue d'ensemble.
- L'OFS fournit régulièrement des analyses concernant l'ampleur, la structure et l'évolution du problème des travailleurs pauvres (working poor).
- Sur le thème de la prévoyance vieillesse, l'OFS a élaboré des chiffres-clés qui sont mis à jour et publiés périodiquement. Ce système permettra de mettre en place un monitoring de la prévoyance vieillesse.
- L'OFS effectue chaque année depuis 2007 l'enquête SILC<sup>6</sup>, qui permet de calculer notamment les indicateurs de Laeken (indicateurs de l'UE en matière d'insertion sociale)<sup>7</sup>. Des questions concernant les prestations familiales ont été intégrées aux enquêtes de 2008 et 2009. Les thèmes des modules annuels de l'enquête SILC de l'Union européenne (UE) ont été les suivants:

«conditions de logement» en 2007, «surendettement et exclusion financière» en 2008 et «privation matérielle» en 2009.

- Un autre élément, qui a été utilisé pour établir le présent rapport social, est le rapport statistique de 2008 sur les familles, qui analyse la situation des familles en Suisse au moyen d'indicateurs se rapportant à différentes situations de la vie.

Certains indicateurs et résultats de ces statistiques sont déjà utilisés pour évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés dans le cadre des programmes de législation sont atteints<sup>8</sup>. Les données statistiques toujours plus abondantes dans le domaine de la répartition des revenus et de la sécurité sociale permettront à l'avenir de réexaminer encore plus précisément les objectifs politiques.

Le présent rapport fait la synthèse des résultats essentiels des éléments précités et les combine avec d'autres indicateurs propres aux statistiques économiques et sociales. Son propos est de mettre en lumière, dans le contexte de la situation économique de la Suisse et des ménages, les domaines de l'existence où l'on risque le plus de voir se développer des processus d'exclusion sociale.

## 1.2 But du rapport

Le but de ce rapport est de donner une vue d'ensemble des interactions entre l'évolution socioéconomique et la protection contre les risques sociaux. Un exposé approfondi est consacré aux groupes à risque qui sont menacés d'être exclus de la protection sociale.

La statistique a pour mission de fournir des bases d'information permettant d'apprécier et d'évaluer l'efficacité de la politique sociale<sup>9</sup>. Le présent rapport a été rédigé en réponse au postulat Rossini, qui demande des bases statistiques dans le domaine de la sécurité sociale. Il fait le point de la situation sur différentes thématiques interdépendantes et se réfère, chaque fois que c'est possible, à la planification et aux objectifs de la législation du Conseil fédéral<sup>10</sup>, dont la section 4 «Renforcer la cohésion sociale»<sup>11</sup> est ici particulièrement pertinente. Celle-ci mentionne explicitement l'intégration des personnes sur le

<sup>5</sup> Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale.

<sup>6</sup> Statistics on Income And Living Conditions (statistique des revenus et des conditions de vie).

<sup>7</sup> Dans le cadre de la lutte coordonnée contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'UE a adopté, lors d'une séance tenue à Laeken (B) en décembre 2001, une série de 18 indicateurs statistiques communs de l'intégration sociale (...) afin de surveiller les progrès accomplis par les Etats membres (...). Ces indicateurs qui englobent quatre aspects importants de l'intégration sociale (pauvreté financière, emploi, santé et formation) permettent de mettre en évidence la pluridimensionnalité du phénomène de l'intégration et de l'exclusion sociale; cf. Dennis, Guio (2003).

<sup>8</sup> Cf.: [www.bk.admin.ch](http://www.bk.admin.ch) > Français > Documentation > Publications > Planification politique > Indicateurs PL 2007–2011.

<sup>9</sup> Cf. aussi: Office fédéral de la statistique (1999).

<sup>10</sup> Cf.: Assemblée fédérale suisse (2008).

<sup>11</sup> Ibid.

marché de l'emploi, qui peut être améliorée d'une part en créant «les conditions permettant de garantir une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale»<sup>12</sup>, d'autre part en renforçant «les incitations à l'intégration des chômeurs»<sup>13</sup>. D'autres thèmes traités dans ce rapport fournissent des informations qui sont également utiles pour d'autres mesures inscrites au programme de législation<sup>14</sup>; p. ex. sur le thème de la santé, mais aussi sur des questions en rapport avec les institutions de la sécurité sociale.

En ce qui concerne le contenu, le cadre de référence repose sur deux piliers: d'une part la situation économique et sociale et son évolution, d'autre part la sécurité sociale institutionnelle. Le lien entre ces deux domaines est le marché de l'emploi, où s'effectue l'essentiel de l'intégration sociale individuelle. Le marché de l'emploi est, d'une part, le lieu de formation des revenus, fonction dans laquelle il est tributaire du développement économique; il exerce, d'autre part, une action sélective en ce sens qu'il exclut les personnes qui, pour diverses raisons, ont de la peine à y accéder<sup>15</sup>. Comme il appartient au premier chef à chaque individu (ou à chaque ménage) d'assurer ses propres moyens de subsistance, le processus d'exclusion sociale débute généralement quand l'individu perd son employabilité sur le marché du travail. L'analyse doit finalement permettre de déterminer quels sont les groupes de population qui, suite à des difficultés dans des domaines cruciaux de l'existence, sont potentiellement menacés d'exclusion sociale. L'élément central permettant d'identifier les groupes à risque est la situation en matière de revenu, la participation à la vie sociale dépendant dans une très large mesure des ressources économiques dont on dispose. Par ailleurs, la situation en matière de revenu sert de critère d'accès à diverses prestations d'aide relevant des pouvoirs publics. L'observation du risque d'exclusion sociale se fait dans le cadre de la répartition des ressources économiques et individuelles de l'ensemble de la population. Le présent rapport compare les caractéristiques structurelles de divers groupes de population compte tenu du contexte socioéconomique général de la Suisse.

<sup>12</sup> Assemblée fédérale suisse (2008), art. 9: «Objectif 8: Développer une politique cohérente de la famille. En vue d'atteindre l'objectif 8, la mesure suivante est prise: 49. Créer les conditions permettant de garantir une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale, de soutenir les familles à faibles revenus et d'améliorer la situation économique des classes moyennes».

<sup>13</sup> Assemblée fédérale suisse (2008), art. 12: «Objectif 11: Promouvoir la cohésion sociale. En vue d'atteindre l'objectif 11, les mesures suivantes sont prises: (...) 59. Renforcer les incitations à l'intégration des chômeurs».

<sup>14</sup> Assemblée fédérale suisse (2008), art. 11: «Objectif 10: Endiguer les coûts de la santé – promouvoir la santé».

<sup>15</sup> Cf. aussi: Office fédéral de la statistique (2009e).

### 1.3 Structure du rapport et limites de l'analyse

Le rapport met en lumière la situation de la population dans divers domaines déterminants pour les processus d'intégration et d'exclusion sociale. Une attention particulière est vouée aux groupes les plus exposés aux risques d'exclusion sociale. Le présent rapport commence par analyser la situation économique (chapitre 2), en prenant comme point de départ le contexte macroéconomique (chapitre 2.1). Il évoque l'importance du contexte économique général en lien avec la prospérité et la formation des revenus. Il examine ensuite de manière plus approfondie le marché de l'emploi, et notamment la structure, le taux d'activité et les formes d'activité de la population. Il traite également de la situation de la population dans le domaine de la formation, élément-clé de l'accès au marché de l'emploi. Le chapitre 2.3 est consacré à l'analyse des revenus et de leur répartition de manière générale. Il examine en outre la situation particulière de certains groupes de population en matière de revenu et de consommation.

Si le cadre économique est important, le contexte social joue lui aussi un rôle essentiel dans la situation de la population et dans les processus d'exclusion sociale. Ce contexte est le thème du chapitre 3, qui analyse les diverses formes de vie et de ménage, la répartition entre l'activité professionnelle et le travail domestique, la natalité et le nombre d'enfants (chapitre 3.1). Un autre facteur social important est la santé: nous examinerons notamment à cet égard le rapport entre le statut social et la santé des individus (chapitre 3.2). La structure démographique de la Suisse est influencée dans une mesure non négligeable par la population étrangère et par les migrations internationales. La composition sociodémographique de la population étrangère et les effets de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE sont traités dans le chapitre 3.3. Le chapitre 3.4 est consacré au rapport entre délinquance et exclusion sociale.

Le chapitre 4.1 donne une vue d'ensemble du système de sécurité sociale en Suisse. Le chapitre 4.2 traite de son financement et des risques sociaux que le système doit couvrir.

Enfin, le chapitre 5 est consacré aux groupes à risque, c'est-à-dire aux personnes particulièrement exposées au risque d'exclusion sociale. A partir des prestations situées en amont de l'aide sociale au sens large (chapitre 5.1), il examine quels sont les groupes à risque par lesquels l'aide sociale, au sens strict du terme, est sollicitée de façon répétée, et pour quelle durée. L'aide sociale, qui fonctionne comme un filet social de dernier recours, peut être un

indicateur des lacunes du système de protection sociale. Enfin, le chapitre 5.3 examine le profil socioéconomique des travailleurs à faible revenu (working poor).

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, il s'agit d'un rapport de synthèse qui rassemble et analyse les principaux résultats. Il se concentre donc sur les aspects de la sécurité sociale où les ressources économiques sont le moins garanties et où le risque d'exclusion sociale est le plus prononcé, ce qui est notamment le cas dans le domaine de l'aide sociale et de la pauvreté.

Certains risques sociaux sont relativement bien couverts par des régimes spécifiques de sécurité sociale, si bien que les personnes concernées disposent généralement de ressources économiques suffisantes pour assurer leur subsistance. C'est le cas par exemple dans le domaine de la prévoyance vieillesse, mais également de l'invalidité et de la maladie<sup>16</sup>. La question de ces risques ne sera dès lors abordée plus en détail que lorsqu'elle revêt une certaine importance du point de vue des processus d'exclusion touchant un ou plusieurs groupes de personnes.

Un autre point important est celui des prestations institutionnelles sous condition de ressources, qui existent aux niveaux fédéral et cantonal et qui obéissent aux principes de finalité et de subsidiarité. Allouées en fonction des besoins, elles se situent au niveau fondamental de la garantie du minimum vital. Parmi elles, l'aide sociale économique constitue le dernier filet de sécurité auquel on ne peut faire appel qu'en cas de détresse financière. Dans l'analyse des coûts et du financement de la sécurité sociale, toutes les prestations sont prises en compte, y compris celles des assurances sociales (pour plus d'informations, cf. chapitre 4).

#### Le risque d'exclusion sociale

Dans sa stratégie globale de lutte contre la pauvreté<sup>17</sup>, le Conseil fédéral distingue la pauvreté matérielle de l'exclusion sociale. L'exclusion sociale consiste en une diminution des chances de l'individu de participer à la vie sociale et de possibilités d'assurer son développement individuel. Le présent rapport aborde la question du **risque** accru d'exclusion sociale auquel sont exposés les bénéficiaires de l'aide sociale. Bien que les personnes dépendantes de l'aide sociale ne soient pas nécessairement exclues de la société, elles sont menacées d'exclusion sociale. L'aide sociale, en plus du soutien matériel qu'elle apporte, doit favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes soutenues<sup>18</sup>.

<sup>16</sup> Cela ne s'applique cependant que lorsque la maladie est considérée de manière sélective. Il n'est pas rare que la maladie se manifeste en rapport avec l'exclusion sociale, auquel cas il est difficile – et c'est là un aspect essentiel pour le présent travail – de distinguer entre les causes et les effets (cf. à ce sujet le chapitre 3.2).

<sup>17</sup> Cf.: Office fédéral des assurances sociales (2010b).

<sup>18</sup> Cf.: Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) (2005).

## 1.4 Sources de données

Les résultats sont issus des données et résultats que l'OFS recueille et analyse dans le cadre de son activité ordinaire. Divers ensembles de données proviennent d'enquêtes ou d'analyses qui ont été réalisées et développées durant ces dix dernières années (cf. chapitre 1.1), notamment de la statistique de l'aide sociale, des comptes globaux de la protection sociale et des statistiques de la pauvreté<sup>19</sup>. La période d'observation est déterminée essentiellement par la disponibilité des micro-données de l'aide sociale. Dans ce présent rapport, nous considérons les données de la période 2005–2009.

Lorsqu'il est possible et utile de le faire, nous prenons également en compte des séries chronologiques plus longues. Le traitement des données sur plusieurs années permet de procéder à des analyses comparatives sur la durée, ce qui offre la possibilité de présenter et d'analyser les développements à long terme. En outre, grâce aux données concernant les bénéficiaires de l'aide sociale, nous pouvons examiner, au moyen d'une analyse de cohorte, quels ont été les parcours individuels entre 2005 et 2007.

Ce rapport ayant pour objectif d'étudier les effets de l'évolution générale de l'économie sur la situation de certains groupes de population et sur les risques auxquels ils sont exposés, des analyses tant au niveau individuel qu'au niveau macroéconomique sont nécessaires. C'est pourquoi certains thèmes y sont traités selon les deux points de vue. C'est le cas notamment en ce qui concerne le travail, le revenu et, dans une moindre mesure, les finances de la sécurité sociale.

<sup>19</sup> Une vue d'ensemble complète des sources de données est présentée en annexe (A 1.1).

## 2 Contexte économique général

Le présent rapport examine en détail les risques d'exclusion sociale en fonction de la situation matérielle de la population. L'analyse repose sur deux piliers: d'une part la situation et le développement de l'économie, d'autre part la sécurité sociale institutionnelle. Dans ce chapitre, nous présenterons tout d'abord le contexte économique général (chapitre 2.1), considéré comme point de départ pour générer revenu et prospérité dans la population. Suivant l'approche choisie, 60 à 75% du revenu des ménages se compose des revenus du travail. Le marché de l'emploi joue donc un rôle important dans la répartition des revenus dans la population et constitue un lien essentiel entre le développement économique et la situation financière des ménages privés. Il fait l'objet du chapitre 2.2 ci-après. Les mesures étatiques affectent le budget des ménages sur le plan des revenus et des dépenses. Elles ont souvent pour objectif de diminuer les écarts de revenu et d'empêcher l'exclusion sociale. Le chapitre 2.3 traite de la répartition des revenus avant et après les opérations de redistribution de l'Etat (les transferts).

### 2.1 Contexte macroéconomique

L'activité économique de la population est fondamentale pour la formation des revenus et leur répartition, de même que pour la consommation (finale). C'est elle qui détermine la prospérité d'un pays. L'activité économique recouvre la production et l'utilisation de tous les biens et services. La production nécessite des travailleurs et des capitaux, ainsi que d'autres facteurs de production. La valeur ajoutée générée par le processus de production de biens et de services est, entre autres, la base de la rémunération des facteurs de production (revenu du travail et du capital).

La valeur ajoutée liée à l'activité économique d'un pays est mesurée par le produit intérieur brut (PIB), tandis que l'évolution de la performance économique est exprimée par le taux de variation du PIB. Certaines caractéristiques structurelles, telles que la répartition de la valeur ajoutée par secteur et par branche économique, sa productivité ou encore l'évolution salariale, sont déjà révélatrices de la façon dont les revenus se répartissent entre les différents groupes de population. Dans les sous-chapitres suivants, nous présenterons d'abord la structure et le développement économiques de la Suisse (perspective macroéconomique), puis nous examinerons qui en profite au niveau des ménages et dans quelle mesure (perspective microéconomique).

#### 2.1.1 Croissance économique

La première moitié des années 90 en Suisse a été caractérisée par un faible développement économique (cf. graphique 2.1.1). Dans les premières années de la décennie, on a même observé une diminution globale de la valeur ajoutée, en termes de changement réel du PIB. Les années 1994 à 1996 ont connu un taux de croissance modéré, tandis que l'année 1997 a marqué le début d'une période de cinq ans durant laquelle on a pu observer, une croissance sensiblement supérieure à 1%. Cette période de croissance a été induite, en particulier, par l'évolution de la sphère financière, mais surtout par ce que l'on appelle la «nouvelle économie». Suite à l'éclatement de la «bulle internet»<sup>20</sup> et aux conséquences, à l'échelle mondiale, des attentats du 11 septembre 2001, la performance économique de la Suisse a perdu de son élan jusqu'à présenter, en 2003, un taux de croissance négatif<sup>21</sup>. Mais dès les années suivantes, on enregistrait une augmentation significative du PIB réel comparé à l'année précédente, et la croissance, évoluant entre 2,5% et 3,6% par an, s'avérait beaucoup plus

<sup>20</sup> Cf. glossaire -> Bulle internet.

<sup>21</sup> Pour une analyse détaillée du développement économique en Suisse entre 1990 et 2002, cf. Office fédéral de la statistique (2005a).

## Evolution du produit intérieur brut

## G 2.1.1



Source: Comptes nationaux

© Office fédéral de la statistique (OFS)

forte que dans les années 90. Cette croissance marquante a été suscitée, en particulier, par le secteur financier, tandis que l'industrie manufacturière, très orientée vers l'exportation, a pu bénéficier, durant ces années, d'un essor sur le plan mondial. Avec le début de la crise financière et économique, fin 2008, provoquée notamment par des turbulences dans le secteur financier, la croissance a chuté en dessous de la barre des 2%, marquant ainsi la fin du boom. Par rapport à l'année précédente, 2009 a même enregistré une diminution de la production économique de 1,9% en termes réels.

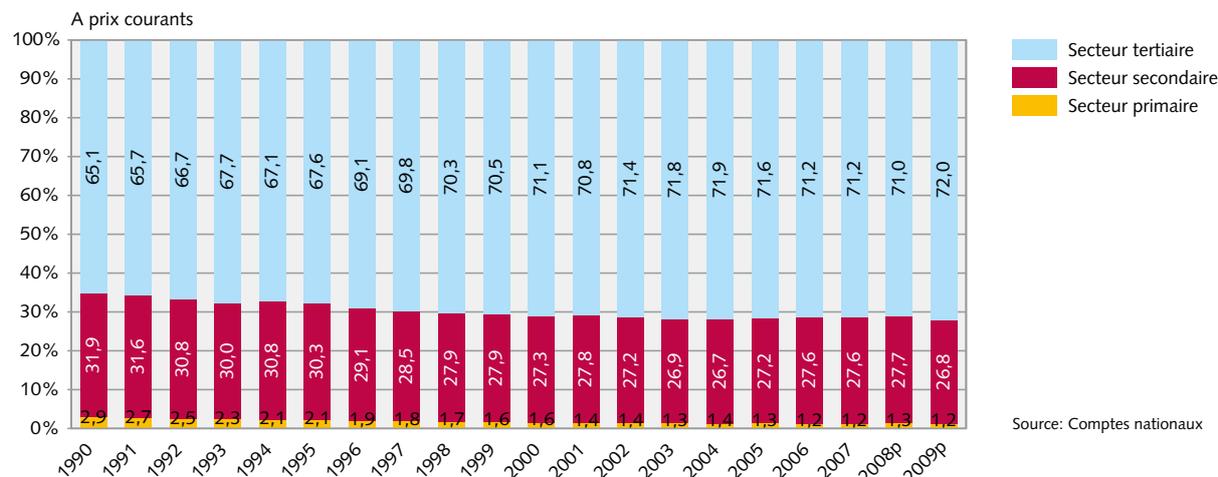
La performance économique annuelle de la Suisse a connu une augmentation globale de 27,4% en termes réels durant la période 1990–2009, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de quelque 1,3%. La population ayant augmenté moins fortement sur la même période<sup>22</sup>, la valeur ajoutée réelle par habitant a également augmenté, à savoir d'environ 11,0%. Le PIB nominal – et, avec lui, le revenu global à répartir – a augmenté durant cette période de 61,8%, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de quelque 2,6%. En combinant la croissance démographique avec l'évolution de la valeur ajoutée sur les deux dernières décennies, on constate que la valeur ajoutée nominale par habitant a augmenté d'environ 40,9%.

Comme le montre le graphique 2.1.2, les trois secteurs économiques contribuent de manière inégale à la valeur ajoutée brute de l'économie suisse. Cette valeur ajoutée brute est, dans son ensemble, très influencée par le secteur des services, tandis que le secteur primaire y contribue fort peu. L'industrie et la construction (secteur secondaire) représentent plus du quart de la valeur ajoutée brute totale. L'importance des secteurs s'est déplacée au cours des vingt dernières années, principalement en raison de l'évolution de l'économie mondiale, ce qui illustre une mutation structurelle. Tandis que le secteur primaire n'a cessé de perdre de l'importance, le secteur tertiaire a connu un essor manifeste, surtout en ce qui concerne les services de la banque et des assurances, le commerce, les technologies de l'information et le conseil. Pourtant initialement en baisse, l'industrie manufacturière du secteur secondaire a pu maintenir sa position, se retrouvant même en légère augmentation dès 2005 grâce, une fois encore, à la reprise économique mondiale et à l'amélioration consécutive des conditions-cadre pour l'industrie suisse. A partir de 2009, ce secteur a pourtant ressenti lui aussi les effets de la crise financière et économique.

<sup>22</sup> La population résidente moyenne est passée de 6'796'279 personnes en 1990 à 7'801'278 en 2009, soit une augmentation de 14,8%.

Répartition de la valeur ajoutée brute par secteurs économiques

G 2.1.2



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

La part de la valeur ajoutée brute par secteur économique montre l'importance respective de chaque secteur dans l'économie. De là, on peut tirer de premières indications sur l'importance que peuvent avoir ces secteurs en termes de revenu du travail et, par conséquent, pour la situation financière des ménages privés. Cependant, pour pouvoir brosser un tableau complet de l'importance de ces secteurs du point de vue des ménages, d'autres informations sont nécessaires. Les parts de valeur ajoutée ne sauraient suffire, à elles seules, pour apprécier l'importance des différents secteurs du point de vue du marché de l'emploi ni pour juger de l'ampleur des revenus qu'ils génèrent. La prise en compte de la productivité et de l'évolution des salaires, d'une manière générale, permet d'en savoir davantage quant à l'impact de la structure de notre économie sur la situation financière des ménages privés.

2.1.2 Productivité

L'analyse de la productivité du travail apporte un éclairage sur l'ordre de grandeur de la valeur ajoutée générée par heure de travail pour une technologie et une dotation en capital données<sup>23</sup>. C'est de la productivité du travail, qui détermine dans une large mesure la demande de travail, que dépend notamment la possibilité de rémunérer le facteur travail. Pour une entreprise, le coût d'une heure de travail (de même que la rétribution des autres facteurs de production) ne doit pas, à long terme, dépasser la valeur ajoutée au moyen de ces facteurs, faute de quoi les coûts de production seront plus élevés que le produit de la

vente du bien fabriqué ou du service fourni, opération ne pouvant aboutir qu'à un déficit. C'est pour cette raison que la productivité du travail est considérée comme un indicateur possible de l'évolution des salaires.

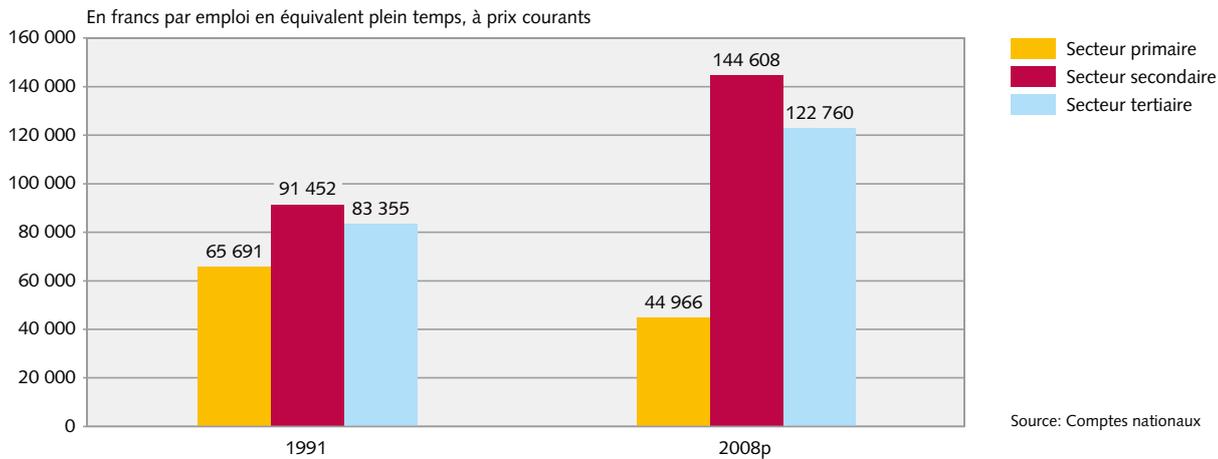
En 1991 (cf. graphique 2.1.3), la productivité du travail par emploi en équivalents plein temps<sup>24</sup> était, dans le secteur primaire, de l'ordre de 65'691 francs (à prix courants), alors qu'elle atteignait son niveau le plus élevé dans le secteur secondaire, avec 91'452 francs. Dans le secteur tertiaire, la productivité s'élevait à 83'355 francs. La graphique 2.1.4 montre l'évolution de la productivité du travail par secteur économique, au moyen de l'évolution de l'indice à partir de l'année de référence 1991. Il est frappant de constater que la productivité du travail (à prix courants) dans le secteur primaire s'est principalement développée de manière négative, jusqu'à afficher en 2008 un recul d'environ 32% par rapport à 1991. La productivité du travail dans le secteur secondaire a en revanche augmenté d'environ 58% au cours de la même période, alors que l'augmentation observée dans le secteur tertiaire (47%) s'est avérée légèrement inférieure. Ainsi, la productivité du travail dans le secteur primaire s'est significativement affaiblie en 2008, avec un montant nominal de 44'966 francs par équivalent plein temps, alors qu'il était de 144'608 francs dans le secteur secondaire et de 122'760 francs dans le secteur tertiaire. La productivité réelle du travail (exprimée aux prix de l'année précédente), qui tient compte de l'évolution des prix, est présentée dans le tableau A 2.1, en annexe.

<sup>23</sup> Cf. Office fédéral de la statistique (2008f).

<sup>24</sup> Cf. glossaire -> Emplois en équivalents plein temps.

**Productivité du travail par secteurs économiques**

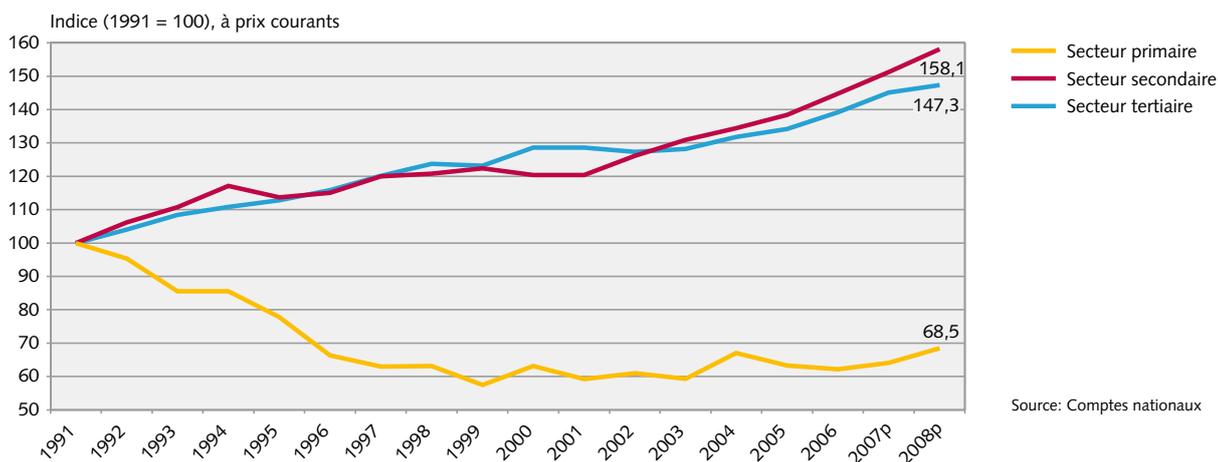
**G 2.1.3**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Productivité du travail par secteurs économiques**

**G 2.1.4**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le tableau A 2.1, en annexe, permet de constater, là aussi, les différences par branche en termes d'évolution de la productivité du travail. Il montre bien, en particulier, que le secteur tertiaire présente une structure très hétérogène. On peut également y observer les différences de développement entre les branches, différences qui reflètent d'ailleurs l'importance respective de chaque branche dans la croissance économique globale. En y regardant de plus près, on notera, d'une part, que la production économique ne dépend pas seulement du facteur travail, mais bel et bien de la conjugaison de plusieurs facteurs de production et, d'autre part, que la rémunération du facteur travail est conditionnée, dans une très large mesure, par le niveau de qualification qu'il requiert. Ce sont là les causes fondamentales des

différences notables constatées, et il convient d'en tenir compte aussi bien lorsqu'on observe l'évolution (nominale et réelle) de la productivité du travail que lorsqu'il s'agit d'évaluer la productivité du travail en termes absolus. Les branches nécessitant des capitaux importants, comme les domaines hautement spécialisés de l'industrie manufacturière, de même que le secteur financier et les branches exigeant des qualifications particulièrement élevées, apparaissent à cet égard très différentes de celles propres à l'hôtellerie-restauration et au commerce.

La productivité du travail ne fournit que de premières indications sur la rémunération du facteur travail dans la production. L'étape suivante consiste à se pencher sur l'évolution effective des salaires en Suisse.

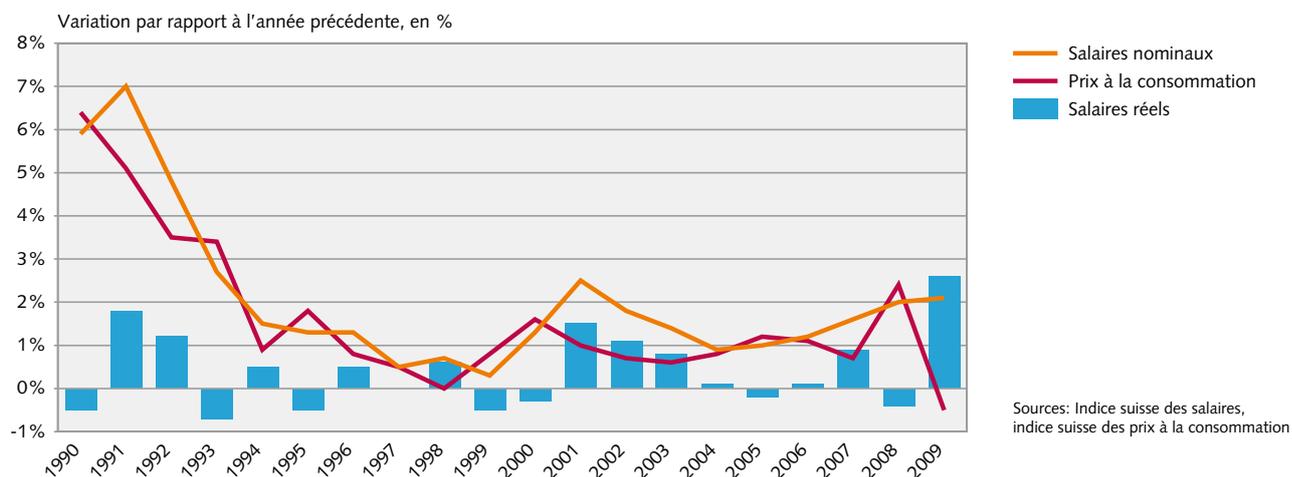
### 2.1.3 Evolution des salaires

Le graphique 2.1.5 représente l'évolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels en Suisse. Le calcul est basé sur les salaires des employés des secteurs secondaire et tertiaire ainsi que de l'horticulture et de la sylviculture, selon le concept intérieur<sup>25</sup> et l'indice suisse des prix à la consommation (IPC)<sup>26</sup>. Les salaires des travailleurs indépendants ne sont donc pas pris en considération. Le graphique montre que le début des années 90 a été caractérisé par une grande variation dans l'évolution des salaires nominaux, mais aussi en ce qui concerne les prix à la consommation. Dès 1994, le taux de renchérissement annuel a fluctué dans les limites de la stabilité des prix (<2%)<sup>27</sup> définie par la

Banque Nationale Suisse (BNS). En 2008 seulement, il se situait à 2,4%, soit légèrement au-dessus de la limite supérieure de 2%. Dès 1994, l'augmentation des salaires nominaux s'est également stabilisée à un niveau plus bas. En considérant l'évolution des salaires réels, qui est la différence entre l'évolution des salaires nominaux et celle des prix à la consommation, on est frappé de constater qu'en 1990, 1993, 1995, 1999, 2000, 2005 et 2008, les salaires réels ont, à chaque fois, légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Les salariés des secteurs secondaire et tertiaire se sont donc retrouvés, en moyenne, avec une perte de leur pouvoir d'achat.

**Evolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels**

**G 2.1.5**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>25</sup> Cf. [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) > Infothèque > Enquêtes, sources (Thèmes: 05.2 Indice des prix à la consommation) > Indice suisse des salaires (ISS) > Fiche signalétique.

<sup>26</sup> Cf. [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) > Infothèque > Enquêtes, sources (Thèmes: 03.4 Salaires et revenus du travail) > Indice suisse des prix à la consommation (IPC) > Fiche signalétique.

<sup>27</sup> «La Banque nationale assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) inférieure à 2%. Elle tient ainsi compte du fait que chaque hausse de prix n'est pas forcément de nature inflationniste. Elle considère également que le renchérissement ne peut pas être mesuré avec exactitude. Des problèmes d'estimation découlent, par exemple, de l'amélioration de la qualité des biens et des services. De telles évolutions ne sont qu'imparfaitement prises en compte dans le calcul de l'IPC et rendent l'inflation mesurée tendanciellement un peu plus élevée qu'elle ne l'est réellement.» Cf. [www.snb.ch/fr](http://www.snb.ch/fr).

### Evolution des salaires nominaux et des salaires réels

L'évolution des salaires peut être considérée en termes nominaux ou en termes réels. L'évolution des salaires nominaux correspond à l'évolution des montants effectifs versés aux salariés; l'évolution des salaires réels montre comment le pouvoir d'achat des salariés a évolué. L'évolution des salaires nominaux est adaptée au pouvoir d'achat afin de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation – mesurée à l'aide de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Le niveau de vie des salariés et des ménages dépend non seulement de l'évolution des salaires nominaux mais aussi de l'évolution des prix (le renchérissement), en particulier du renchérissement des biens de consommation.

L'évolution salariale ne diffère pas seulement de secteur en secteur, mais également, et de manière significative, au sein même de chaque secteur (cf. tableau A 2.2, en annexe). On constate ainsi que les salaires réels, entre 1993 et 2009, ont augmenté de 6,3% dans le secteur secondaire et de 7,6% dans le secteur tertiaire. Comme mentionné au chapitre 2.1.2, cette disparité est due notamment aux différences de dotation en facteurs de production (niveau de qualification, investissement en capital, développement technologique, etc.) d'une branche à l'autre et aux différences de rentabilité d'une entreprise à l'autre.

On constate en somme que, dans la période considérée (1993–2009), la croissance moyenne des salaires nominaux, de l'ordre de +23% (sans le secteur primaire et les indépendants), a été inférieure à la croissance nominale du PIB, qui se situait à +48%<sup>28</sup>. Le différentiel de croissance, qui résulte des revenus des facteurs de production capitaux et terrains ainsi que des investissements, est aussi une mesure de la variation de valeur des entreprises suite à la mise en réserve ou au réinvestissement de leurs bénéfices.

### Résumé

Trois facteurs sont essentiels pour décrire de façon pertinente le contexte économique général en rapport avec la question de l'exclusion sociale: la valeur ajoutée mesurée au moyen du PIB, la productivité et l'évolution salariale.

Au cours des 20 dernières années, en Suisse, la performance économique, et donc la valeur ajoutée, a globalement augmenté à un taux annuel d'environ 1,3%. Dans cette période, l'importance du secteur tertiaire est allée croissant, aux dépens du secteur secondaire principalement. Bien que celui-ci ait pu, entretemps, regagner quelques faibles pour-cent dans la performance économique totale, sa production de valeur ajoutée a en effet globalement diminué proportionnellement tout au long de la période de 1990 à 2009. Ceci est la conséquence d'une augmentation générale et mondiale de la performance économique du secteur tertiaire et, surtout, de l'activité économique dans le domaine des services (banques, assurances, commerce, etc.).

La productivité du travail, c'est-à-dire la valeur ajoutée par heure de travail, a augmenté entre 1990 et 2009. De ce point de vue, c'est toutefois le secteur secondaire qui est le plus efficient, la productivité du travail y ayant augmenté plus rapidement que dans le secteur tertiaire. Cette différence de croissance s'explique par l'hétérogénéité structurelle du secteur tertiaire: l'importance des facteurs de production y varie selon la branche. En termes de productivité du travail, les branches telles que le secteur financier, dans lesquelles le rôle du capital est prépondérant et où les compétences requises sont plus élevées, se présentent d'une manière sensiblement différente de celles de l'hôtellerie, de la restauration ou du commerce.

L'évolution du salaire réel n'a pas suivi, durant la période 1990–2009, le rythme du développement économique global. Bien que les salaires aient augmenté de manière significative en termes nominaux, le renchérissement n'a permis, en fin de compte, qu'un accroissement mineur.

Pour résumer ce tour d'horizon du contexte macroéconomique, on peut observer que la rémunération du facteur travail est conditionnée par l'évolution de la valeur ajoutée, et qu'elle se répercute à son tour sur les revenus privés, lesquels sont essentiellement générés sur le marché de l'emploi.

<sup>28</sup> Ce chiffre n'est pas directement visible dans le tableau A 2.1 en annexe; il se calcule par division des indices des années 2009 et 1993.

## 2.2 Marché de l'emploi et formation

Les changements touchant la structure et la performance économique ont un impact direct sur le marché de l'emploi. La majeure partie du revenu des ménages se forme sur le marché de l'emploi et c'est par le revenu provenant d'une activité lucrative que sont généralement acquis les droits aux assurances sociales. Le marché de l'emploi est ainsi le cadre dans lequel les particuliers gagnent leur vie et peuvent accéder à une sécurité sociale. Partant de l'évolution du marché de l'emploi depuis le début des années 90, le chapitre 2.2.1 mettra donc d'abord en lumière les caractéristiques essentielles de la population active, qui sont: la structure des qualifications, les formes d'occupation et les conditions de travail. Ces aspects structurels du marché de l'emploi affectent également l'évolution de l'offre en matière d'emploi et, plus particulièrement, l'exercice d'une activité professionnelle, la disponibilité à en exercer une et le chômage (chapitre 2.2.2)<sup>29</sup>. Chaque analyse est focalisée sur la situation (statut d'activité) des différents groupes socio-démographiques.

### 2.2.1 Structure du marché de l'emploi

#### *Impact du changement structurel sur le marché de l'emploi*

L'un des facteurs déterminants du développement économique sur le marché de l'emploi est le changement structurel touchant les secteurs économiques, qui s'est principalement caractérisé par une expansion du secteur tertiaire au cours de ces dernières décennies. Ce changement structurel se reflète également dans la répartition des personnes actives occupées au sein des trois secteurs. En 2009, près de 75% de la population active occupée constituait le secteur des services, contre quelque 69% en 1992<sup>30</sup>.

Des différences significatives apparaissent entre hommes et femmes, ce d'autant plus que l'essor du secteur tertiaire est étroitement lié à la participation croissante des femmes à la vie professionnelle. En 2009, la majeure partie (87,0%) des femmes actives occupées travaillaient dans les services (secteur tertiaire), contre 10,6% seulement dans l'industrie et 2,4% dans le secteur primaire. Du côté des hommes, la majeure partie

d'entre eux (64,5%) travaillaient également dans le secteur tertiaire, tandis qu'un tiers environ (31,4%) étaient occupés dans le secteur industriel (secondaire) et 4,1% dans le secteur primaire.

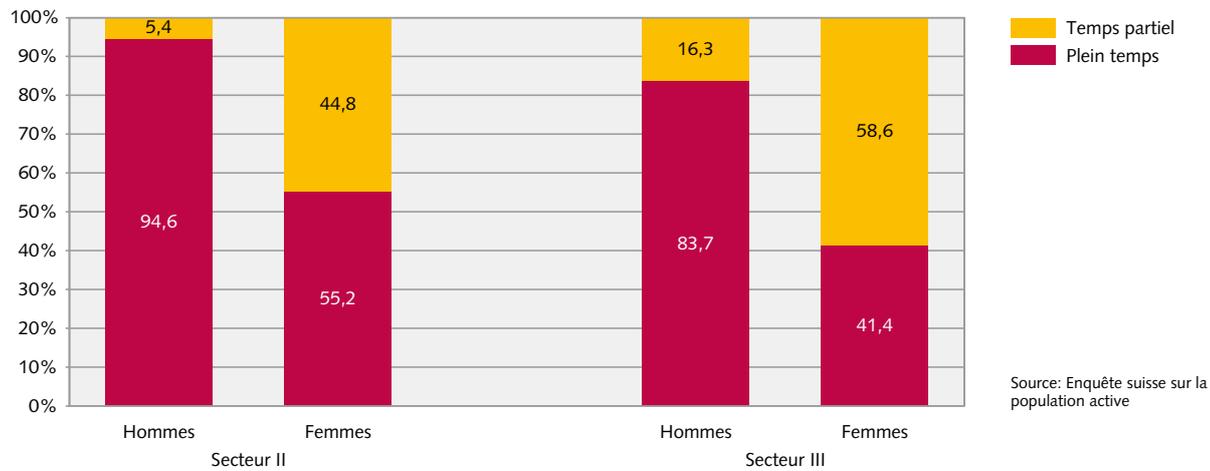
L'évolution du taux d'activité est également liée à l'expansion du secteur des services. En 2009, un tiers de la population active était employée à temps partiel, forme d'activité qui s'est répandue principalement dans le secteur tertiaire durant ces dernières années. En croissance presque continue depuis le début des années 90, la proportion des travailleurs occupés à temps partiel a atteint aujourd'hui près de 40% (contre 31,5% en 1992).

Cette évolution se produit également en parallèle à la participation croissante des femmes à la vie professionnelle. En 2009, plus de la moitié des femmes travaillaient à temps partiel (57,2%), ce qui représente, par rapport à 1992, une augmentation marquée, de l'ordre de 5,4 points de pourcentage. D'où certaines différences également dans la répartition, entre hommes et femmes, de l'activité lucrative exercée à temps partiel et à plein temps, ceci plus particulièrement dans les secteurs secondaire et tertiaire. Dans le secteur secondaire, 44,8% des femmes et 5,4% des hommes travaillent à temps partiel, contre respectivement 58,6% et 16,3% dans le tertiaire (cf. graphique 2.2.1).

Des écarts se révèlent aussi en fonction de la nationalité des personnes actives occupées. Au total, 22,8% de la population active occupée était composée d'étrangers au 2<sup>e</sup> trimestre 2009. Ils sont proportionnellement plus présents que les suisses dans le secteur secondaire (28,8% des actifs occupés de nationalité étrangère et 19,9% des actifs occupés de nationalité suisse), lequel est davantage tributaire de la conjoncture. 70,9% des travailleurs de nationalité étrangère et 75,9% des travailleurs de nationalité suisse ont été occupés dans le secteur tertiaire. Des différences significatives sont observables selon la provenance géographique. Si, parmi les actifs originaires du sud de l'Europe (30,8%), de la Turquie et des Balkans occidentaux (41,6%), une proportion exceptionnelle de ces travailleurs a été occupée dans le secteur secondaire, ceux originaires de l'Europe septentrionale et occidentale ont été essentiellement employés dans le secteur tertiaire (77,9%).

<sup>29</sup> Les indicateurs du marché de l'emploi sont basés sur l'ESPA (Enquête suisse sur la population active) et se rapportent exclusivement à la population résidente permanente. La représentation du développement du marché de l'emploi s'étend sur la période de 1992 à 2009 (chaque 2<sup>e</sup> trimestre).

<sup>30</sup> NOGA (2008).

**Personnes actives occupées à plein temps et à temps partiel dans les secteurs économiques II et III, 2009**
**G 2.2.1**


Source: Enquête suisse sur la population active

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le travail à temps partiel est moins répandu parmi les actifs occupés de nationalité étrangère que parmi ceux de nationalité suisse (23,2% contre 36,3%). Bien que, là encore, les femmes soient plus nombreuses que les hommes, la part des étrangères est nettement plus faible que celle des femmes suisses. Ainsi, au deuxième trimestre 2009, 44,7% des femmes de nationalité étrangère occupaient un emploi à temps partiel, contre 60,4% des femmes de nationalité suisse. Chez les hommes, en termes absolus, cette différence (8,3% contre 14,4%) est moins prononcée (OFS 2009a).

La dynamique du secteur des services a fortement contrasté, ces dernières années, avec celle du secteur industriel. Quant à l'évolution des salaires, on constate, à première vue, très peu de différence (cf. chapitre 2.1). Durant l'année 2008, le salaire médian brut a été de 5925 francs par mois dans le secteur secondaire, c'est-à-dire légèrement plus élevé que dans le secteur tertiaire (5774 francs)<sup>31</sup>. Si cette perspective synthétique ne permet pas de déceler de différences notables, la comparaison entre hommes et femmes laisse par contre apparaître, pour les premiers, une situation bien plus confortable dans le secteur des services (hommes:

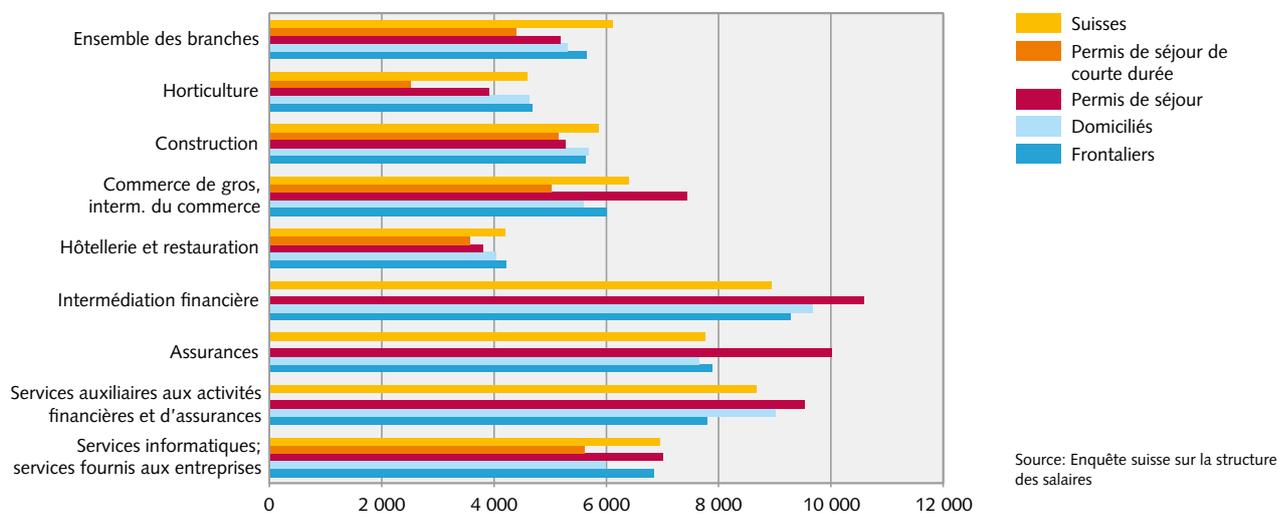
6513 francs, femmes: 5045 francs) que dans l'industrie (hommes: 6100 francs, femmes: 5063 francs). D'une manière générale, les différences sont donc compensées par la proportion plus élevée des hommes dans le secteur secondaire. Indépendamment des secteurs, il existe encore des disparités salariales importantes selon le sexe. En 2008, le salaire des femmes était de 19,3% inférieur à celui des hommes, ce qui laisse néanmoins transparaître un réajustement. Dix ans plus tôt, la différence était encore de 21,5%.

Du point de vue de la nationalité des actifs occupés, les disparités salariales sont également évidentes. En 2008, le salaire médian brut standardisé des travailleurs étrangers était d'environ 13% inférieur à celui des travailleurs de nationalité suisse (5315 francs contre 6093 francs). Cela peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les travailleurs étrangers sont en moyenne plus jeunes (en juin 2008, 56,3% des travailleurs étrangers étaient âgés de moins de 40 ans, contre 43,1% des actifs occupés suisses). Il existe également, entre les actifs occupés suisses et étrangers, d'importantes différences de niveau de formation ainsi que de répartition par branches économiques. Dans le secteur tertiaire, par exemple, les actifs étrangers sont généralement occupés dans des branches à salaire caractéristiquement bas, telles que l'hôtellerie et la restauration.

<sup>31</sup> L'évolution des salaires bruts est présentée à partir de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2008, secteurs privé et public (Confédération) ensemble. L'ESS prend en compte les éléments de salaire suivants: salaire brut du mois d'octobre (y compris prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), indemnités pour le travail en équipes, de nuit et du dimanche, 1/12 du 13<sup>e</sup> salaire et 1/12 des paiements spéciaux annuels. Le salaire mensuel brut standardisé est calculé à partir d'un équivalent plein-temps de 4 1/3 semaines de 40 heures.

**Niveau des salaires selon le permis de séjour, dans les principales branches économiques, secteurs privé et public (Confédération) confondus, 2008, en francs**

G 2.2.2



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Dans le groupe des travailleurs étrangers, les écarts de salaires persistent en fonction du permis de séjour et, partant, de la durée du séjour (cf. graphique 2.2.2). Ces dernières années, les immigrants se trouvent être surtout des travailleurs très qualifiés (cf. chapitre 2.3). La nouvelle immigration de travailleurs qualifiés est, à son tour, associée à l'expansion des industries à haute valeur ajoutée, en particulier du secteur bancaire et des assurances (cf. chapitre 2.1). Ces faits expliquent les salaires parfois sensiblement supérieurs touchés, dans certaines branches, par des travailleurs titulaires de permis de séjour.

*Structure de formation des actifs*

La réaffectation importante de travailleurs, entre les trois secteurs de l'économie, s'accompagne de changements, au sein de la structure de formation, visant à élever de plus en plus les qualifications. Les exigences croissantes des entreprises en matière de qualification de leur personnel peuvent s'expliquer comme une conséquence de la spécialisation, des progrès technologiques et de l'augmentation connexe des activités à forte intensité de connaissances (OFS 2008b). La population active, quant à elle, réagit à cette évolution en investissant davantage de temps dans la formation (OFS 2008e).

Cette tendance à la hausse, en termes de qualifications, se révèle dans la répartition des diplômes au sein de la population active occupée. En comparant les années 1996<sup>32</sup> et 2009, on constate clairement, dans tous les groupes d'âge, une augmentation significative de la proportion des actifs occupés disposant d'un diplôme de niveau tertiaire (cf. tableau 2.2.1).

<sup>32</sup> En raison de changements dans les variables de la formation, les chiffres concernant les qualifications ne sont comparables que pour la période de 1996 à 2009.

**T2.2.1\* Répartition du degré de formation des personnes actives occupées selon les groupes d'âges, 1996 et 2009, en %**

	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	Total
<b>Degré secondaire I</b>				
1996	10,2	16,4	20,4	18,8
2009	8,8	11,5	13,5	16,1
<b>Degré secondaire II</b>				
1996	65,0	57,7	58,5	59,6
2009	48,7	52,0	53,9	50,4
<b>Degré tertiaire</b>				
1996	24,8	25,9	21,2	21,6
2009	42,5	36,6	32,6	33,5

Source: Enquête suisse sur la population active

La nouvelle structure de formation est perceptible dans la même mesure parmi les actifs suisses que parmi les étrangers. Par rapport à 1996, la proportion d'actifs occupés d'origine étrangère titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire a augmenté d'environ 11,4 points de pourcentage (Suisse: 12,0 points). Parmi les actifs occupés d'origine étrangère, 32,8% disposaient, en 2009, d'une formation de niveau tertiaire (Suisse: 33,7%). De grandes différences existent cependant dans les groupes de population présentant un niveau de formation moins poussé. Au deuxième trimestre 2009, 27,8% des travailleurs étrangers étaient sans diplôme scolaire postobligatoire contre 12,6% de la population active suisse.

Le niveau de qualification des travailleurs étrangers diffère considérablement entre les différents groupes de nationalité. La proportion de travailleurs étrangers sans formation postobligatoire s'élève à 41,5% en ce qui concerne les travailleurs originaires du sud de l'Europe, 43,6% concernant ceux issus de l'Ouest des Balkans et de la Turquie, et à peine 4% concernant ceux qui proviennent de l'Europe septentrionale et occidentale. Parmi ces derniers, la majeure partie (62,0%) sont titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire (Suisse: 33,7%). En 2009, bien plus d'actifs provenant de l'Europe septentrionale et occidentale exerçaient des fonctions de cadres ou une profession académique (48,8%) que d'actifs venant du sud de l'Europe (14,0%), des Balkans occidentaux et de la Turquie (7,4%), lesquels exerçaient plus généralement des métiers manuels (resp. 23,3% et 27,4%).

La répartition du statut professionnel traduit également cette hétérogénéité. Dans l'ensemble, les travailleurs étrangers sont principalement actifs en tant que salariés. Seuls 8,7% d'entre eux sont de profession indépendante ou employés dans une entreprise familiale. La proportion

de salariés issus d'Europe septentrionale et occidentale exerçant une fonction dirigeante, de l'ordre de 41,3%, est nettement plus élevée que celle des travailleurs en provenance de l'Ouest des Balkans et de la Turquie (23,6%). Les travailleurs très qualifiés en provenance de ces pays sont toutefois souvent confrontés à une déqualification professionnelle, leurs diplômes n'étant pas jugés équivalents. En matière de position professionnelle, on observe également, dans l'ensemble, une tendance à la hausse des qualifications: ces dernières années, les immigrants ont été, pour la plupart, des travailleurs qualifiés occupant des postes assez élevés. Les ressortissants étrangers dont la durée du séjour en Suisse est courte occupent plus souvent un poste de direction que ceux ayant immigré il y a plus de dix ans (OFS 2008a).

#### *Formes et conditions de travail*

Suite à l'expansion du secteur des services, qui a induit une forte croissance du travail à temps partiel, la mutation structurelle de l'économie a aussi entraîné un certain assouplissement dans les conditions d'engagement. Il existe, hormis le travail à temps partiel, d'autres formes flexibles d'occupation, notamment le travail sur appel, le travail temporaire, les rapports de travail de durée déterminée, la multiactivité et certaines formes d'activité indépendante, telles que l'activité des indépendants sans employés<sup>33</sup>. Le développement de ces formes atypiques

<sup>33</sup> Ce terme définit les indépendants sans employés et qui constituent, en grande partie, de «nouveaux indépendants». La nouvelle indépendance comprend, elle aussi, selon Bögenhold et Leicht (2000), des rapports de travail qui se situent «dans la zone grise entre travail dépendant et travail indépendant», qui se caractérisent par des salaires et des taux d'activité incertains et qui résultent soit de l'autonomisation du statut d'employé, de la part des entreprises, soit d'une transition du chômage vers le statut d'indépendant (WSI 2000).

### Formes d'emploi atypiques

Les formes d'emploi atypiques se définissent par opposition aux rapports de travail considérés comme typiques, représentés en règle générale par les emplois à plein temps de durée indéterminée (Carigiet et al. 2003). Dans le contexte de la politique du marché du travail et dans le discours des entreprises, les formes d'emploi atypiques sont connotées positivement car elles correspondent à l'évolution du marché du travail et sont un facteur de flexibilité de l'emploi. Elles permettent dans certains cas aux chômeurs de se réinsérer sur le marché du travail et aux entreprises de réagir aux fluctuations conjoncturelles. Mais considérées sous l'angle de la liberté de choix des salariés, et compte tenu de l'insécurité accrue qu'elles génèrent par rapport à un emploi stable, les relations de travail atypiques sont connotées négativement – en particulier du côté des salariés – et peuvent de ce point de vue être considérées comme des formes d'emploi précaires (Carigiet et al. 2003). La compensation financière de cette insécurité est un autre critère de délimitation des formes d'emploi précaires. Un emploi est réputé précaire quand il comporte une insécurité relative qui n'est ni souhaitée ni compensée financièrement (Martí et Osterwald 2004). L'appréciation que les salariés portent sur leurs conditions d'emploi varie selon les situations individuelles: un rapport de travail atypique peut être perçu comme un emploi précaire ou comme une chance. Il ne faut pas confondre emploi précaire et conditions de vie précaires. Il convient de distinguer en particulier entre les ménages pour lesquels un emploi instable non souhaité est la principale source de revenu du ménage et ceux pour lesquels il est une source de revenu d'appoint.

d'occupation (cf. encadré > Formes d'emploi atypiques), ainsi que les conditions de travail observées ces dernières années, ne laissent toutefois apparaître aucune perte d'importance des rapports de travail normaux<sup>34</sup> (cf. tableau A 2.4, en annexe)<sup>35</sup>. Dans une proportion de 92,1% en 2009, l'emploi à durée indéterminée reste dominant. Par rapport à 2001, une légère baisse est observable, principalement au profit de contrats de durée déterminée qui sont limités à moins de trois ans. L'emploi à plein temps reste, avec 67% environ, nettement plus fréquent que l'emploi à temps partiel. La baisse de 2,7 points de pourcentage depuis 2001 est ici à l'avantage de l'emploi à temps partiel avec un degré d'occupation de plus de 50%. En termes de conditions de travail, on n'observe, là non plus, aucun changement significatif. La semaine de travail, du lundi au vendredi, et le travail de jour continuent d'être la règle et sont même en légère augmentation par rapport à 2001. La proportion de travailleurs occupés sur un très faible nombre d'heures s'est maintenue, elle aussi, à peu près au même niveau. Ces chiffres soulignent dans l'ensemble l'importance des rapports de travail normaux, alors qu'en même temps, seules deux formes d'occupation atypiques montrent une légère expansion: le travail sur appel et la multiactivité.

La répartition, selon les caractéristiques sociodémographiques, des quatre formes principales d'occupation atypiques (contrats de durée déterminée limités à moins de 3 ans, travail à temps partiel avec un taux d'occupation inférieur à 50%, travail sur appel et multiactivité) montre que les engagements des jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans sont – sauf en ce qui concerne la multiactivité – plus couramment basés sur ces rapports de travail (cf. tableau A 2.5, en annexe)<sup>36</sup>. Le travail à temps partiel et les contrats de durée déterminée sont particulièrement fréquents dans ce groupe d'âge. Ceci tient peut-être à une volonté des jeunes adultes de ne pas s'engager à long terme dans une entreprise, tout en se réservant la possibilité d'élargir ultérieurement leur taux d'occupation à un plein temps, et de garder ainsi une certaine flexibilité durant la première période de leur vie active. Si, en période d'incertitude économique, ces conditions d'engagement ne sont pas convertibles en contrats de durée indéterminée, les personnes de cette classe d'âge sont plus exposées au risque de chômage. On peut toutefois aussi s'expliquer, du moins partiellement, ce fort pourcentage par le fait que le groupe d'âge en question, essentiellement composé d'étudiants, génère une forte demande en rapports de travail à court terme.

En matière d'emploi, les occupations atypiques sont significativement plus fréquentes chez les femmes. Dans le cas du travail à temps partiel, en particulier, la flexibilité, permettant de concilier famille et emploi, pourrait constituer un motif de premier ordre, ce qui, par ailleurs, joue en faveur de la participation professionnelle des femmes en général (cf. également, à ce sujet, le chapitre 3.1.3). Dans le contexte des ménages, on peut présumer

<sup>34</sup> Les rapports de travail normaux se caractérisent essentiellement par les éléments suivants: durée d'engagement indéterminée, occupation à plein temps, travail de jour, engagement par un employeur, intégration du salarié dans l'organisation de l'entreprise, soumission aux directives de l'employeur. Ils constituent la seule base d'existence du salarié (Carigiet et al. 2003).

<sup>35</sup> L'enquête suisse sur la population active (ESPA) ne prend en compte le travail sur appel et l'activité des indépendants sans employés que depuis 2001. L'évolution des formes et des conditions de travail est indiquée pour la période de 2001 à 2009, de manière à assurer la comparabilité.

<sup>36</sup> La différenciation entre groupes de population n'est pas possible pour toutes les formes atypiques d'occupation, vu le petit nombre de cas observés pour certaines d'entre elles.

que ces conditions de travail remplissent souvent une fonction de salaire complémentaire. On observe néanmoins, là encore, que les femmes sont généralement défavorisées sur le marché de l'emploi. En soi, une activité à temps partiel n'implique pas véritablement des conditions de travail atypiques ou potentiellement précaires, car elle s'insère généralement dans certaines structures. Toutefois, un taux d'activité réduit ne correspond souvent pas aux aspirations d'une personne active. Le sous-emploi<sup>37</sup> touche principalement les femmes travaillant à temps partiel, surtout celles (seules ou en couple) ayant des enfants à charge. On observe des taux de sous-emploi particulièrement élevés, pouvant aller jusqu'à 20%, chez les femmes dont le plus jeune enfant se trouve en âge de scolarité obligatoire.

Les formes atypiques d'occupation sont plus fréquentes dans les secteurs primaire et tertiaire, en particulier dans l'enseignement, la gastronomie, les ménages privés et les autres services.

## 2.2.2 Offre de travail

C'est la situation professionnelle de la population, elle-même tributaire du contexte structurel du marché de l'emploi au même titre que de décisions d'ordre individuel, qui détermine l'offre de travail, c'est-à-dire la quantité de travail proposée par les travailleurs. L'offre de travail comprend les personnes actives occupées et les personnes au chômage (OFS 2009a).

En 2009, la population active en Suisse s'élevait à quelque 4,5 millions de personnes, ce qui correspond à une augmentation de plus d'un demi-million depuis 1992. On voit plus nettement les effets de la situation économique générale sur l'offre de travail depuis le début des années 90, ainsi que l'évolution de la situation sur le marché de l'emploi dans chaque groupe sociodémographique, lorsque l'on considère séparément la disponibilité à exercer une activité professionnelle (taux d'activité), la participation effective au marché du travail (taux d'actifs occupés) et le taux de chômage.

### T2.2.2\* Taux d'activité, taux d'actifs occupés et taux de chômage au sens du BIT<sup>38</sup>, 2009, en %

	Sexe	Taux d'activité (15 ans et plus)	Taux d'actifs occupés (15 ans et plus)	Taux d'actifs occupés net (15-64 ans)	Taux de chômage au sens du BIT
Suisse	Hommes	73,2	71,2	84,8	2,8
	Femmes	60,5	58,4	75,6	3,5
	Total	66,5	64,5	80,2	3,1
Etrangers	Hommes	82,5	77,2	83,7	6,3
	Femmes	67,1	61,5	67,3	8,4
	Total	75,3	69,9	76,1	7,2
Total	Hommes	75,4	72,6	84,5	3,7
	Femmes	61,8	59,0	73,8	4,5
	Total	68,4	65,6	79,2	4,1

Source: Enquête suisse sur la population active

<sup>37</sup> Cf. glossaire -> Personnes en sous-emploi.

<sup>38</sup> Bureau International du Travail (BIT).

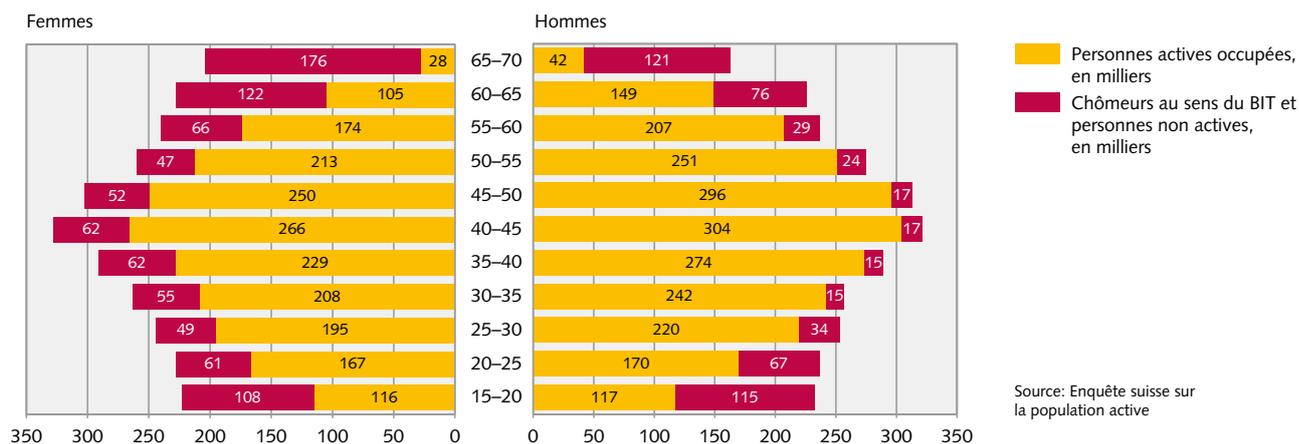
*Disponibilité à exercer une activité professionnelle et participation au marché du travail*

La disponibilité à exercer une activité professionnelle, représentée par la part des personnes actives parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, s'élève actuellement à 68,4% et est restée à peu près constante entre 1992 et 2009 (cf. tableau 2.2.2). Son évolution diffère toutefois significativement selon les sexes (cf. graphique 2.2.3). Du côté des hommes, le taux d'activité a été presque continuellement en déclin durant cette période, tandis que les femmes ont enregistré une forte augmentation, d'environ 5 points de pourcentage, passant ainsi de 57,1% à 61,8%. La participation effective au marché du travail, représentée par la part des personnes actives occupées parmi la population de 15 ans ou plus, a atteint 79,2% en 2009, progressant ainsi de 1,2 point de

pourcentage par rapport à 1992, et des différences similaires sont à noter entre hommes et femmes. Ainsi, en 2009, le taux d'activité des hommes était inférieur de 5,8 points de pourcentage à celui enregistré en 1992, contrairement à celui des femmes actives occupées de plus de 15 ans, qui s'était élevé de 3,9 points de pourcentage. En termes de participation au marché du travail, la différence entre hommes et femmes reste ainsi remarquable. Entre 1992 et 2009, le rapport entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes a toutefois diminué, passant de 23,3 à 13,6 points de pourcentage, évolution imputable principalement à une participation accrue des femmes au marché de l'emploi, elle-même due, en grande partie, à l'expansion du travail à temps partiel (cf. chapitre 2.2.1).

**Population selon l'âge et la situation sur le marché du travail, 2009**

**G 2.2.3**



Source: Enquête suisse sur la population active

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**T2.2.3\* Taux d'activité selon les groupes d'âges, 1992 et 2009, en %**

	1992	2009	Différence
15–24 ans	70,7	67,4	-3,3
25–39 ans	85,8	89,8	4,0
40–54 ans	87,4	90,4	3,0
55–64 ans	65,2	70,3	5,1

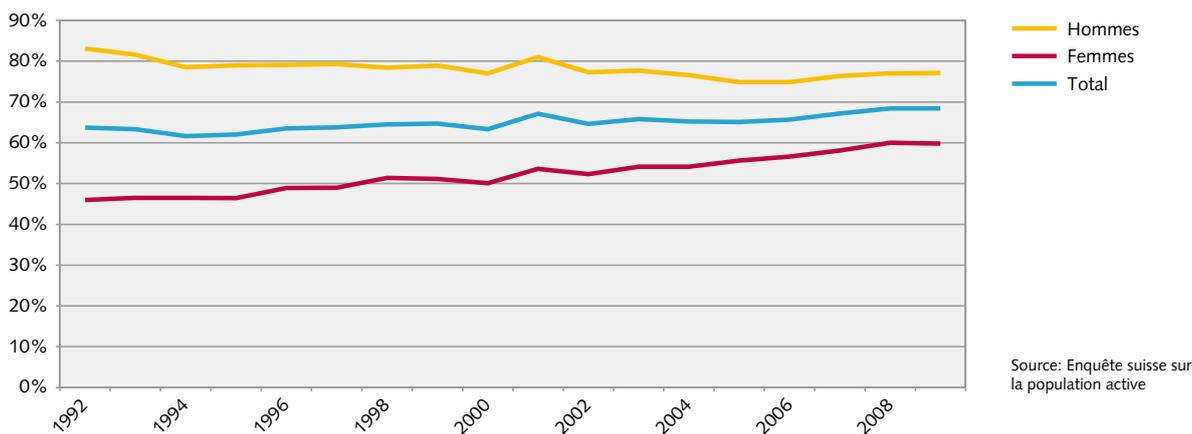
Source: Enquête suisse sur la population active

Hormis le sexe, l'âge de la population active constitue lui aussi une dimension primordiale lorsqu'il s'agit de présenter l'offre de travail. Tous les groupes d'âges ne participent pas dans une même mesure à la vie active et chacun d'eux a suivi, ces dernières années, une évolution différente en termes de disponibilité à exercer une activité professionnelle. Chez les jeunes, la tendance à rester plus longtemps dans le système de formation s'est également traduite, depuis le début des années 90, par une baisse notable du taux d'activité (cf. tableau 2.2.3).

L'analyse de l'évolution future de l'offre de travail se concentre essentiellement sur la population active âgée, en raison notamment de l'évolution démographique. Pour que le niveau actuel des rentes puisse se maintenir, la présence des plus âgés sur le marché de l'emploi est une nécessité. En comparaison internationale, leur disponibilité à exercer une activité professionnelle est élevée en Suisse (OFS 2008c). Ces dernières années, dans le

groupe d'âge des 55 à 64 ans, le taux d'activité a notablement augmenté, en dépit des écarts importants qui subsistent par rapport aux jeunes (cf. tableau 2.2.3)<sup>39</sup>.

Le taux d'activité effectif du groupe d'âge des 55 à 64 ans est actuellement inférieur de 18,7 points de pourcentage à celui du groupe des 25 à 39 ans (resp. 68,4% et 85,6% en 2009). Une réduction de ces différences a toutefois été observée, ces dernières années, ce qui traduit une évolution positive de l'orientation des plus âgés vers le marché du travail (cf. graphique 2.2.4). Cette tendance s'explique principalement par la participation croissante des femmes au marché du travail et par le relèvement de l'âge de la retraite. Si la présence des femmes de 55 à 64 ans sur le marché de l'emploi a augmenté durant la période de 1992 à 2009, celle des hommes de ce même groupe d'âge a marqué un recul.

**Taux d'actifs occupés âgés de 55 à 64 ans entre 1992 et 2009**
**G 2.2.4**


© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>39</sup> En ce qui concerne en particulier les groupes d'âge les plus jeunes, il faut partir de l'idée qu'une part de la population n'a pas encore accompli de formation initiale.

La nationalité de la population active est, elle aussi, un critère de distinction servant à l'analyse de l'offre de travail. En comparaison internationale, la Suisse bénéficie d'une forte intégration de l'ensemble de sa population dans le marché de l'emploi, ce qui s'explique notamment par une forte présence de main-d'œuvre étrangère. Entre 2003 et 2009, le nombre des actifs occupés de nationalité étrangère a enregistré une croissance de 16,8%, soit trois fois et demi supérieure à celle observée chez les travailleurs suisses durant la même période. Au deuxième trimestre 2009, 21% de la population active était de nationalité étrangère. Dans la population étrangère, la disponibilité moyenne à exercer une activité professionnelle (taux d'activité), d'environ 75%, et la participation effective au marché du travail (taux d'actifs occupés) des plus de 15 ans, de l'ordre de 70%, dépassent ceux de la population indigène (cf. tableau 2.2.2). Si l'on ne prend en considération que la population en âge de travailler, entre 15 et 64 ans (taux d'actifs occupés net), le rapport s'inverse. Cette différence s'explique par le fait que beaucoup d'étrangers retournent dans leur patrie après avoir quitté la vie active, d'où leur présence réduite dans la tranche d'âge des 65 ans et plus en comparaison avec la population indigène (OFS 2008a).

### Chômage

Le chômage est fonction de l'évolution conjoncturelle. Le taux de chômage (au sens du BIT) a augmenté, à partir de 1990, jusqu'à atteindre 4,1% en 1997, pour redescendre à 2,9%, en 2002, revenant ainsi à son niveau de 1992 (2,8%). Il a ensuite enregistré une forte augmentation, s'établissant à 4,1% en 2003, puis il a atteint son plus haut niveau en 2005 (4,4%), avant de reculer à nouveau les années suivantes (3,4% en 2008). En 2009, le taux de chômage a, derechef, notablement augmenté (4,1%). En termes de chômage, la situation sur le marché de l'emploi n'est pas la même pour tous les groupes de population (cf. tableau 2.2.2).

La qualification est un facteur déterminant de l'intégration dans la vie active. Un faible niveau de formation s'associe, d'ordinaire, à un risque de chômage plus élevé. En 2005, année ayant connu le niveau de chômage le plus élevé sur toute la période considérée, le taux de chômage (au sens du BIT) des personnes sans diplôme postobligatoire dépassait de 5,1 points de pourcentage celui des personnes ayant un niveau de formation tertiaire. Bien que cet écart se soit resserré, ces dernières

### Personnes au chômage et personnes sans emploi

En Suisse, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) publie tous les mois la statistique des chômeurs enregistrés. De son côté, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie depuis 1991, dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), une statistique des personnes sans emploi conforme aux directives internationales. Ces deux statistiques se basent sur des méthodes et sur des définitions différentes.

La statistique du chômage du seco est fondée sur un relevé exhaustif des personnes inscrites dans les Offices régionaux de placement (ORP). Ces personnes forment l'ensemble des demandeurs d'emploi enregistrés.

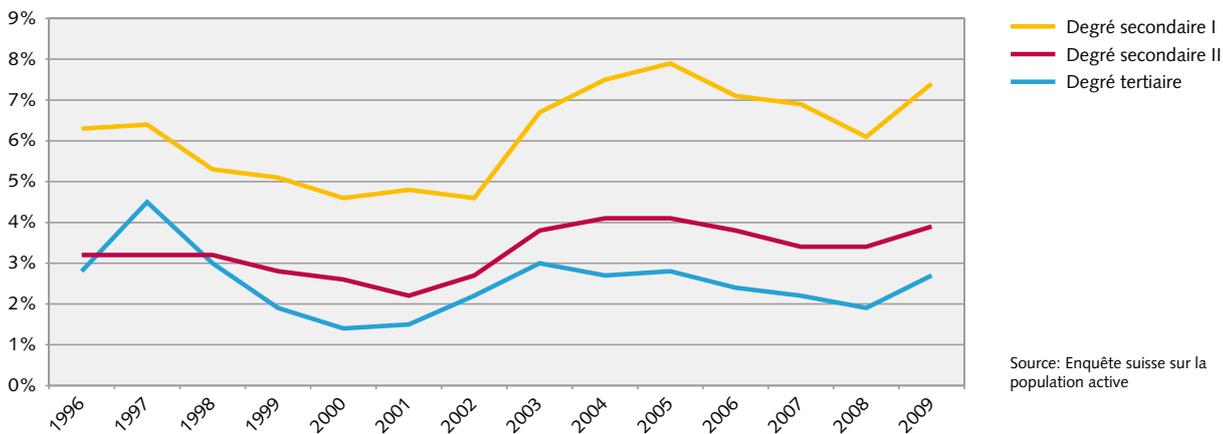
Dans le cadre de l'ESPA, il n'est pas nécessaire d'être enregistré auprès d'un ORP pour être considéré comme sans emploi. Sont considérées comme sans emploi les personnes âgées de 15 à 74 ans qui n'étaient pas actives et occupées au cours de la semaine de référence, qui ont recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour exercer un emploi (OFS 2009). L'ESPA tient ainsi compte également des personnes qui, n'ayant plus droit aux indemnités de chômage, ne se présentent plus à l'ORP, et des personnes qui, sans recourir aux services de l'ORP, souhaiteraient rentrer sur le marché du travail. En prenant en considération aussi les chômeurs non enregistrés, l'ESPA reflète de manière plus complète l'offre de travail inutilisée en Suisse.

Les deux statistiques décrivent ainsi deux groupes de personnes qui ne se recouvrent que partiellement. Toutes deux donnent des tendances similaires concernant l'évolution respectivement des chômeurs enregistrés et des personnes sans emploi (Buhmann et al. 2003). Les deux statistiques sont complémentaires. Les chiffres de l'ESPA permettent néanmoins d'effectuer des analyses fondées sur des critères sociodémographiques, indispensables dans le cadre de ce rapport social.

années, le taux de chômage a atteint 7,4% parmi les personnes sans diplôme postobligatoire. En comparaison avec le taux de 2,7% touchant les personnes qui ont une formation de niveau tertiaire (2e trimestre 2009), ces valeurs démontrent incontestablement le lien entre niveau de formation et chances d'insertion professionnelle (cf. graphique 2.2.5). L'augmentation du chômage observée en 2009 a touché plus fortement, cette fois encore, les personnes sans formation postobligatoire. En termes de risque de chômage, les différences observées en fonction du niveau de qualification sont, du reste, étroitement liées à la nationalité. Entre 2003 et 2009, le taux de chômage parmi les étrangers sans formation postobligatoire a été deux fois plus élevé qu'au sein de la population indigène possédant un niveau de formation équivalent (cf. tableau A 2.6, en annexe).

## Taux de chômage au sens du BIT selon la formation, de 1992 à 2009

G 2.2.5



Source: Enquête suisse sur la population active

© Office fédéral de la statistique (OFS)

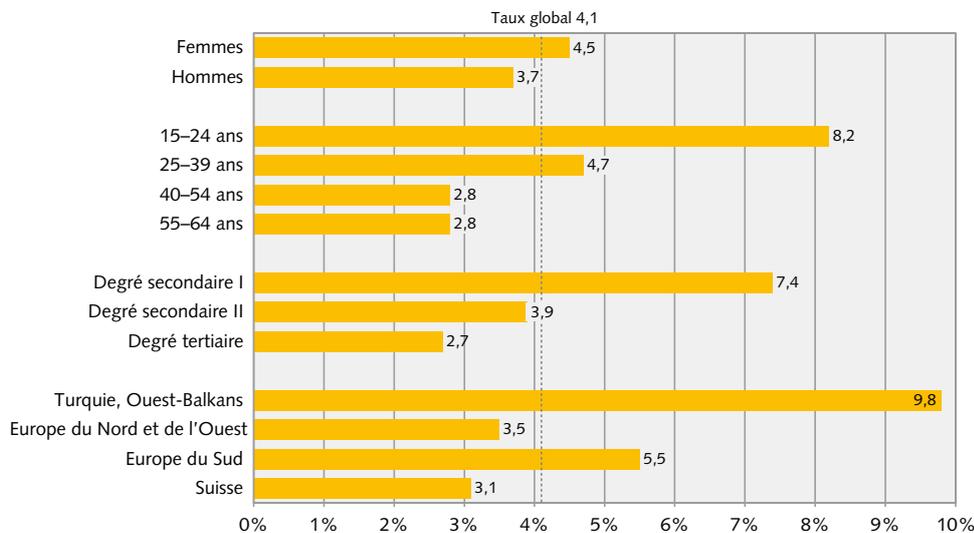
Dans une société axée sur l'activité professionnelle, l'intégration au marché du travail est la condition sine qua non de l'intégration sociale. A cet égard, la disponibilité à exercer une activité professionnelle de la population étrangère, représentée par la part des personnes actives parmi les étrangers âgés de 15 ans ou plus, laisse présager d'une situation initiale positive (cf. tableau 2.2.2). Cette présomption se trouve cependant relativisée à travers les chiffres du chômage. En Suisse, comme dans certains autres pays européens, le taux de chômage (au sens du BIT) de la population étrangère est nettement supérieur à celui de la population indigène: durant la période de 2003 à 2009, il a été en moyenne trois fois plus élevé. Des écarts particulièrement importants apparaissent chez les femmes étrangères, dont le taux, ces dernières années, a été significativement plus élevé que chez les hommes, ce qui a aussi influencé le taux global (cf. tableau 2.2.2). En revanche, l'augmentation du taux de chômage enregistrée en 2009 concerne principalement les hommes de nationalité étrangère.

Les chiffres du chômage reflètent également la composition hétérogène de la population active étrangère (cf. graphique 2.2.6). Les personnes en provenance de la Turquie et des Balkans occidentaux sont les plus touchées. Dans le cas des personnes en provenance d'Europe septentrionale et occidentale, les différences par rapport à la population active indigène sont beaucoup plus faibles et se montent à moins de 1 point de pourcentage depuis 2005. Ces écarts peuvent s'expliquer par la multiformité, selon le groupe de nationalité, des structures de formation et de la répartition par secteur économique (cf. chapitres 2.3.2 et 2.2.1).

Le taux de chômage, en Suisse, est également fonction des différences d'âge. Les plus jeunes, notamment, sont exposés à un risque accru de chômage. Si le taux de chômage (au sens du BIT) des 15 à 24 ans a évolué, entre 1992 et 2009, de manière plus ou moins parallèle au taux global, avec une augmentation entre 2002 et 2003, il s'avère cependant beaucoup plus élevé. Depuis 2000, ce groupe d'âge connaît un taux de chômage deux fois plus important en moyenne. L'une des raisons de ces différences pourrait résider dans le fait que le chômage des jeunes est très sensible aux fluctuations économiques, les entreprises en difficulté réduisant alors leur personnel via les «départs volontaires» de collaborateurs qui ne seront pas remplacés. En temps de crise économique, on observe aussi, de la part des entreprises, une tendance à retenir le personnel le plus qualifié et le plus expérimenté afin de se préparer à la relance (OFS 2008b). Les suppressions d'emplois touchent donc davantage les travailleurs jeunes et peu qualifiés. Les chances d'insertion professionnelle, en particulier l'accès au marché du travail, sont peu aisées pour les jeunes. Là encore, ce sont les jeunes (et jeunes adultes) de nationalité étrangère qui doivent faire face aux plus gros problèmes au moment d'entrer dans la vie professionnelle. Si, de 2005 à 2008, le taux de chômage a fortement diminué dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans de nationalité étrangère, ce taux est néanmoins bien supérieur à celui de leurs pairs suisses (cf. tableau A 2.7 en annexe). Le recul du nombre des chômeurs mesuré dans ce groupe d'âges,

**Taux de chômage au sens du BIT, selon divers critères sociodémographiques, 2009**

**G 2.2.6**



Source: Enquête suisse sur la population active

© Office fédéral de la statistique (OFS)

durant cette période, est ainsi dû à la répercussion de celui enregistré par la population active de nationalité étrangère. Pour les nationaux âgés de 15 à 24 ans, le chômage est resté, à cette époque, à peu près au même niveau. En 2009, la nouvelle hausse du taux de chômage a toutefois de nettes répercussions également dans ce groupe.

Dans l'ensemble, les chiffres du chômage démontrent un risque plus élevé, pour les travailleurs jeunes et peu qualifiés, d'être exclus d'un marché de l'emploi toujours plus axé sur le savoir et la technique et, par conséquent, de devenir tributaires de l'aide sociale. La combinaison de ces facteurs a d'autant plus d'impact sur la population étrangère. Toutefois, un affaiblissement de ces tendances a été observé ces dernières années.

**2.2.3 Formation**

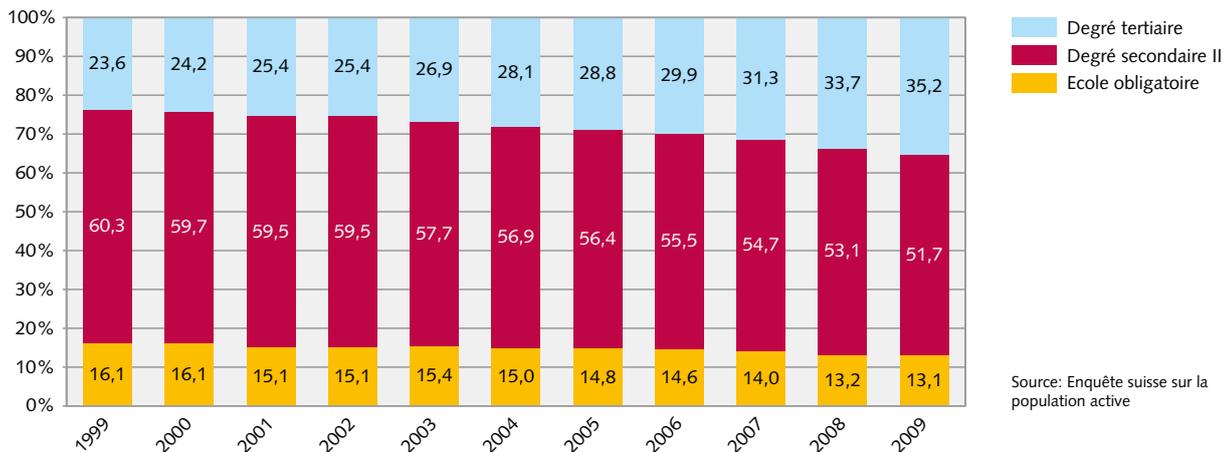
Dans les sociétés du savoir et de l'information, l'éducation et la formation jouent un rôle toujours plus important. Les qualifications, les connaissances et les aptitudes qui se transmettent par l'éducation et la formation deviennent une composante importante de la qualité de vie dont l'individu a besoin pour s'adapter à des conditions de vie qui évoluent sans cesse.

Ce capital de savoir est un facteur déterminant du succès de toute entreprise individuelle ou collective. Il n'influence pas uniquement la situation de chacun sur le marché de l'emploi, il permet également au citoyen de s'orienter dans les institutions publiques et privées, ainsi que d'exercer ses droits et ses devoirs politiques. Sur le plan collectif, il est la clef de voûte de l'économie et de la productivité du travail, qui détermine la compétitivité de notre société dans un monde international et économiquement ouvert, et se révèle également un facteur important de la cohésion sociale.

L'avènement des sociétés et des économies de la connaissance exige donc du système de formation qu'il dote les individus d'un socle initial de qualifications et de connaissances apte à répondre à ces nouvelles demandes. L'évolution effrénée du progrès technologique qui se traduit par le vieillissement rapide de ces connaissances implique que le système de formation doit en outre préparer les jeunes et inciter les adultes à se former en permanence. Enfin, selon les futures perspectives de la démographie en Suisse, le renouvellement de la main d'œuvre ne pouvant plus compter uniquement sur de nouvelles générations de jeunes bien formés, ces mesures d'incitations devront désormais cibler tous les autres groupes de la population, notamment les aînés, les femmes, les nouveaux arrivants et autres groupes minoritaires.

## Niveau de formation de la population, de 1999 à 2009

## G 2.2.7



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Un niveau de formation en expansion

Le graphique 2.2.7 présente le niveau de formation<sup>40</sup> de la population résidente permanente en Suisse âgée de 25 à 64 ans. Depuis 1999, le niveau de formation des 25–64 ans a suivi une tendance globalement à la hausse. Au cours des dernières décennies, le système de formation a considérablement changé et il est aujourd'hui bien plus attrayant et accessible pour des catégories de la population qui ne le fréquentaient pas ou peu alors – par exemple les femmes. Les quinze dernières années tout particulièrement ont été le théâtre de profondes réformes. D'une part, au degré tertiaire, avec la création des hautes écoles spécialisées et la mise en œuvre du processus de Bologne et, d'autre part, au degré secondaire II avec la réforme de la maturité gymnasiale et l'introduction de la maturité professionnelle. Et enfin plus récemment, la scolarité obligatoire est elle aussi au centre de toutes les attentions avec la mise en œuvre du projet HarmoS<sup>41</sup> dans une quinzaine de cantons.

En Suisse, la proportion des diplômés des hautes écoles et de la formation professionnelle supérieure est celle qui a connu la plus forte augmentation, avec plus de 11 points de pourcentage entre 1999 et 2009. Durant

cette période, le nombre de diplômés du degré tertiaire a ainsi augmenté de près de deux tiers, soit d'environ 930'000 personnes en 1999 à plus d'un million et demi en 2009.

Au moins une personne sur deux en 2009 est encore titulaire d'un diplôme du degré secondaire II, un fait à mettre sur le compte du succès rencontré par les filières de la formation professionnelle initiale (cf. graphique 2.2.8). Ces filières professionnelles qui traditionnellement orientent les jeunes adultes sur le marché de l'emploi, offrent désormais, avec l'obtention d'une maturité professionnelle, la possibilité de continuer des études au niveau du tertiaire des hautes écoles. Ceci explique en partie l'érosion du pourcentage (et du nombre) des diplômés du degré secondaire II au profit du niveau tertiaire qu'on peut observer depuis 1999.

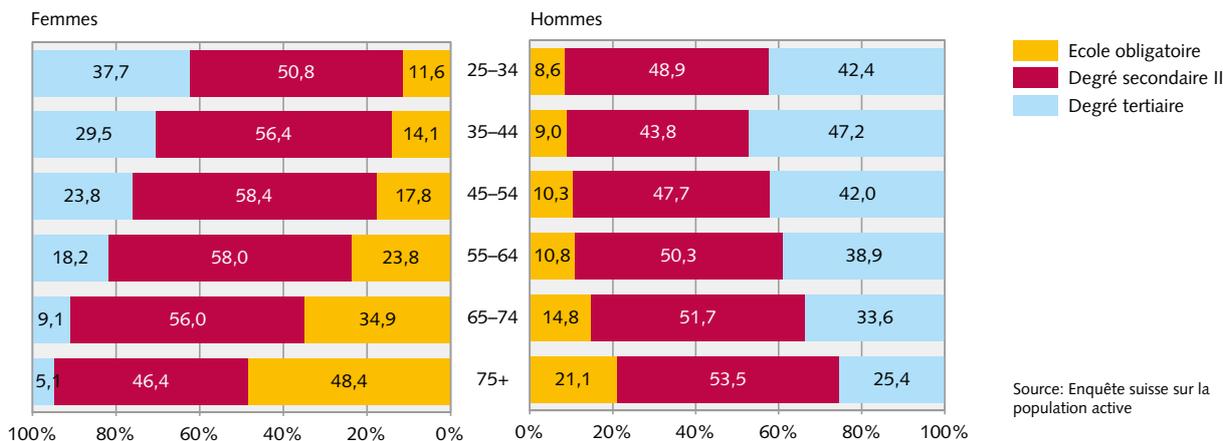
En 1999, la part des personnes sans formation post-obligatoire, soit qui ont achevé ou non la scolarité obligatoire, était de 16%. Dix ans plus tard, elle est encore de 13%. Ces adultes qui n'ont pas achevé le deuxième cycle du degré secondaire doivent potentiellement être considérés comme une population à risque. Leur niveau d'instruction et/ou de connaissances de base est considéré comme insuffisant pour échapper à la précarité de l'emploi et du chômage. En 2009, ce sont plus de 560'000 personnes qui sont dans cette situation.

<sup>40</sup> Le niveau de formation indique la formation achevée la plus élevée. Trois niveaux sont définis: l'«Ecole obligatoire» qui regroupe les degrés primaires et secondaires I, le «Degré secondaire II» qui comprend la formation scolaire de culture générale et la formation professionnelle initiale, et le «Degré tertiaire» qui rassemble les hautes écoles et la formation professionnelle supérieure.

<sup>41</sup> Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire.

Niveau de formation de la population selon le sexe et l'âge, 2009

G 2.2.8



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le niveau de formation au crible des différences sociales

La population des 25-64 ans ne constitue pas une catégorie homogène. Les résultats peuvent présenter d'importantes inégalités de formation selon que l'on considère les sexes, différentes classes d'âge ou encore la nationalité des individus. On peut de la sorte identifier les diverses catégories de personnes qui sont les plus susceptibles de recourir à l'aide sociale en raison de l'insuffisance de leur formation.

Dans le contexte du vieillissement de la population, les qualifications et connaissances des travailleurs plus âgés se retrouvent sous le feu des projecteurs. Les personnes d'âge moyen qui accusent aujourd'hui un retard de formation peineront à s'épanouir plus tard dans un marché de l'emploi toujours plus demandeur de hautes qualifications, et qui ne pourra plus compter uniquement sur les nouvelles générations pour combler le vide.

Cette problématique particulière peut être illustrée à l'aide du graphique 2.2.8 qui présente le plus haut niveau de formation atteint des populations féminines et masculines pour diverses classes d'âge.

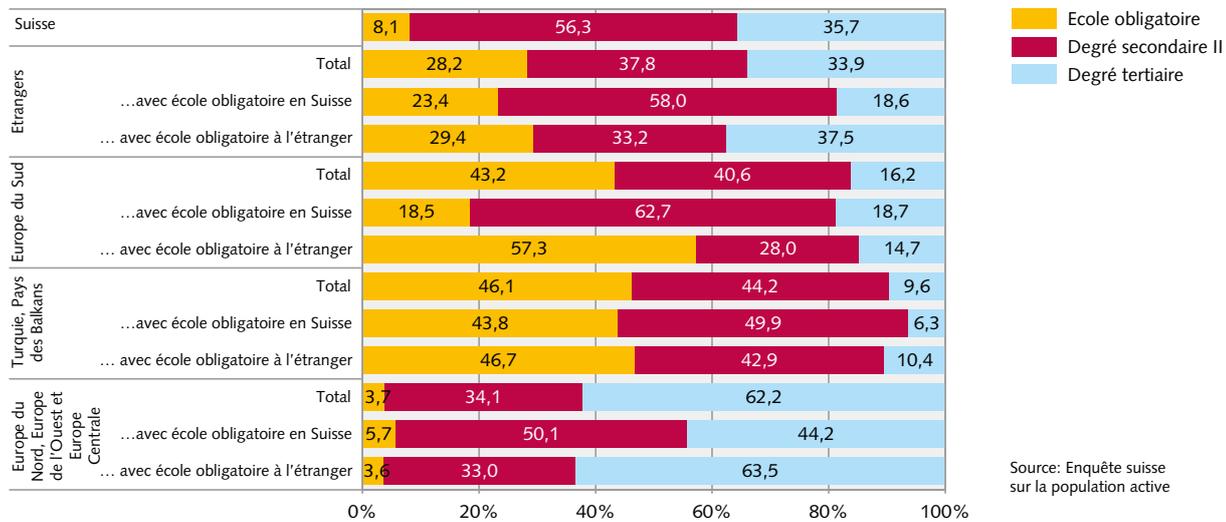
À travers les âges, les femmes ont su tirer parti de l'ouverture du système de formation. Les plus jeunes se forment aujourd'hui beaucoup plus intensivement que leurs aînées, ce qui explique dans une certaine mesure l'augmentation du niveau de formation de la population suisse dans son ensemble. Si la tendance actuelle suit son cours, le retard de formation des femmes est en passe de se résorber d'ici quelques années et peut-être bien de s'inverser. En

revanche, sitôt que l'on considère les classes d'âge plus avancées, les disparités de formation entre les femmes et les hommes s'accroissent notablement. Ainsi, les femmes de plus de 45 ans souffrent d'un retard considérable sur leurs homologues masculins. Pour la seule classe d'âge des 45-54 ans, la proportion des tertiariées est presque moitié moins importante que celle des hommes. À l'autre extrême, les femmes sans formation postobligatoire sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes.

En 2007, la Suisse compte un cinquième d'étrangers dans sa population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans. Pour cette classe d'âge, 35% des étrangers sont originaires des pays de l'Europe du Sud, 23% de la Turquie et des pays des Balkans et 26% des pays de l'Europe centrale, du Nord et de l'Ouest.

Le graphique 2.2.9 illustre le niveau de formation de la population âgée de 25 à 64 ans selon ces divers groupes de pays. Une distinction supplémentaire est faite pour les personnes étrangères selon qu'elles sont arrivées avant l'âge de 17 ans ou plus tard, ou, en d'autres termes, selon que ces personnes aient effectué ou non tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans le système de formation suisse<sup>42</sup>.

<sup>42</sup> La catégorie «Etrangers avec école obligatoire en Suisse» regroupe les étrangers arrivés en Suisse avant l'âge de 17 ans, c'est-à-dire les étrangers ayant fréquenté, en partie au moins, l'école obligatoire en Suisse. La catégorie «Nationalité étrangère avec école obligatoire à l'étranger» regroupe les étrangers arrivés en Suisse après l'âge de 17 ans.

**Niveau de formation de la population selon la nationalité et la durée de résidence, 2009**
**G 2.2.9**


Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

En 2009, tant les Suisses que les étrangers affichent une proportion de quelque 35% de titulaires d'un diplôme du degré tertiaire. Dans le cas des personnes de nationalité étrangère, ce taux est largement le fait d'une immigration récente, hautement qualifiée, en provenance de l'Union européenne pour la majeure partie. En effet, plus de 60% des personnes venues des régions de l'Europe du Nord, de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe centrale après l'âge de 16 ans ont un diplôme du degré tertiaire en poche. Ce phénomène nouveau que l'on peut qualifier de brain-gain est observable depuis une dizaine d'années environ en Suisse. Selon une étude commanditée par Avenir Suisse, il s'explique d'une part, par des changements dans la structure du marché de l'emploi en Suisse, à savoir des activités exigeant des hautes qualifications et, d'autre part, par la libre circulation des personnes et le renforcement des lois sur l'asile et les étrangers<sup>44</sup>.

À l'autre extrême, la situation des personnes qui ont tout au plus achevé la scolarité obligatoire est bien plus disparate. Dans l'ensemble, la proportion de la population étrangère à faible niveau d'instruction est trois et demi fois plus importante que celle des Suisses. Les étrangers, qui ont réalisé tout ou une partie de leur scolarité obligatoire en Suisse, n'accomplissent que pour moins de 20% d'entre eux une formation du degré

tertiaire (contre 35% pour les suisses). Les immigrants arrivés à l'âge adulte, en provenance de la Turquie, des pays des Balkans et de l'Europe du Sud, ont pour presque un cas sur deux un très faible niveau de formation. La fréquentation des bancs de l'école obligatoire en Suisse améliore significativement la position des Européens du Sud, mais ne change guère la donne pour les personnes venues de la Turquie et des pays des Balkans, ce qui pourrait témoigner des difficultés d'intégration que rencontrent ces personnes dans notre pays.

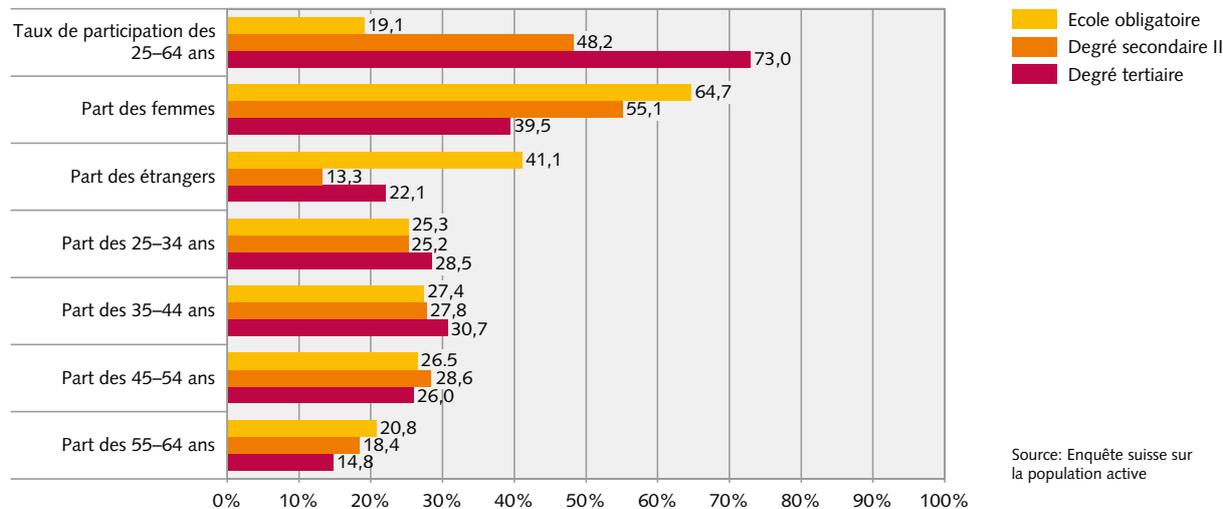
*L'apprentissage tout au long de la vie, un moyen de combler les inégalités de formation?*

Les connaissances, les qualifications, les compétences et autres qualités sont parmi les principaux moteurs d'un développement durable de la société et des individus qui la compose. Dans un monde en rapide évolution, ces compétences doivent être développées et adaptées tout au long de la vie, sous peine de voir celles-ci se déprécier rapidement et l'employabilité des travailleurs s'amoinrir. Dans la mesure où l'on attend du système d'éducation qu'il contribue à la cohésion sociale, il est non seulement important de maintenir ou d'améliorer ce capital de savoir, mais également de réduire les écarts de formation des adultes moins instruits avec les plus qualifiés. Les adultes qui n'ont pas achevé le deuxième cycle du degré secondaire sont en effet considérés comme une population à risque, socialement et économiquement. Ces

<sup>44</sup> Cf. Avenir suisse (2008).

**Participation à l'apprentissage tout au long de la vie selon le niveau de formation, 2009**

G 2.2.10



Source: Enquête suisse sur la population active

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

personnes devraient constituer des cibles prioritaires pour des actions en faveur de la formation permanente. En Suisse, le Conseil fédéral considère de la compétence de l'Etat «de promouvoir plus spécialement la formation continue des publics les plus défavorisés» (Conseil fédéral 2007).

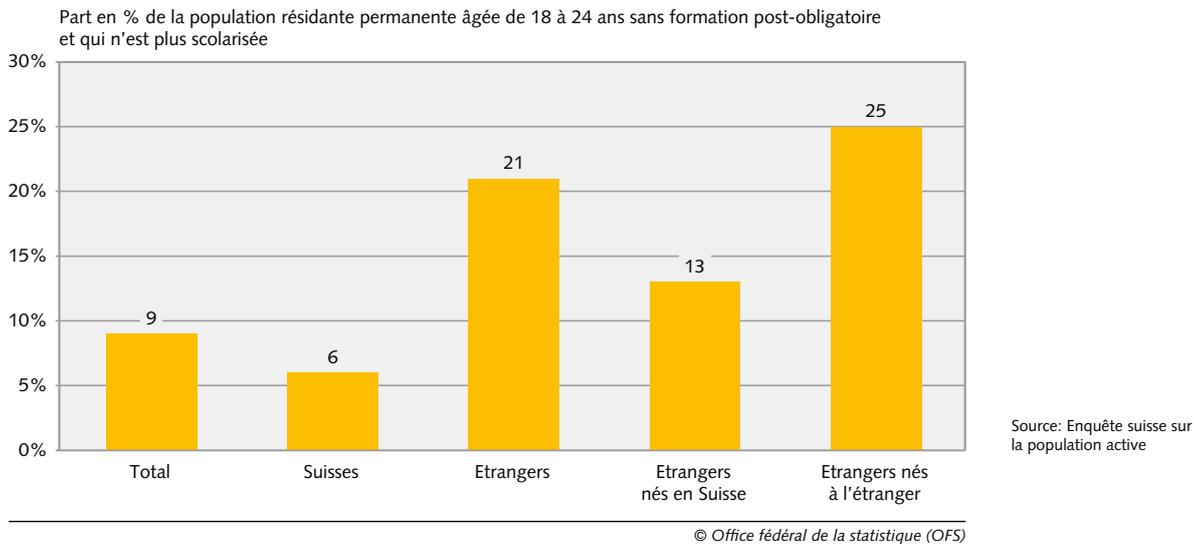
Le graphique 2.2.10 présente le taux de participation des 25-64 ans à la formation formelle et non formelle<sup>44</sup> selon le niveau de formation au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête et, en rapport à l'ensemble des participants (100%), la part des femmes, des étrangers et de diverses classes d'âge.

À la lecture du graphique, un premier constat s'impose: le niveau de formation conditionne largement la participation à l'apprentissage tout au long de la vie. En 2009, ce sont les personnes les plus qualifiées – près de quatre personnes sur cinq – qui participent le plus intensément aux activités de formation formelle et non formelle et qui accroissent ainsi l'écart qui les séparent des personnes moins instruites -un peu moins d'un cinquième. Un résultat qui n'est pas surprenant dans la

mesure où le nombre d'années passés sur les bancs de l'école permet de se doter d'une certaine culture d'apprentissage et ainsi de tirer pleinement parti d'une société orientée vers le savoir. Cependant, un résultat qui révèle également les difficultés que rencontre notre système d'éducation pour attirer et compenser le déficit de formation des personnes à faibles qualifications.

Le graphique 2.2.10 révèle également que les participants sans formation postobligatoire sont majoritairement des femmes (plus de 60%), une proportion qui s'inverse sitôt que le niveau de formation augmente. On compte également une forte proportion d'étrangers (40%) parmi les participants à faible niveau de qualifications, mais cette part chute de près de deux tiers pour les participants étrangers titulaires d'un titre du degré secondaire II.

<sup>44</sup> L'enseignement formel correspond au système national d'éducation comprenant la scolarité obligatoire, la formation de culture générale, la formation professionnelle et la formation tertiaire. L'enseignement non formel, quant à lui, regroupe toutes les formes d'enseignement qui ne sont pas dispensées par le système formel d'éducation. Il s'agit principalement de cours de formation continue, mais aussi d'autres activités basées sur une relation élève-enseignant qui peuvent prendre la forme de congrès, de séminaires, de conférences ou d'un enseignement à distance.

**Jeunes quittant prématurément l'école selon la nationalité, en 2009**
**G 2.2.11**

**Les jeunes qui quittent prématurément l'école**

Les connaissances et les aptitudes transmises par l'école obligatoire et au degré secondaire II sont particulièrement importantes car elles constituent le fondement sur lequel s'appuieront ultérieurement les activités d'apprentissage tout au long de la vie. Ceux qui n'investissent pas dès le départ dans une formation ont à l'heure actuelle peu de chances de combler cet écart par la suite. Dans ce contexte, les jeunes qui renoncent prématurément aux études et à toutes autres formes d'apprentissage, parce qu'ils sont en échec scolaire ou par manque de motivation pour les études, sont donc insuffisamment préparés à affronter les exigences de la société du savoir et représentent potentiellement une population à risque, dépendante à long terme de l'aide sociale. Ils constituent une priorité pour le système d'éducation formelle.

En Suisse, cette priorité est inscrite dans l'article 41 de la Constitution fédérale qui spécifie entre autres que les enfants, les jeunes et les personnes en âge de travailler doivent pouvoir bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes et que tout doit être fait pour encourager leur autonomie et leur intégration sociale, culturelle et politique. Considérant les difficultés que rencontrent certains jeunes lors de la transition au degré secondaire II, la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), en partenariat avec la Confédération, travaillent sur un plan d'action pour doter, d'ici à 2015, 95% des jeunes de moins de 25 ans d'un diplôme du degré secondaire II.

Le graphique 2.2.11 présente les jeunes de 18 à 24 ans qui ont tout au plus terminé la scolarité obligatoire et qui au cours de l'année précédant l'enquête n'étaient pas scolarisés dans le système d'éducation formelle. En 2009, cette situation caractérisait en moyenne près de 9% des jeunes de cette catégorie d'âge. La situation est bien différente lorsqu'on observe les résultats selon la nationalité: un jeune étranger sur cinq a momentanément ou définitivement décroché des études au cours de la même année. Pour un étranger, le fait d'être né en Suisse et d'avoir effectué tout son parcours de formation dans le système d'éducation suisse contribue grandement à diminuer ce pourcentage. Celui-ci reste cependant deux fois plus important que le pourcentage de décrochage des jeunes suisses (6%). Enfin, pour les jeunes étrangers qui ont intégré le système de formation en cours de route, ils ont une chance sur quatre de quitter le système d'éducation, sans être titulaire d'un titre du degré secondaire II, augmentant ainsi le risque d'être à plus long terme dépendant de l'aide sociale.

Selon les résultats présentés dans la première phase de l'étude longitudinale TREE<sup>45</sup>, les jeunes étrangers qui parlent, en famille, une langue différente de la langue

<sup>45</sup> TREE (Transition Ecole-Emploi) est la première étude longitudinale nationale sur la transition des jeunes de l'école à la vie adulte. Cette étude porte sur les parcours de formation et les parcours professionnels des jeunes après l'école obligatoire. L'échantillon de TREE comprend environ 6000 jeunes qui ont participé à l'enquête PISA (Programme for International Student Assessment) en 2000 et ont terminé l'école obligatoire la même année (pour plus d'informations: <http://tree.unibas.ch/fr/home/>).

d'enseignement et qui ne sont pas nés en Suisse sont plus exposés que les jeunes immigrés de seconde génération – jeunes étrangers homophones et nés en Suisse – au risque de ne pas accéder immédiatement à une formation postobligatoire certifiante: 24% d'entre eux ne parviennent pas à entreprendre une formation postobligatoire dans un délai de deux ans après la fin de leurs études obligatoires<sup>46</sup>.

### Résumé

Le niveau de formation conditionne largement la participation des individus au marché de l'emploi et à la société dans son ensemble. Les connaissances et qualifications acquises dans le cadre du système d'éducation formelle jettent également les bases de la participation ultérieure à l'apprentissage tout au long de la vie. Investir insuffisamment dans une formation qualifiante peut donc avoir des conséquences sociales et économiques importantes à plus long terme pour les individus. L'analyse présentée ci-dessus identifie quelques-unes des catégories de la population qui sont dans ce cas de figure. Il s'agit notamment des aînés, plus particulièrement les femmes, qui n'ont pas bénéficié en leur temps de l'ouverture du système de formation qui le caractérise aujourd'hui; ou encore des étrangers arrivés en Suisse après l'âge de 16 ans sans le bagage d'instruction nécessaire pour s'épanouir pleinement dans notre société et notre économie; et enfin, les jeunes qui décrochent prématurément des études sans les qualifications nécessaires pour évoluer sereinement dans le marché de l'emploi.

L'observation du marché de l'emploi nous donne de précieuses informations sur les groupes risquant d'être exclus de la sécurité sociale. Elle permet d'identifier de nouveaux risques non couverts par notre système de protection sociale, celui-ci se basant sur l'activité professionnelle, et plus particulièrement sur l'activité à plein temps et un parcours de vie standard. Comme l'intégration sociale passe dans une très large mesure par l'engagement dans la vie active – et les liens qui s'ensuivent-, la participation au marché du travail peut être considérée comme un garde-fou qui permet d'éviter le recours aux prestations d'assistance de l'Etat.

Le potentiel de la population active occupée, conditionnée par les mutations structurelles du marché de l'emploi, a des répercussions sur la situation des ménages privés. Comme les ménages tirent leur revenu principale-

ment d'une activité lucrative, c'est essentiellement leur participation au marché de l'emploi qui détermine leur situation économique. La disponibilité à exercer une activité professionnelle, le taux d'activité effectif et le chômage fournissent, par conséquent, des informations sur la situation économique actuelle des ménages.

Les changements affectant le marché de l'emploi se répercutent, sur la répartition du revenu entre les personnes, en ce sens qu'ils modifient les possibilités de générer des revenus. A titre d'exemple de ces mutations, on peut mentionner la participation accrue des femmes à l'activité lucrative, l'expansion du travail à temps partiel, les changements de niveau et de structure du chômage en fonction des qualifications, du sexe, de l'âge ou de la nationalité, ainsi que les mutations touchant la structure des salaires. Des informations détaillées sur la situation financière des ménages privés et sur la répartition du revenu sont fournies dans le chapitre suivant.

## 2.3 Revenus et répartition des revenus

Outre le revenu du travail, les prestations financières provenant des institutions d'Etat – redistribuées sous la forme de transferts sociaux – exercent une influence importante sur la composition et l'évolution du revenu des ménages. Quand on analyse la structure des revenus au niveau des ménages et leur répartition en général, il est possible de dégager des connaissances sur les effets de la redistribution et, partant, des inégalités de revenus. L'essentiel de ce chapitre est consacré aux questions suivantes<sup>47</sup>:

<sup>47</sup> Les analyses se basent sur les données de l'enquête de l'OFS sur le budget des ménages (EBM), qui est effectuée sous la forme actuelle depuis 1998 (annuellement dès 2000, mais avec un échantillon réduit) et qui relève des données détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages privés. Comme la taille de l'échantillon annuel de l'EBM (3438 ménages en 2008) ne permet pas d'effectuer des analyses approfondies sur des petits groupes de population, on a chaque fois cumulé les données de trois années consécutives à partir de 2000, ce qui agrandit l'échantillon et permet d'obtenir des résultats de meilleure qualité. L'échantillon de l'année 1998 est trois fois plus grand que ceux des années suivantes et n'est donc pas regroupé avec d'autres échantillons. Il en résulte les quatre échantillons suivants comprenant chacun entre 9000 et 11'000 ménages exploitables: l'EBM 1998, l'EBM 2000–2002, l'EBM 2003–2005 et l'EBM 2006–2008.

Les montants en francs indiqués ci-après sont toujours indiqués aux prix de 2008.

Tous les résultats présentés ont été obtenus selon le concept d'exploitation révisé pour 2008 de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Des indications détaillées sur l'enquête peuvent être consultées sur le portail statistique de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) > Infothèque > Enquêtes, sources.

<sup>46</sup> Cf.: Office fédéral de la statistique (2003).

- Comment a évolué la situation financière des ménages privés depuis 1998? Certaines catégories de dépenses représentent-elles une charge particulière pour certains groupes de revenus?
- Quel montant du budget d'un ménage reste disponible à titre d'épargne?
- Les transferts sociaux sont-ils en mesure de compenser en suffisance une éventuelle croissance des inégalités dans la répartition des revenus entre les personnes?

### 2.3.1 Revenus des ménages

Durant la période de 2006 à 2008, le revenu brut moyen<sup>48</sup> des ménages suisses s'élevait à 9076 francs par mois, 64% de cette somme provenant de revenus issus d'activités salariées et 10,4% d'activités indépendantes.

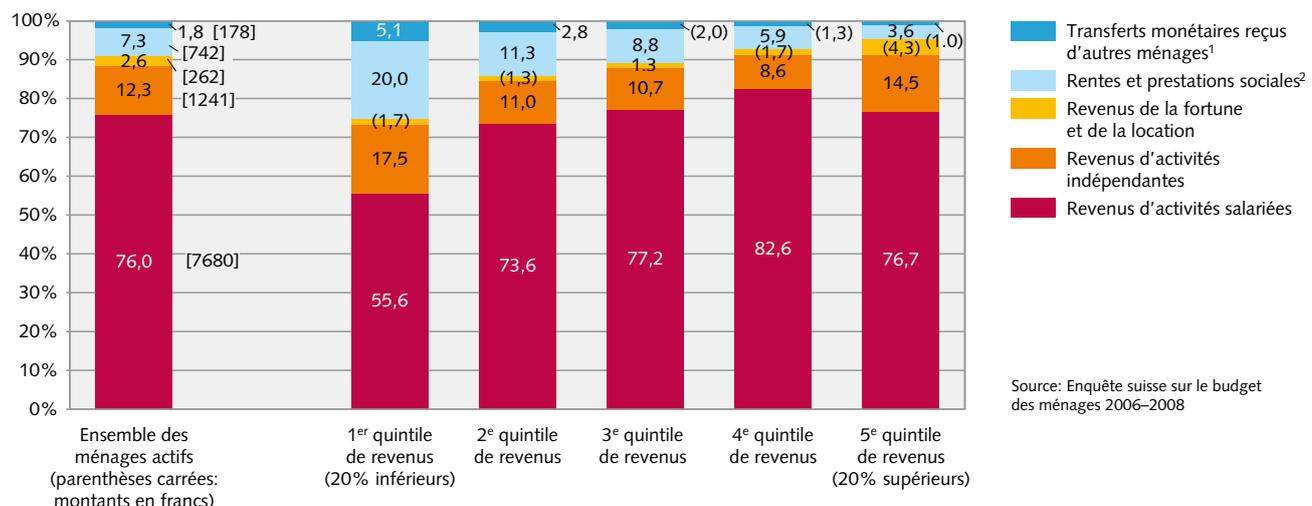
Sans surprise, les structures de revenus des ménages de rentiers<sup>49</sup>, se distinguent par de faibles revenus du

travail qui sont compensés par de hauts revenus de transfert. Ces derniers se montaient à 85% du revenu brut des ménages de rentiers de 2006 à 2008, tandis qu'ils atteignaient 9,1% pour les ménages actifs.

Vu que les rentiers pouvoient à une partie de leur entretien en puisant dans leur fortune, mais que les lacunes de la base de données empêchent de tenir correctement compte de leur situation financière, on ne peut fournir d'informations précises sur la situation financière de leurs ménages. Les analyses ci-après se limiteront par conséquent aux ménages actifs.

De 1998 à 2008, le revenu brut corrigé de l'effet des prix de ce groupe était en moyenne de 10'104 francs, dont 76% provenait d'activités salariées et 12,3% d'activités indépendantes. La différenciation par groupes de revenus<sup>50</sup> (cf. graphique 2.3.1) montre, d'une part, une nette diminution proportionnelle des revenus de transfert (rentes et prestations sociales, transferts monétaires reçus

### Composition du revenu brut selon les groupes de revenu, ménages actifs, 2006–2008

**G 2.3.1**


Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 2006–2008

© Office fédéral de la statistique (OFS)

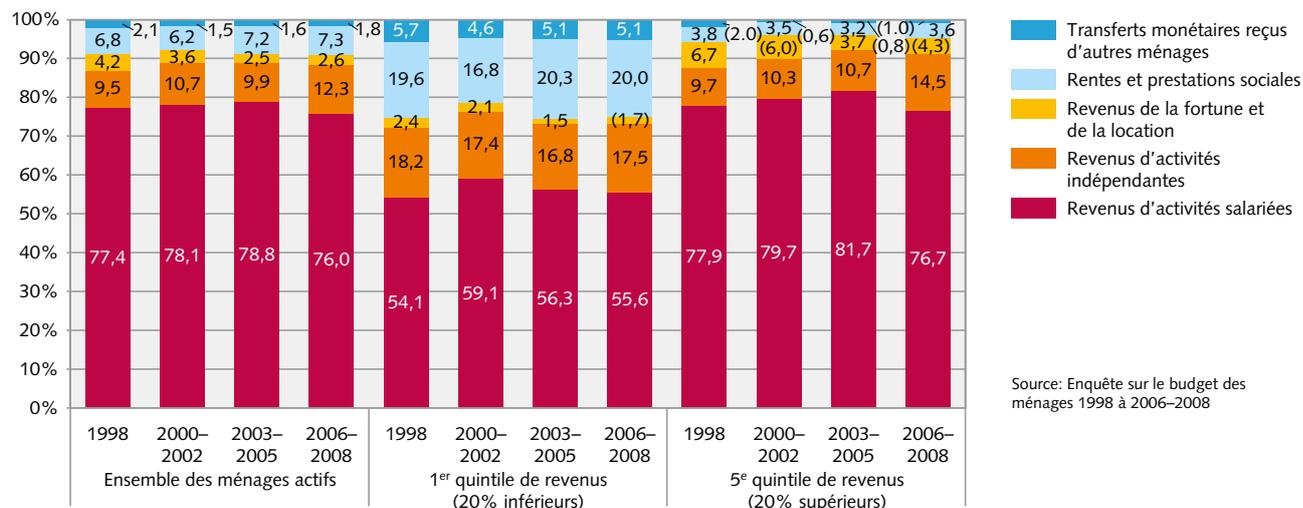
<sup>48</sup> Conformément à la définition de l'EBM; cf. glossaire -> Revenu brut des ménages.

<sup>49</sup> Sont comptés comme «ménages de rentiers» tous les ménages dont la -> personne de référence (cf. glossaire) touche une rente AVS/AI ou une rente anticipée et n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont comptés comme ménages actifs (y compris personnes de référence en formation).

<sup>50</sup> Afin de mieux comparer les niveaux de bien-être, la répartition en quintiles de revenus s'est effectuée sur la base du revenu brut des ménages actifs rendu *équivalent*, soit pondéré en fonction des besoins (encadré p. 40 > Calcul du revenu d'équivalence). Ces quintiles se rapportent à la répartition des personnes (*niveau individuel*). En revanche, toutes les autres indications sur le revenu et les dépenses des ménages se fondent sur le revenu de l'ensemble des membres du ménage, soit sans pondération d'équivalence. C'est alors le *niveau des ménages* qui constitue la base des analyses.

**Evolution du revenu brut par groupes de revenu, ménages actifs, 1998 à 2006–2008**

G 2.3.2



Source: Enquête sur le budget des ménages 1998 à 2006–2008

(entre parenthèses) position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

d'autres ménages) et, d'autre part, un accroissement des revenus de la fortune proportionnel à la hauteur de la classe de revenus. Ce constat confirme l'hypothèse selon laquelle les personnes touchant de hauts revenus disposent en plus de réserves bien plus importantes que celles de personnes plus modestes.

Le revenu total de l'activité lucrative, salariée ou indépendante, du quintile inférieur des revenus s'établit à 73% du revenu brut, alors que dans les autres groupes de revenus, la part correspondante oscille entre 85 et 91%.

De 1998 à 2008, le revenu brut des ménages actifs corrigés de l'effet des prix a très peu augmenté (cf. graphique 2.3.9a, page 41). Tous les groupes de revenus considérés ont pu constater une légère augmentation de leur revenu brut durant cette période.

Les différences entre les groupes de revenus sont pourtant considérables. Ainsi, pour la période de 2006 à 2008, le revenu brut moyen du cinquième des revenus les plus élevés s'établit à 15'604 francs, soit plus du triple de celui des revenus les plus faibles (4700 francs).

La composition du revenu brut n'enregistre pas non plus d'évolution notable (cf. graphique 2.3.2). A noter une légère diminution générale des intérêts portés par la fortune, ainsi que, depuis les années 2000 à 2002, une faible augmentation de la part des revenus de transfert.

Cette dernière est nettement plus perceptible pour le cinquième des revenus les plus bas; elle s'explique en partie par l'embellie conjoncturelle enregistrée lors du passage au troisième millénaire et par la phase de récession qui a suivi, dont l'effet a été, pour ce groupe de revenu, la diminution proportionnelle de la part du revenu salarié dans le revenu brut.

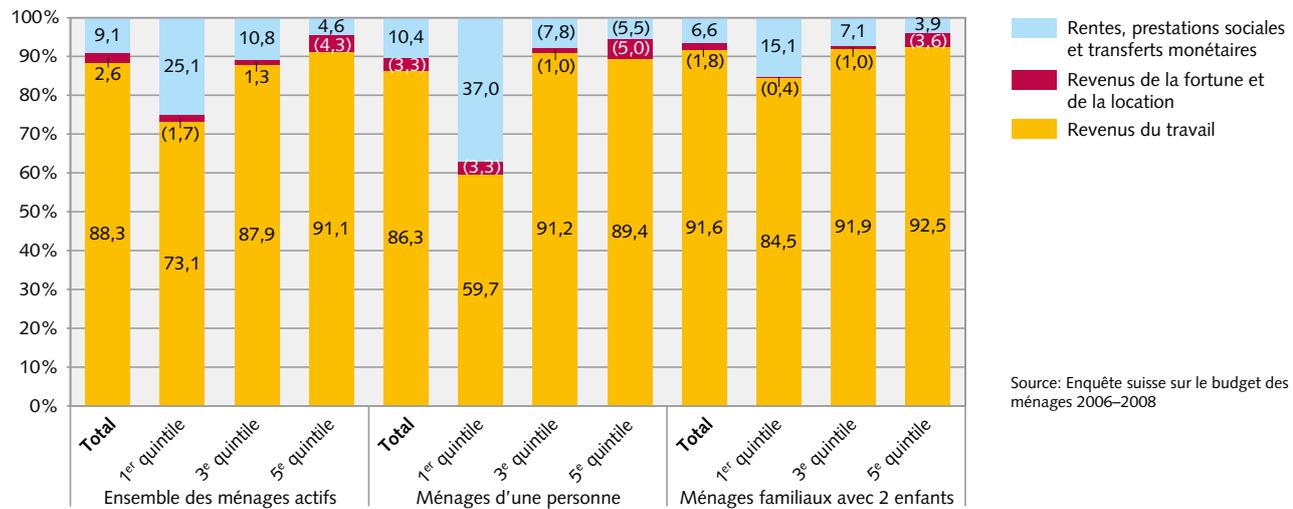
La structure des revenus a également fait preuve de stabilité entre les différents types de ménages durant la période observée allant de 1998 à 2006–2008. La comparaison à l'intérieur des ménages actifs met en évidence le fait que, pour les personnes vivant seules (et dans une moindre mesure pour les ménages de couples sans enfant), la composition du revenu varie très fortement selon la hauteur du revenu. Les ressources des actifs de la classe de revenus la plus basse consistent, pour quelque 60%, en revenus du travail et, pour 37%, en revenus de transfert (cf. graphique 2.3.3). Cette part, plus élevée dans les ménages familiaux<sup>51</sup> à faible revenu, a oscillé, durant la période de 2006 à 2008, entre 80 et 85% selon la taille du ménage.

Quant aux revenus provenant de la location ou de la fortune affichés par les ménages familiaux, tout particulièrement dans les classes de revenus inférieurs, elles sont plus faibles que celles des ménages sans enfants.

<sup>51</sup> Ménages familiaux: les ménages examinés sont ceux qui se composent d'un couple de 1 à 3 enfants.

**Evolution du revenu brut par type de ménage et quintile de revenu, ménages actifs, 2006–2008**

**G 2.3.3**



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 2006–2008

(entre parenthèses) position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**2.3.2 Dépenses obligatoires et consommation**

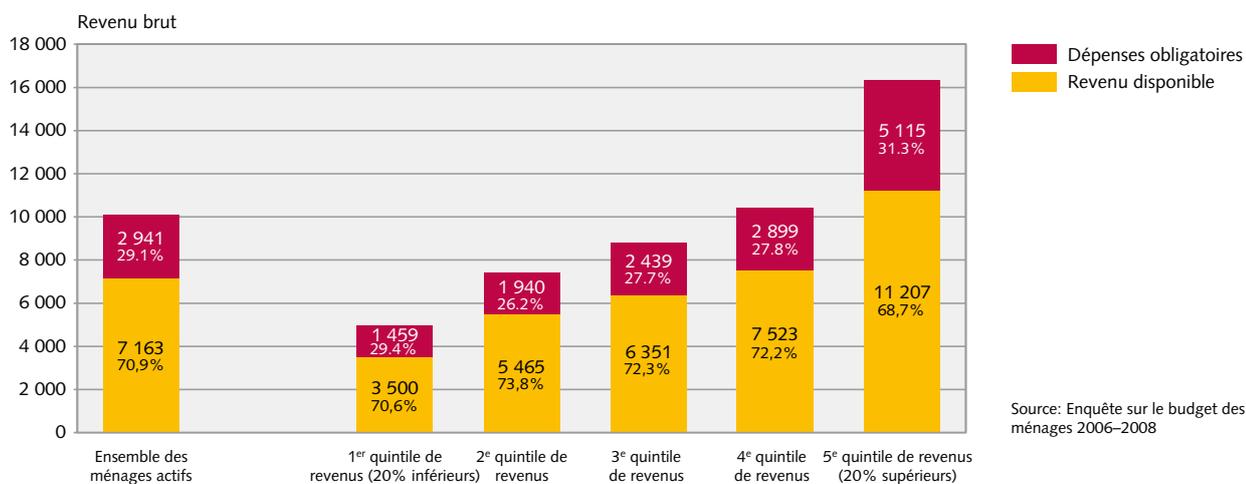
*Du revenu brut au revenu disponible: les dépenses obligatoires*

Durant la période de 2006 à 2008, un ménage a consacré en moyenne 29% de son revenu brut à ses dépenses obligatoires (impôts, assurances sociales, etc.)<sup>52</sup>. Le pre-

mier quintile (29%) et le cinquième (31%) assument une charge supérieure à la moyenne, le deuxième quintile (26%) assume la charge la plus basse. Le revenu disponible après déduction de ces dépenses obligatoires, qui se monte à 7163 francs en moyenne, se situe entre 3500 et 11'204 francs pour les cinq groupes de revenus (cf. graphique 2.3.4).

**Dépenses obligatoires et revenu disponible par groupes de revenu, ménages actifs, 2006–2008, en francs (montants absolus, aux prix de 2008) et en % du revenu brut**

**G 2.3.4**



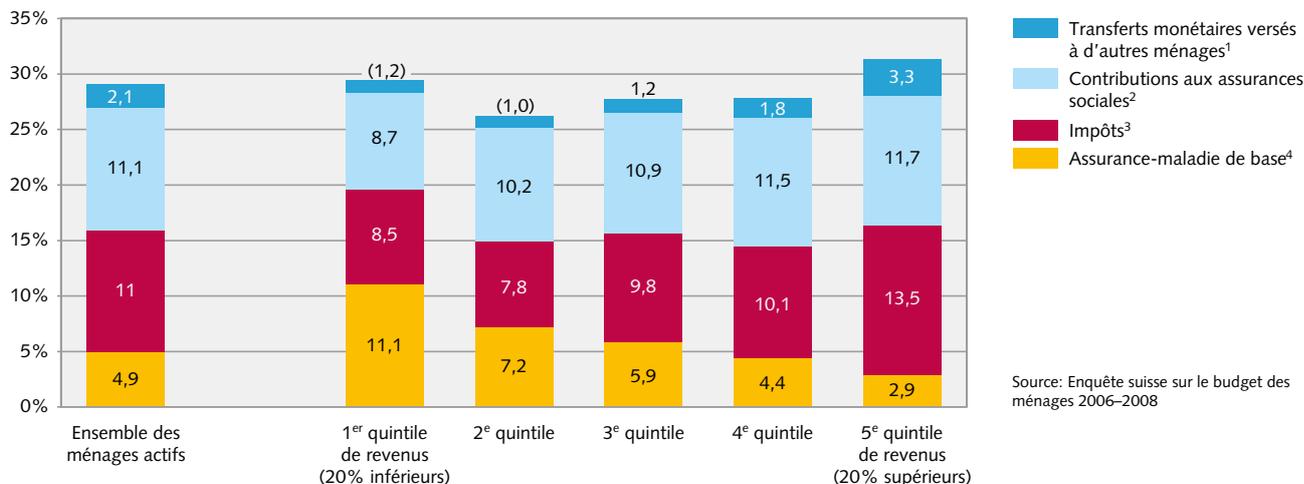
Source: Enquête sur le budget des ménages 2006–2008

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>52</sup> Cf. glossaire → Dépenses obligatoires ou Revenu disponible.

**Composition des dépenses obligatoires par groupes de revenu, ménages actifs, 2006–2008, en % du revenu brut**

G 2.3.5



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 2006–2008

(entre parenthèses) valeur sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%

<sup>1</sup> «Transferts monétaires versés à d'autres ménages»: pensions alimentaires et autres contributions en espèces versées à d'autres ménages.

<sup>2</sup> «Contributions aux assurances sociales»: cotisations à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), à l'assurance-invalidité (AI), à l'assurance-chômage (AC), à l'assurance-accidents (LAA), aux caisses de pension (LPP), allocations pour perte de gain (APG) et autres contributions aux assurances sociales.

<sup>3</sup> «Impôts»: impôt fédéral direct, impôts cantonaux et communaux sur le revenu et sur la fortune, impôts ecclésiastiques et impôts à la source.

<sup>4</sup> «Assurance-maladie de base»: assurance-maladie de base et primes pour l'assurance-accidents privée.

Les dépenses de transfert correspondent à la somme de ces quatre rubriques, c'est-à-dire à la somme des dépenses obligatoires.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

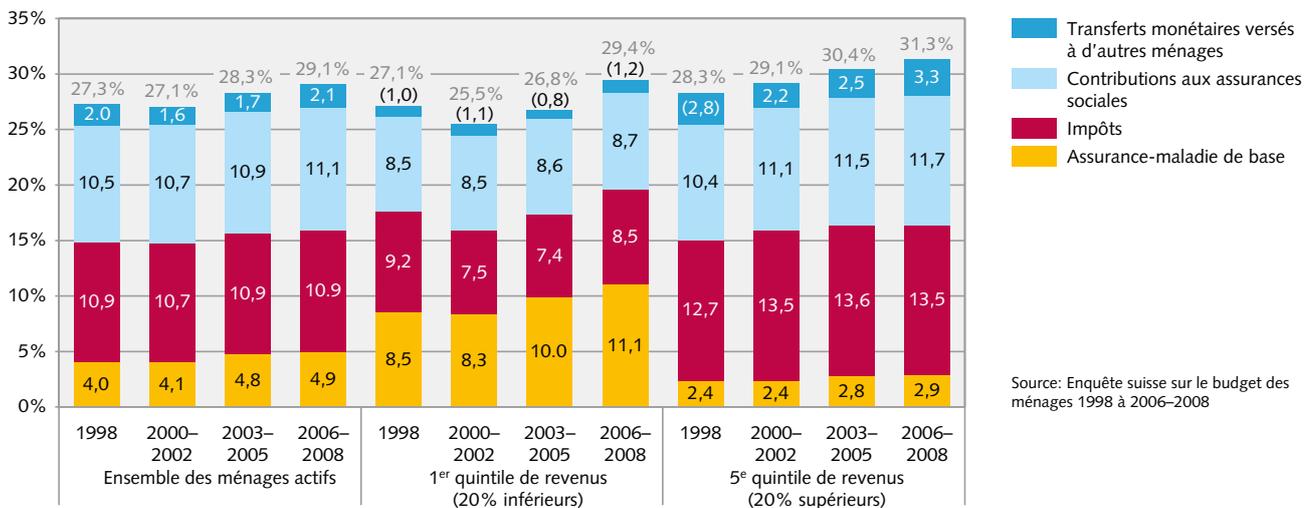
Durant la période de 2006 à 2008, 11% du revenu brut a été dépensé pour les impôts et 11% pour les assurances sociales. Proportionnellement, la charge diverge pourtant fortement selon la classe de revenu (cf. graphique 2.3.5). Les primes de l'assurance-maladie représentent un très lourd fardeau pour les revenus inférieurs (38% sans réduction de prime<sup>53</sup>, soit plus du tiers du total des dépenses obligatoires, contre 9% pour le cinquième supérieur), tandis que le poids des cotisations aux assurances sociales s'alourdit en proportion de l'augmentation du revenu. Quant à la fiscalité, le caractère progressif de ce dispositif entraîne une surcharge fiscale pour les revenus supérieurs. Le quintile de revenus le plus épargné par la charge fiscale n'est cependant pas le quintile inférieur, mais le deuxième.

A observer l'évolution marquant les années de 1998 à 2006–2008 (cf. graphique 2.3.6), on constate une hausse constante de la charge impliquée par les dépenses obligatoires depuis le passage au troisième millénaire; toutes les composantes y contribuent, en particulier l'assurance-maladie de base. Cette croissance se fait particulièrement sentir dans le cinquième des revenus les plus bas, ce qui est surtout dû à la hausse proportionnellement plus forte des primes de l'assurance-maladie, mais aussi de la charge fiscale. Les quintiles de revenu médians ne connaissent que de légères fluctuations sans que l'on puisse détecter d'évolution tendancielle ou de surcharge majeure.

On n'est donc pas surpris de constater que, durant la période considérée, le revenu disponible corrigé de l'effet des prix des ménages actifs soit pratiquement le même en 2008 qu'en 1998 (cf. graphique 2.3.9a, p. 41). Le montant en chiffres absolus n'enregistre qu'une hausse minime dans tous les groupes de revenus.

<sup>53</sup> C'est toujours le montant brut des primes de l'assurance-maladie de base qui est saisi. Les réductions de prime, dont 30% de la population bénéficie selon l'Office fédéral de la santé publique (cf. [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch) > Thèmes > assurance-maladie > statistiques), sont comptées comme revenus à titre de «prestations sociales et indemnités journalières» dans la rubrique «rentes et prestations sociales». Dans les cas où le ménage ne connaît que le montant des primes nettes, c'est ce montant qui est saisi et affiché.

N.B.: Les réductions de primes de l'assurance-maladie sont comptabilisées dans la colonne des revenus; or, ce mode de présentation fait apparaître la part des primes de l'assurance-maladie dans la somme des dépenses obligatoires plus élevée que si seules les primes nettes y étaient portées. Pour les ménages à bas revenus en particulier, les réductions de prime jouent un rôle important. Mais ce concept des dépenses brutes est appliqué à toutes les prestations de transfert, conformément aux définitions internationales.

**Composition des dépenses obligatoires par groupes de revenu, ménages actifs, 1998 à 2006–2008, en % du revenu brut**
**G 2.3.6**


Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 1998 à 2006–2008

(entre parenthèses) valeur sujette à de fortes variations: coefficient de variation &gt; 10%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

La structure des dépenses obligatoires des divers types de ménages est très comparable. On constate dans tous les types de ménages une surcharge des quintiles de revenus inférieur et supérieur (à environ 30% du revenu brut) à l'avantage des quintiles médians<sup>54</sup>. La progression fiscale semble avoir un effet plus marqué pour les familles que pour les ménages sans enfant, alors que ces derniers ressentent relativement plus la charge occasionnée par les cotisations aux assurances sociales lorsque leurs revenus augmentent.

L'évolution de 1998 à 2006–2008 montre, pour tous les types de ménages, une augmentation de la charge provenant des dépenses obligatoires comparable à celle de la totalité des ménages actifs depuis le passage au troisième millénaire.

**Evolution et structure des dépenses de consommation**

Durant la période de 2006 à 2008, le montant total des dépenses de consommation d'un ménage d'actifs s'élevait en moyenne à 5798 francs par mois (cf. graphique 2.3.8). Compte tenu du renchérissement, le niveau de consommation n'a guère changé entre 1998 et 2006–2008, bien que les écarts entre quintiles de revenus soient considérables. Pour les années 2006 à 2008, le montant des dépenses de consommation du quintile supérieur de revenu, soit 7804 francs par mois, était

presque le double de celui du quintile inférieur (4047 francs). Plus le revenu augmente, plus la part des dépenses de consommation diminue par rapport au revenu brut, la proportion passant de 81,6% (pour le quintile inférieur) à 48%.

La part de chacun des postes de dépenses<sup>55</sup> dépend essentiellement du niveau de revenu. Les besoins de base surchargent le budget des ménages actifs financièrement à l'étroit: à elles seules, les dépenses consacrées au logement et à la nourriture (sans l'ameublement) représentent en 2006–2008 presque la moitié des dépenses totales de consommation (resp. 16,1% et 29,3%). Par contre, le cinquième le plus à l'aise ne consacre en moyenne que 9% du total de ses dépenses de consommation à la nourriture et 25% au logement (cf. graphique 2.3.7). La part de son budget disponible pour d'autres besoins, comme la restauration et l'hôtellerie, la culture ou les loisirs, est d'autant plus grande.

Le graphique 2.3.7 montre comment la composition des budgets de consommation a évolué durant la période de 1998 à 2006–2008 pour les quintiles inférieur et supérieur. En termes de pourcentage, la composition n'a pas beaucoup changé durant ce laps de temps. Dans l'ensemble, les ménages actifs dépensent un peu moins pour les vêtements, la nourriture et le logement, et un peu plus pour les transports et la communication<sup>56</sup>.

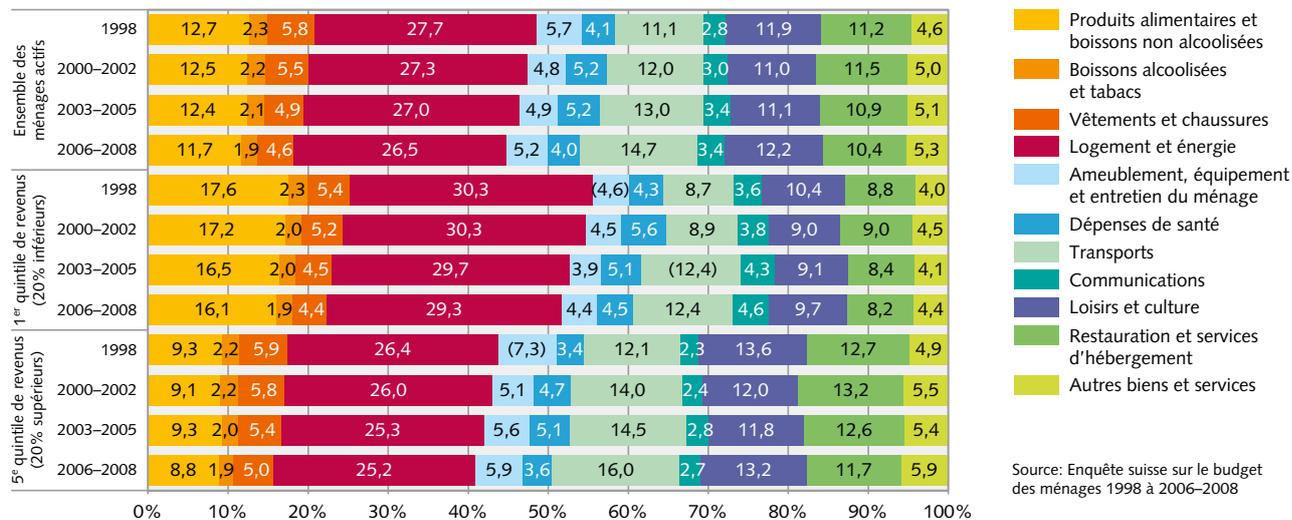
<sup>54</sup> Il n'est toutefois pas possible de faire des déclarations fiables concernant les familles de plus de trois enfants en raison de la forte dispersion.

<sup>55</sup> Le codage des dépenses correspond aux principaux groupes de la classification COICOP (Classification of Individual Consumption by Purpose), dont l'usage est international; cf. <http://unstats.un.org>.

<sup>56</sup> Seuls sont mentionnés les écarts statistiquement significatifs.

**Structure des dépenses de consommation par groupes de revenu, ménages actifs, 1998 à 2006–2008, en % du budget de consommation global**

**G 2.3.7**



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 1998 à 2006–2008

(entre parenthèses) valeur sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%  
Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

La composition de la consommation varie selon la taille du ménage. Parmi les ménages actifs, les ménages familiaux, comme on peut s'y attendre, dépensent proportionnellement davantage pour la nourriture et les vêtements que les personnes qui vivent seules. En revanche, la part de revenu que celles-ci consacrent au logement et à l'énergie est plus importante que chez les couples et les familles. Au sein des ménages sans enfant, le budget prévu pour la restauration et l'hôtellerie est proportionnellement plus important aussi.

Au cours du temps, le montant des dépenses de consommation n'a pas subi de changements significatifs à l'échelon des divers types de ménages. L'évolution de la structure du budget de la consommation est semblable pour tous.

*Combien reste-t-il quand tout a été payé?*

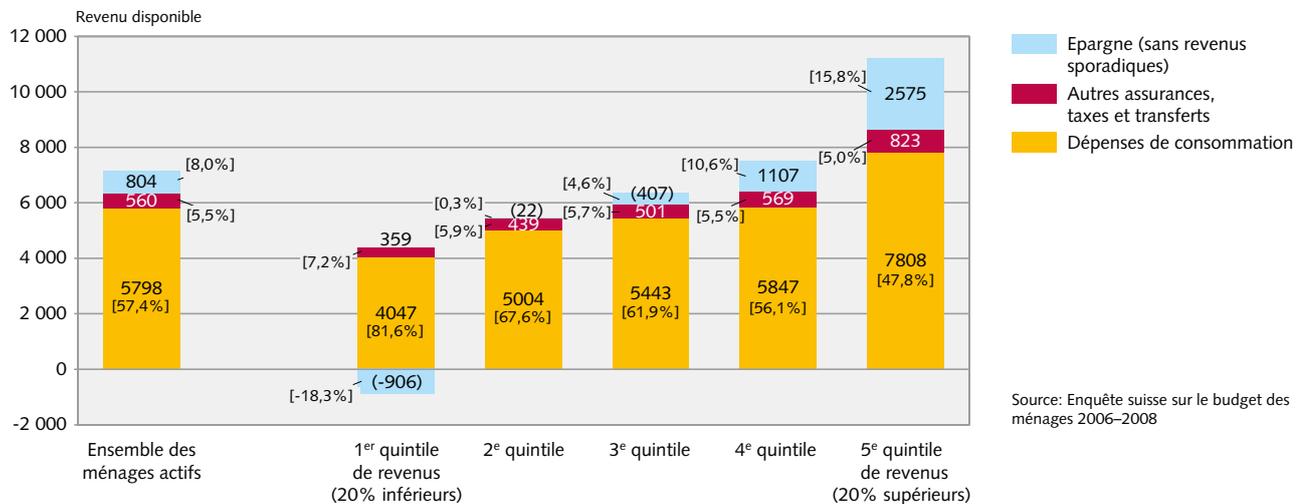
Tous les groupes de revenus ont-ils encore la possibilité de constituer une épargne? Il s'avère que la part du montant épargné est d'autant plus élevée que le revenu lui-même l'est aussi<sup>57</sup>. Pour le cinquième des revenus les plus bas, le montant total des dépenses est clairement supérieur à la somme des recettes (cf. aussi graphique 2.3.8)<sup>58</sup>.

Les ménages actifs au revenu le plus élevé peuvent quant à eux, épargner presque un sixième de leur revenu brut.

<sup>57</sup> L'épargne est indirectement calculée, en ce sens que tous les revenus (en l'occurrence le revenu brut) d'un ménage sont additionnés, puis toutes les dépenses sont déduites de la somme (dépenses de consommation et de transfert). Les dépôts d'épargne, les versements au 3<sup>e</sup> pilier, les achats de titres, les investissements, les amortissements etc. ne sont pas considérés comme des dépenses et sont donc contenus dans l'épargne. Pour ne pas compliquer la lecture du graphique, les revenus sporadiques, tels que les cadeaux reçus, les ventes et les remboursements n'y sont pas pris en compte, contrairement à ce que voudrait la structure usuelle du budget selon l'EBM.

<sup>58</sup> A noter que la situation des ménages, en ce qui concerne le revenu et les dépenses, est toujours relevée pendant un mois. Les dépenses supérieures à 300 francs, qui sont sujettes à une période d'observation plus longue (6 mois, voire 12 mois pour les véhicules), sont converties en montants mensuels. Lorsque l'épargne s'avère négative, il peut s'agir de mois durant lesquels surviennent, de façon exceptionnelle, un grand nombre de petites dépenses ou des manques à gagner, ou encore de phases de l'existence au cours desquelles on est amené à dépenser ce que l'on a épargné auparavant. Toutefois, il peut également s'agir de situations d'endettement plus sérieuses.

### Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels par groupes de revenu, ménages actifs, 2006–2008, en francs (montants absolus aux prix de 2008) et en % du revenu brut

**G 2.3.8**


Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 2006–2008

(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations: coefficient de variation > 10%  
 «Autres assurances, taxes et transferts»: assurances-maladie complémentaires, cotisations à d'autres assurances, taxes, dons, cadeaux offerts et invitations (sans les coûts du logement, déjà compris dans les dépenses de consommation).

© Office fédéral de la statistique (OFS)

#### 2.3.3 Répartition et redistribution des revenus

On peut analyser l'ampleur de la redistribution des revenus à partir de la différence des inégalités de revenu avant et après les transferts sociaux. Dans les commentaires ci-après, on utilisera à cet effet deux mesures des inégalités: les rapports interquintiles ( $S80/S20$ ) et les indices de Gini (cf. encadré > Mesure de l'inégalité des revenus). D'après les définitions de l'enquête sur le budget des ménages (EBM), dont les données constituent la base de l'analyse, on désigne le *revenu primaire*<sup>59</sup> comme le revenu avant les transferts sociaux et le *revenu disponible* comme le revenu après les transferts sociaux. L'évolution de ces revenus depuis 1998 est illustrée par le graphique 2.3.9.

A la différence des résultats présentés plus haut au sujet des ménages, les analyses portant sur la répartition des revenus, qui se fondent sur des comparaisons entre des *personnes*, sont basées sur un revenu pondéré en fonction des besoins (revenu d'équivalence). L'unité d'investigation est ici, à proprement parler, l'*unité d'équivalence* (cf. encadré > Calcul du revenu d'équivalence). Cette pondération permet de comparer le standard de vie de ménages de diverses grandeurs.

Là encore, les calculs se limitent aux personnes qui vivent dans des *ménages actifs*. Comme les analyses se rapportent, pour l'essentiel, au revenu global de cette population (et non aux diverses composantes du revenu), il ne s'avère pas nécessaire de cumuler les données de plusieurs années.

Comme le montre le graphique 2.3.9, il n'y a aucune augmentation notable des revenus examinés depuis 1998. Les courbes des trois genres de revenus suivent d'ailleurs un tracé quasi parallèle. Si l'on convertit ces ménages en ménages d'une personne (revenu d'équivalence pondéré) on ne perçoit plus que de légères fluctuations annuelles.

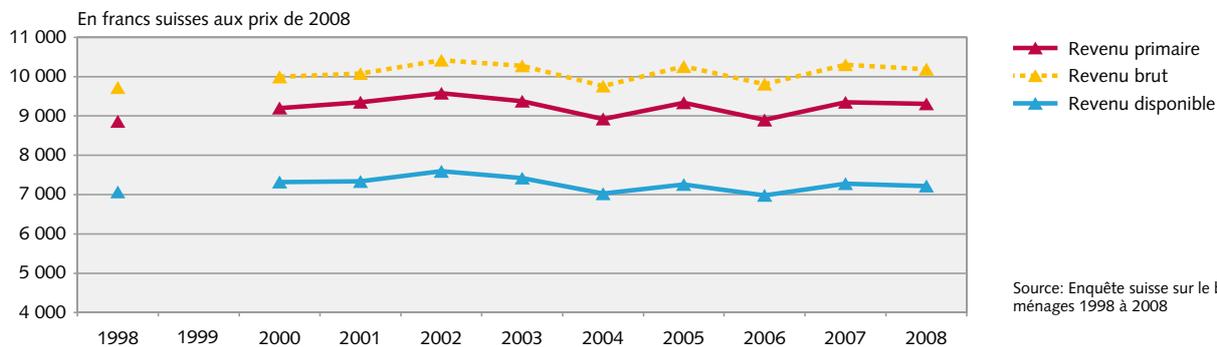
#### Calcul du revenu d'équivalence

Le revenu d'équivalence se calcule à partir du revenu des ménages. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu de chaque ménage est divisé par une «valeur d'équivalence» qui a pour effet de convertir ce ménage en un ménage d'une personne. La valeur d'équivalence s'obtient en attribuant à chaque membre du ménage un facteur de pondération: p. ex. 1,0 à la première personne adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans (ces valeurs correspondent à la dernière échelle d'équivalence, dite «échelle modifiée», de l'OCDE). La somme de ces pondérations donne la «valeur d'équivalence» du ménage. L'analyse ne se situe plus dès lors au niveau des ménages mais au niveau des personnes (ou plus précisément des «unités d'équivalence»).

<sup>59</sup> Revenus provenant de l'activité lucrative, de la location et de la fortune (cf. glossaire -> Revenu primaire).

**Evolution des revenus primaires, bruts et disponibles, ménages actifs, 1998 à 2008, montants absolus (moyennes) aux prix de 2008, revenus des ménages**

G 2.3.9 a

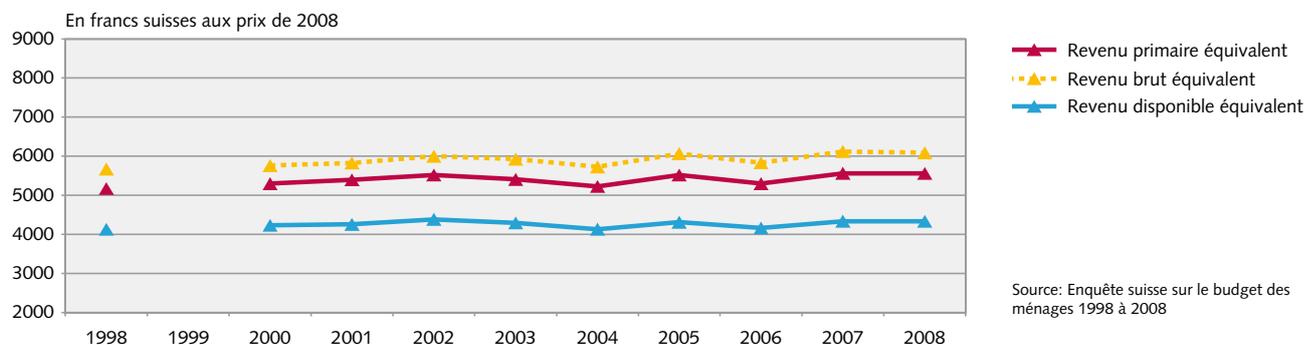


Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 1998 à 2008

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Evolution des revenus primaires, bruts et disponibles, ménages actifs, 1998 à 2008, montants absolus (moyennes) aux prix de 2008; revenus d'équivalence<sup>1</sup>**

G 2.3.9 b



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 1998 à 2008

<sup>1</sup> Cf. encadré > Calcul du revenu d'équivalence, p. 40

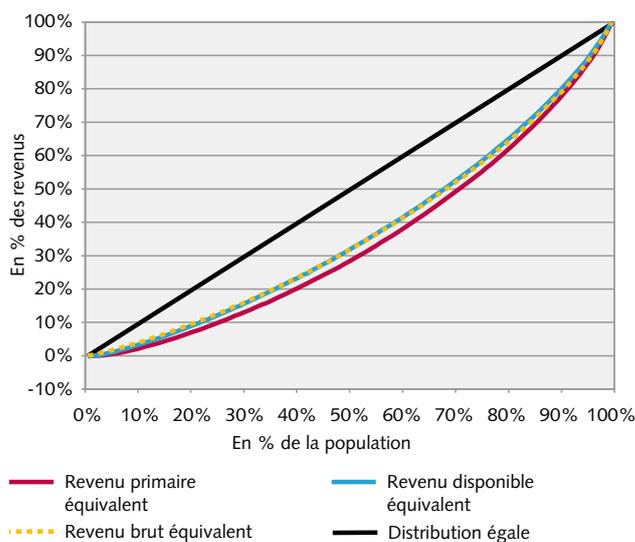
© Office fédéral de la statistique (OFS)

*Courbe de Lorenz, indices de Gini et rapports interquintiles*

Comme le montrent les courbes de Lorenz (cf. graphique 2.3.10), le revenu primaire d'équivalence en 2008 (courbe rouge) est réparti de façon légèrement plus inégale que le revenu d'équivalence disponible (courbe bleue): les 10% les plus riches disposent de 23% du total du revenu primaire d'équivalence (décile ayant le revenu le plus bas: 2,3%) et de 21% du total du revenu d'équivalence disponible (décile ayant le revenu le plus bas: 3,5%). A titre de comparaison: en 2001, année de la période d'observation où fut enregistrée la plus faible dispersion des inégalités, le décile le plus riche réunit 22% du revenu d'équivalence primaire et 20% du revenu d'équivalence disponible (le décile ayant le revenu le plus bas: resp. 2,9% et 4,2%).

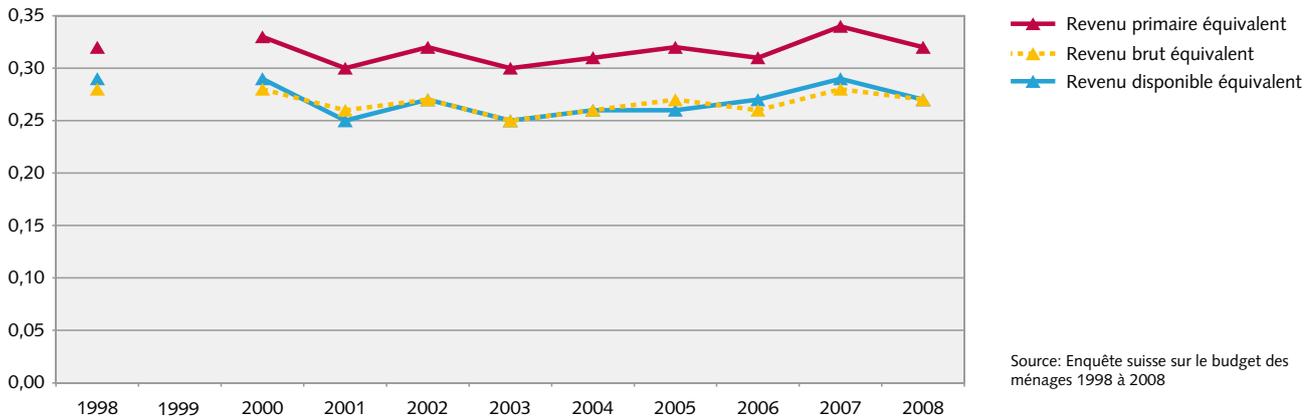
**Courbes de Lorenz: Distribution des revenus, personnes vivant dans des ménages actifs, 2008**

G 2.3.10



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 1998

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Evolution des coefficients de Gini-Koeffizienten, personnes vivant dans des ménages actifs, 1998 à 2008**
**G 2.3.11**


Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 1998 à 2008

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Mesure de l'inégalité des revenus**

La répartition des revenus peut se représenter graphiquement par une **courbe de Lorenz** (graphique 2.3.10). La courbe de Lorenz met en relation les pourcentages relatifs cumulés de la population et les pourcentages relatifs cumulés des revenus, disposés par ordre croissant. Elle montre quelle part de la population perçoit quelle part du revenu total. Plus la répartition des revenus est inégalitaire, plus la courbe s'écarte de la diagonale. Une répartition des revenus parfaitement égalitaire correspondrait à une courbe confondue avec la diagonale à 45° du graphique (pour plus de détails, voir Jenkins et Van Kerm 2009).

Pour mesurer l'inégalité des revenus, on utilise souvent le **coefficient de Gini**, qui se base sur la courbe de Lorenz. Le coefficient de Gini correspond, sur le graphique 2.3.10, au rapport entre la surface comprise entre la diagonale et la courbe de Lorenz et la surface en-dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait nul. Si une seule personne percevait tous les revenus, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à un.

Une autre manière courante de mesurer la concentration des revenus consiste à comparer, avant et après les transferts sociaux, la part de revenu (sommés) qui échoit à deux groupes de population de taille égale (cf. glossaire > rapport interquintile). On considère généralement le **rapport interquintile S80/S20**, qui compare, dans une population donnée, la part de revenu des 20% les plus riches avec la part de revenu des 20% les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes de population est inégalitaire. Pour des raisons de stabilité, les présents calculs de quintiles n'ont tenu compte ni du premier, ni du dernier percentile, et ceci afin de minimiser l'influence des valeurs extrêmes sur les quotients. Pour être précis, la comparaison ne porte que sur les sommes de S80-99 et S1-20 (y compris les valeurs limites).

Ces deux mesures de l'inégalité considèrent la répartition des revenus entre les personnes (niveau individuel).

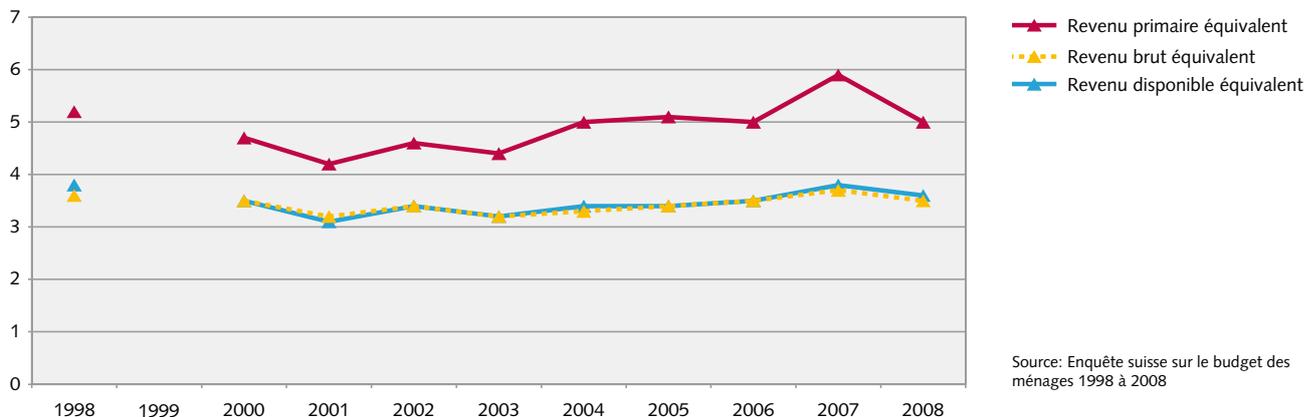
Le graphique 2.3.11 illustre l'évolution des indices de Gini pour les différents types de revenus depuis 1998. Sur l'ensemble de la période d'observation, le revenu primaire d'équivalence, avec des coefficients se situant entre 0.30 et 0.34, est plus inégalement réparti que le revenu d'équivalence disponible (indices légèrement inférieurs, entre 0.25 et 0.29). Considérés globalement, les transferts sociaux semblent donc compenser, en partie du moins, les inégalités dans la répartition des revenus, même si l'on observe, de 2003 à 2007, une tendance à la hausse des coefficients (et, partant, à une inégalité croissante dans la répartition des revenus). Durant les deux premières années d'observation, les écarts entre les indices concernant le revenu primaire et le revenu d'équivalence disponible se sont avérés légèrement plus faibles que pendant le reste de la période d'observation, ce qui indique une tendance à répartir davantage depuis lors; pour le reste, les deux courbes présentent toutefois un cours assez parallèle.

Le graphique 2.3.12 montre l'évolution des rapports interquintiles pour les différents types de revenus depuis 1998<sup>60</sup>. Il corrobore les résultats obtenus avec les indices de Gini: une répartition plus inégale du revenu primaire d'équivalence (quotients situés entre 4.2 et 5.9) en comparaison avec le revenu d'équivalence disponible (quotients situés entre 3.1 et 3.8) et une croissance presque continue des valeurs – et, partant, des inégalités dans la répartition des revenus – de 2003 à 2007. A noter, là aussi, les quotients particulièrement bas en 2001, qui sont probablement en corrélation avec la reprise conjoncturelle de ce début de nouveau millénaire.

<sup>60</sup> Cf. encadré > Mesure de l'inégalité des revenus.

**Evolution des rapports interquintiles tronqués (S80/S20)<sup>1</sup>, personnes vivant dans des ménages actifs, 1998 à 2008**

G 2.3.12



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages 1998 à 2008

<sup>1</sup> Cf. encadré > Mesure de l'inégalité des revenus

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**2.4 Contexte économique général: résumé**

Si le revenu de toutes les catégories de revenus de ménages actifs a légèrement augmenté durant la période de 1998 à 2009, le niveau de bien-être (mesuré au moyen du revenu d'équivalence disponible corrigé de l'effet des prix) est, dans l'ensemble, resté pratiquement inchangé, alors que l'économie, à quelques rares exceptions près, a connu au cours de la même période une croissance constante en termes réels. Entre 1993 et 2009, la performance économique – et par conséquent le revenu global à répartir – a augmenté de 48,4% en valeur nominale, ce qui se traduit également par un accroissement de la valeur ajoutée par habitant. Les salaires ont, quant à eux, connu depuis 1993 une croissance nominale de l'ordre de 22,6% dans le secteur secondaire et de 24,1% dans le tertiaire (resp. 6,3% et 7,6% en valeur réelle).

Quant à l'évolution du marché de l'emploi durant la période de 1992 à 2008, on observe une constante augmentation du nombre des personnes occupées dans le secteur des services et, parallèlement, des titulaires d'un diplôme universitaire ou HES. La part des personnes occupées n'ayant pas de formation postobligatoire reste haute dans la population des actifs étrangers, et cela en dépit d'une élévation générale du niveau de formation. Une dichotomie apparaît entre les personnes qui ont durablement accès au système de formation, donc au marché de l'emploi, et celles qui éprouvent des difficultés à acquérir une solide formation professionnelle et qui sont ainsi particulièrement exposées au risque d'une exclusion prolongée de ce marché.

Entre 1998 et 2001, les inégalités de revenu (rapports interquintiles tronqués S80/S20) ont reculé, mais elles ont tendance à s'accroître depuis lors. Il s'ensuit que la situation des ménages aisés s'améliore toujours, tandis que celles des ménages à faible revenu reste quasiment stagnante. Cette évolution peut en partie s'expliquer par le fait que les salaires n'ont profité que d'une part relativement faible des fruits de la croissance économique. Une part importante de ces fruits est tout de même parvenue aux ménages privés, mais c'est sous la forme de gains en capital et de rendements de la fortune ou du patrimoine. Et ceux-ci sont allés avant tout aux ménages qui, plus que les autres, disposent de réserves en capital.

L'analyse du système étatique de redistribution montre que, dans l'ensemble, son but premier – la réduction des inégalités – est atteint. Les revenus primaires, qui dépendent essentiellement du marché, sont répartis de manière nettement plus inégale que les revenus après transferts.

## 3 Contexte social

Les conditions générales de la société ont, comme le contexte économique, une influence sur la situation sociale de la population et, partant, sur les processus d'exclusion sociale. Ces conditions générales sont soumises elles aussi à des processus de mutation. Le présent chapitre donne un bref aperçu de la structure sociale de la Suisse et des tendances qui ont orienté son évolution au cours de ces dernières années. Conformément au but de ce rapport, l'objectif est ici de présenter une vue d'ensemble mettant en lumière les tendances et permettant de saisir quels groupes sociaux souffrent de carences dans des domaines essentiels de la vie. Des carences dans des domaines sociaux importants ou les comportements déviant qui en découlent peuvent augmenter le risque d'être pris dans un engrenage favorisant l'exclusion sociale.

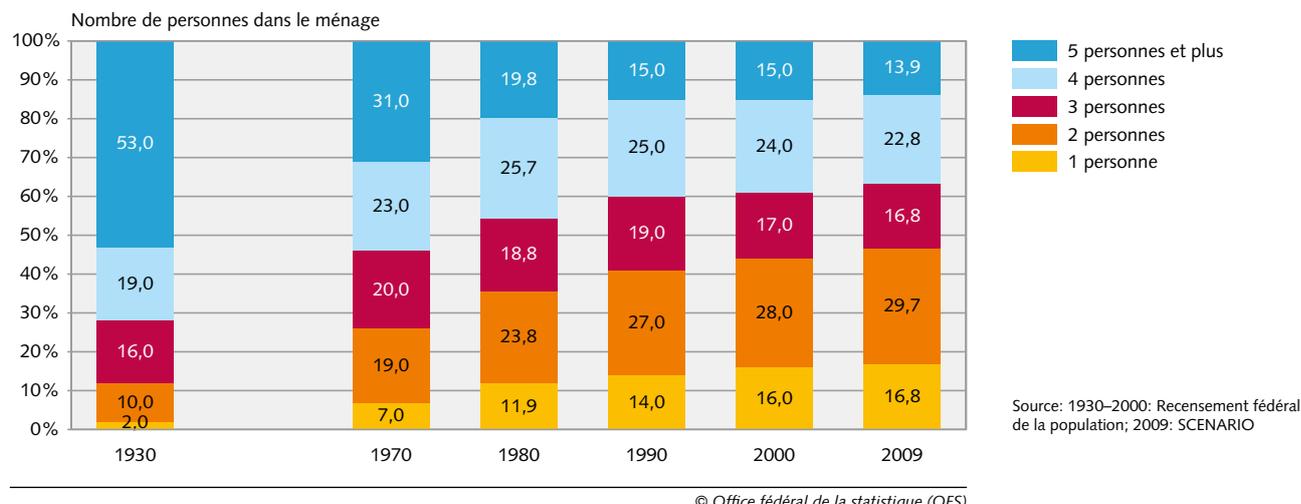
Le chapitre 3.1 présente les différentes formes de vie en commun et les différents types de ménages. Nous y analyserons également la répartition entre l'activité professionnelle et le travail domestique (ou ménager) ainsi que la natalité, qui détermine la taille des ménages. Il existe entre la santé et le statut social un lien étroit qui sera étudié au chapitre 3.2, avec le thème des handicaps. Le chapitre 3.3 analyse la structure de la population étrangère et les migrations, deux aspects qui ont une forte influence sur la structure sociale de la Suisse. Enfin, le chapitre 3.4 est consacré au rapport entre la criminalité et la menace d'exclusion sociale, aspect sur lequel on ne dispose guère (pour l'instant) de résultats sûrs.

### 3.1 Ménages et formes de vie en commun

La population vit pour l'essentiel dans des ménages privés; 2,3% des personnes seulement (en 2000) sont domiciliées dans des ménages collectifs tels que homes, hôpitaux, prisons, internats, etc. Bien que de plus en plus de gens vivent seuls, la majorité des ménages privés comprend deux ou plusieurs personnes apparentées, vivant en couple et/ou avec leur(s) enfant(s). La taille et la composition de ces ménages sont influencées par certaines caractéristiques des adultes qui y vivent, telles que la nationalité et le statut socio-économique. Elles varient aussi en fonction des régions de la Suisse et du caractère rural ou urbain de l'environnement. Types de ménage et âges de la vie sont liés: enfant, on vit avec ses parents, puis parfois avec seulement l'un d'entre eux; ensuite vient souvent une période de vie en solo, suivie d'une mise en ménage en couple consensuel. Le mariage et les enfants précèdent le «nid vide». Puis vient la vie solitaire, qui concerne majoritairement des femmes âgées, et enfin pour certains l'emménagement dans un ménage collectif. Ainsi, la structure par âges de la population exerce une influence sur la structure des ménages.

Personnes en ménages privés selon la taille du ménage, 1930–2009

G 3.1.1



3.1.1 Des ménages plus petits et plus nombreux

La taille moyenne des ménages privés n'a cessé de diminuer: de 3,92 personnes en 1930 à 2,93 personnes en 1970, puis à 2,18 personnes en 2009. Ce sont surtout les ménages de cinq personnes et plus qui se sont raréfiés: alors qu'en 1930, 53% de la population en ménages privés vivait dans de tels ménages, en 1970 ce n'était déjà plus que 31%, et en 2009, 14%.

La croissance de la part des petits ménages fait écho à la diminution des plus grands. En 2009, 37% des ménages (soit 17% de la population) ne comptent qu'une seule personne. De 1980 à 2000, les hommes de 20 à 39 ans ont été de plus en plus nombreux à vivre seuls. Dès l'âge de 55 ans, ce sont par contre les femmes qui prédominent largement parmi les personnes vivant seules. Les ménages de deux personnes, quant à eux, représentent 33% des ménages en 2009, soit 30% de la population. Il ne s'agit de loin pas que de jeunes couples qui n'ont pas encore d'enfant mais, de plus en plus, de couples âgés dont les enfants ont quitté le foyer.

En conséquence de ces évolutions, le nombre de ménages s'accroît plus rapidement que celui de la population. On estime qu'à partir de 2015, la part de la population vivant dans des ménages d'une ou de deux personnes deviendra majoritaire.

3.1.2 Diversification des formes de vie en commun

En 2009, moins de la moitié de la population (48%) vivait dans des ménages composés d'un couple et d'au moins un enfant (1970: 65%). Même si elle concerne la plupart des enfants, et demeure une forme de vie répandue parmi les adultes d'âge moyen, la «famille traditionnelle» n'est

donc plus prédominante. Par contre, certaines formes de vie commune qui étaient encore rares, voire impossibles il y a quelques décennies, sont aujourd'hui bien établies. Leur développement tient à l'augmentation des divorces, mais aussi à l'émergence de nouvelles formes d'union entre partenaires. Si les comportements actuellement observés restent identiques à l'avenir, on estime que presque un mariage sur deux (48%) conclus en 2009 pourrait se terminer par un divorce. Conséquence de cette propension plus grande à divorcer, et du fait que ces dernières années, un peu plus de la moitié des divorces implique des enfants mineurs: un nombre croissant de familles monoparentales et de familles recomposées.

**Familles monoparentales:** parmi les ménages familiaux avec enfants, la part des familles monoparentales s'est accrue, passant de 10% en 1970 à 17% en 2009. En 2000, 85% des chefs de familles monoparentales étaient des femmes, et près de la moitié d'entre elles étaient divorcées. La part des enfants vivant dans de telles familles a augmenté, de 8% en 1980 à 14% en 2009. Cette proportion varie selon l'âge des enfants<sup>61</sup>: parmi ceux âgés de 15 à 24 ans, 17% sont concernés.

**Familles recomposées:** on estime qu'en 2000, 43% des enfants de moins de 14 ans qui vivaient avec leur mère, mais sans leur père biologique, faisaient partie d'une famille recomposée comprenant le nouveau partenaire (époux ou union libre) de la mère. Le pourcentage correspondant pour les enfants vivant avec leur père, sans leur mère biologique mais en famille recomposée, était de 75%.

<sup>61</sup> Enfants: jusqu'à l'âge de 24 ans.

**Couples en union libre:** en 2000, 11% des couples vivant ensemble n'étaient pas mariés (4% seulement en 1980), mais la proportion variait de 18% parmi les couples sans enfant à 4% parmi ceux qui en ont. En effet, la plupart des couples entament leur vie commune en union libre, mais se marient lorsqu'ils projettent d'avoir un enfant. Cependant, le taux de naissances hors mariage augmente régulièrement: 5% en 1980, 11% en 2000, et 18% en 2009. Il demeure toutefois inférieur à celui des pays voisins (Allemagne 32%, Autriche 39%, France 52%, Italie 20%; chiffres de 2008).

**Partenariats enregistré:** la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes de même sexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2007. En 2007, 2004 couples ont fait enregistrer leur partenariat (1431 masculins et 573 féminins); en 2009, ils n'étaient que 872 (588 masculins et 284 féminins).

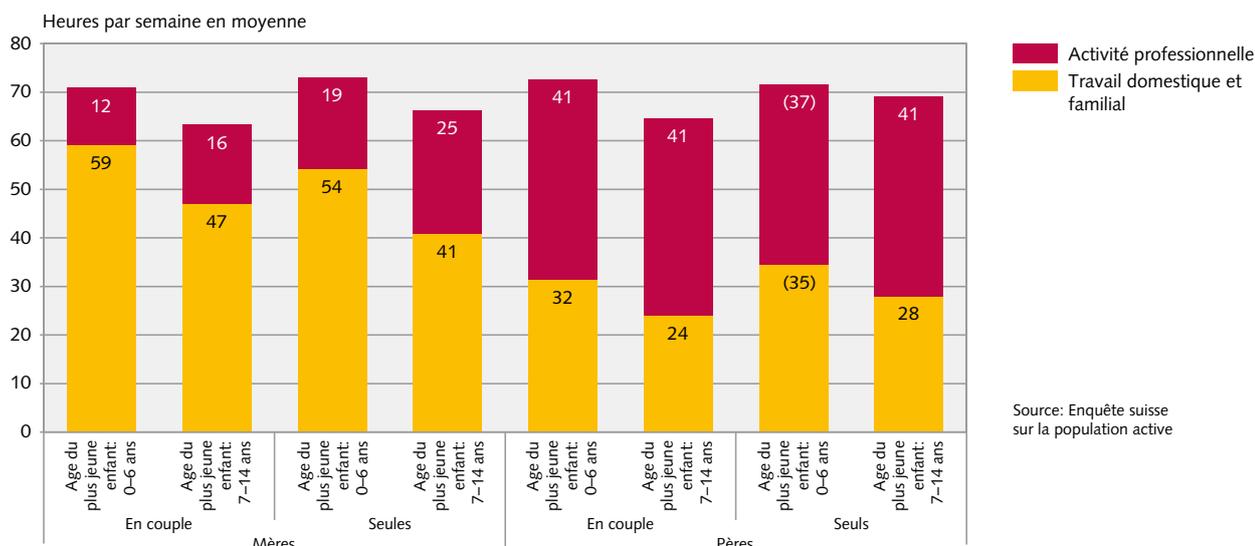
### 3.1.3 Répartition des tâches dans les couples et chez les parents seuls

Parmi les couples dont l'enfant le plus jeune a moins de sept ans, le nombre d'heures consacré par les mères au travail domestique et familial est demeuré stable entre 1997 et 2007, aux alentours de 59 heures par semaine en moyenne, alors que pendant la même période, la part de celles qui n'ont pas d'emploi a diminué de 47% à 35%. Parallèlement, les pères en situation comparable ont augmenté leur contribution au travail domestique et familial de 24,3 à 31,5 heures par semaine en moyenne, mais la part de ceux employés à plein temps n'a que légèrement diminué, de 95% à 91%. Les modèles de répartition des tâches dans le couple évoluent donc, mais lentement. Lorsque les enfants grandissent, de plus en plus de mères en couple retournent travailler ou augmentent leur taux d'emploi, mais souvent à temps partiel (cf. chapitre 2.2.1).

Les femmes à la tête de familles monoparentales ont plus souvent une activité professionnelle, et à un taux d'occupation supérieur, que les mères en couple; bien qu'elles consacrent en moyenne quelques heures de moins chaque semaine aux tâches domestiques et familiales, la charge de leurs activités cumulées est supérieure.

Parents: heures consacrées à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial, en 2007

G 3.1.2



(Chiffre): fiabilité statistique relative

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### 3.1.4 Fécondité et vie familiale vont de pair

La tenue du foyer demeurant majoritairement assumée par les femmes, beaucoup d'entre elles peinent à concilier maternité et emploi. Ceci explique qu'elles retardent la fondation d'une famille, et qu'un nombre croissant d'entre elles finisse par renoncer à avoir un enfant. Alors qu'en 1970, les femmes se mariaient pour la première fois à un âge moyen de 24,1 ans, cet âge était de 29,2 ans en 2009 (hommes, respectivement 26,5 et 31,5 ans). Parallèlement, l'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant a augmenté de 25,3 ans à 30,1 ans. L'indicateur conjonctuel de primo-nuptialité, soit la proportion des personnes célibataires qui se marient pour la première fois avant leur 50<sup>e</sup> anniversaire parmi toutes les personnes soumises aux conditions de nuptialité de l'année considérée, a bien diminué: pour les femmes, de 87% en 1970 à 64% en 2009.

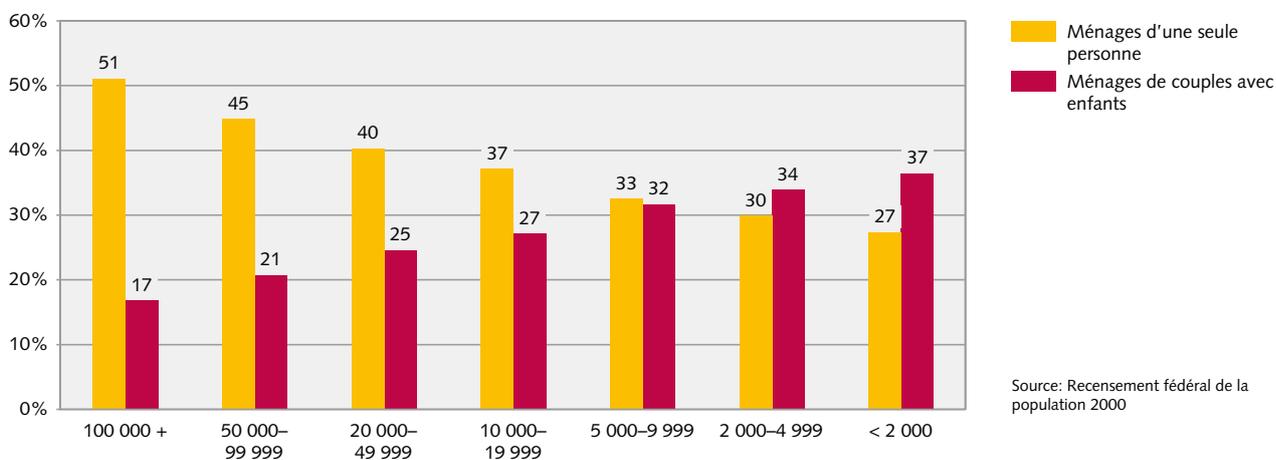
La proportion de femmes qui ne donnent naissance à aucun enfant augmente régulièrement: 15% de celles qui sont nées en 1935–1939, mais 19% de celles de la génération 1950–1954. Plus leur niveau de formation est

élevé (et donc leurs perspectives de carrière favorables), plus les femmes ont tendance à renoncer à la maternité: ainsi, parmi les femmes nées en 1950–1954, 32% de celles au bénéfice d'une formation tertiaire n'ont pas eu d'enfant, contre seulement 14% de celles qui ont au plus une formation du secondaire I.

Ainsi, l'indicateur conjonctuel de fécondité, qui calcule le nombre moyen d'enfants par femme d'âge fécond pour une année donnée, a été de 1,50 en 2009, soit bien inférieur aux 2,1 enfants qui seraient nécessaires pour assurer le remplacement des générations. Celui-ci varie de canton à canton (en 2009, les extrêmes sont Bâle-Ville, avec 1,26 enfant, et Appenzell-Rhodes-Intérieures, 1,75 enfant), mais la variabilité par nationalité est également importante: 1,40 enfant pour les Suissesses, contre 1,82 enfant pour les étrangères (données plus détaillées, voir chapitre 3.3.1)<sup>62</sup>. La taille des ménages, évidemment liée à la fécondité, varie ainsi, entre autres, en fonction du lieu habité, et de la nationalité des parents.

#### Ménages d'une seule personne et ménages de couples avec enfant(s) selon la taille de la commune, en 2000

G 3.1.3



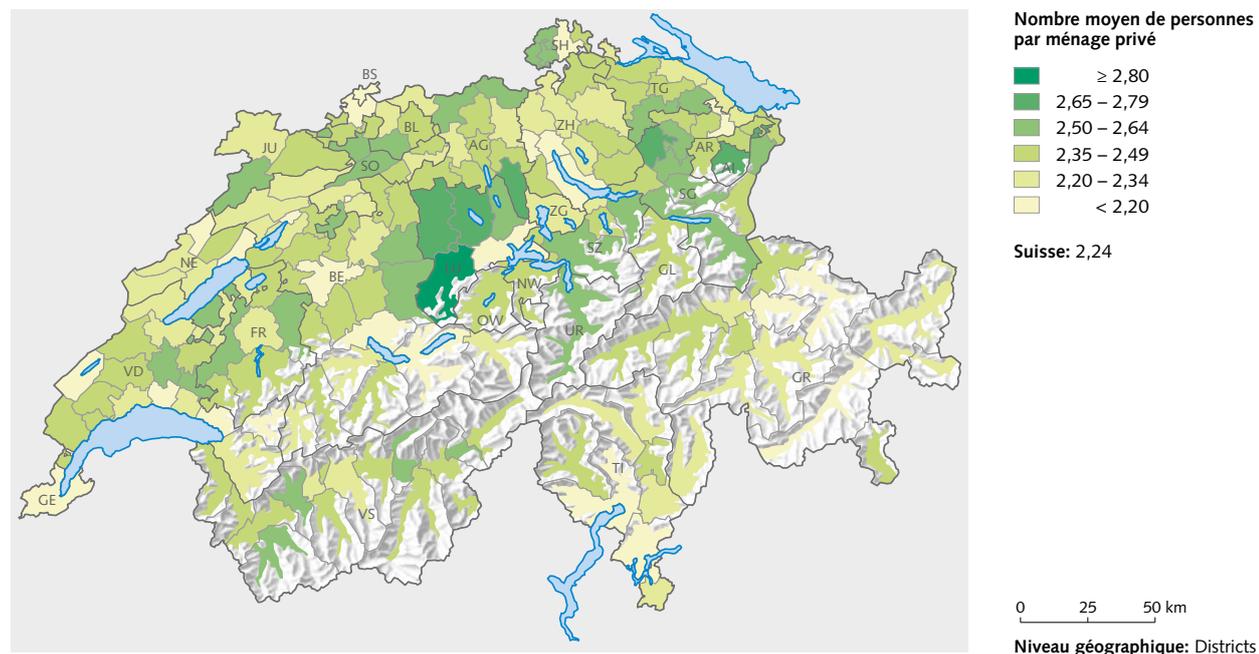
Source: Recensement fédéral de la population 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>62</sup> A noter que certaines étrangères sont mariées à des Suisses. La part des mariages conclus entre un Suisse et une étrangère oscille entre 20 et 21% depuis l'an 2000. Quant à la naturalisation facilitée possible dans de tels cas, elle ne peut être demandée que trois à cinq ans après le mariage.

Taille des ménages, en 2000

C 1



Source: Recensement fédéral de la population, OFS

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2011

Résumé

La population vit dans un nombre croissant de ménages de plus en plus petits. 17% des personnes vivent seules, 30% à deux. Les ménages comprenant plus de deux enfants se raréfient. Les familles «traditionnelles» se transforment plus souvent en familles monoparentales et en familles recomposées. Le partage des tâches entre parents n'évolue que lentement. Du fait du cumul de leur activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales, les mères et pères (qu'ils soient en couple ou seuls) d'enfants de moins de 15 ans doivent souvent faire face à un nombre très élevé d'heures de travail. La fécondité, et donc la taille des ménages, varient en fonction de différents facteurs, dont le niveau de formation des femmes, la nationalité, et le contexte local.

## 3.2 Santé

Une population en bonne santé et performante est un facteur important de prospérité et de développement de la société. Au niveau de l'individu, la santé est une condition essentielle de la qualité de la vie. Comme le prouvent de nombreux travaux de recherche, les chances d'être en bonne santé sont étroitement liées au statut social. Cela est vrai même dans les pays qui disposent d'un système de santé développé, où toute la population a un accès réglementé aux prestations de santé (Siegrist, Marmot, 2008). C'est pourquoi, la réduction des inégalités de santé est un but prioritaire de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Union européenne (EU)<sup>63</sup>.

Plusieurs études montrent que l'influence du statut social sur la santé est beaucoup plus forte que l'inverse (Siegrist, Marmot, 2008). D'une manière générale, cela signifie que plus le statut social est élevé, meilleur est l'état de santé et plus longue est l'espérance de vie. Toutefois, les effets du statut social sur la santé se manifestent beaucoup plus de manière indirecte que directe, par le biais de la répartition inégale des ressources et des risques et par des différences de comportements. Les personnes dont le statut social est peu élevé<sup>64</sup> sont plus souvent exposées à des conditions de vie et de travail défavorables, et ce sont elles qui présentent le plus de comportements susceptibles de compromettre la santé. Quelques résultats sont présentés à ce sujet au chapitre 3.2.1.

Inversement, les troubles de santé et les handicaps de longue durée peuvent restreindre la participation à la vie sociale, les possibilités d'intégration sur le marché de l'emploi et la capacité des individus à assurer leur existence de manière autonome. Ce sera le thème du chapitre 3.2.2, qui traite de la situation des personnes affectées d'un handicap.

### 3.2.1 Statut social et santé

Il n'existe actuellement que quelques études analysant, pour la Suisse, les rapports entre le statut social et la santé. Les statistiques sur la santé fournissant des données sur le statut social des individus sont peu nombreuses. Parmi les statistiques de l'OFS, les données proviennent aujourd'hui essentiellement de l'enquête suisse sur la santé (ESS)<sup>65 66</sup>.

Des informations sur l'espérance de vie selon le statut social peuvent être tirées des données de la *Swiss National Cohort (SNC)*, une étude longitudinale basée sur les recensements de la population de 1990 et 2000 mis en relation avec les données de la statistique de la mortalité<sup>67</sup>.

Les données de l'ESS de 2007 présentent quelques résultats concernant la santé et les comportements de santé selon le niveau de formation et le revenu<sup>68</sup>. Dans la recherche sur les inégalités, le statut social est habituellement défini sur la base de critères socioéconomiques (Mielck, 2000), et il est mesuré ici à partir du plus haut niveau de formation atteint et du revenu d'équivalence. Le sexe et l'âge sont également pris en compte. Les analyses se rapportent à la population des ménages privés à partir de 25 ans car, passé cet âge, les gens ont normalement achevé leur formation et sont déjà dans la vie professionnelle.

Les présents résultats mettent en lumière quelques aspects importants de la question, sans prétendre à l'exhaustivité.

#### *Espérance de vie*

La Suisse fait partie des pays où l'espérance de vie est la plus élevée. Actuellement, à la naissance, l'espérance de vie des hommes est de 79,8 ans et celle des femmes de 84,4 ans (OFS; chiffres de 2009). On observe toutefois des différences considérables selon le niveau de formation, comme le montre une publication fondée sur les

<sup>63</sup> Cf.: [www.euro.who.int/](http://www.euro.who.int/) und [www.health-inequalities.eu](http://www.health-inequalities.eu).

<sup>64</sup> Nous avons renoncé ici à décrire en détail les groupes de population. On peut trouver un exemple de telles descriptions dans le monitoring de l'état de santé de la population migrante (GMM, cf. Office fédéral de la santé publique, OFSP, 2007), seules quelques données éparses sont détaillées.

<sup>65</sup> Cf.: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) > Français > Infothèque > Enquêtes, sources > Enquête suisse sur la santé (ESS) > Bienvenue.

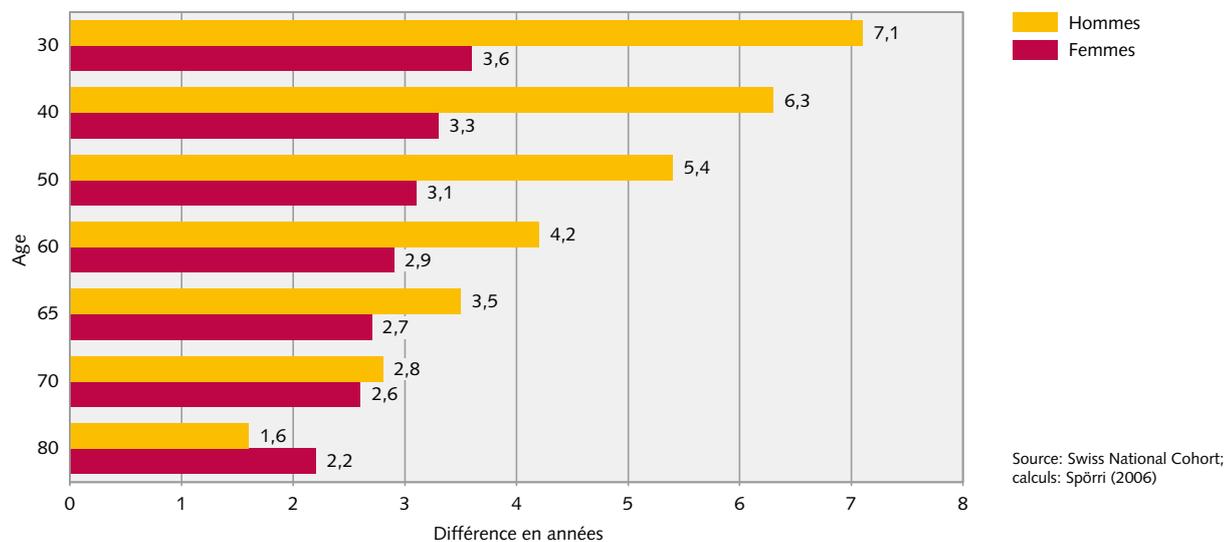
<sup>66</sup> Le quatrième rapport sur la santé du canton de Berne est consacré entre autres à la répartition des chances en matière de santé dans la population; cf. Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (2010).

<sup>67</sup> Au sujet de la Swiss National Cohort, cf.: <http://www.ispm.ch/1145.html>. Les données proviennent de l'OFS. Elles sont traitées et analysées par les membres du groupe SNC, recrutés dans les universités de Suisse.

<sup>68</sup> On trouvera une analyse des rapports entre la santé et les comportements en matière de santé selon le niveau de formation et le revenu sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) > Thèmes > 14 – Santé > Santé de la population > Facteurs influant sur la santé > Analyses > Santé selon la formation et le revenu.

**Différence d'espérance de vie selon le niveau de formation (comparaison titre universitaire/scolarité obligatoire), 2007**

**G 3.2.1**



Source: Swiss National Cohort; calculs: Spörri (2006)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

données de la SNC pour la Suisse alémanique (Spörri 2006). C'est à l'âge de 30 ans que la différence d'espérance de vie entre le niveau de formation le plus haut et le niveau de formation le plus bas est la plus importante (cf. graphique 3.2.1). L'écart est presque deux fois plus grand chez les hommes que chez les femmes (7,1 ans contre 3,6 ans). Plus l'âge augmente, plus l'écart selon le niveau de formation s'atténue, mais il ne disparaît pas totalement. La différence entre les sexes s'atténue également avec l'âge. À partir de 80 ans, l'écart est moins marqué chez les hommes que chez les femmes.

*Etat de santé*

Un bon indicateur de l'état de santé effectif d'une personne est l'état de santé qu'elle perçoit subjectivement. La population de la Suisse porte une appréciation généralement positive sur son propre état de santé. On constate dans toutes les classes d'âge, chez les hommes comme chez les femmes, de nettes différences selon le niveau de formation atteint (cf. graphique 3.2.2a)<sup>69</sup>. Les personnes qui n'ont accompli que la scolarité obligatoire qualifient beaucoup moins souvent leur état de santé de bon ou de très bon que celles qui ont une formation supérieure. Le plus grand écart, avec plus de 30 points de pourcentage, s'observe chez les hommes de 45 à

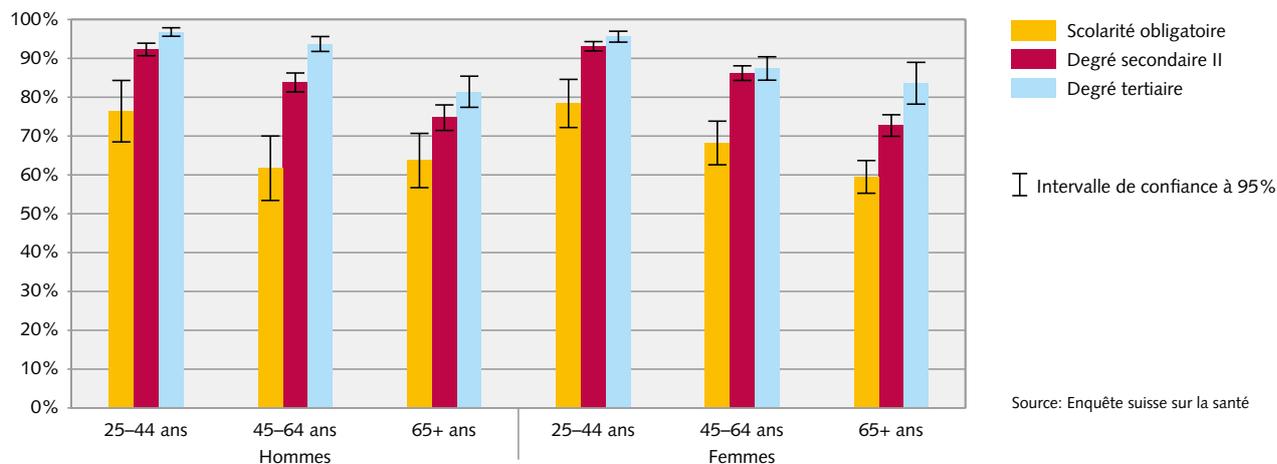
64 ans: 94% des titulaires d'un diplôme du degré tertiaire, mais seulement 62% des titulaires d'un certificat de fin de scolarité obligatoire, qualifient leur état de santé de bon ou très bon.

On observe en outre, dans les classes d'âge moyennes et avancées, des différences selon le revenu, même si elles ne sont pas aussi prononcées que les différences selon le niveau de formation (cf. graphique 3.2.2b). Les hommes et les femmes ayant un revenu d'équivalence mensuel de plus de 5000 francs jugent plus fréquemment leur état de santé bon ou très bon que les personnes dont le revenu d'équivalence ne dépasse pas 2400 francs.

<sup>69</sup> Les écarts sont presque partout statistiquement significatifs. Les résultats particulièrement mis en évidence dans les pages qui suivent sont tous statistiquement significatifs.

**Bon ou très bon état de santé auto-évalué, selon le niveau de formation, 2007**

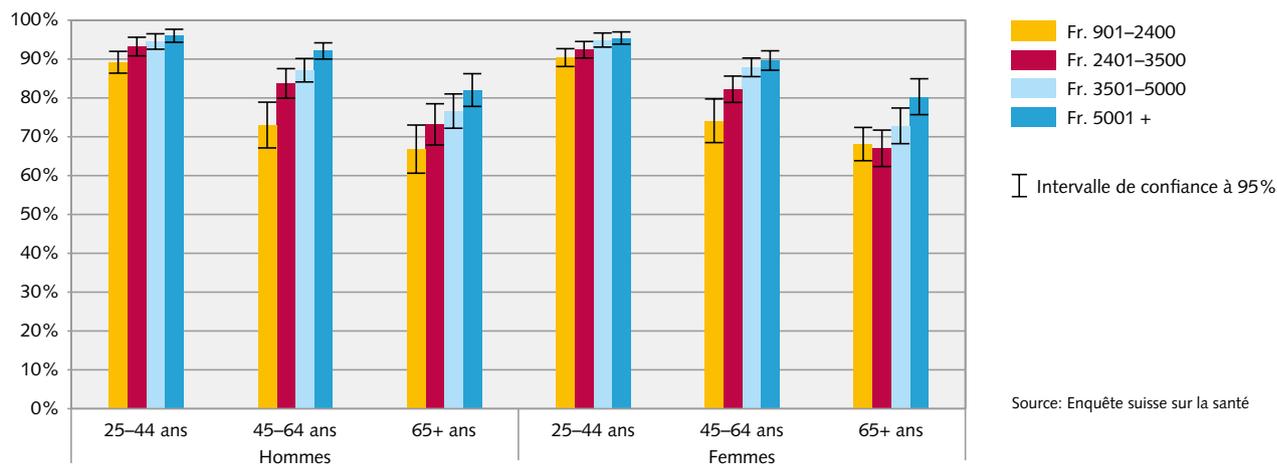
G 3.2.2 a



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Bon ou très bon état de santé auto-évalué selon le revenu d'équivalence, 2007**

G 3.2.2 b



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Un gradient selon la formation, c'est-à-dire un écart selon le niveau de formation le plus haut au niveau le plus bas, s'observe également pour d'autres indicateurs de l'état de santé. Ainsi, près de 16% des hommes et 14% des femmes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire ont dès l'âge de 25 à 44 ans un problème de santé qui les limite fortement dans leur vie quotidienne depuis au moins six mois. Ce problème ne touche que 3% des hommes et 5% des femmes ayant

une formation du degré tertiaire. De même, une détresse psychologique élevée<sup>70</sup> est plus fréquente chez les hommes de 45 à 64 ans et chez les femmes de 25 à 44 ans n'ayant accompli que la scolarité obligatoire que chez les personnes ayant une formation du degré tertiaire (hommes de 45 à 64 ans: 12% contre 2%; femmes de 25 à 44 ans: 13% contre 4%).

<sup>70</sup> La détresse psychologique est mesurée au moyen d'un indice fondé sur le Mental Health Inventory (MHI-5). Il s'agit de relever, pour les quatre dernières semaines écoulées, dans quelle mesure une personne donnée a été nerveuse, a eu un cafard tel que rien ne peut lui remonter le moral, s'est sentie abattue ou déprimée, ou au contraire s'est sentie calme, paisible ou heureuse. À partir des valeurs constatées, on peut ensuite estimer l'intensité de la détresse psychologique (élevée, moyenne, faible).

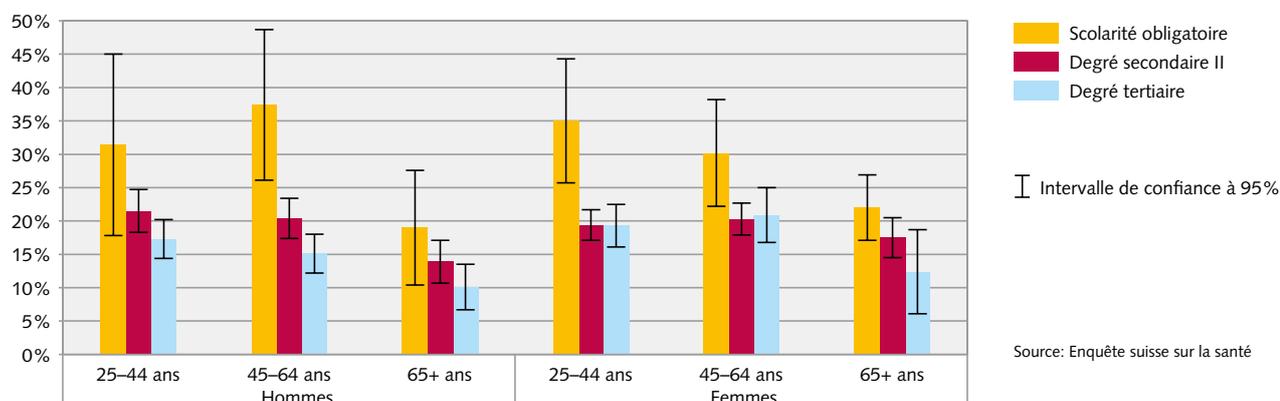
Il en est de même pour certains troubles physiques: les hommes de 25 à 64 ans et les femmes de 25 à 44 ans n'ayant accompli que la scolarité obligatoire souffrent plus souvent de fortes douleurs dorsales, thoraciques et lombaires ou de troubles du sommeil.

Les résultats observés en fonction du revenu sont moins évidents et souvent inconsistants. Dans le groupe des revenus les plus bas, les hommes de 45 à 64 ans sont, plus souvent que les autres, limités dans leur vie quotidienne par des troubles de santé, les hommes et les femmes de 45 à 64 ans éprouvent plus souvent de forts maux de reins ou de dos, et les femmes de 45 à 64 ans souffrent plus souvent de détresse psychologique.

### Ressources personnelles et sociales

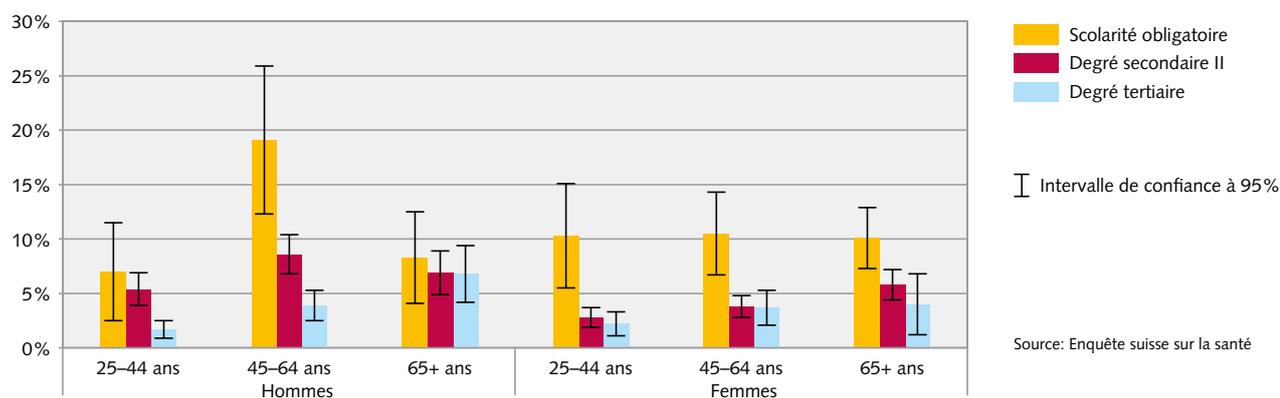
Les ressources psychosociales sont, à côté des comportements favorables à la santé, un facteur important de la santé physique et psychique, et un atout pour la vie en général, comme le montrent de nombreuses études (Siegrist, Marmot, 2008: 175 ss). Le sentiment de maîtriser sa vie et de ne pas se sentir simplement livré au destin permet de gérer activement des défis inhabituels et des situations existentielles difficiles. Renforçant pour ainsi dire le «système immunitaire» psychosocial, de bons contacts sociaux et la possibilité de confier à quelqu'un ses soucis et ses problèmes aident à assumer des expériences de vie pesantes et stressantes.

### Faible sentiment de maîtrise de la vie, selon le niveau de formation, 2007 G 3.2.3



© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Aucune personne de confiance, selon le niveau de formation, 2007 G 3.2.4



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Dans l'ensemble, les personnes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire ont plus souvent un faible sentiment de maîtrise de leur propre vie (cf. graphique 3.2.3)<sup>71</sup>. Les différences les plus nettes concernent les hommes de 45 à 64 ans (scolarité obligatoire 37%, formation du degré tertiaire 15%) et les femmes de 25 à 44 ans (scolarité obligatoire 35%, formation du degré tertiaire 19%). On observe également des écarts assez prononcés lorsqu'une personne de confiance fait défaut<sup>72</sup> (cf. graphique 3.2.4). Les femmes de toutes les classes d'âge et les hommes de moins de 65 ans n'ayant accompli que la scolarité obligatoire n'ont assez souvent aucune personne de confiance. Ce constat est particulièrement manifeste chez les hommes de 45 à 64 ans: 19% n'ont personne à qui confier leurs problèmes.

Par rapport au revenu, l'association ne se vérifie qu'en partie. Chez les hommes et les femmes de 45 à 64 ans, le sentiment de maîtriser son existence est souvent moins affirmé dans le groupe des personnes aux revenus les plus faibles que dans celui des personnes aux revenus les plus élevés. De même les hommes de 45 à 64 ans et les femmes de 25 à 44 ans sont plus souvent dépourvus d'une personne de confiance dans le premier groupe que dans le second.

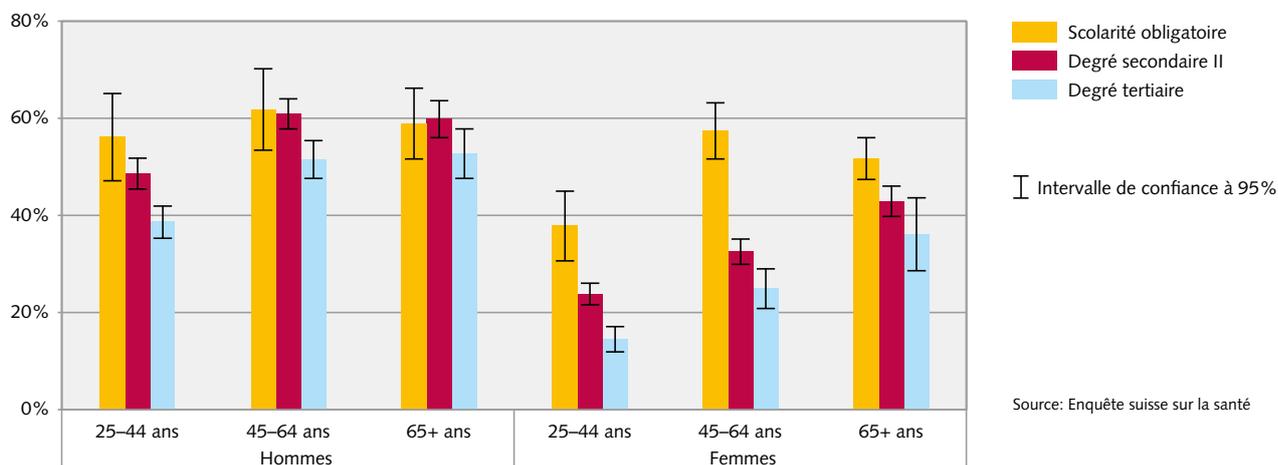
### Comportements de santé et facteurs de risque

L'apparition de nombreuses maladies est favorisée par certains comportements ou par certains facteurs de risque. Ainsi, le manque de mouvement, la consommation de tabac et le surpoids favorisent le développement des maladies cardiovasculaires. Bien des cancers, notamment le cancer du poumon, sont imputables à la consommation de tabac. Le surpoids et le manque de mouvement favorisent l'apparition du diabète ou d'affections de l'appareil locomoteur, pour ne citer que quelques exemples.

Globalement, plus d'un tiers de la population de la Suisse présente un surpoids<sup>73</sup>. Chez les femmes, on observe des différences marquées selon le niveau de formation (cf. graphique 3.2.5a). Dans toutes les classes d'âge, les femmes qui n'ont accompli que la scolarité obligatoire sont plus fréquemment en surpoids que celles qui ont une formation du degré tertiaire. C'est dans les classes d'âge de 45 à 64 ans que la différence est la plus marquée: 57% des femmes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire sont en surpoids, contre 25% ayant une formation du degré tertiaire, soit plus du double. Chez les hommes, cela n'est pas aussi net et l'on n'observe d'écarts notables que chez ceux de 25 à 44 ans. Chez les hommes et les femmes de 25 à 44 ans ainsi que chez les femmes à

Excès de poids selon le niveau de formation, 2007

G 3.2.5 a



© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>71</sup> Le sentiment de maîtriser son existence («mastery») est mesuré au moyen d'un indice qui s'appuie sur les assertions suivantes: a) Je n'arrive pas à surmonter certains de mes problèmes. b) J'ai parfois l'impression d'être ballotté(e) dans tous les sens. c) J'ai le sentiment d'avoir peu de contrôle sur ce qui m'arrive. d) Je me sens souvent submergé(e) par mes problèmes.

<sup>72</sup> Les informations concernant la personne de confiance reposent sur la question: «Y a-t-il parmi vos proches une personne à qui vous puissiez vraiment parler n'importe quand de problèmes très personnels?».

<sup>73</sup> Pour le classement du poids corporel, on calcule l'indice de masse corporelle (IMC) en divisant le poids corporel en kg par le carré de la taille. On parle de surpoids à partir d'un IMC  $\geq 25$  kg/m<sup>2</sup>.

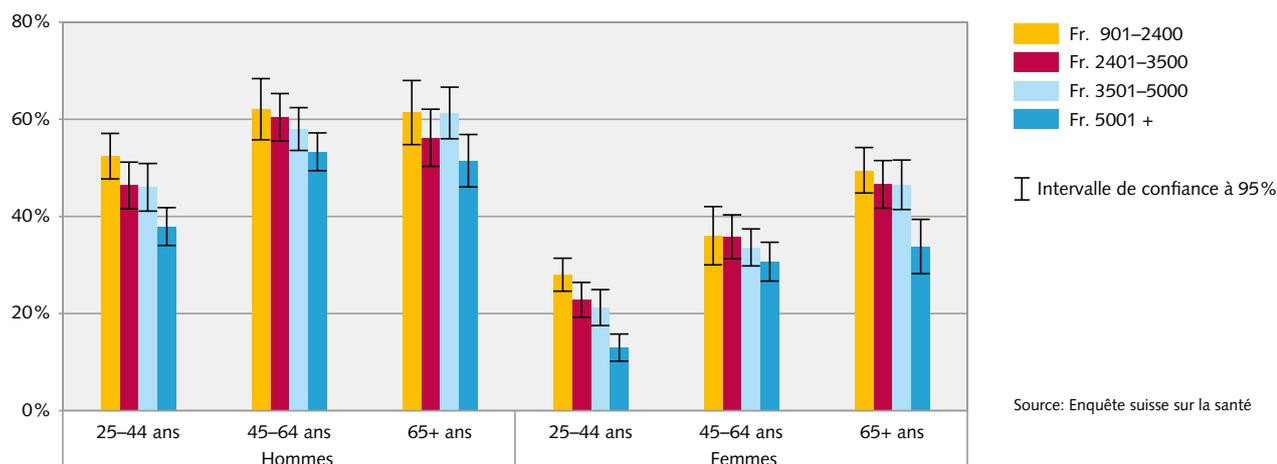
partir de 65 ans, les personnes faisant partie du groupe aux revenus les plus élevés sont plus rarement en surpoids que celles du groupe aux revenus les plus faibles (cf. graphique 3.2.5b).

Pour la consommation de tabac, les choses se présentent un peu différemment. Dans la classe d'âge de 25 à 44 ans, les personnes qui ont une formation du degré tertiaire fument plus rarement que les autres. Chez les

hommes, la proportion est de 31%, contre 39% chez ceux qui n'ont accompli que la scolarité obligatoire et 41% chez les titulaires d'un diplôme du degré secondaire; chez les femmes, elle est de 22%, contre respectivement 30% et 31%. Dans les classes d'âge plus élevées, l'image est assez hétérogène. Par ailleurs, on ne constate pas de rapports avec le revenu.

**Surpoids selon le revenu d'équivalence, 2007**

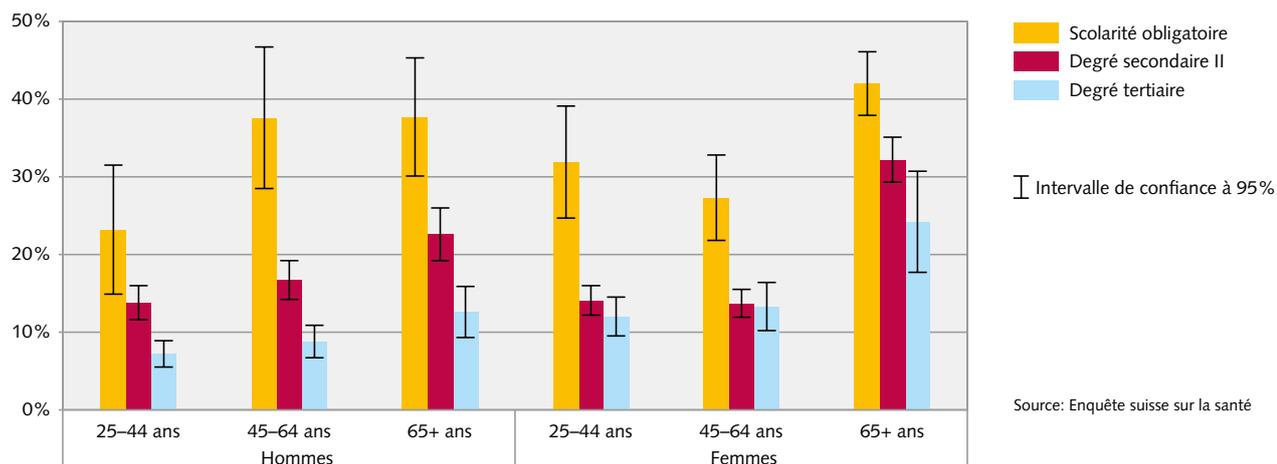
**G 3.2.5 b**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Personnes physiquement inactives durant les loisirs, selon le niveau de formation, 2007**

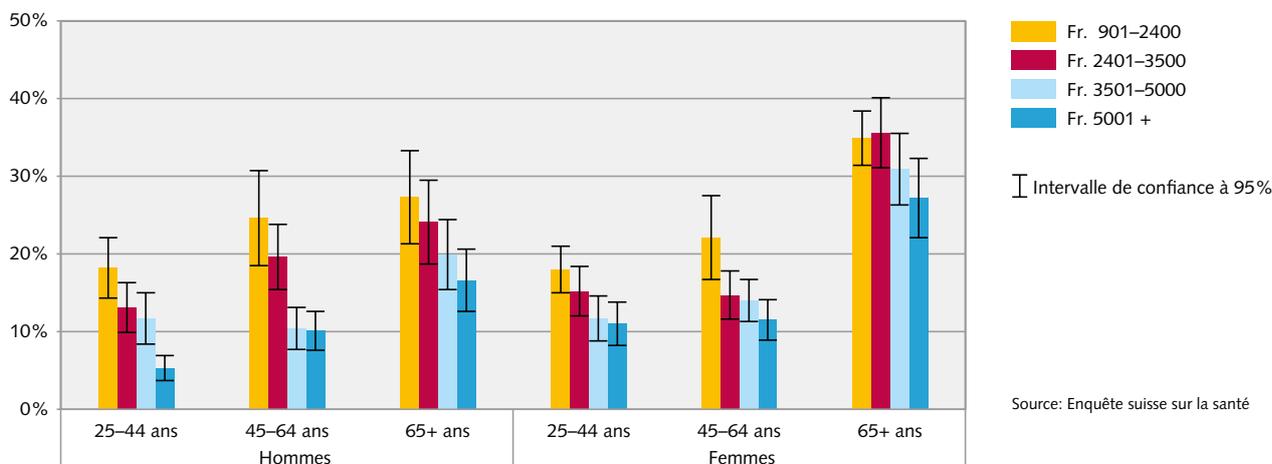
**G 3.2.6 a**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Personnes physiquement inactives durant les loisirs, selon le revenu d'équivalence, 2007**

G 3.2.6 b



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Des différences importantes selon le niveau de formation et selon le revenu s'observent pour l'activité physique pendant les loisirs<sup>74</sup>. Les personnes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire sont, dans toutes les classes d'âge, beaucoup plus souvent inactives, de même que celles faisant partie du groupe aux revenus les plus faibles (cf. graphique 3.2.6b). Les personnes qui bougent le moins sont les femmes de 65 ans et plus (42%) et les hommes de 45 ans et plus (38%) n'ayant accompli que la scolarité obligatoire (cf. graphique 3.2.6a). Les hommes ayant une formation du degré tertiaire exercent par contre toute leur vie une activité physique importante durant les loisirs. Seuls 7% des 25 à 44 ans, 9% des 45 à 64 ans et 13% des 65 ans et plus font partie du groupe des personnes physiquement inactives.

**3.2.2 Handicap et problèmes de santé durable**

La notion moderne de handicap repose sur les limitations qu'une personne rencontre, en raison d'une atteinte durable à sa santé, dans ses activités quotidiennes et sa participation à la vie sociale. Ainsi conçu, le handicap est par nature en interaction avec les conditions sociales dans lesquelles les personnes évoluent: les conditions

sociales font le handicap et le handicap agit sur les conditions sociales. Les informations fournies dans cette section portent sur deux points centraux de cette interaction: d'une part la lutte contre la pauvreté des personnes handicapées ou durablement atteintes dans leur santé par leur intégration sur le marché du travail ou par la compensation de leur incapacité de gain via des prestations d'invalidité; et d'autre part la prise en charge institutionnelle.

On estime à environ un million les personnes pouvant être considérées comme handicapées en Suisse<sup>75</sup>. La plupart vivent à domicile, dont 560'000 font état de limitations légères et 300'000 de limitations sévères. S'y ajoutent quelque 37'000 personnes vivant en institution pour handicapés et 135'000 dans des homes (pour l'essentiel, des personnes âgées pour qui une vie autonome à domicile n'est plus possible). Le vieillissement est en effet une cause importante de handicap: la part de personnes handicapées augmente régulièrement avec l'âge. Le handicap touche aussi un peu plus les femmes que les hommes, ce qui relève de causes diverses encore mal connues.

<sup>74</sup> Sont dites «inactives» les personnes étant moins d'une fois par semaine en sueur ou moins de 30 minutes par semaine hors d'haleine. Les personnes «actives» regroupent les personnes «entraînées», qui transpirent au moins trois fois par semaine suite à une activité physique et les «régulièrement actives» qui sont hors d'haleine pendant au moins une demi-heure au moins cinq fois par semaine. Les personnes «actives» mettent pleinement en pratique les recommandations concernant le mouvement, alors que les personnes «partiellement actives» n'en tiennent compte que dans une certaine mesure.

<sup>75</sup> Les chiffres indiqués dans cette section se rapportent à l'année 2007 (sources: Enquête suisse sur la santé et Statistique des institutions médico-sociales). Pour plus d'information, cf. OFS (2009) ou les indicateurs de l'égalité pour les personnes handicapées sous: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) > Thèmes > 20 – Situation économique et sociale de la population > Egalité pour les personnes handicapées.

### *Participation au marché du travail et prestations d'invalidité*

La participation au marché du travail est un facteur important pour conserver l'autonomie financière et l'intégration sociale des personnes handicapées ou durablement atteintes dans leur santé. Pour être favorable, elle nécessite toutefois l'aménagement de postes de travail adaptés et le respect du droit à manquer le travail lorsque la nature du handicap ou les circonstances l'exigent. C'est d'ailleurs en reconnaissance de ce droit que les prestations pour invalidité ont été introduites dans le système de sécurité sociale.

Dans la population âgée de 15 à 64 ans et vivant en ménage privé, deux personnes handicapées sur trois sont actives professionnellement (personnes ayant un emploi ou en cherchant un). Leur participation au marché du travail reste toutefois inférieure à celle des non-handicapés (64% vs 84%). Elles travaillent aussi plus souvent à temps partiel. Mais le handicap n'est pas la seule raison de leur investissement moindre dans la sphère professionnelle. En effet, qu'elles soient handicapées ou non, les personnes de 15–64 ans ne sont que 4,1% à indiquer ne pas travailler, resp. 2,2% à travailler à temps partiel, pour des raisons de santé, et 7,1% à indiquer avoir changé de profession pour des raisons de santé. Les comparaisons entre hommes et femmes laissent apparaître que face à des problèmes de santé, les femmes cessent ou réduisent plus facilement leur activité professionnelle que les hommes qui privilégient plus souvent une reconversion professionnelle.

Entre 15 et 64 ans, 4,7% des personnes vivant en ménage privé indiquent toucher des prestations d'invalidité. Il s'agit le plus souvent de rentes d'invalidité (de l'AI principalement), plus rarement de rentes d'accident (SUVA ou autre), d'indemnités journalières ou d'allocations pour impotence. Ces résultats sont concordants avec la statistique de l'AI qui indique que 250'000 personnes (y compris celles vivant en home) touchaient une rente AI au 31 décembre 2006. Alors qu'elles se trouvent plus souvent que les hommes en situation de handicap, 4,0% des femmes seulement indiquent qu'elles bénéficient de prestations d'invalidité contre 5,3% des hommes.

### *Besoin d'aide et prise en charge institutionnelle*

En 2007, 37'226 personnes ont été prises en charge par une institution pour handicapés, la plupart en tant qu'internes. Parmi elles, seule une minorité avait moins de 15 ans (3475) ou plus de 64 ans (1430). La plupart souffrait d'un handicap mental (55%) ou psychique (20%). Parmi les personnes vivant à domicile, la proportion est inverse, avec une très large majorité de handicaps physiques (76%). Il apparaît donc clairement que la prise en charge institutionnelle reste la règle principale pour le handicap mental et l'exception pour le handicap physique.

### *Résumé*

À partir de cette petite sélection de résultats, on peut déjà se rendre compte qu'en Suisse les chances et les risques en matière de santé sont inégalement répartis en fonction du statut social. À cet égard, l'influence de la formation est invariablement plus prononcée que celle du revenu. Les effets du statut social sur la santé se manifestent à tous les âges de la vie, mais les différences sont en partie plus marquées chez les jeunes et chez les personnes d'âge moyen. Au cumul possible des risques et des charges à mesure que l'âge avance peuvent s'ajouter, dans certaines phases de l'existence, des défis tout à fait spécifiques – les impératifs de la vie professionnelle, par exemple – qui diffèrent selon le statut socioéconomique.

Pour les personnes ayant un handicap, comme pour l'ensemble de la population, l'intégration sociale passe essentiellement par la participation à la vie professionnelle. Près des deux tiers des personnes souffrant d'un handicap durable exercent une activité professionnelle. Les prestations du système de sécurité sociale sont axées sur les personnes dont la capacité de travail n'est pas suffisante pour qu'elles puissent exercer une activité professionnelle et assurer leur subsistance. Globalement, des prestations d'invalidité sont versées à 4,7% de la population (pensionnaires de home non compris), y compris les personnes qui en bénéficient à des fins de réinsertion ou en complément du revenu d'une activité lucrative.

### 3.3 Population étrangère et migrations

Comme de nombreux pays européens, la Suisse a connu une immigration de main-d'œuvre étrangère importante après la Seconde Guerre mondiale, suivie d'une période de regroupement familial. L'arrivée de cette population étrangère et son installation de manière permanente a modifié la structure de la population de notre pays.

#### 3.3.1 Une personne sur cinq résidant en Suisse est de nationalité étrangère

À la fin de 2009, la part des étrangers dans la population résidante permanente s'élève à 22,0% contre 20,2% en 2002. Plus des quatre cinquièmes des ressortissants étrangers proviennent d'Europe, dont plus de 70% de l'UE/AELE et près de 30% des autres pays d'Europe. Le cinquième restant concerne les ressortissants des autres continents.

La majorité des résidents étrangers vivent depuis longtemps en Suisse. Plus d'un cinquième sont nés en Suisse et sont donc des étrangers de la deuxième, voire de la troisième génération. On observe cependant d'importantes différences entre les nationalités. Si plus d'un tiers des ressortissants d'Europe du Sud<sup>76</sup> vivant en Suisse y sont nés, seuls 12% des citoyens d'Europe de l'Ouest<sup>77</sup>

et 11% des citoyens d'Europe du Nord<sup>78</sup> sont dans le même cas. Parmi les étrangers qui sont nés à l'étranger, deux cinquièmes (39%) vivent depuis 15 ans ou plus de manière ininterrompue dans notre pays et 15% y vivent même depuis plus de 30 ans.

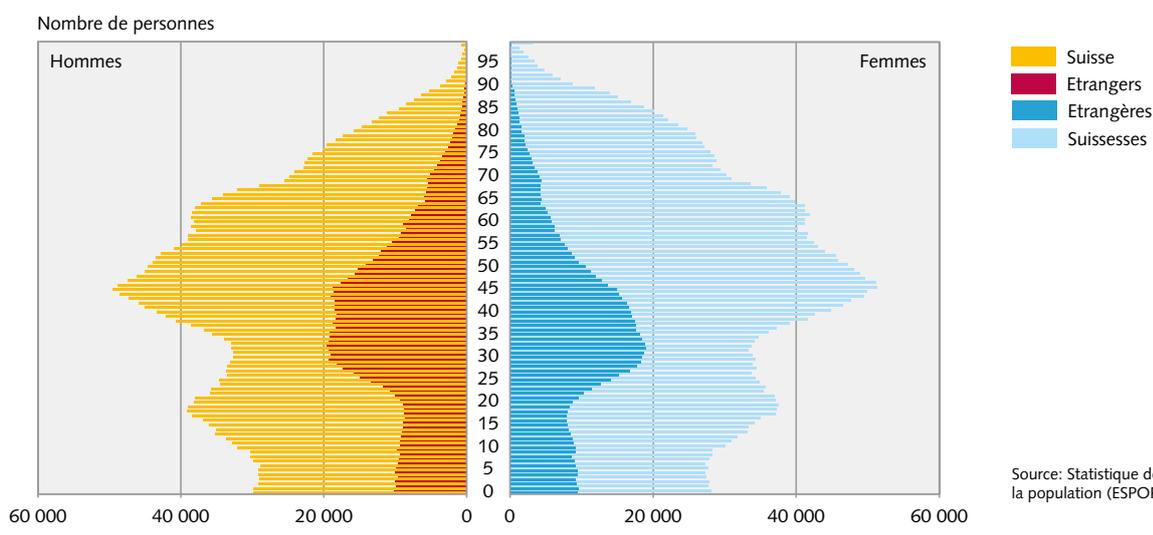
La majorité des étrangers (65%) possèdent une autorisation d'établissement illimitée (respectivement 65% des ressortissants de l'UE/AELE, 80% des pays d'Europe non membres et 36% des autres continents).

La population étrangère est jeune. En effet, un étranger sur quatre a moins de 20 ans. Les personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) sont très mobiles. La part de ces personnes chez les étrangers est donc importante et correspond à 71%, contre 60% chez les Suisses. Chez les personnes de 65 ans ou plus, la proportion des étrangers chute à 8%, alors qu'elle est de 19% chez les Suisses.

Le rapport de dépendance des jeunes étrangers, soit l'effectif de jeunes âgés de moins de 20 ans rapporté à la population en âge de travailler, est toutefois en diminution depuis quelques années, passant de 36% en 2002 à 29,5% en 2009. Parallèlement, la population étrangère vieillit rarement en Suisse. En effet, le rapport des personnes âgées fait état de 11 étrangers âgés de 65 ans ou plus vivant en Suisse pour 100 personnes en âge de travailler, contre 33 dans la population suisse.

Pyramide des âges selon la nationalité, au 31 décembre 2009

G 3.3.1



© Office fédéral de la statistique (OFS)

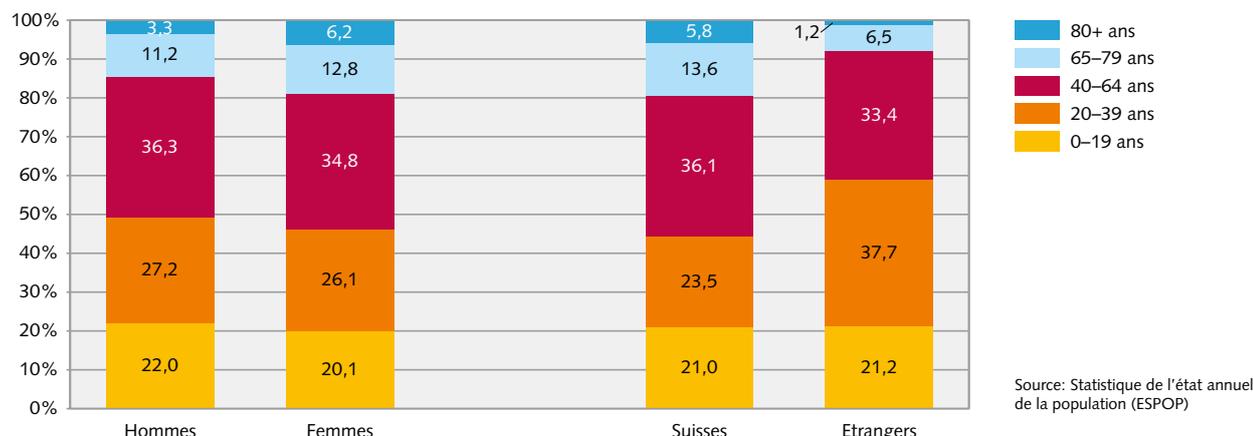
<sup>76</sup> Sont compris dans l'Europe du Sud la Grèce, l'Italie, Malte, Chypre, Saint-Marin, le Vatican et la Turquie.

<sup>77</sup> Sont compris dans l'Europe de l'Ouest la Belgique, la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Luxembourg, Monaco et les Pays-Bas.

<sup>78</sup> Sont compris dans l'Europe du Nord le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

**Composition de la population résidente permanente selon l'âge, au 31 décembre 2009**

**G 3.3.2**



Source: Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Depuis les années 1960, l'accroissement naturel<sup>79</sup> est nettement plus élevé dans la population étrangère que dans la population suisse. Ce phénomène tient d'une part au fait que les femmes de nationalité étrangère mettent au monde plus d'enfants en moyenne que les Suissesses (en 2009: 1,8 contre 1,4). D'autre part, la part des femmes en âge de procréer (15-49 ans) est sensiblement plus élevée parmi la population étrangère, soit 49,2% contre 30,4% des Suissesses (cf. chapitre 3.1.4).

La fécondité chez les femmes étrangères résidant en Suisse varie selon leur nationalité. La grande majorité d'entre elles provient des pays de l'UE et de l'AELE et leur indicateur conjoncturel de fécondité, proche de celui des Suissesses, s'élève à 1,47. Ce même indicateur se monte à 1,60 enfant par femme pour celles qui proviennent des états non membres et 2,02 chez celles arrivant d'autres continents. Il peut s'élever encore si on regarde les détails des régions et des pays d'origine. Par exemple, chez les ressortissantes d'Afrique du Nord, notamment de Libye, d'Algérie ou de Tunisie, ou encore celles provenant du Proche-Orient, p. ex. du Liban ou de Syrie, le nombre moyen d'enfants par femme dépasse 3. Les effectifs de ces femmes en Suisse sont toutefois réduits. Il est également à noter qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, de caractéristiques culturelles immuables. En effet, les étrangères ont tendance, avec le temps, à s'aligner sur la fécondité du pays d'accueil.

En 2009, 43'400 personnes ont acquis la citoyenneté suisse, contre 36'500 en 2002, soit une évolution de 19,0%. Ces nouveaux Suisses contribuent, en grande partie, à faire progresser la population de nationalité

<sup>79</sup> Soit la différence entre les naissances vivantes et les décès.

suisse. Toutefois, le taux brut de naturalisation suisse reste relativement faible (2,7%) en comparaison européenne. On estime, en effet, à 858'100 le nombre d'étrangers qui pourraient se faire naturaliser aujourd'hui. Parmi ces personnes présentant les conditions nécessaires à l'acquisition de la nationalité suisse, une grande majorité provient des états membres de l'UE/AELE. Les ressortissants des pays tiers s'engagent plus facilement dans la voie de la naturalisation. On note, en effet, des taux de naturalisations plus élevés chez les ressortissants provenant d'Europe de l'Est<sup>80</sup>, du Sud-Est<sup>81</sup> et des autres continents.

**3.3.2 Impact de l'accord sur la libre circulation des personnes**

Par migration ou mouvement migratoire<sup>82</sup>, on entend un déplacement de personnes entraîné par un changement du domicile civil d'un lieu d'origine (départ) à un lieu de destination (arrivée) dans une période d'observation. Pour évaluer les migrations de manière précise, il faut que tous les changements de résidence définis par rapport à un territoire soient connus. À l'intérieur du territoire, on parle de migrations internes. Lorsque les frontières d'un pays sont franchies, il s'agit de migrations internationales. Les migrants internationaux qui sont de nationalité étrangère

<sup>80</sup> Sont compris dans l'Europe de l'Est l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Moldavie, la Russie, l'Ukraine et le Belarus.

<sup>81</sup> Sont compris dans l'Europe du Sud-Est l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Serbie, le Monténégro, le Kosovo, la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine.

<sup>82</sup> Ce terme se distingue de celui de mobilité spatiale qui couvre tout déplacement touristique, journalier ou hebdomadaire de navetteurs entre lieu de domicile et lieu de travail.

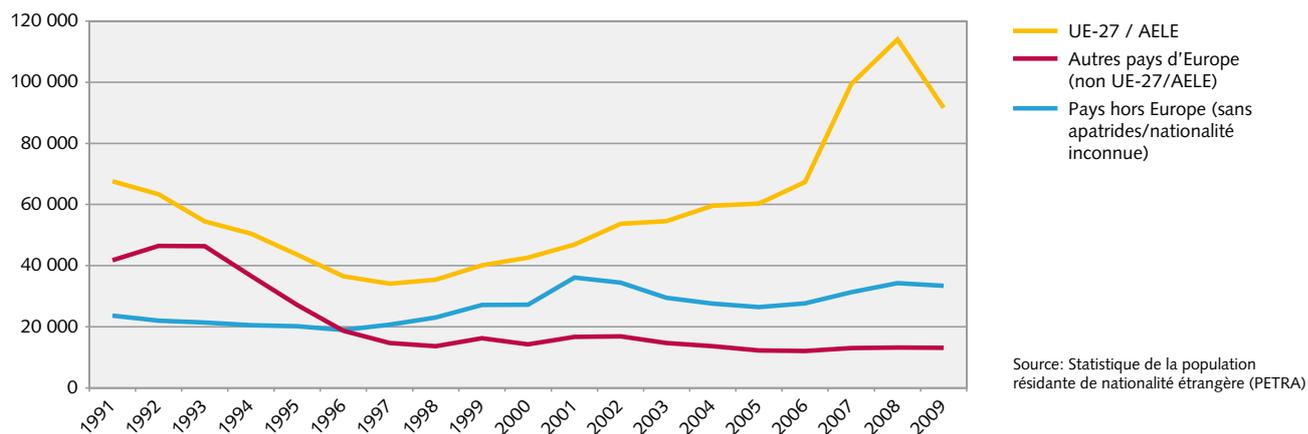
et donc pas citoyens du pays de résidence sont généralement soumis à des réglementations particulières d'entrée, de résidence et de droits politiques.

Depuis l'introduction de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) en 2002<sup>83</sup>, on observe en effet que la migration des personnes en provenance de l'UE/

AELE a fortement augmenté, alors que celle des étrangers issus des pays non membres de l'UE<sup>84</sup> a diminué. Celle des ressortissants d'autres continents a légèrement été relancée par la reprise conjoncturelle à partir de 2005.

**Immigration de la population résidente permanente étrangère selon la nationalité, de 1991 à 2009**

**G 3.3.3**

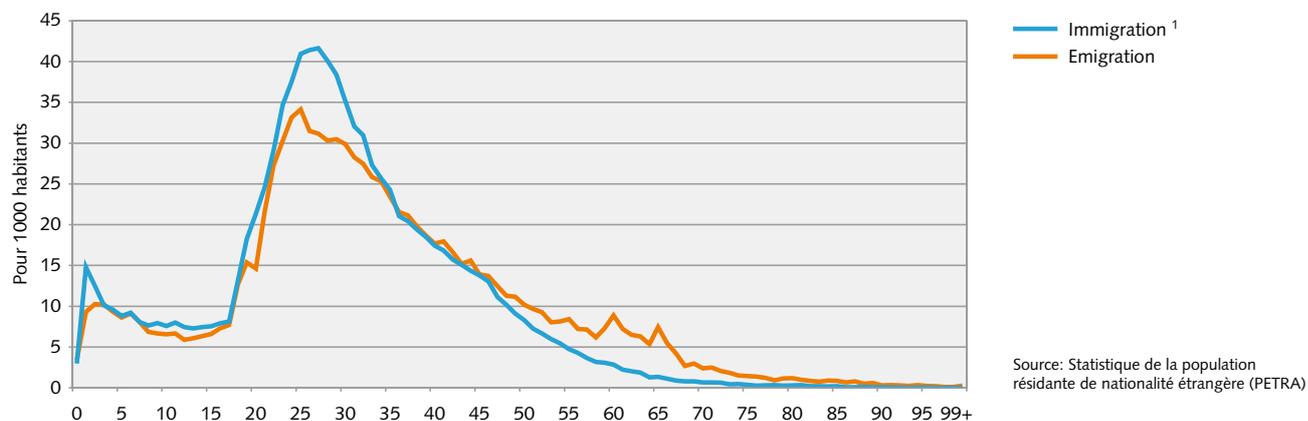


Source: Statistique de la population résidente de nationalité étrangère (PETRA)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Immigration et émigration de la population résidente permanente étrangère selon l'âge, en 2009**

**G 3.3.4**



Source: Statistique de la population résidente de nationalité étrangère (PETRA)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>1</sup> Y compris les changements de statut et les sorties du processus de l'asile.

<sup>83</sup> L'accord sur la libre circulation des personnes, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002, prévoit d'offrir progressivement aux citoyens de l'UE et aux Suisses les mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail, aussi bien en Suisse que dans l'UE. Les ressortissants suisses et ceux de l'UE se voient ainsi accorder le droit de choisir librement leur lieu de travail et de domicile sur les territoires des États parties. A partir du 1<sup>er</sup> juin 2007, la libre circulation des personnes provenant de l'UE-17/AELE s'applique pour la première fois intégralement. Les contingentements de personnes sont levés. A qualification égale, les travailleurs de l'UE-17/AELE ont les mêmes chances qu'un travailleur indigène, le principe de préférence nationale étant abandonné.

<sup>84</sup> Les ressortissants venant des pays non membres de l'UE/AELE sont soumis à la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr). Cette loi, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, est fondée sur le principe de l'immigration sélective; seules sont admises les personnes qualifiées. Le principe de préférence nationale est maintenu et le droit au regroupement familial est limité.

La population étrangère est extrêmement mobile. En 2009, 197'500 personnes ont immigré en Suisse ou ont quitté le pays. La mobilité est étroitement liée à l'âge. De fait, la pyramide des âges des personnes migrantes fait état de personnes plus jeunes que la pyramide des âges de la population de la Suisse. Les personnes les plus mobiles ont entre 20 et 39 ans, soit trois immigrants sur cinq (61%) et un émigrant sur deux (53%).

#### Résumé

Depuis 1999, la migration internationale représente chaque année le premier facteur de croissance démographique, soit environ 80% de l'augmentation de la population résidente permanente. La population de nationalité étrangère qui arrive en Suisse est jeune et augmente la proportion des personnes aptes à travailler.

L'accord sur la libre circulation des personnes et la nouvelle loi sur les étrangers a eu un impact sur l'afflux d'immigrants des six dernières années. Principaux acteurs de cette migration, les ressortissants de l'UE/AELE ont renforcé la croissance de l'économie et de l'emploi, notamment entre 2005 et 2008.

### 3.4 Criminalité

Dans les sociétés où un énorme fossé sépare les riches des pauvres, certains groupes sociaux vivent dans une pauvreté parfois extrême. Exposés aux dures contraintes de l'existence, ils peuvent rapidement se retrouver dans l'illégalité. Même dans les pays où les fruits de la prospérité sont équitablement répartis, on attribue volontiers aux couches dites «inférieures» de la société une affinité particulière avec la délinquance. Il n'est cependant pas facile d'analyser si les personnes faisant partie de certaines catégories menacées d'exclusion sociale sont plus enclines que d'autres à commettre des infractions. En Suisse, à la différence de ce qui se passe dans certains pays européens, la recherche sur les rapports entre les processus d'exclusion sociale et la délinquance est en effet quasiment inexistante. Les rares indications concrètes dont on dispose à ce sujet – en général difficilement exploitables de manière scientifique – nous sont fournies par la jurisprudence. Comme le montrent de nombreuses chroniques judiciaires, les délinquants font état de discriminations sociales et économiques, de carences matérielles et financières, de pauvreté et d'exclusion sociale.

La statistique officielle manque de données concrètes concernant les rapports entre exclusion sociale et délinquance. Le présent chapitre se fonde par conséquent sur une série de régularités pénales bien connues et sur les constats et les résultats de certaines analyses effectuées à l'étranger.

#### 3.4.1 Jugements: beaucoup d'infractions légères

En Suisse, la délinquance routière, extrêmement fréquente, reste passible de sanctions pénales<sup>85</sup>. Ces cas représentent à eux seuls environ la moitié des inscriptions au casier judiciaire (54'000 condamnations, soit environ 700 jugements pour 100'000 habitants en 2009). Viennent ensuite les infractions à la loi sur les étrangers, les infractions à la loi sur les stupéfiants et les délits de vol (quelque 10'000 condamnations, soit 150 jugements pour 100'000 habitants, pour chacun de ces trois groupes d'infractions). Cela correspond à plus de 90% de tous les délits jugés chaque année. À titre de comparaison, mentionnons les actes graves de violence, comme les homicides, pour lesquels on compte une condamnation par an pour 100'000 habitants, le brigandage (6 condamnations pour 100'000 habitants) et le viol (3 condamnations pour 100'000 habitants). Dans ces deux derniers groupes de délit, il faut toutefois tenir compte de la délinquance invisible et du fait qu'un certain nombre de cas ne sont jamais élucidés<sup>86</sup>. Des études effectuées en Suisse comme à l'étranger montrent que les personnes qui commettent des délits particulièrement graves, comme l'homicide, sont pour la plupart issues de milieux socialement marginaux, où les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie sont aussi répandus que l'exclusion sociale<sup>87</sup>. Néanmoins, si l'on compare la Suisse aux autres pays européens, on peut parler de taux de criminalité inférieurs pour ce qui est des infractions au code pénal. En revanche, dans le domaine du droit pénal accessoire, comme la législation sur la circulation routière, la délinquance est massive et n'épargne aucun milieu social.

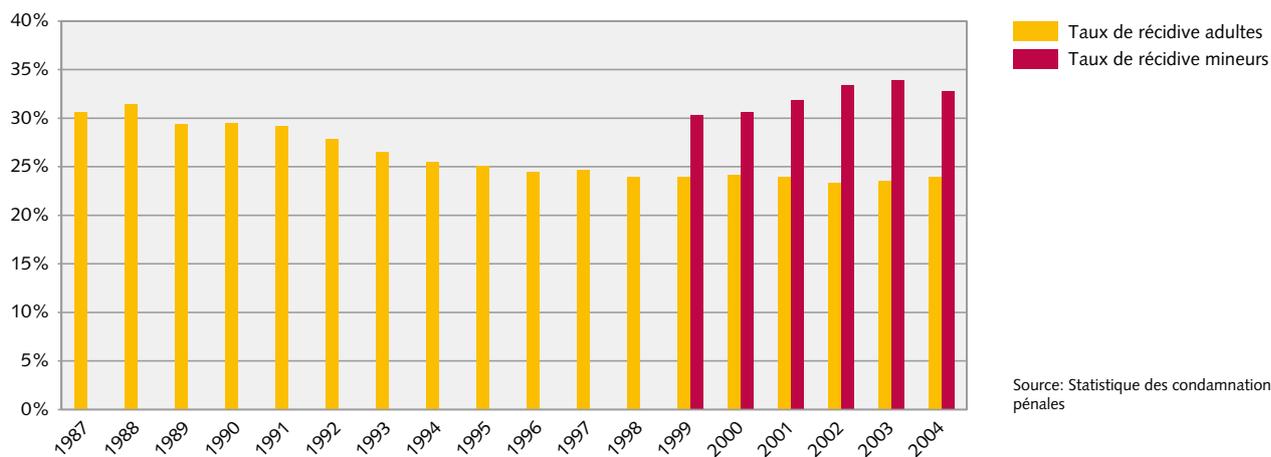
<sup>85</sup> Des systèmes de bonus-malus touchant le permis de conduire ont été instaurés dans presque tous les pays européens pour sanctionner les infractions à la législation sur la circulation routière.

<sup>86</sup> Cf.: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) > 19 – Criminalité, droit pénal > Criminalité et exécutions des peines > Condamnations (adultes) > Données, indicateurs > Infractions - Lois > Choix d'infraction.

<sup>87</sup> Cf. notamment: Zoder (2006); Mucchielli (2004).

Fréquence de la récidive chez les mineurs et les adultes

G 3.4.1



Source: Statistique des condamnations pénales

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.4.2 Implication de certains groupes sociaux

L'importance qui est donnée, dans toute la société, à la répression des infractions à la législation sur la circulation routière fait que des personnes de tous les groupes sociaux ont affaire à la justice pénale. Par contre, les condamnations pour des infractions contre le patrimoine et pour des infractions à la législation sur les stupéfiants touchent plus souvent des personnes appartenant à des groupes socialement défavorisés, parmi lesquelles des étrangers domiciliés à l'étranger. Quant aux infractions de violence, on sait d'une part qu'elles sont rares et d'autre part qu'elles se produisent plus fréquemment dans les milieux socialement défavorisés de la population d'origine étrangère, et essentiellement dans le cadre domestique<sup>88</sup>. Dans ces milieux, les personnes n'ont souvent pas de possibilités d'accéder à des rapports interpersonnels non violents et ne sont guère habituées à débattre et à négocier en cas de divergences et de conflits.

Très dépendantes sur le plan financier, les femmes étrangères ne peuvent souvent pas se soustraire à la violence de leur partenaire, ce qui fait qu'elles sont, par exemple, plus souvent victimes d'homicides que les femmes suisses<sup>89</sup>.

3.4.3 Fréquence de la récidive

Le taux de récidive en Suisse étant relativement faible, la grande majorité des personnes condamnées ne comparaissent qu'une seule fois devant le juge. Au cours des vingt dernières années, le taux de récidive a légèrement diminué: alors que, de manière générale, il était encore de 30% sur une durée de 3 ans dans les années 80, il est tombé à 23% en 2005. Cela tient d'une part à la répression relativement intense de certaines infractions mineures, par exemple dans le domaine de la circulation routière, d'autre part au succès de la politique en matière de stupéfiants. La fréquence des cas de récidive a toutefois légèrement augmenté chez les mineurs, passant de 30% en 1999 à 33% en 2005. Cette augmentation pourrait bien être due à l'intensification de la répression de certaines infractions commises par des mineurs, dans un climat de moindre tolérance à l'égard de comportements qui existaient déjà – de manière peut-être moins marquée – dans les générations précédentes. Notons enfin que les multirécidivistes ayant subi cinq condamnations pénales ou plus au cours de cinq années consécutives n'ont pas dépassé le nombre de 500 cas parmi les 100'000 mineurs passés en jugement entre 1999 et 2008.

<sup>88</sup> Cf. notamment: Zoder (2006); Eisner (1997): sur le thème de la «dimension ethnique», Eisner écrit que «les taux d'infraction des différents groupes d'immigrés sont en premier lieu l'expression de leur statut socioéconomique et de leur intégration sociale et culturelle dans la société d'accueil».

<sup>89</sup> Cf.: Zoder (2008).

### 3.4.4 Etrangers, délinquance et privation de liberté

Sociologiquement parlant, la criminalité est un phénomène propre aux couches inférieures de la société à laquelle, initialement, appartiennent aussi une grande majorité des migrants. En Suisse, la délinquance des étrangers est devenue un sujet de débat dans l'opinion publique en fonction de la composition ethnique des vagues d'immigration successives, d'abord celle des Italiens et des Espagnols dans les années 60, puis celle des Serbes et des autres peuples balkaniques dans les années 80. Contrairement à une opinion largement répandue, la part des personnes condamnées appartenant à des nationalités fortement présentes en Suisse a rarement dépassé un ou deux points de pourcentage par rapport à la population résidente de ces nationalités. Seule une part relativement minime des étrangers résidant en Suisse sont confrontés à la justice pénale<sup>90</sup>: 4,5% des Français, 2,9% des Turcs, 2,3% des ressortissants de l'ex-Yougoslavie, 1,8% des Italiens, 1,7% des Portugais et 1,6% des Allemands.

S'agissant du rapport entre nationalité et délinquance, il importe de distinguer entre délinquance «maison» et délinquance «importée». Les analyses de l'Office fédéral de la statistique des années 1994 et 1998<sup>91</sup> ont montré que l'ampleur de la criminalité est pratiquement la même chez les étrangers résidant en Suisse que dans la population résidente de nationalité suisse, autrement dit qu'elle est indépendante de la nationalité. Les motifs de condamnation les plus fréquents sont les infractions à la loi sur la circulation routière, suivies par les délits de vol. Les infractions de violence ne jouent qu'un rôle mineur. Ces mêmes analyses ont en outre révélé qu'une grande part des infractions imputées aux étrangers était commise par des étrangers résidant à l'étranger et qu'il s'agissait donc d'une délinquance «importée».

Les étrangers font plus vite que les Suisses l'objet d'une privation de liberté, du fait même qu'ils sont étrangers. En effet, lorsqu'elles sont en face de délinquants étrangers domiciliés à l'étranger, les autorités judiciaires examinent si la personne fautive pourrait se soustraire à la justice ou à l'exécution d'une peine. Dans l'affirmative, elles ordonnent une détention préventive ou le placement dans un établissement d'exécution des peines. Quelque 80% des personnes en détention provisoire sont détenues pour prévenir un risque de fuite, notamment parce que plus de la moitié n'ont pas de domicile en Suisse. À cela s'ajoutent

les infractions en rapport avec le droit de rester dans le pays et de s'y déplacer librement, qui ne peuvent naturellement être commises que par des étrangers. La probabilité d'être mis en détention en vue d'une expulsion est particulièrement forte pour les migrants séjournant illégalement en Suisse et les requérants d'asile déboutés.

Il en est de même en ce qui concerne l'exécution des peines jugées: tandis que les Suisses condamnés à un emprisonnement de courte durée y échappent par l'affectation à un travail d'utilité publique ou par l'exécution de leur peine sous surveillance électronique, les étrangers ayant commis la même infraction – et en particulier ceux qui sont sans domicile – ont beaucoup moins facilement accès à ces nouvelles formes d'exécution des peines.

#### Résumé

Du fait du caractère particulier de la poursuite pénale en Suisse, où les infractions au code de la route continuent d'être sanctionnées essentiellement par le droit pénal, un tiers des hommes adultes se voient, une fois au moins dans leur vie, inscrits au casier judiciaire. En outre, plus de 15% des hommes ont déjà commis un délit dans leur jeunesse, si bien qu'au moins un homme sur deux fait l'objet d'une sanction pénale une fois dans sa vie. Par contre, rares sont les cas de récidive: 30% chez les mineurs, 23% chez les adultes. Encore plus rares sont en Suisse les affaires criminelles graves, dont les médias se font volontiers l'écho, telles que les homicides, le brigandage ou le viol.

Vu le peu de données à disposition, il est assez difficile d'identifier des groupes sociaux qui seraient particulièrement concernés. Globalement, les personnes qui se trouvent le plus en conflit avec la loi sont les hommes jeunes et les hommes jeunes de nationalité étrangère.

La proportion relativement forte d'étrangers parmi les personnes jugées et emprisonnées en Suisse tient en grande partie à certains facteurs inhérents au système: une part importante des délinquants étrangers n'ayant aucun domicile en Suisse sont mis plus rapidement en détention parce qu'ils présentent davantage de risques de fuite que les personnes ayant un domicile en Suisse. De plus, il existe toute une série d'infractions – infractions à la loi sur les étrangers et à la loi sur l'asile – qui ne sauraient être commises par des Suisses. Enfin, les personnes condamnées qui ont un passeport suisse peuvent plus facilement obtenir une exécution en milieu ouvert ou semi-ouvert, une affectation à un travail d'utilité publique ou une exécution sous surveillance électronique.

<sup>90</sup> Cf. Département fédéral de justice et police (DFJP) et Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) (2001).

<sup>91</sup> Ibid.

### 3.5 Contexte social: résumé

L'étude du contexte social – dont pourraient découler certains processus accroissant le risque d'exclusion sociale – montre l'influence importante qu'exerce le statut socioéconomique. Du point de vue des modes de vie, on observe que le nombre d'enfants qu'ont les femmes – ou la simple probabilité d'en avoir – diminue quand le niveau de formation augmente. La nationalité joue aussi un rôle: les femmes étrangères ont en moyenne davantage d'enfants que les Suissesses. De manière générale, la tendance est aux ménages toujours plus petits, tant en ce qui concerne les ménages avec enfants que sans enfants. La famille traditionnelle fait de plus en plus place à d'autres formes de vie commune. Les familles monoparentales et les familles recomposées, notamment, sont de plus en plus courantes. Bien que les femmes et les hommes accomplissent à peu près le même nombre d'heures de travail par semaine, la répartition entre activité professionnelle et travaux ménagers n'est pas la même: les femmes assument davantage d'activités domestiques, les hommes davantage d'activités professionnelles. Au fur et à mesure que les enfants grandissent, le temps nécessaire aux travaux domestiques diminue et les femmes augmentent alors souvent leur taux d'occupation professionnelle.

La santé aussi dépend étroitement du statut socioéconomique. Mais ici, l'influence de la formation est invariablement plus forte que celle de la situation professionnelle. Les effets du statut socioéconomique sur la santé sont perceptibles dans toutes les phases de l'existence. Toutefois, les différences sont souvent plus prononcées dans le jeune âge et l'âge moyen. Au cumul possible des risques et des charges à mesure que l'âge avance peuvent s'ajouter, durant certaines phases de l'existence, des défis tout à fait spécifiques – les impératifs de la vie professionnelle, par exemple – qui diffèrent selon le statut socioéconomique. Pour les personnes ayant un handicap, au nombre d'environ un million en Suisse, la participation au marché de l'emploi est particulièrement importante. Deux tiers des personnes handicapées, entre 15 et 64 ans, sont des personnes actives. Ce sont surtout les personnes souffrant d'un handicap mental ou psychique qui sont prises durablement en charge dans des établissements spécialisés; les personnes qui ont un handicap physique vivent en général dans un ménage privé.

Les migrations internationales ont une influence sur la structure démographique de la Suisse. Elles font augmenter le nombre des personnes actives, car 71 % des habitants étrangers sont en âge de gagner leur vie. L'immigration de ressortissants de l'UE ayant un niveau de formation élevé (et un statut socioéconomique correspondant) a fortement augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, si bien qu'aujourd'hui (2009) plus des trois quarts de la population résidente étrangère en Suisse proviennent de l'Europe. Au total, 22% des habitants de la Suisse sont des étrangers. En général plus jeunes que les Suisses, ils sont également plus mobiles sur le plan social et professionnel.

Pour un individu, le fait d'être condamné peut, selon la gravité et la fréquence des délits commis, s'avérer déterminant quant à son intégration ou à son exclusion sociale. En Suisse, où les infractions au code de la route sont sanctionnées essentiellement par le droit pénal, plus d'un tiers des hommes adultes ont subi une sanction pénale une fois au moins dans leur vie. Cependant, les cas de récidive et les affaires criminelles graves sont relativement rares. Outre le sexe, l'âge et la nationalité sont des facteurs déterminants de la fréquence des sanctions pénales: les hommes jeunes de nationalité étrangère entrent plus en conflit avec la loi. En ce qui concerne les délinquants étrangers, il convient toutefois de tenir compte de certains facteurs particuliers: faute d'avoir un domicile en Suisse, ils présentent un risque accru d'évasion, et, dans le domaine du droit des étrangers, seules quelques rares dispositions peuvent donner lieu à des infractions commises par des Suisses.

# 4 La sécurité sociale: système et financement

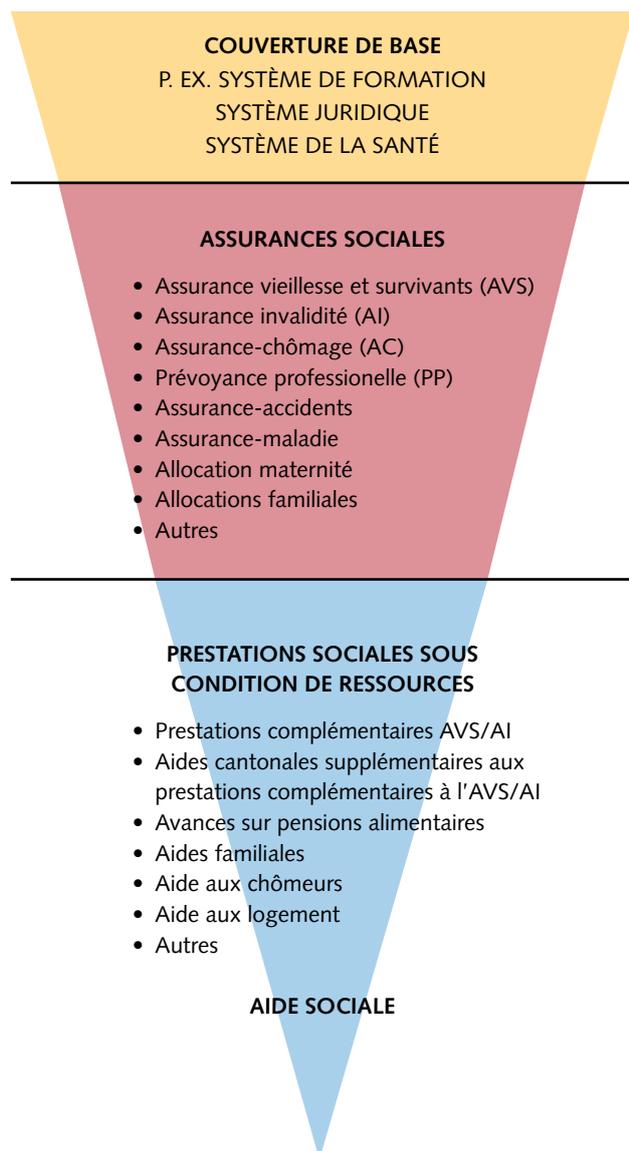
L'accroissement et la diffusion du bien-être dans la population fait partie des buts fondamentaux de tout Etat moderne régi par les principes de l'économie sociale de marché. Cependant, les individus ne sont pas tous exposés aux mêmes constellations de risques et n'ont pas tous les mêmes chances d'atteindre un standard minimal de bien-être. D'où l'intervention de l'Etat, qui prend des mesures aux fins de diminuer les risques sociaux et d'assurer des compensations financières adéquates. L'Etat dispose de plusieurs instruments pour redistribuer le bien-être selon les principes de la solidarité. Par exemple, la redistribution des revenus, analysée au chapitre 2, contribue à réduire les inégalités entre les ménages tandis que les transferts sociaux, qui couvrent une part importante du revenu total des ménages défavorisés, constituent un élément essentiel de la prévoyance sociale.

Le présent chapitre explique comment notre système de sécurité sociale est organisé, combien il coûte et comment il est financé.

## 4.1 Le système suisse de sécurité sociale

Le système suisse de sécurité sociale est organisé selon le principe de la subsidiarité. Il est constitué de plusieurs niveaux, qui dépendent les uns des autres. Le premier niveau comprend la garantie individuelle du niveau de vie et les prestations publiques de base. Ces dernières, accessibles à tous, englobent le système éducatif, le système de santé, le système juridique et la sécurité publique. La législation en matière de protection sociale joue dans ce contexte un rôle important. Elle se fonde sur la Constitution fédérale et sur les constitutions cantonales.

### Modèle du système de protection sociale G.4.1.1



© OFS

Le deuxième niveau est celui des assurances sociales. Lorsqu'un risque se réalise, les prestations de l'assurance remplacent en partie le revenu du travail, quelle que soit la situation financière du ménage assuré. Les assurances sociales couvrent les risques et les besoins liés à l'âge, à la maladie, à l'invalidité, au chômage et à la maternité.

Le troisième niveau comprend toutes les prestations allouées sous condition de ressources. Parmi celles-ci, l'aide sociale publique constitue le filet de sécurité de dernier recours, qui garantit le droit au minimum vital. Elle intervient lorsque les autres dispositifs de protection sociale - prestations publiques de base, assurances privées et assurances sociales - sont insuffisants. Plusieurs prestations sous condition de ressources sont prévues en amont de l'aide sociale et permettent en principe d'éviter le recours à l'aide sociale. Elles se répartissent en deux catégories: premièrement celles qui garantissent l'accès aux prestations publiques de base (p. ex. les bourses d'études ou l'assistance juridique gratuite), deuxièmement celles qui complètent les prestations des assurances sociales et des assurances privées lorsqu'elles sont insuffisantes ou épuisées (p. ex. les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI). Les prestations sociales sous condition de ressources varient d'un canton à l'autre.

Tous ces dispositifs de sécurité sociale renforcent l'intégration sociale et économique des populations à risques; elles apportent une contribution essentielle à la justice sociale et, partant, à la paix sociale en Suisse.

## 4.2 Les finances de la sécurité sociale en Suisse

Par leur volume, les dépenses et les recettes de la sécurité sociale jouent un rôle économique important. En 2008, les dépenses totales se sont élevées à 143,6 milliards de francs, accusant une hausse nominale de 1,2 milliard par rapport à l'année précédente. 6% des dépenses (8,6 milliards de francs) étaient des dépenses de fonctionnement et d'autres dépenses, 94% (135 milliards de francs) ont été versés sous forme de prestations sociales pour la couverture des huit risques et besoins assurés (cf. encadré > Comptes globaux de la protection sociale). La légère augmentation des dépenses observée en 2008 s'explique en premier lieu par l'augmentation des dépenses des assurances sociales, en particulier dans le domaine de la prévoyance vieillesse et de l'assurance obligatoire des soins. Les dépenses de l'assurance-chômage, en revanche, ont baissé grâce à une situation conjoncturelle favorable en 2008. Les recettes globales

du système de sécurité sociale se sont élevées en 2008 à 154,2 milliards de francs. Le résultat agrégé des comptes pour 2008 affiche un solde positif et s'élève à 10,6 milliards de francs.

Les cotisations sociales (salariés, employeurs, indépendants), qui se montent à environ 96,5 milliards de francs, représentent la part la plus importante des recettes de la sécurité sociale. Les cotisations des salariés et des employeurs ont fortement augmenté en 2008 par rapport à l'année précédente, entraînant une hausse de la part des cotisations sociales dans les recettes. Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement de la population active occupée et par l'augmentation des salaires en 2008.

### Comptes globaux de la protection sociale

Les comptes globaux de la protection sociale (CGPS) – statistique de synthèse cohérente que l'Office fédéral de la statistique (OFS) établit périodiquement en s'appuyant sur un grand nombre de sources statistiques – renseignent sur les finances de la protection sociale. Les CGPS sont basés sur le «Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale» (SESPROS) et sont comparables sur le plan international.

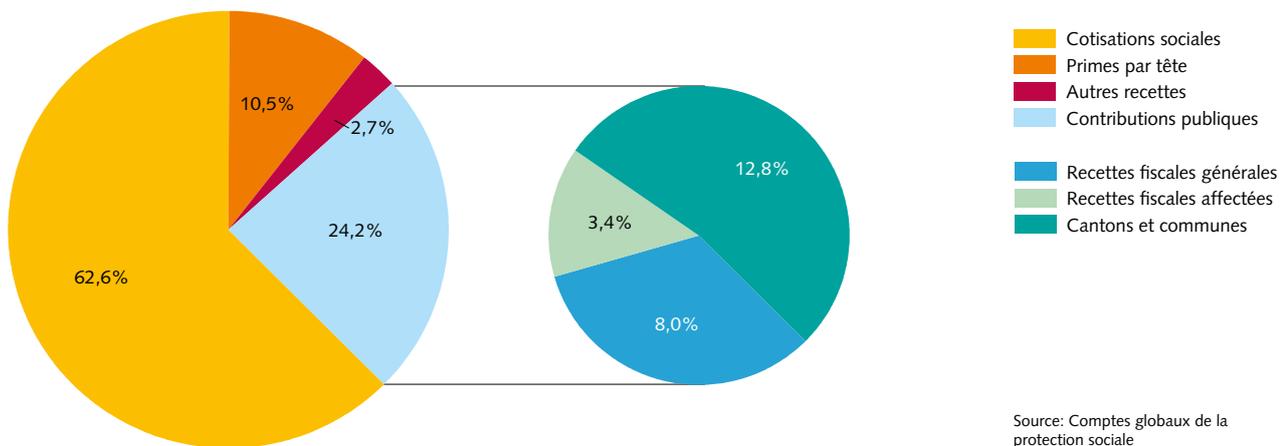
Les CGPS présentent les finances sociales et leur évolution selon trois perspectives. La perspective institutionnelle considère les différents systèmes de protection sociale qui sont à la base des comptes globaux. Un système de protection sociale est un dispositif réglementaire mis en oeuvre par une ou plusieurs unités institutionnelles dans le but de fournir des prestations sociales et d'en assurer le financement (assurances sociales, prestations sociales publiques sous condition de ressources, subventions publiques, mesures sociales.)

La perspective macroéconomique se concentre sur les transactions financières: dépenses totales, recettes totales, prestations sociales.

La perspective fonctionnelle constitue le noyau même des comptes globaux de la protection sociale. Les prestations sociales y sont réparties, conformément au SESPROS, en huit risques ou besoins: «maladie/soins de santé», «invalidité», «vieillesse», «survie», «famille/enfants», «chômage», «logement», «exclusion sociale». Cette répartition constitue la base des comparaisons internationales dans le domaine de la protection sociale, car les systèmes de protection sociale sont très différents selon les pays et très difficiles à comparer.

Les CGPS, fondés sur cette méthodologie, ne couvrent pas tous les domaines de la politique sociale en Suisse. Les déductions fiscales, par exemple, malgré leur caractère en grande partie social, ne sont pas prises en considération dans les comptes globaux. Par ailleurs, les réductions individuelles de primes d'assurance-maladie obligatoire ne sont pas considérées dans les CGPS comme des prestations sociales, mais sont comptabilisées du côté des recettes comme des contributions publiques.

## Recettes de la protection sociale en 2008, parts en % des recettes totales G 4.2.1



Source: Comptes globaux de la protection sociale

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

La part des contributions publiques a légèrement augmenté pour atteindre 24,2% des recettes totales (graphique 4.2.1). Les revenus de la propriété représentaient 2,8 milliards de francs. Leur part dans les recettes totales est passée de 11,9% en 2007 à 1,8% en 2008, en raison de la crise financière.

La part des primes d'assurance-maladie, c'est-à-dire des primes par tête de l'assurance obligatoire des soins, représente 10,5% des recettes totales.

### 4.2.1 Evolution de 1990 à 2008

L'évolution conjoncturelle et les assurances sociales sont interdépendantes. Si les assurances sociales subissent l'influence des mouvements conjoncturels, elles exercent aussi sur l'économie, par le versement de prestations en nature et en espèces, un effet automatique de stabilisateur anticyclique. Le graphique ci-après montre l'évolution des finances sociales au cours des 40 dernières années. Pendant la période qui nous intéresse, soit de 1990 à 2008, les dépenses de sécurité sociale n'ont cessé d'augmenter (cf. graphique 4.2.2). En 1990, elles s'élevaient à 64,8 milliards de francs; leur montant a pratiquement doublé en 2008 pour atteindre 143,6 milliards de francs. Les dépenses et les recettes sont soumises aux mouvements conjoncturels: la forte hausse des dépenses au début des années 90 résulte par exemple d'une longue récession accompagnée par une forte hausse du chômage. Pendant cette période de récession, les dépenses ont augmenté bien plus fortement que les recettes.

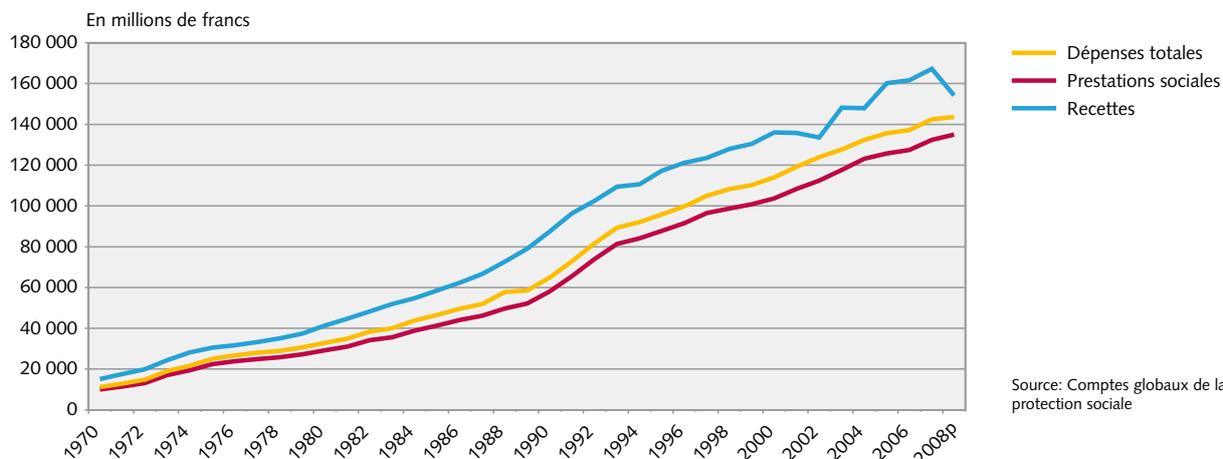
Le net recul des recettes qui a marqué les années 2002 et 2008 est un autre exemple de l'influence de l'économie. Fortement dépendants de l'évolution des marchés financiers, les revenus de la propriété ont passé d'environ 24 milliards de francs en 2000 à quelque 10 milliards en 2002 suite à la crise financière, pour remonter à presque 23 milliards de francs un an plus tard, lorsque les marchés se furent rétablis, avant de retomber à 2,8 milliards en 2008.

L'évolution des dépenses de protection sociale en termes absolus ne dit rien sur l'état de l'économie nationale. On utilise donc un indicateur, le «taux des dépenses sociales», qui mesure le rapport entre les dépenses consacrées à la protection sociale et le produit intérieur brut (PIB)<sup>92</sup>. En période de faiblesse conjoncturelle, le taux des dépenses sociales tend à augmenter, car à l'augmentation structurelle des dépenses – liée notamment à la hausse des coûts de la santé et de la prévoyance vieillesse – s'ajoutent alors d'autres dépenses, qui sont la conséquence directe de la conjoncture (hausse du chômage, de l'aide sociale, etc.). En 2008, bien que les dépenses totales aient continué à augmenter, le taux des dépenses sociales a diminué par rapport à l'année précédente pour la troisième fois de suite, grâce à une situation économique favorable. La baisse a été de 0,9 point à 26,4% (cf. graphique 4.2.3).

<sup>92</sup> Les dépenses sociales ne constituant pas un sous-ensemble du PIB, il s'agit là d'un taux fictif.

**Protection sociale: dépenses totales, prestations sociales et recettes, 1970–2008p**

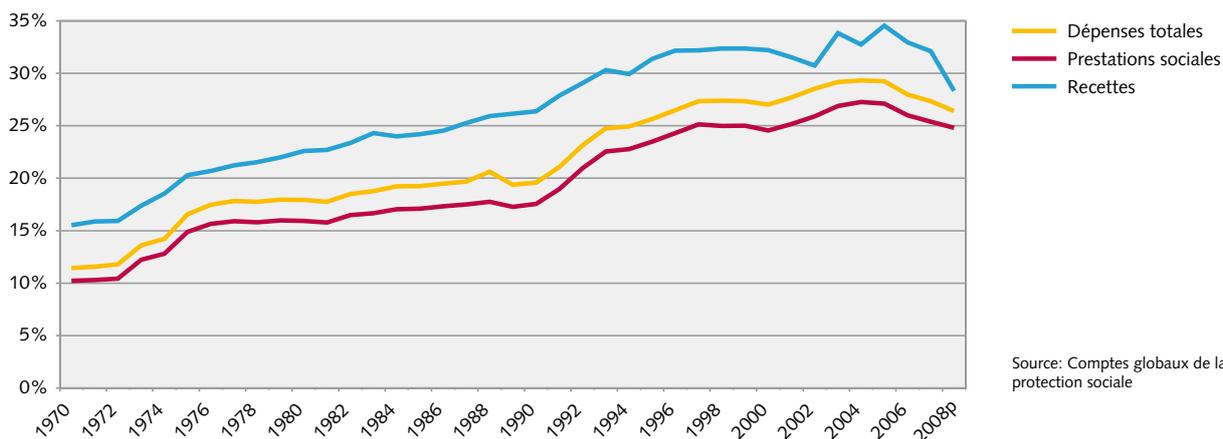
G 4.2.2



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Protection sociale: dépenses totales, prestations sociales et recettes par rapport au PIB, 1970–2008p**

G 4.2.3



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**4.2.2 Structure et évolution des prestations sociales de 1990 à 2008**

Dans le système des CGPS, les prestations sociales<sup>93</sup> sont réparties en huit risques et besoins (fonctions): maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale.

Cette subdivision en huit fonctions, qui n'est possible que pour les prestations sociales, permet des comparaisons détaillées entre les pays dans le domaine de la protection

sociale. Mais elle est intéressante aussi pour l'analyse de la politique sociale au niveau suisse car elle fait apparaître le poids respectif des différents risques et besoins dans notre système de protection sociale. Le niveau des dépenses consacrées à la couverture de chaque risque ou besoin est influencé par différents facteurs.

Il est déterminé d'une part par des facteurs structurels, comme le vieillissement démographique (augmentation du nombre de rentiers et rentes plus élevées) ou la reconnaissance publique des problèmes psychiques dans la société (augmentation des dépenses dans le domaine de la santé et du nombre de rentiers AI), qui conduisent à une augmentation des dépenses.

<sup>93</sup> On appelle prestations sociales les transferts en espèces ou en nature opérés par le système de protection sociale au profit des ménages et des individus pour couvrir les charges liées à divers risques et besoins (p. ex. les rentes AVS ou l'aide sociale pour parer au risque d'exclusion sociale).

Les dépenses sont fortement déterminées d'autre part par les décisions politiques de réduction ou de hausse des prestations. Enfin, des facteurs conjoncturels, comme le développement économique, les crises financières, etc. sont déterminants pour l'évolution des moyens financiers nécessaires pour faire face aux risques et pour répondre aux besoins.

Ces facteurs influent diversement sur chacune des fonctions de la protection sociale. La fonction chômage, par exemple, est plus sensible aux fluctuations économiques que la fonction vieillesse, dont l'évolution est influencée en premier lieu par des facteurs structurels tels le vieillissement démographique.

### *Prestations sociales par fonctions*

En 2008, les prestations sociales représentaient près de 94% des dépenses totales de la protection sociale, soit 135 milliards de francs. La fonction vieillesse absorbe la plus grande part des dépenses, devant les fonctions «maladie/soins de santé» et «invalidité». Ces trois fonctions représentent ensemble 85% des prestations sociales (cf. graphique 4.2.4). Les dépenses consacrées aux cinq fonctions restantes – «survie», «famille/enfants», «chômage», «exclusion sociale» et «logement» – sont nettement moins importantes (au total 15% des prestations sociales).

Si l'on considère l'évolution des prestations sociales de 1990 à 2008, on constate que les dépenses consacrées à chaque fonction ont évolué diversement mais que la part respective de chaque fonction est restée relativement stable depuis 1990. On observe même que, contrairement à la perception du public, la part des fonctions vieillesse et maladie/soins de santé a diminué.

Nous allons examiner, dans les sections qui suivent, les raisons de la hausse des coûts dans les fonctions qui, d'une part, absorbent les ressources financières les plus importantes et qui, d'autre part, sont soumises aux plus fortes fluctuations conjoncturelles et/ou structurelles.

### *Fonction «vieillesse»*

Les dépenses pour la fonction vieillesse se sont élevées en 2008 à 62,1 milliards de francs soit 46% des prestations sociales. Cela représente 11,4% du PIB. Depuis 1990, leur part dans les prestations sociales n'est jamais passée au-dessous de 44%. Le vieillissement démographique, qui se définit comme l'augmentation de la proportion des personnes âgées dans la population, a une forte influence sur l'augmentation des prestations sociales dans la fonction vieillesse. La part des personnes

âgées de 65 ans et plus dans la population résidante permanente (rapport de dépendance des personnes âgées) est en constante augmentation. Ce rapport de dépendance est passé de 23,5%<sup>94</sup> en 1990 à 26,6% en 2008. De surcroît, les dépenses sociales par habitant sont nettement plus élevées chez les personnes âgées que chez les enfants/adolescents et chez les personnes en âge de travailler<sup>95</sup>.

### *Fonction «maladie/soins de santé»*

En 2008, 35,7 milliards de francs ont été dépensés pour la fonction maladie/soins de santé. Les dépenses ont ici augmenté de 0,6 milliard de francs par rapport à l'année précédente, mais leur part dans le total des prestations sociales a diminué, passant de 28% en 1990 à 26% en 2008. Durant cette période, le volume des prestations sociales a plus que doublé en termes absolus, avec un taux de croissance de 4,4% par an. La hausse des coûts dans le domaine de la maladie et des soins de santé résulte d'une tendance de fond complexe dans laquelle interviennent plusieurs facteurs, comme le nombre des patients, le volume moyen des soins par patient et le coût par unité de prestation. Le vieillissement démographique joue également un rôle important, car la consommation médicale et la probabilité de recourir au système de santé augmentent avec l'âge<sup>96</sup>.

### *Fonction «invalidité»*

En 2008, les dépenses consacrées à l'invalidité se sont élevées en termes nominaux à 16,9 milliards de francs, soit environ 13% du total des prestations sociales. En comparaison avec les autres fonctions, ce sont les dépenses dont la part a le plus fortement augmenté entre 1990 et 2008 (hausse de 2,8 points). Depuis les années 1990, les prestations sociales de la fonction invalidité augmentent en moyenne de 6,3% par an. C'est la croissance la plus forte après celle de la fonction chômage. Elle résulte en premier lieu d'une forte hausse du nombre de bénéficiaires de rente durant cette période. La probabilité de percevoir une rente de l'AI<sup>97</sup> est passée de 4,4% en 2000 à 5,3% en 2005, avant de redescendre à 5,0% en décembre 2009.

<sup>94</sup> Cf.: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) > Thèmes > 01 – Population > Etat et structure de la population > données détaillées => Bevölkerungsstruktur und -bilanz > Indikatoren der Bevölkerungsstruktur, 1970–2060.

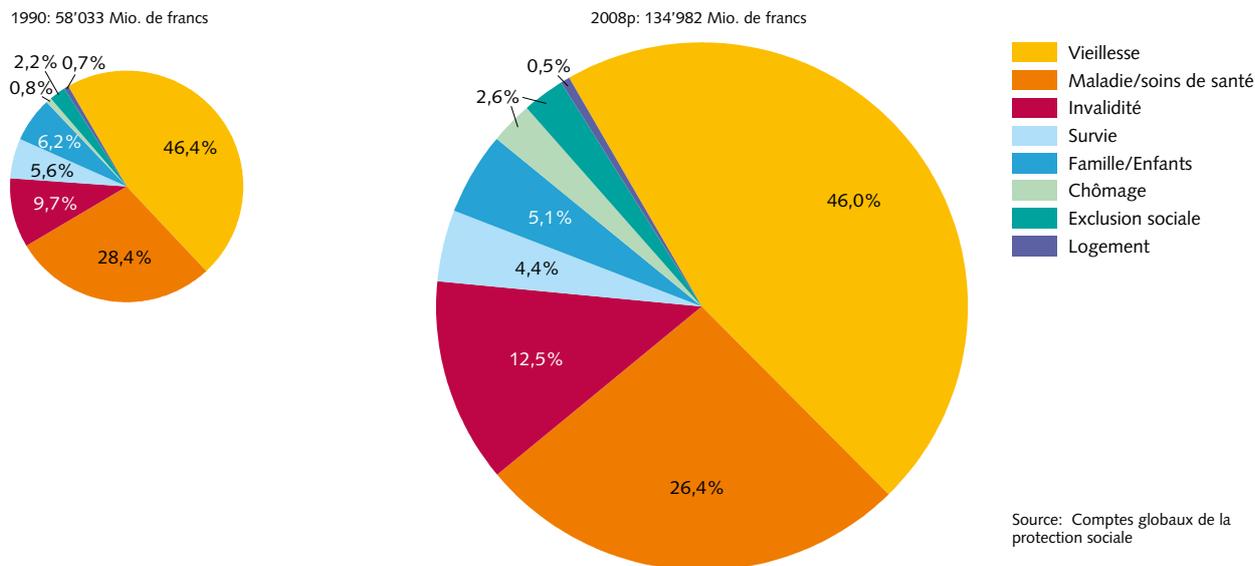
<sup>95</sup> Les dépenses publiques d'éducation (école enfantine, école obligatoire) ne sont pas considérées comme des prestations sociales.

<sup>96</sup> Cf. Office fédéral de la statistique (2008g).

<sup>97</sup> Cf. Office fédéral des assurances sociales (2010a).

## Prestations sociales par fonctions, en % des prestations sociales totales

G 4.2.4



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Fonction «exclusion sociale»<sup>98</sup>

3,5 milliards de francs ont été consacrés à la lutte contre l'exclusion sociale en 2008. Ce montant comprend toutes les mesures mises en œuvre pour que les personnes ayant un bas revenu puissent bénéficier des filets sociaux existants. La fonction de lutte contre l'exclusion sociale occupe, par son taux de croissance, le troisième rang après l'invalidité et le chômage. La part des dépenses qui y sont consacrées était, par rapport à l'ensemble des prestations sociales, de 2,3 % en 1990; elle a atteint un pic de 3,1 % en 1999 avant de redescendre à 2,6 % en 2008. On observe, pour cette catégorie de dépenses, deux changements importants. Premièrement, la part des bénéficiaires de l'aide sociale dans la population est passée d'environ 1,3 % en 1990 à 3,0 % en 2009. Cette hausse s'explique essentiellement par les changements d'ordre structurel et conjoncturel qui se sont produits dans le monde du travail. Beaucoup de personnes ont du mal à se réinsérer dans ce système en pleine mutation, surtout en période de hausse du chômage. A cela s'ajoute que l'aide sociale sert de plus en

plus à couvrir de «nouveaux risques sociaux», comme la «working poverty», le chômage de longue durée ou la pauvreté des familles monoparentales et des familles nombreuses. On constate en outre que le taux d'aide sociale augmente en temps de récession mais qu'il baisse à peine lorsque la situation économique s'améliore. Deuxièmement, le nombre d'étrangers qui demandent l'asile en Suisse fluctue considérablement en fonction de la situation internationale. Les dépenses consacrées à la lutte contre l'exclusion sociale dans le domaine de l'asile étaient de 318,3 millions de francs en 1990; elles ont atteint le niveau record de 1,2 milliards de francs en 1999, pour retomber à 601 millions de francs en 2008.

<sup>98</sup> Dans le contexte des CGPS, la notion d'exclusion sociale se fonde sur le Manuel SESPROS (cf. Eurostat, 2008). Celui-ci entend par là des prestations en espèces ou en nature (exception faite des soins de santé) utilisées spécifiquement pour la lutte contre l'exclusion sociale (Eurostat, 2008).

### 4.3 La sécurité sociale et son financement: résumé

Si l'on analyse dans une perspective économique les résultats des CGPS pour 2008 et l'évolution des finances sociales depuis 1990, on constate que la conjoncture économique favorable a eu, pendant ces années, un effet globalement positif sur les finances sociales. Les dépenses sociales ont certes continué à augmenter, mais leur rapport au PIB a diminué pour s'établir à 26,4%. Le système suisse de protection sociale conserve donc, en comparaison internationale, un potentiel de développement supérieur à la moyenne. Ce constat est d'une grande importance si l'on considère qu'un Etat social en bonne santé est la condition nécessaire à une économie prospère et à la paix sociale.

Du côté des recettes, la bonne conjoncture a entraîné une hausse des cotisations sociales, qui est liée à l'augmentation des salaires et à un taux d'occupation élevé. Mais la crise financière de 2008 a laissé des traces: la part des revenus de la propriété a fortement baissé dans le budget de la sécurité sociale. Les CGPS de ces prochaines années mettront certainement en évidence les effets négatifs de cette crise naissante sur l'économie réelle, mais aussi sur les dépenses sociales.

L'analyse des finances sociales dans une perspective fonctionnelle montre que le niveau des prestations sociales est influencé par des facteurs structurels divers. On peut citer parmi ces facteurs l'évolution de la structure par âge de la société suisse, le recours accru de la population au système de santé, la reconnaissance publique des problèmes psychiques, la hausse du chômage résiduel et l'émergence des «nouveaux risques sociaux», tels que la «working poverty» et la pauvreté des familles nombreuses ou monoparentales. A l'effet essentiellement négatif de ces facteurs structurels sur les finances de la protection sociale peuvent s'ajouter des facteurs aggravants d'ordre conjoncturel, comme c'est le cas aujourd'hui dans l'assurance-chômage, qui subit les effets de la crise économique.

Enfin, il est intéressant d'observer que, depuis 1990, alors même que le rythme et le volume des dépenses a évolué diversement selon les fonctions, la part de chaque fonction est restée plus ou moins stable dans l'ensemble des prestations sociales.

## 5 Les groupes de population menacés d'exclusion sociale

L'exclusion sociale compromet fortement la participation de l'individu à la vie sociale. L'attention se portera dans le présent chapitre sur deux éléments – la dépendance de l'aide sociale et l'appartenance au groupe des travailleurs pauvres<sup>99</sup> – qui sont l'indice d'un risque accru d'exclusion sociale. La formation et le travail sont des facteurs essentiels d'intégration sociale car la majeure partie du revenu des ménages provient de l'exercice d'une activité professionnelle. Mais en raison de divers risques sociaux tels que l'âge ou l'invalidité, tous les membres de la société ne participent pas dans une mesure égale à la vie active, d'où une certaine ségrégation sociale qui s'exprime par une inégale répartition des revenus. La redistribution des revenus contribue, par le biais des transferts sociaux, à renforcer la solidarité entre les couches sociales et à réduire les disparités en matière d'accès aux ressources économiques (cf. chapitre 2).

La vieillesse, l'invalidité et le chômage – ce dernier dans le cadre des délais fixés – sont des exemples de risques sociaux bien couverts financièrement par les prestations sociales. Malgré la sécurité matérielle qu'elles confèrent, ces prestations peuvent cependant laisser subsister des limitations sur le plan de la participation à la vie sociale, comme on l'a vu au chapitre 3.2.2 à propos de personnes handicapées. L'aide sociale est destinée à celles et ceux qui ne sont pas en mesure de subvenir à leur entretien par l'exercice d'une activité professionnelle et qui n'ont pas non plus droit à des prestations de transferts sociaux. Tous les dispositifs d'assurance situés en amont de l'aide sociale sont prévus pour parer à des situations ou à des risques spécifiques. L'aide sociale, en revanche, n'est pas liée à un risque social déterminé. Elle intervient en cas de détresse financière, quelle qu'en soit la cause. L'aide financière se limite au minimum vital; elle vise un retour aussi rapide que possible à l'indépendance économique.

Ce chapitre est consacré aux groupes à risques qui ne peuvent bénéficier de prestations fournies par les assurances sociales basées sur le principe de causalité et sur la couverture de risques spécifiques, et qui sont de ce fait particulièrement menacés d'exclusion sociale. La base de données utilisée est essentiellement la statistique de l'aide sociale. Nous nous intéresserons d'abord à l'effectif des bénéficiaires de l'aide sociale, que nous mettrons en rapport avec les dépenses publiques dans ce domaine. Nous fondant sur les caractéristiques propres à chaque groupe de bénéficiaires, nous examinerons ensuite quels sont les parcours typiques qui peuvent conduire à solliciter les prestations de l'aide sociale.

### 5.1 L'aide sociale au sens large et les prestations complémentaires

L'aide sociale se compose essentiellement de deux types de prestations, comme le montre le graphique 4.1.1 au chapitre 4. Le premier est l'aide sociale au sens strict, ultime filet social qui n'intervient que si les prestations prévues en amont sont insuffisantes ou épuisées. Le second comprend les prestations allouées sous condition de ressources, en réponse à des risques déterminés. Le droit aux prestations ne s'ouvre ici que si une situation de vie donnée a entraîné des difficultés économiques individuelles (p. ex. lorsque des contributions d'entretien dues ne sont pas versées). L'aide sociale au sens strict, plus toutes les prestations allouées en amont pour des risques spécifiques, forment ensemble l'aide sociale au sens large (cf. tableau 5.1.1). Celle-ci ne comprend en principe que des prestations réglementées à l'échelon cantonal. Les prestations inscrites dans une loi fédérale, comme les réductions individuelles de primes (RIP) de l'assurance-maladie ou les bourses d'études, ne sont pas comprises dans l'aide sociale au sens large. Les avances sur pensions alimentaires et le régime fédéral des prestations complémentaires (PC)<sup>100</sup> constituent des exceptions.

<sup>99</sup> Cf. aussi l'encadré p. 10 > Le risque d'exclusion sociale.

<sup>100</sup> Pour une délimitation précise, cf. Office fédéral de la statistique (2008h).

Les données y relatives sont relevées dans le cadre de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Elles sont notamment utilisées pour calculer l'indicateur de pauvreté RPT. Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC), les personnes qui perçoivent plusieurs prestations sont comptées une seule fois<sup>101</sup>.

Nous commencerons par décrire l'aide sociale au sens large (y compris les PC). Des informations sur l'aide sociale au sens strict suivront au chapitre 5.4.

### 5.1.1 Etendue et effectifs

#### Etendue

La réglementation et l'allocation de l'aide sociale au sens large et au sens strict relèvent de la compétence des cantons. Des prescriptions légales à l'échelon fédéral<sup>102</sup> voire constitutionnel<sup>103</sup> existent dans quelques cas, mais elles laissent beaucoup de latitude au niveau de l'exécution. Les réglementations cantonales sont souvent assez denses, mais rarement harmonisées entre elles<sup>104</sup>. Il en résulte un grand nombre de solutions cantonales qui se distinguent les unes des autres quant à la définition des bénéficiaires, le seuil d'accès et la hauteur des aides matérielles. L'inventaire des prestations sociales sous

condition de ressources permet de constituer les groupes énumérés dans le tableau 5.1.1<sup>105</sup>.

Cette liste doit être complétée par le régime fédéral des prestations complémentaires (PC), qui est inscrit dans le droit fédéral et qui, malgré une (faible) marge d'appréciation, est appliqué de manière assez uniforme par les cantons. Le concept du rapport social suisse considère les risques sociaux et leur couverture comme un élément déterminant de la sécurité sociale, d'où la prise en compte des PC dans les analyses sur l'aide sociale au sens large. En effet, en offrant des prestations financières qui tiennent compte des ressources économiques de la personne concernée, celles-ci apportent une contribution essentielle à la réduction des risques sociaux liés à la vieillesse et à l'invalidité. Seules l'aide sociale économique et les avances sur pension alimentaire s'ajoutent aux PC dans la totalité des cantons. Absorption faite des prestations prévues pour les situations en lien avec la naissance, les aides cantonales complémentaires aux PC de l'AVS/AI sont les plus largement répandues. Seuls quelques cantons versent des prestations spécifiques aux familles en cas de chômage ou en lien avec le logement (cf. tableau 5.1.2).

#### T5.1.1\* Groupes des prestations sociales sous condition de ressources

Aide sociale économique	ASE	} Aide sociale au sens strict	} Aide sociale au sens large
Avances sur pensions alimentaires	AVPA		
Allocations maternité	AllMat	} Autres prestations en espèces sous condition de ressources	
Aides familiales	AllFam		
Prestations complémentaires aux PC de l'AVS/AI	PCC		
Aides au logement	Aidelog		
Aide aux chômeurs	ACC		
Autres	SPEC		

Source: Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources

<sup>101</sup> Art. 34, al. 3: «Les personnes qui perçoivent plusieurs prestations sont comptées une fois.» (SR 613.21).

<sup>102</sup> P. ex. dans le CC (RS 210) à propos du versement d'avances pour l'entretien de l'enfant (art. 293).

<sup>103</sup> P. ex. l'art. 12 Cst. (RS 101): «Quiconque est dans une situation de détresse (...) a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.» L'art. 12 Cst. permet de déduire un droit à l'aide sociale dans une situation de détresse personnelle. Cette aide a été conçue comme un instrument en cas de détresse.

<sup>104</sup> Les normes CSIAS ([www.csias.ch](http://www.csias.ch)) font figure d'exception dans le domaine de l'aide sociale économique, mais elles n'ont pas force obligatoire.

<sup>105</sup> Cf. Office fédéral de la statistique (2008h) et [www.sozinventar.bfs.admin.ch](http://www.sozinventar.bfs.admin.ch). Les dénominations et délimitations utilisées dans ce chapitre correspondent à celles de l'indicateur de pauvreté utilisé pour la compensation des charges socio-démographiques dans le cadre de la RPT; cf. OFS (2008i).

## T5.1.2\* Prestations sociales dans les cantons, 2008

	ASE	AVPA	AllMat	AllFam	PC	PCC	AideLog	ACC	Spec
AG	x	x	x		x				
AI	x	x			x				
AR	x	x			x				
BE	x	x			x	x			
BL	x	x			x				x
BS	x	x			x	x	x		
FR	x	x	x	x	x				
GE	x	x			x	x	x	x	
GL	x	x			x				
GR	x	x	x		x				
JU	x	x			x			x	x
LU	x	x	x		x				
NE	x	x			x	x		x	
NW	x	x			x				
OW	x	x			x				
SG	x	x	x		x	x			
SH	x	x	x		x			x	
SO	x	x			x				
SZ	x	x			x				
TG	x	x			x				
TI	x	x	x	x	x	x		x	
UR	x	x			x				
VD	x	x	x		x	x			x
VS	x	x		x	x				
ZG	x	x	x		x	x			
ZH	x	x	x		x	x			

Source: Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources

### Effectifs

En 2008<sup>106</sup>, 5,0% de la population, soit 376'614 personnes, touchait au moins une prestation d'aide sociale. Si l'on tient compte des PC, le taux est de 8,1% (613'766 personnes). Le graphique 5.1.1 montre la part relative de chaque prestation. Il met en évidence l'importance considérable du régime fédéral des PC, qui représente avec 48,6% la prestation la plus importante (colonne de droite). Si l'on fait abstraction des PC, c'est l'aide sociale économique, avec 56,8%, qui pèse le plus lourd. En dehors des prestations complémentaires cantonales (PCC), le poids des autres prestations (avances sur pensions alimentaires, aides au logement, autres) reste à peu près le même avec ou sans les PC. Il n'est pertinent

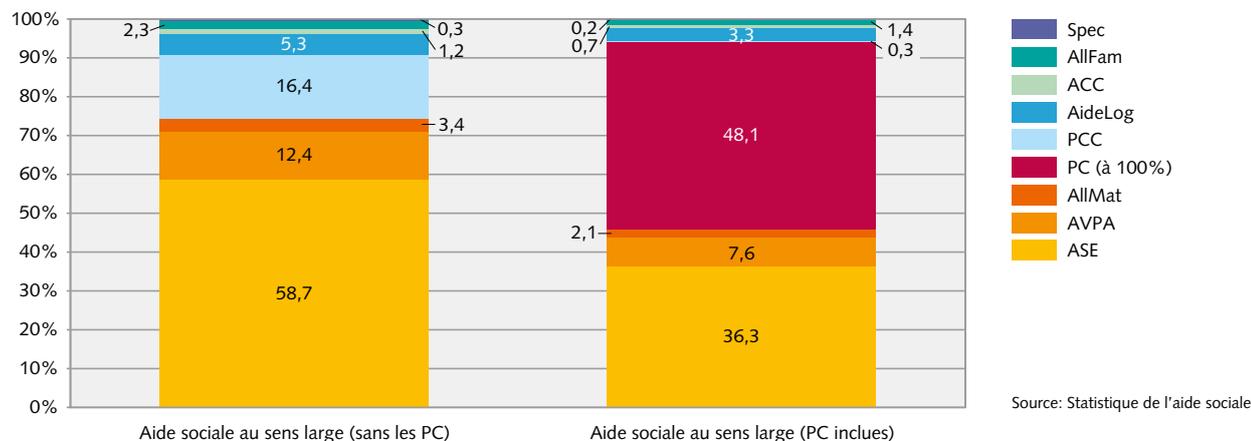
de considérer les PCC que si les PC ne sont pas incluses dans le total des prestations: les PCC, sans tenir compte des PC, représentent environ un cinquième du total des prestations sous condition de ressources (20,6%). Ce pourcentage s'explique par les règles applicables lorsqu'il y a perception de plusieurs aides. Etant donné qu'en règle générale, les prestations complémentaires cantonales ne sont versées qu'en combinaison avec les PC, elles n'apparaissent pas dans la colonne de droite, où elles sont «avalées» par les PC. Seule une part non visible de 0,2% de personnes touchent des prestations complémentaires cantonales sans être simultanément bénéficiaires de PC<sup>107</sup>.

<sup>106</sup> Les données présentées ici datent de 2008. On ne disposait pas de données plus récentes au moment de la rédaction du rapport.

<sup>107</sup> Ce cas de figure est possible dans quelques cantons en raison de circonstances particulières en lien avec les dépenses à prendre en compte ou les délais de carence appliqués.

**Répartition des bénéficiaires de prestations d'aide sociale au sens large (relatives, sans les PC, avec les PC sans doubles comptages), 2008**

**G 5.1.1**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**5.1.2 Dépenses**

Il est difficile de calculer le montant des dépenses consacrées à l'aide sociale vu la spécificité des tâches qu'elle assume, en tant que dernier filet de la sécurité sociale. L'aide sociale avance fréquemment à court terme des prestations dues par d'autres institutions telles que les assurances sociales, les institutions publiques ou des tiers privés. Ces dépenses sont souvent remboursées des années plus tard par l'institution concernée. Ce chapitre se fonde sur les coûts nets tels qu'ils sont relevés dans la statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources<sup>108</sup>. Les données les plus récentes sur les coûts nets se rapportent à 2006. Sont présentées les dépenses publiques pour des prestations financières directes aux bénéficiaires après remboursement des prestations considérées dans l'indicateur de pauvreté RPT.

En 2006, Confédération, cantons et communes ont dépensé environ 5,7 milliards de francs nets pour l'aide sociale au sens large (PC comprises), contre 4,6 milliards de francs en 2003. La hausse est de 24,4% en termes nominaux (cf. tableau 5.1.3).

Les prestations complémentaires fédérales à l'AVS/AI (PC) constituent la majeure partie des dépenses, soit 3,1 milliards de francs en 2006. Ce montant correspond à 54,1% du total des dépenses pour l'aide sociale au sens large. L'aide sociale au sens strict vient au second rang, avec 1,9 milliard de francs (33,1%). Parmi les groupes de prestations qui ne sont pas allouées dans tous les cantons, les prestations complémentaires cantonales constituent le poste de dépenses le plus important. Avec 0,5 milliard de francs, il représente 8,1% du total des dépenses à l'échelle de la Suisse. Les autres prestations<sup>109</sup>, qui ne sont versées que dans quelques cantons, représentent une dépense de 0,3 milliard de francs, soit 4,8% du total.

Si l'on considère l'évolution dans le temps des dépenses consacrées à chaque prestation ou groupe de prestations, on constate une forte progression de l'aide sociale au sens strict. De 2003 à 2006, les dépenses ont augmenté dans ce domaine de 54,0% (+ 0,7 milliard de francs).

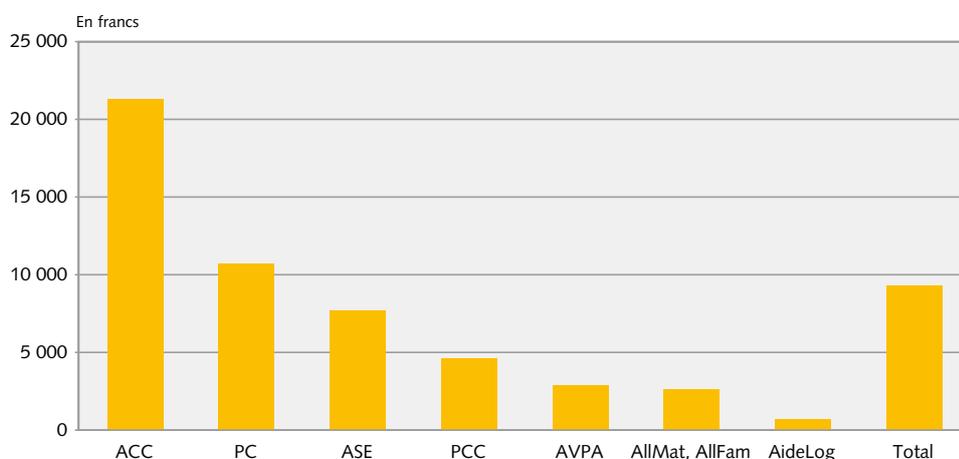
<sup>108</sup> Cf. OFS (2010) et [www.sozfinanzstatistik.bfs.admin.ch](http://www.sozfinanzstatistik.bfs.admin.ch).

<sup>109</sup> Avance sur pensions alimentaires, aides familiales (aide aux parents, allocations de maternité, prestations pour l'entretien de la famille), aide aux chômeurs, aides au logement, avance sur les cotisations aux assurances sociales et aide aux mineurs.

**T5.1.3\* Dépenses nettes de l'aide sociale au sens large, 2003–2006, par prestations**

Année	2003		2004		2005		2006	
	en mio Fr.	en%	en mio Fr.	en%	en mio Fr.	en%	en mio Fr.	en%
Prestations complémentaires	2673,8	58,3	2850,1	55,6	2984,9	54,6	3083,7	54,1
Aide sociale	1224,6	26,7	1499,4	29,3	1715,2	31,4	1886,0	33,1
Aide aux personnes âgées/ aux soins	426,5	9,3	471,2	9,2	441,5	8,1	460,6	8,1
Autres <sup>110</sup>	260,8	5,7	302,3	5,9	320,3	5,9	272,3	4,8
<b>Total</b>	<b>4585,7</b>	<b>100,0</b>	<b>5123,0</b>	<b>100,0</b>	<b>5461,9</b>	<b>100,0</b>	<b>5702,6</b>	<b>100</b>

Source: Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources

**Dépenses nettes par bénéficiaire en 2006****G 5.1.2**

Source: Statistique de l'aide sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Comme le nombre de bénéficiaires n'est connu pour toutes les prestations que depuis 2006, il n'est pas possible de dire dans quelle mesure l'augmentation des dépenses s'explique par l'augmentation du nombre des bénéficiaires. En 2006, les dépenses par bénéficiaire se sont élevées en moyenne à environ 9300 francs (cf. graphique 5.1.2). Les dépenses par tête les plus élevées s'observent pour l'aide aux chômeurs (21'300 francs), suivie des prestations complémentaires (10'700 francs). Les dépenses pour l'aide sociale au sens strict se sont élevées à 7700 francs par bénéficiaire.

Les prestations sociales sous condition de ressources sont financées par la Confédération, les cantons et les communes. La Confédération participe aux coûts des réductions de primes, des PC et des subsides de formation. Il n'existe pas de règle unique pour la répartition des dépenses restantes entre les cantons et les communes; c'est l'affaire des cantons. Les parts de financement diffèrent selon les cantons et selon les pres-

tations. Cela va de la prise en charge complète des dépenses par le canton au financement par la commune uniquement. Dans certains cantons, les parts de financement demeurent constantes pendant des années, dans d'autres elles sont adaptées chaque année. En 2006, les cantons ont assumé 45,0% des dépenses pour les prestations sociales sous condition de ressources, les communes 43,1% et la Confédération 11,8%. L'analyse de l'évolution depuis 2003 montre que la part de la Confédération dans le financement des prestations sociales sous condition de ressources a diminué. Inversement, on observe que les communes tendent à assumer une part toujours plus élevée des coûts totaux. La part de financement des cantons a connu de fortes fluctuations durant la même période: de 2003 à 2005, leur part au financement de l'aide sociale au sens large a diminué, avant d'augmenter assez fortement en 2006.

<sup>110</sup> Cf. note 109.

**T 5.1.4\* Répartition des dépenses de l'aide sociale au sens large, 2003–2006**

Part	Total	Confédération	Cantons	Communes
2003	100	13,1	46,0	40,9
2004	100	12,5	43,7	43,7
2005	100	12,4	43,6	44,0
2006	100	11,8	45,0	43,1

Source: Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources, chiffres arrondis

**Résumé**

En 2008, 613'766 personnes ont bénéficié de prestations d'aide sociale au sens large, dont font partie toutes les prestations sous condition de ressources y compris les PC, ce qui représente un taux de 8,1%. Les bénéficiaires de l'aide sociale économique et des prestations complémentaires fédérales représentent ensemble plus des quatre cinquièmes des bénéficiaires. Les dépenses consacrées à l'aide sociale au sens large s'élèvent à plus de 5,7 milliards de francs (2006). De 2003 à 2006, le total des dépenses a augmenté de 24,4%. Les dépenses les plus élevées sont celles consacrées aux prestations complémentaires fédérales et à l'aide sociale économique. Les dépenses par personne soutenue sont les plus élevées dans le domaine des aides cantonales aux chômeurs. Toutes ces dépenses sont, à des degrés divers, à la charge de la Confédération, des cantons et des communes. De 2003 à 2006, la part de la Confédération aux prestations sociales sous condition de ressources a plutôt baissé tandis que celle des communes tend à augmenter.

**5.2 L'aide sociale au sens strict**

L'aide sociale au sens strict, appelée aussi aide sociale économique<sup>111</sup>, constitue l'ultime filet du système suisse de sécurité sociale. Comme cela a déjà été mentionné, la réglementation de l'aide sociale relève en principe de la compétence des cantons, raison pour laquelle l'aide sociale économique d'un canton se limite, au niveau de la loi, à ce seul canton. La réglementation des compétences fait à cet égard exception: elle est inscrite dans une loi fédérale ad hoc<sup>112</sup>. A cette loi s'ajoutent les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale qui, bien qu'ayant un statut de recommandation,

ont été déclarées obligatoires dans plusieurs cantons<sup>113</sup>. L'utilisation d'un questionnaire standardisé a permis de collecter depuis 2005, dans le cadre de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, des données de grande qualité permettant des comparaisons intercantionales, malgré les différences entre les dispositifs en vigueur dans chaque canton.

**5.2.1 Vue d'ensemble des groupes à risque**

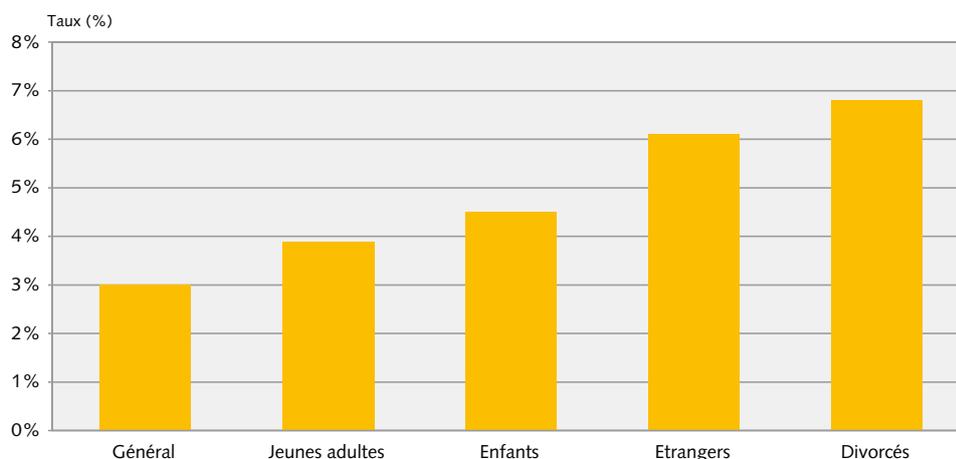
En 2009, le taux d'aide sociale était de 3,0%<sup>114</sup> pour l'ensemble de la Suisse (cf. graphique 5.2.1). Par rapport à 2005, où le taux était de 3,2%, on observe une baisse de 6,3% (+ 0,2 point). Vu le contexte de croissance économique des années 2005 à 2009 (cf. chapitre 2), on aurait pu s'attendre à une baisse plus marquée, l'hypothèse étant que les bénéficiaires de l'aide sociale ont plus de facilité à réintégrer le marché de l'emploi quand l'économie va bien. Certains groupes sociaux sont de manière générale plus fortement dépendants de l'aide sociale que d'autres (cf. graphique 5.2.1). Le recours à l'aide sociale est particulièrement répandu parmi les jeunes adultes, les personnes de nationalité étrangère, les personnes qui ont un faible niveau de scolarité (cf. graphique 5.2.2) et les familles monoparentales (cf. graphique 5.2.2), pour la majorité des mères avec leur(s) enfant(s) (cf. graphique 5.2.4).

<sup>111</sup> L'aide sociale personnelle n'est pas saisie par la statistique. Pour en savoir davantage, cf.: Concept et normes de calcul de l'aide sociale (Conférence suisse pour l'aide sociale, CSIAS, 2005).

<sup>112</sup> Loi fédérale du 24 juin 1977 sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (Loi fédérale en matière d'assistance, LAS); RS 851.1.

<sup>113</sup> Cf.: Conférence suisse des institutions d'action sociale, CSIAS, 2005.

<sup>114</sup> Ni les demandeurs d'asile, ni les personnes dites «sans papiers» ne figurent dans la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale dont sont tirés ces résultats. Vu le statut inofficiel des «sans-papiers», ils ne sont recensés dans aucune statistique et l'on ne dispose pas de données à leur sujet.

**Taux d'aide sociale par groupes à risque, 2009****G 5.2.1**

Source: Statistique de l'aide sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Inversement, certaines parties de la population ne sont que faiblement représentées dans l'aide sociale. Ce sont en particulier les personnes souffrant d'une affection chronique qui s'est transformée en invalidité et les personnes âgées. Le pourcentage des personnes de plus de 64 ans qui touchent l'aide sociale est inférieur à 1,3%. Ces groupes bénéficient de systèmes de sécurité sociale relativement bien développés, comme l'AVS/AI et le régime des prestations complémentaires, qui déploient leur efficacité pour éviter l'écueil de la pauvreté.

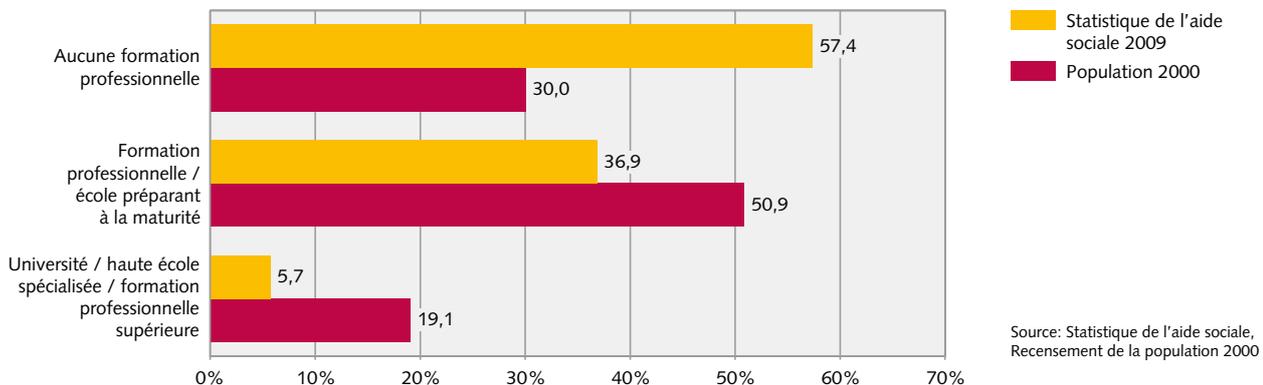
**5.2.2 Aide sociale et niveau de formation**

Une formation suffisante garantit l'accès au marché de l'emploi, lequel garantit de son côté que l'individu pourra subvenir à son entretien grâce au revenu de son travail. Des qualifications professionnelles élevées sont un atout de plus pour garder un emploi sûr assorti d'un salaire garantissant un niveau de vie convenable. Au contraire, un faible niveau de qualifications professionnelles accroît le risque d'avoir à recourir durablement à l'aide sociale, et peut même être un facteur d'exclusion sociale. Les événements déterminants en lien avec un parcours scolaire problématique surviennent souvent pendant la jeunesse ou au début de l'âge adulte (cf. aussi chapitre 5.2.5).

D'une manière générale, il est établi que plus une personne a un niveau de formation élevé, moins elle risque de devenir tributaire de l'aide sociale. En 2009, 57,4% des bénéficiaires de l'aide sociale n'avaient pas de formation postobligatoire, contre 30,0% dans la population générale. La part des personnes sans formation professionnelle de base est donc nettement plus élevée parmi les bénéficiaires de l'aide sociale que dans l'ensemble de la population et elle tend à augmenter, malgré le fait que le niveau d'éducation s'améliore dans l'ensemble de la population (cf. chapitre 2.3). La part des bénéficiaires de l'aide sociale ne disposant que d'un certificat de fin de scolarité obligatoire était de 52,6% en 2005; elle est passée à 57,4% en 2009. La proportion est encore plus importante dans la population étrangère: plus de deux tiers (70%) des étrangers bénéficiaires de l'aide sociale sont sans formation postobligatoire. Ce chiffre date de 2009 et il est légèrement supérieur à celui de 2005, où le pourcentage était de 66,6%. D'une manière générale, on peut dire qu'un faible niveau d'instruction se rencontre plus souvent dans la population résidente étrangère (cf. chapitre 2.2).

## Formation achevée la plus élevée des bénéficiaires de l'aide sociale et de la population (personnes de 18 ans ou plus), 2009

G 5.2.2



Source: Statistique de l'aide sociale, Recensement de la population 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le caractère dual du système éducatif suisse permet en principe d'acquiescer même sur le tard une formation supérieure. Ce sont pourtant plutôt les personnes qui ont déjà une solide formation postobligatoire de base – et qui détiennent au moins un diplôme du degré secondaire II – qui profitent des possibilités de formation tout au long de la vie (cf. chapitre 2.3). Dans ce contexte, le fait pour un jeune de ne pas obtenir de diplôme postobligatoire est lourd de conséquences. Comme ces personnes ont de mauvaises perspectives sur le marché de l'emploi, elles risquent particulièrement de dépendre de l'aide sociale à long terme. On notera d'ailleurs qu'à partir d'un certain âge, les actifs occupés âgés doivent eux aussi veiller au maintien ou à l'augmentation de leur compétitivité sur le marché de l'emploi en suivant des formations continues.

### 5.2.3 L'aide sociale selon diverses variables individuelles

#### Enfants

En 2009, le taux d'aide sociale était de 4,5% chez les enfants (de moins de 18 ans). Sur l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale, 31,0% ont moins de 18 ans. C'est la classe d'âge la plus exposée au risque de devenir dépendant de l'aide sociale. A cet égard, les choses n'ont que peu évolué au cours des dernières années. En 2005 déjà, la part des moins de 18 ans était de 31,0% parmi les bénéficiaires de l'aide sociale. Le risque pour les enfants de devenir tributaires de l'aide sociale dépend fortement du type de famille dans lequel ils vivent. En 2009, plus de la moitié (55,4%) des personnes de moins de 18 ans bénéficiant de l'aide sociale vivaient dans une

famille monoparentale. Un cinquième (20,3%) vivait dans un ménage composé d'un couple avec 3 enfants ou plus. Comparativement, il est rare que les enfants soient tributaires de l'aide sociale lorsqu'ils vivent dans un ménage composé d'un couple avec un enfant (7,3% de tous les enfants) ou deux enfants (15,0% de tous les enfants), bien que ce type de famille reste le plus courant dans la société (cf. chapitre 3.1).

La probabilité accrue pour les familles de plus de deux enfants, et en particulier pour les familles monoparentales, de devenir dépendantes de l'aide sociale (cf. chapitre 5.2.4), fait que près d'un enfant sur trois vivant dans ce type de ménage est dépendant de l'aide sociale. Cette réalité s'accompagne d'un effet particulièrement préoccupant, celui de l'hérédité sociale. Changer de statut social reste extrêmement difficile, en particulier pour les personnes d'origine étrangère. En d'autres termes, des enfants qui grandissent dans une famille à bas statut social, éventuellement dépendante de l'aide sociale, sont plus exposés que d'autres à dépendre à leur tour d'une aide financière à l'âge adulte. Etant donné que la formation fournit des compétences essentielles pour le statut social et le marché du travail, l'effet d'hérédité sociale peut s'observer en considérant la perméabilité sociale par rapport à la formation. En Suisse, 68,1%<sup>115</sup> de la population présente le même niveau de formation que ses parents, voire un niveau inférieur<sup>116</sup>. Partant, seuls

<sup>115</sup> Cf.: Adult Literacy and Life Skills Survey (ALL), 2003.

<sup>116</sup> Cf.: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) > Thèmes > 15 – Education, science > Système d'éducation > Indicateurs > Indicateurs du système de formation > Indicateurs classés thématiquement > Egalité > Perméabilité sociale selon le niveau de formation des parents.

31,9% des enfants connaissent une progression par rapport au niveau de formation de leurs parents. Vu le lien étroit qui existe entre le statut social et la santé (voir chapitre 3.2), on peut aussi craindre la transmission des comportements dans le domaine de la santé, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la santé des enfants vivant dans des familles tributaires de l'aide sociale.

### *Jeunes adultes*

Le taux d'aide sociale des jeunes adultes était de 3,9% en 2009, donc nettement supérieur à la moyenne, qui est de 3,0%. La dépendance des jeunes adultes de l'aide sociale est fortement influencée par le contexte économique. Les jeunes adultes souffrent particulièrement des aléas du marché de l'emploi. Les entreprises, pour maintenir leur niveau de savoir-faire en période de morosité conjoncturelle, gardent leur personnel hautement qualifié et licencient les jeunes et les collaborateurs moins bien formés<sup>117</sup>. Lorsque la croissance est de retour, la productivité reprend et l'on engage des collaborateurs disposant d'une formation supérieure. Il faut que la bonne santé de l'économie ait duré plusieurs années de suite et que le réservoir de personnel qualifié diminue pour que des personnes jeunes et moins bien qualifiées retrouvent de meilleures chances sur le marché de l'emploi. C'est ce qui s'est produit entre 2005 et 2008, quand le taux de jeunes adultes à l'aide sociale a diminué, passant de 4,5% en 2005 à 3,8% en 2008, avant de repartir faiblement à la hausse en 2009. La décline enregistrée entre 2005 et 2008 est une conséquence de la croissance économique qui a débuté après 2003 (cf. chapitre 2.1). Les jeunes adultes doivent faire preuve d'une grande flexibilité sur le marché de l'emploi, ce qui se traduit par des rapports de travail atypiques particulièrement fréquents (cf. aussi chapitre 2.2). De tels rapports de travail sont caractérisés par une certaine insécurité quant à la régularité du revenu. On comprend dès lors la hausse du taux de jeunes adultes à l'aide sociale en 2009: l'économie s'est essouffée et le marché du travail s'en est ressenti en particulier au deuxième semestre.

Les jeunes adultes vivent une période de la vie qui exige beaucoup de souplesse. Ils ont à franchir plusieurs seuils pour accéder à l'âge adulte: faire leur entrée dans le monde du travail, se détacher progressivement du

contexte familial, accéder à une certaine indépendance sociale. Les jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale présentent de ce fait des caractéristiques structurelles extrêmement diverses. Pour la majorité d'entre eux, les problèmes centraux ont trait à l'entrée sur le marché du travail et à la nécessité de s'y maintenir. Près de 40% des bénéficiaires de cette classe d'âge sont sans emploi. Une bonne partie des jeunes adultes touchant une aide sociale (23%) doivent être soutenus financièrement pendant leur formation. Une part moins importante (17%) d'entre eux sollicitent l'aide sociale en raison de difficultés financières au moment de fonder une famille<sup>118</sup>. Les jeunes adultes en général, mais surtout ceux qui fondent une famille, ne disposent en principe que de faibles réserves financières ou sources de revenus alternatives: si le revenu du travail leur fait défaut ou s'il est insuffisant, ils sont rapidement contraints de faire appel à l'aide sociale.

Vu l'importance que revêtent les qualifications pour la suite de la vie professionnelle, l'absence de formation des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale pose un grave problème. Trois quarts des jeunes bénéficiaires (2009: 75,3%) ne disposent d'aucune formation professionnelle de base. Ces personnes n'ont pas réussi le passage de la scolarité obligatoire (degré secondaire I) à la scolarité postobligatoire (degré secondaire II), ou seulement en partie. Diverses études<sup>119</sup> montrent que ces jeunes adultes ont du mal à acquérir une formation. Il ne s'agit pas principalement de jeunes qui ont décroché d'une formation, mais bien plutôt de personnes n'ayant jamais trouvé une place d'apprentissage ou une autre place de formation dans une filière postobligatoire. Chez les jeunes qui interrompent une formation, la rupture n'implique pas nécessairement un renoncement définitif à toute formation, mais seulement un changement de formation qui s'inscrit dans le contexte général des parcours de formation discontinus<sup>120</sup>.

### *Personnes de nationalité étrangère*

Le risque d'avoir à recourir à l'aide sociale est plus élevé pour la population étrangère que pour les citoyens suisses (cf. graphique 5.2.3). En 2009, 45,5% des bénéficiaires de l'aide sociale étaient des étrangers, alors que ceux-ci ne représentent que 22% de la population résidente. Il s'ensuit un taux d'aide sociale de 6,1% pour la

<sup>117</sup> Cf. Office fédéral de la statistique (2008b).

<sup>118</sup> Cf.: Office fédéral de la statistique (2009b).

<sup>119</sup> Cf.: Gloor, Meier, Nef (2001); Drilling (2004).

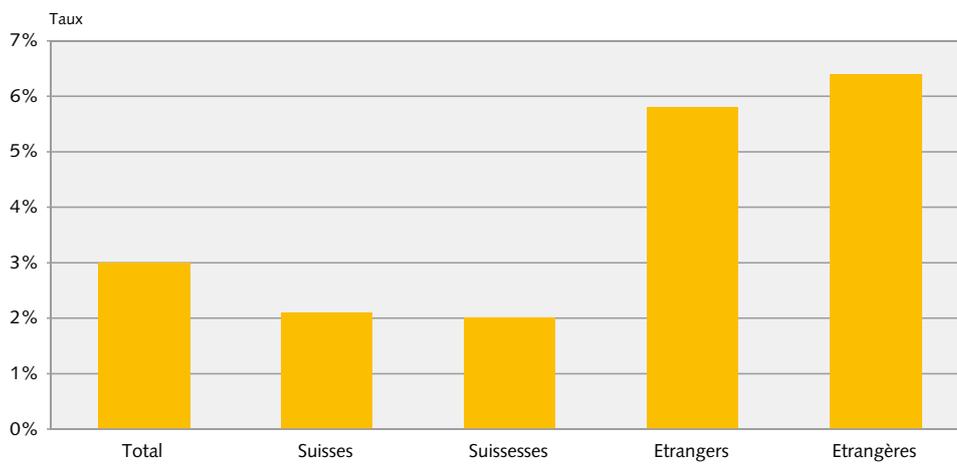
<sup>120</sup> Concernant la complexité des parcours de formation des jeunes adultes, cf. Böni (2003).

population résidente étrangère, taux nettement plus élevé que celui de l'ensemble de la population, qui est de 3,0%. Parmi les bénéficiaires avec passeport étranger, les femmes sont plus fortement touchées: le taux d'aide sociale est de 6,4% chez les femmes étrangères. La part de la population étrangère bénéficiant de l'aide sociale a peu évolué au cours des dernières années.

La surreprésentation des étrangers dans l'aide sociale pourrait être liée, premièrement, à la structure par âges de la population résidente étrangère. Comme nous l'avons dit plus haut, les jeunes, en particulier les jeunes adultes, sont exposés à un risque plus élevé de devoir recourir à l'aide sociale. Comme la population étrangère est plus jeune que la population suisse (cf. aussi chapitre 3.3), le risque d'avoir à solliciter l'aide sociale y est plus grand.

**Taux d'aide sociale selon la nationalité et le sexe, Suisse 2009**

**G 5.2.3**

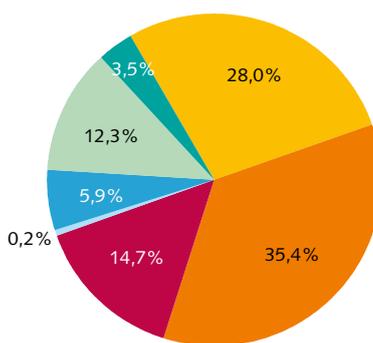
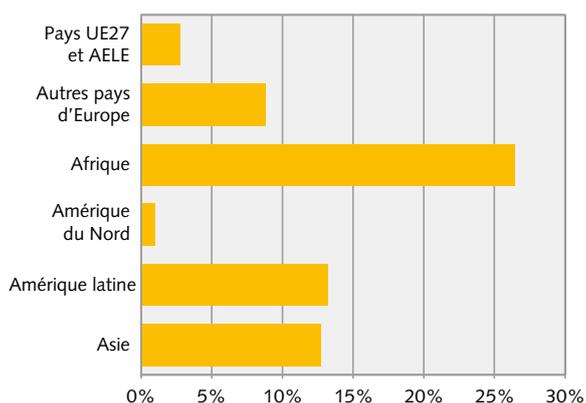


Source: Statistique de l'aide sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Taux d'aide sociale et répartition selon les groupes de pays, 2009**

**G 5.2.4**



Source: Statistique de l'aide sociale (SHS), Statistique de la population résidente de nationalité étrangère 2008 (PETRA)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le risque accru pour la population étrangère de devenir tributaire de l'aide sociale est lié, deuxièmement, à l'évolution structurelle du marché de l'emploi. Bien que, depuis 2002 et l'Accord sur la libre circulation des personnes, l'immigration de personnes possédant de bonnes qualifications ait augmenté en Suisse, une grande partie des étrangers continue à présenter des qualifications professionnelles insuffisantes. La majorité de la population étrangère résidente est très bien formée et travaille dans des branches à bonne rémunération. Les autres – principalement ceux issus de pays hors UE – se différencient fortement des Suisses par le niveau de formation et la répartition dans les branches économiques. D'où un taux d'aide sociale supérieur à la moyenne chez les ressortissants de pays hors UE (à l'exception des citoyens nord-américains). Les ressortissants de pays européens hors UE/AELE constituent, en proportion, le groupe le plus important parmi les bénéficiaires de l'aide sociale (cf. graphique 5.2.4 et A 5.1). Les étrangers qui ont un faible niveau de formation sont surreprésentés dans les branches à bas salaires telles que l'hôtellerie, la vente, le commerce de détail et les travaux domestiques. Il en résulte des disparités salariales entre les Suisses et les étrangers. En 2008, le salaire médian brut standardisé des travailleurs étrangers était d'environ 13 % inférieur à celui des travailleurs suisses (cf. aussi chapitre 2.2), de sorte que leur salaire est parfois à peine supérieur au minimum vital. Plus de la moitié des familles (2009: 51,6%)<sup>121</sup> au bénéfice de l'aide sociale sont de nationalité étrangère. Nombre d'entre elles (2009: 38,2%)<sup>122</sup> exercent une activité professionnelle, mais leur salaire est trop bas pour couvrir le minimum vital sans ressources additionnelles. Dans les branches à bas salaires, non seulement le niveau des salaires est moins élevé, mais les emplois sont, plus que dans d'autres branches, dépendants de la conjoncture. Lorsque la conjoncture s'assombrit, les suppressions d'emplois suivent rapidement, ce qui se traduit par une sécurité de l'emploi inférieure à celle d'autres branches. Il s'ensuit un risque accru pour les salariés de ces branches, où les étrangers sont surreprésentés, de devoir demander un soutien financier public. En outre, le taux d'activité plus élevé chez les

étrangers que chez les Suisses pourrait avoir également une incidence sur le risque de dépendre de l'aide sociale. La population étrangère compte proportionnellement davantage d'actifs occupés que la population suisse. S'ils perdent le revenu du travail, ils se retrouvent sans ressources et peuvent être amenés à solliciter une aide. Les personnes de nationalité étrangère exercent donc plus fréquemment une activité professionnelle mais, en cas de perte d'emploi, dépendent plus rapidement de l'aide sociale. La situation sur le marché de l'emploi est étroitement liée au niveau de formation. Comme nous l'avons vu au chapitre 2.2, l'absence de formation postobligatoire caractérise plus souvent les étrangers que les Suisses. La part des adolescents qui abandonnent ou interrompent leur scolarité obligatoire est élevée. Outre les difficultés d'intégration, dues en grande partie aux barrières linguistiques, la sélection scolaire joue également un rôle non négligeable, et ceci indépendamment des qualifications: la nationalité peut – combinée certes à d'autres facteurs comme le sexe, l'origine sociale, le contexte scolaire – influencer sur les décisions d'admission dans un degré scolaire supérieur; elle peut donc être un frein au déroulement du parcours de formation individuelle<sup>123</sup>.

Troisièmement, la structure du ménage peut être une des raisons pour lesquelles les étrangers sont surreprésentés dans l'aide sociale. Contrairement à ce qui se passe dans la société en général, où les ménages sont plutôt composés de peu de personnes, les étrangers bénéficiaires de l'aide sociale vivent plus souvent que les Suisses dans des ménages composés d'un couple avec enfants, ce qui suppose des besoins financiers plus élevés. Ce type de bénéficiaires (ménages avec enfants) exerce plus fréquemment une activité professionnelle que les ménages d'une personne (cf. graphique 5.2.5). Mais comme les étrangers travaillent plus souvent dans des branches à bas salaires, le revenu qu'ils réalisent est trop modeste pour leur permettre de couvrir leurs besoins de base. Les personnes de nationalité étrangère sont sous-représentées parmi les ménages d'une personne et parmi les familles monoparentales bénéficiant d'une aide sociale.

<sup>121</sup> Seuls sont comptés les cas dans lesquels la personne qui formule la demande est de nationalité étrangère.

<sup>122</sup> Id.

<sup>123</sup> Cf.: Kronig (2007).

### 5.2.4 L'aide sociale selon la structure du ménage

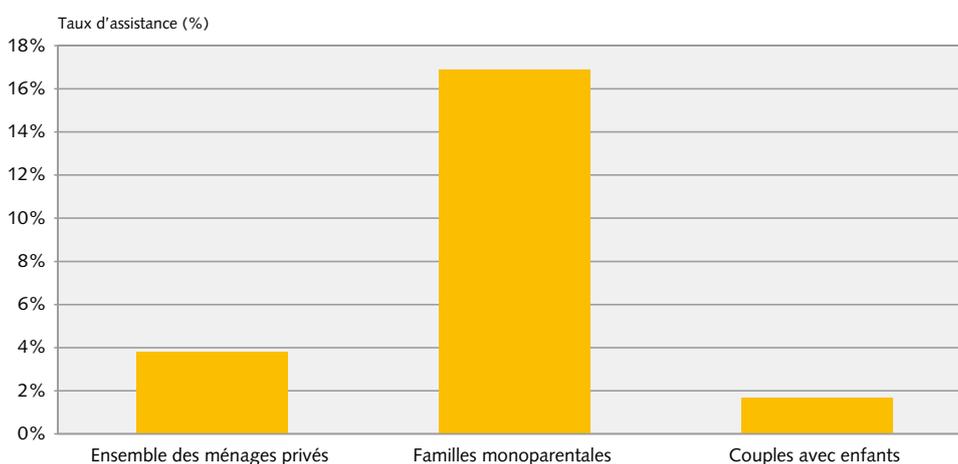
Les personnes qui élèvent seules leurs enfants sont fortement tributaires de l'aide sociale: 16,9% des familles monoparentales ont bénéficié d'une aide sociale en 2009 (cf. graphique 5.2.5). Le pourcentage est de 3,8% pour l'ensemble des ménages. Alors que globalement la population a été moins tributaire de l'aide sociale dans les années 2005 à 2009, le taux d'aide sociale des familles monoparentales n'a pratiquement pas changé et reste élevé depuis plusieurs années. C'est là le reflet du nombre toujours croissant de familles monoparentales dans la société, lui-même étant la conséquence d'un taux de divorce de presque 50% (cf. chapitre 3.1). Les personnes divorcées, en effet, recourent fréquemment à l'aide sociale: le taux d'aide sociale, qui était de 3,0% en 2009, atteignait 6,8% (cf. graphique 5.2.1) chez les personnes divorcées et seulement 1,8% chez les personnes mariées. Les personnes qui élèvent seules leurs enfants se trouvent dans une situation particulière qui crée un double problème: la dissolution du partenariat se traduit par une hausse des besoins financiers puisqu'il faut alors financer en général deux ménages. Or l'obtention de moyens financiers supplémentaires passe en principe par l'augmentation de l'activité lucrative, ce qui, pour une famille monoparentale, pose problème, le temps dispo-

nible étant limité par la garde des enfants (cf. graphique 3.1.2 au chapitre 3.1). De plus, ces familles supportent, comme toutes celles qui ont des enfants, une charge fiscale et contributive plutôt supérieure à la moyenne, par exemple en ce qui concerne les primes d'assurance-maladie (cf. aussi le chapitre 2.3). Bien que les parents élevant seuls leurs enfants aient une disponibilité limitée pour le marché de l'emploi, ceux d'entre eux qui sont tributaires de l'aide sociale sont plus souvent professionnellement actifs que d'autres types de ménages (cf. graphiques 5.2.6 et A 5.2, en annexe) et leur taux de couverture<sup>124</sup> est inférieur à la moyenne. Pour être plus flexibles, ces parents travaillent souvent à temps partiel, une option en principe souhaitable pour des raisons d'organisation, mais il peut arriver que les exigences de flexibilité posées par le poste soient trop élevées, ce qui débouche sur des situations de sous-emploi (cf. aussi le chapitre 2.2). En conséquence, l'aide sociale doit combler le déficit financier pour que les besoins vitaux soient couverts.

Le problème des familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale est un problème qui touche principalement les femmes: 95,4% des familles monoparentales qui sollicitent l'aide sociale sont des femmes.

### Aide sociale: taux d'assistance, en 2009

### G 5.2.5



Source: Statistique de l'aide sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>124</sup> Le taux de couverture désigne la part du revenu du ménage qui est couverte par l'aide sociale. Un taux de couverture de 0,5 signifie par exemple que la moitié du revenu du ménage en question est fourni par l'aide sociale, l'autre moitié étant assurée par d'autres sources (activité lucrative, rentes, etc.).

## Demandeurs/euses (de 18 à 65 ans) selon la situation d'activité et la structure de l'unité d'assistance (ménages privés), Suisse 2009

G 5.2.6



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Conformément à la tendance qui voit la société évoluer vers une hausse du nombre de ménages d'une personne (cf. chapitre 3.1), c'est ce type de ménage qui est le plus fréquent dans l'aide sociale. Il représente 61,1% de tous les ménages privés bénéficiant de l'aide sociale. Comparés aux ménages avec enfants, ils sont plus fortement tributaires de l'aide sociale, leur taux de couverture étant de 0,85 contre 0,63 en moyenne pour les familles monoparentales et 0,64 pour les couples avec enfants. Ce constat confirme ce que nous avons vu au chapitre 2.3 pour la répartition des revenus, à savoir que, parmi les ménages d'une personne, les 20% qui touchent les revenus les plus bas sont relativement fortement tributaires des revenus de transfert, par exemple de l'aide sociale ou des prestations des assurances sociales. Le taux de couverture plus bas de l'aide sociale chez les ménages avec enfants que chez les ménages d'une personne (cf. graphique 5.2.6) se reflète dans la proportion d'actifs occupés parmi les bénéficiaires de l'aide sociale: les bénéficiaires avec enfants sont plus souvent professionnellement actifs que les bénéficiaires sans enfants.

### 5.2.5 Durée de l'allocation de l'aide sociale

Structurellement, l'aide sociale est une institution conçue pour fournir une aide individuelle en cas de détresse: elle doit en principe être le plus vite possible relayée par d'autres ressources. La difficulté, une fois l'indépendance économique retrouvée, est de la consolider dans la

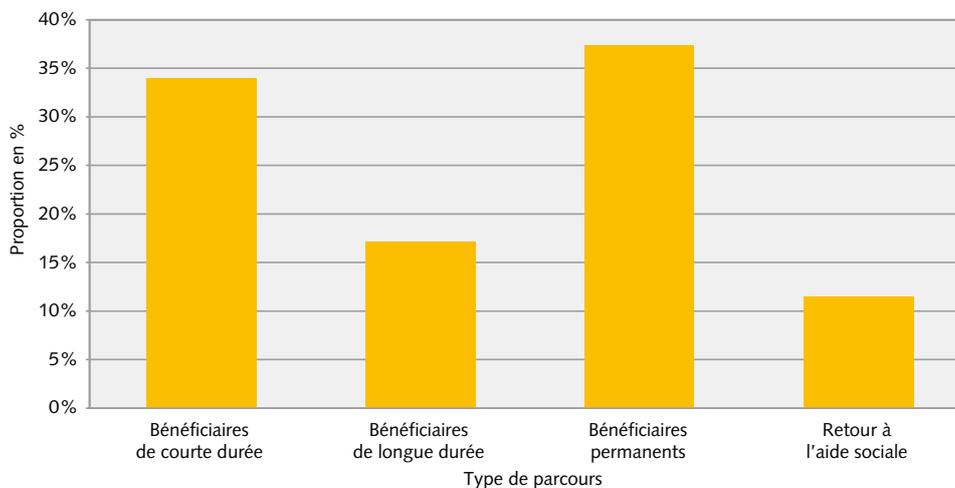
durée. Si les conditions de vie et de revenu des personnes qui ont quitté l'aide sociale sont trop instables, elles risquent d'avoir à nouveau besoin d'une aide après un laps de temps relativement court. L'étude de la cohorte des personnes ayant obtenu pour la première fois une aide sociale en 2005 permet de distinguer quatre types de cas:

1. Les personnes durablement dépendantes qui, durant la période considérée (2005–2007), ont obtenu un soutien pendant au moins 24 mois sans interruption. 36,8% des personnes considérées font partie de ce groupe.
2. Les bénéficiaires de courte durée qui ont quitté l'aide sociale après 12 mois au plus tard. Un peu plus d'un tiers (34,2%) de la cohorte observée fait partie de ce groupe.
3. Les bénéficiaires de longue durée, qui ont obtenu un soutien pendant une période de 12 à 24 mois. Ils représentent 17,1% des personnes ayant obtenu pour la première fois une aide en 2005.
4. Les personnes qui, au cours des 3 années considérées, ont quitté l'aide sociale au moins une fois pendant plus de 6 mois et qui en sont redevenues tributaires au cours de la même période<sup>125</sup>. Ce groupe représente 11,5% des personnes considérées.

<sup>125</sup> Selon les définitions de la statistique de l'aide sociale, les périodes de perception d'une aide sociale doivent être séparées par une interruption de 6 mois au moins.

### Aide sociale: part des bénéficiaires selon le type de parcours (ménages privés), nouveaux bénéficiaires 2005

G 5.2.7



Source: Statistique de l'aide sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les personnes durablement dépendantes forment le groupe le plus important (cf. graphique 5.2.7). Mais le groupe des bénéficiaires de courte durée – ceux qui ont bénéficié d'une aide de 12 mois au maximum – est presque aussi nombreux. Le pourcentage des personnes qui reviennent à l'aide sociale après l'avoir quittée – près de 12% – est assez important vu la relative brièveté de la période considérée<sup>126</sup>.

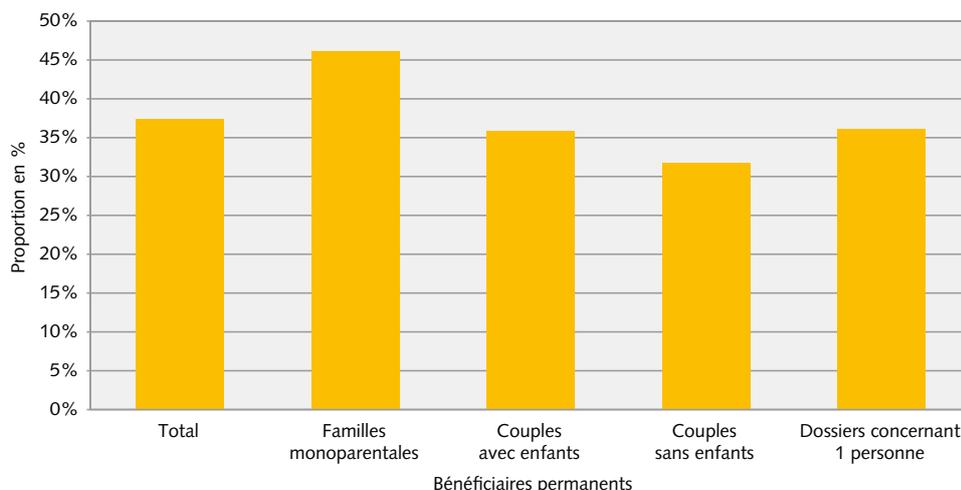
Les ménages monoparentaux sont surreprésentés parmi les personnes durablement dépendantes de l'aide sociale (cf. graphique 5.2.8). La précarité qui les oblige à recourir à l'aide sociale revêt manifestement un caractère durable. Les choses ne changent que lorsque les enfants ont grandi et que les charges éducatives ont diminué. Les parents peuvent alors relever leur taux d'occupation et reprendre le chemin de l'indépendance économique (cf. aussi chapitre 3.1.3). La problématique des personnes élevant seules leurs enfants, à savoir le manque de temps pour assumer une activité professionnelle qui garantisse les moyens d'existence en élevant des enfants, s'exprime aussi dans la durée de perception de l'aide sociale. Le fait d'élever seul un enfant n'est pas reconnu comme un risque social à part entière, de sorte qu'il incombe à l'aide sociale d'offrir dans ce domaine un soutien à moyen et à long terme. La forte représentation des ménages monoparentaux parmi les personnes durablement dépendantes de l'aide sociale apparaît si l'on considère la répartition des types de parcours par classes

d'âge (cf. graphique 5.2.9): les enfants des personnes âgées de 36 et à 55 ans sont surreprésentés parmi les personnes durablement dépendantes. Dans la répartition des types de parcours par âge, on observe également une surreprésentation parmi les jeunes adultes des bénéficiaires de courte durée et de ceux qui retournent à l'aide sociale. Comme cela a déjà été constaté, les jeunes adultes à l'aide sociale sont contraints à une grande flexibilité et leurs parcours professionnels sont discontinus, jalonnés de semestres de motivation, de stages, d'emplois de durée déterminée et de formations professionnelles parfois abandonnées prématurément. Ces parcours discontinus<sup>127</sup> comprennent des phases pendant lesquelles l'entretien de la personne ne peut être assuré que par le recours à l'aide sociale. Nombre de jeunes adultes parviennent tout de même à quitter l'aide sociale: leur représentation dans le groupe des bénéficiaires durablement dépendants est nettement inférieure à la moyenne. Les bénéficiaires de courte durée sont fortement représentés parmi les personnes âgées de 65 à 79 ans. On voit là l'effet des prestations complémentaires, qui prennent rapidement le relai de l'aide sociale pour assurer à ces personnes le minimum vital. On observe enfin une surreprésentation des bénéficiaires de longue durée parmi les personnes proches de l'âge de la retraite (56 à 64 ans). Il est particulièrement difficile à cet âge de se réinsérer dans le marché du travail; l'aide sociale assure ici sa fonction d'aide transitoire sur une longue durée, soit jusqu'à l'âge de la retraite.

<sup>126</sup> Les données de l'analyse prospective des parcours des bénéficiaires sont limitées dans le temps, et l'on peut penser que, sur une plus longue durée, on observerait encore davantage de retours à l'aide sociale.

<sup>127</sup> Cf. Böni (2003).

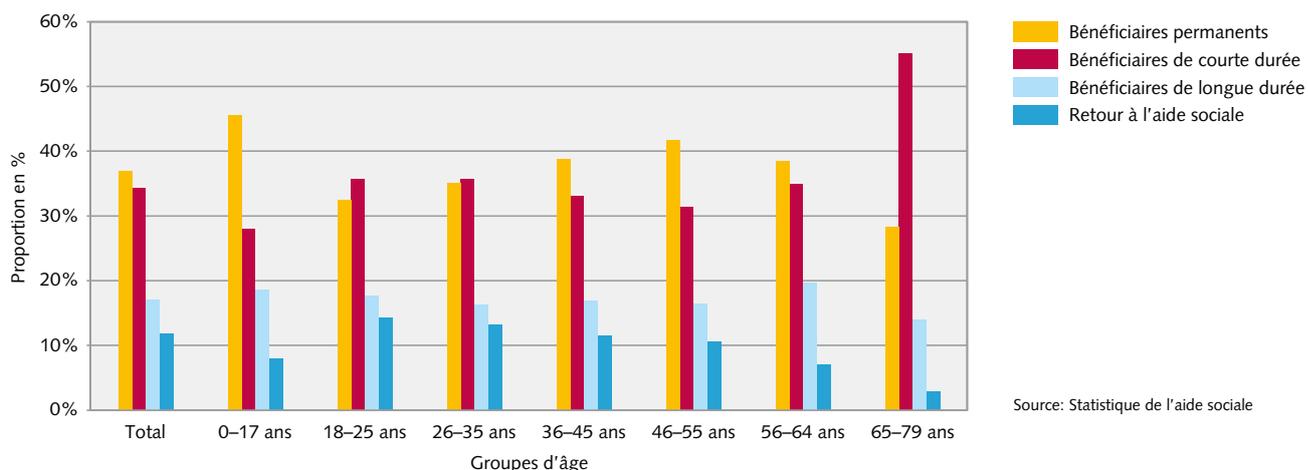
**Aide sociale: bénéficiaires permanents selon la structure de l'unité d'assistance (ménages privés), nouveaux bénéficiaires 2005** G 5.2.8



Source: Statistique de l'aide sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Aide sociale: part des bénéficiaires selon le type de parcours et l'âge, nouveaux bénéficiaires 2005** G 5.2.9



Source: Statistique de l'aide sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

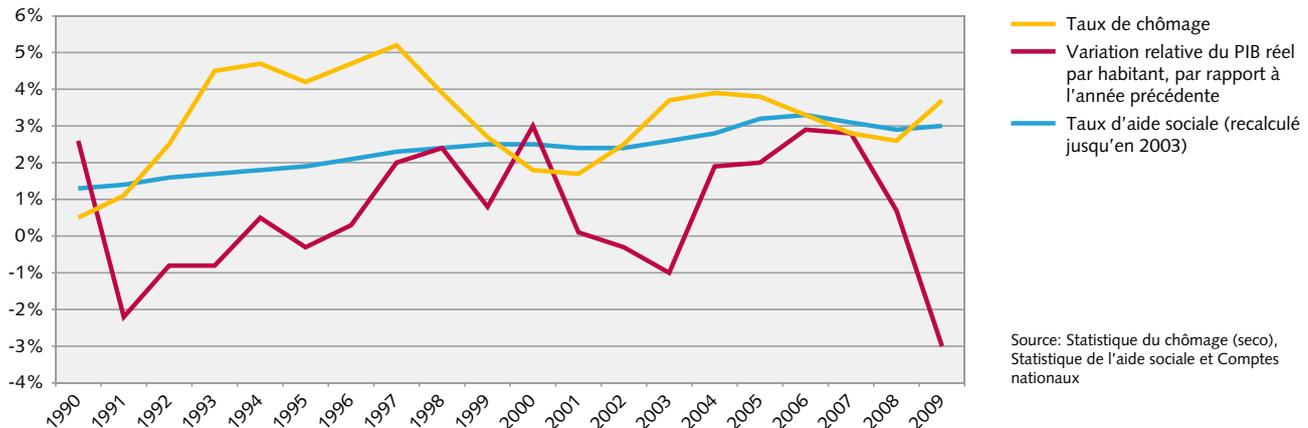
**5.2.6 Evolution sur la durée**

Le graphique 5.2.10 montre l'évolution du taux d'aide sociale par rapport à d'autres indicateurs de la croissance économique et du marché du travail depuis le début des années 90. La part de la population entièrement ou partiellement tributaire de l'aide sociale tend à augmenter, lentement mais continuellement, depuis des années. Un recul, relativement modeste, ne s'observe que dans les années de forte croissance, comme entre 2005 et 2007. Il semble donc que même en période de croissance économique, quand la demande de travail est forte, les bénéficiaires aient du mal à trouver un emploi et à

recouvrer leur indépendance économique. Comme nous l'avons dit plus haut, ce phénomène pourrait être lié à la flexibilisation croissante des conditions de travail et à l'augmentation des exigences en matière de qualifications, une hypothèse qui se vérifie ici: lorsque la demande de travail augmente, elle est couverte d'abord par la hausse des taux d'occupation ou par des engagements temporaires de personnes hautement qualifiées (cf. aussi le chapitre 2.2). Ainsi, les personnes faiblement qualifiées restent longtemps exclues du marché du travail et elles contribuent à la formation d'un socle de personnes tributaires de l'aide sociale. D'autres bénéficiaires

## Evolution du taux de chômage, du taux d'aide sociale et du PIB réel par habitant

G 5.2.10



Source: Statistique du chômage (seco),  
Statistique de l'aide sociale et Comptes  
nationaux

© Office fédéral de la statistique (OFS)

de l'aide sociale ont également du mal à trouver une activité suffisamment rémunérée même quand la situation économique est bonne. Les personnes qui élèvent seules leurs enfants, en particulier, sont limitées dans le choix d'une activité professionnelle en raison des contraintes de temps auxquelles elles sont soumises, de sorte qu'elles restent longtemps dépendantes d'un complément de revenu. Cela engendre le risque que les enfants «héritent» de ce statut social et soient insuffisamment préparés à une vie dans l'indépendance économique. Les difficultés de ces groupes de personnes sont de nature structurelle et on peut se demander dans quelle mesure il appartient à l'aide sociale d'assurer la couverture de leurs besoins, alors que cette institution est plutôt conçue pour apporter un soutien de courte ou de moyenne durée dans des situations de détresse.

D'autres groupes de personnes, comme les retraités, les invalides ou les chômeurs, bénéficient de systèmes de sécurité fondés sur la causalité, qui déploient correctement leurs effets en les protégeant de la pauvreté. Le fonctionnement de ces systèmes est en effet axé sur un soutien de longue durée quand le risque social assuré se réalise.

### Résumé

L'aide sociale au sens strict – ou l'aide sociale économique – constitue l'ultime filet de protection sociale en Suisse. Les données de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale permet de connaître l'ampleur et la structure de la population des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce sont surtout de jeunes adultes, des personnes de nationalité étrangère, des personnes dont le niveau de formation est bas et des personnes élevant seules leurs enfants. Les chiffres montrent clairement l'importance de la formation pour accéder au marché de l'emploi: les groupes de population qui ont un faible niveau de formation ont plus de peine que d'autres à prendre pied sur le marché de l'emploi et à réaliser un revenu suffisant pour pourvoir entièrement à leur entretien. Ceci est valable aussi pour les jeunes adultes, encore que leur dépendance de l'aide sociale soit très irrégulière, car ils ont la flexibilité nécessaire pour réagir dès que la conjoncture se rétablit et que les perspectives d'emploi s'améliorent. Les familles, par contre, et en particulier les parents élevant seuls leurs enfants, sont moins à même d'avoir la flexibilité exigée par le marché du travail. Confrontés à une double charge – éducation des enfants et exercice d'une activité lucrative –, ils sont plus souvent contraints de recourir plus longtemps que d'autres aux prestations de l'aide sociale. La population résidente étrangère réunit plusieurs facteurs de risque: elle est tendanciellement plus jeune que la population suisse, moins bien formée, et elle travaille davantage dans des branches fortement exposées aux aléas conjoncturels. Ces personnes vivent par ailleurs plus souvent dans des

familles de plus de trois enfants, ce qui a pour conséquence d'augmenter à la fois les besoins matériels et le temps nécessaire pour l'éducation des enfants.

On observe enfin que même une conjoncture favorable assortie d'une solide croissance économique ne parvient pas à faire baisser durablement le taux d'aide sociale.

### 5.3 Working poor

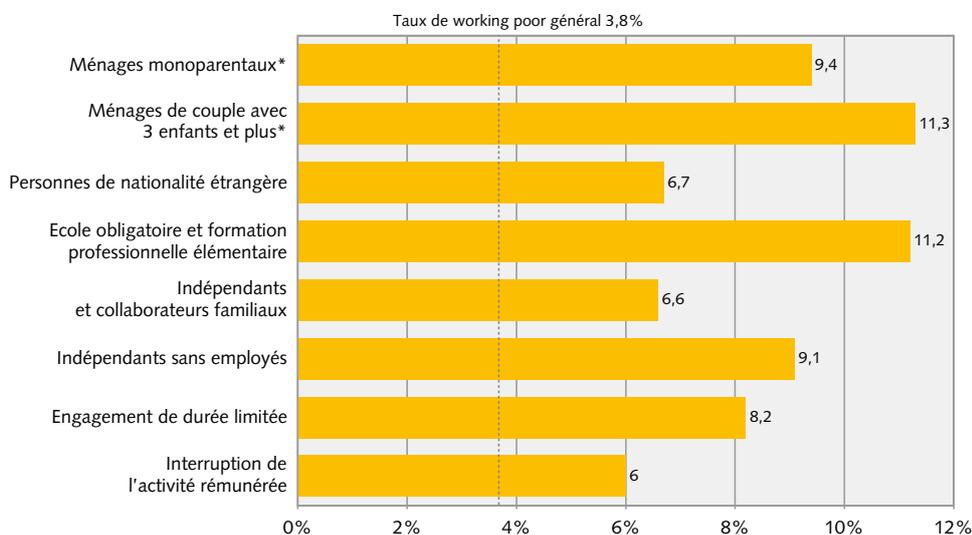
A l'interface entre situation de vie individuelle et marché du travail, apparaît une nouvelle forme d'exclusion sociale. On appelle *working poor* les ménages qui vivent dans la précarité tout en étant intégrés sur le marché de l'emploi. Cette notion recouvre, parmi les personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, celles qui effectuent un travail rémunéré d'au moins une heure par semaine et qui vivent dans un ménage dont le volume d'activité est d'au moins un emploi à plein temps. Il faut être soi-même actif occupé et que l'activité cumulée des

membres du ménage soit assimilable à un emploi à plein temps (taux d'occupation d'au moins 90% ou de 36 heures par semaine). Il faut distinguer ces personnes de celles qui exercent une activité lucrative d'au moins une heure par semaine mais qui vivent dans un ménage pauvre dont les membres travaillent moins de 36 heures par semaine. Celles-ci entrent dans la catégorie des travailleurs pauvres mais pas dans celle des *working poor*. Cette distinction est importante dans la mesure où une grande partie des travailleurs touchés par la pauvreté ne seraient pas sous le seuil de pauvreté si le volume d'activité de leur ménage était plus élevé.

Pour établir le nombre des *working poor*, on compare les revenus de la population de 20 à 59 ans<sup>128</sup> au seuil de pauvreté. Ce dernier est établi à partir d'un panier de biens sur la base duquel on détermine le minimum socio-culturel<sup>129</sup>. Si le revenu disponible d'un ménage ayant un taux d'occupation d'au moins 90% est inférieur au seuil de pauvreté, ce ménage est qualifié de pauvre et est considéré comme faisant partie des *working poor*.

Taux de *working poor* dans les principaux groupes à risque, 2008 (chiffres provisoires)

G 5.3.1



Source: Enquête suisse sur la population active

\*Personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>128</sup> Ces données sont collectées dans le cadre de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA).

<sup>129</sup> Le seuil considéré ici résulte d'un calcul statistique et ne fonde aucun droit à l'aide sociale.

En 2008, le taux de working poor dans la population en âge de travailler était de 3,8%, ce qui représente environ 118'000 personnes<sup>130</sup>. Il a baissé d'un point par rapport à 2007, où il était de 4,8%. Le taux de working poor suit ainsi, en léger différé, l'évolution conjoncturelle favorable et la baisse du chômage.

Le risque d'être working poor est plus grand pour les personnes qui ont des enfants. Avec un taux de 9,4%, les personnes actives occupées qui élèvent seules leurs enfants sont nettement surreprésentées parmi les working poor. Il en va de même pour les couples actifs occupés qui ont trois enfants ou plus (11,3%).

Les étrangers sont eux aussi surreprésentés dans le groupe des working poor (6,7%). Par rapport à la population résidente suisse, ils sont moins souvent titulaires d'une formation postobligatoire et plus souvent actifs dans des branches à bas salaire (cf. chapitre 2). Les qualifications professionnelles jouent un rôle important indépendamment de la nationalité. Ainsi, le taux de working poor des personnes actives occupées sans formation postobligatoire est 2,9 fois supérieur à la moyenne (11,2%).

En plus des facteurs sociodémographiques, certains facteurs liés au marché du travail exercent une forte influence sur la probabilité individuelle de devenir working poor. Cela concerne par exemple des personnes dont le parcours professionnel présente des interruptions, c'est-à-dire qui ont repris une activité professionnelle depuis moins d'un an (6,0%). L'activité rémunérée s'accompagne plus souvent de pauvreté lorsque le type d'emploi est flexible ou atypique. Ainsi, les personnes actives occupées ayant un contrat de travail de durée déterminée sont nettement plus souvent des working poor (8,2%) que l'ensemble des salariés (3,8%). Il faut mentionner aussi dans ce contexte les indépendants (6,7%) et, en particulier, les indépendants sans employés (9,1%).

On peut donc dire que les facteurs de risque les plus importants pouvant mener au statut de travailleur pauvre sont, d'une part, la situation individuelle – en particulier une disponibilité permettant de travailler à un taux d'occupation suffisant pour vivre – et, d'autre part, certains facteurs liés au marché, tels les rapports de travail atypiques.

## 5.4 Groupes de population exposés au risque d'exclusion sociale: résumé

Le système suisse de protection sociale comprend de nombreux instruments pour combattre l'exclusion sociale. Aux assurances sociales, qui interviennent selon le principe de causalité, s'ajoutent des prestations sous condition de ressources structurées selon le principe de la finalité, et qui diffèrent par leur nombre et par leur nature selon les cantons. Par le nombre de bénéficiaires et par le volume des dépenses, les prestations complémentaires fédérales et l'aide sociale économique sont de loin les dispositifs les plus importants du groupe des prestations sous condition de ressources. Ce constat est pertinent en particulier pour l'aide sociale économique qui, malgré un nombre considérable de prestations sociales liées à des besoins spécifiques, ne peut guère se décharger sur d'autres dispositifs de protection. La vieillesse et l'invalidité sont les seuls risques couverts de manière substantielle par les PC, elles-mêmes en partie complétées par des prestations cantonales subsidiaires. Les groupes de personnes concernées par ces risques ne dépendent pratiquement pas de l'aide sociale. En revanche, les personnes exposées aux «nouveaux» risques sociaux, par exemple les familles monoparentales, ont besoin de l'aide sociale économique, seul dispositif qui leur offre une aide monétaire adéquate pendant une durée suffisante. En conformité avec l'importance de l'aide sociale économique et des prestations complémentaires fédérales, les dépenses engagées pour ces deux groupes de prestations sont les plus élevées. Mais la hausse, considérée sur plusieurs années, est plus marquée pour l'aide sociale, de sorte que la part des communes au total des dépenses publiques pour les prestations sous condition de ressources tend à augmenter.

Si l'on considère les personnes et les ménages au bénéfice de l'aide sociale économique, donc exposées à une plus forte probabilité d'exclusion sociale, il s'avère que deux facteurs sont déterminants: les ressources en temps et le niveau de formation. Les problèmes de manque de temps disponible concernent surtout les groupes de population qui doivent assumer l'éducation et la garde de leurs enfants. Pour les familles menacées d'exclusion sociale, la difficulté majeure n'est donc pas nécessairement le manque d'activité lucrative, mais plutôt la difficulté de mener de front activité professionnelle et garde des enfants. Il n'a pas été possible, dans le cadre du présent rapport, d'analyser systématiquement dans quelle mesure le prix et le manque de places dispo-

<sup>130</sup> Il s'agit là de valeurs provisoires.

nibles des lieux de garde extrafamiliale renforcent cette problématique. Etant donné que, lorsque les parents se séparent, les capacités disponibles pour la garde des enfants sont divisées par deux, le besoin de capacités supplémentaires pour la garde doit en principe augmenter dans un ménage monoparental. Si le parent seul ne dispose pas de ces capacités, il est contraint d'être moins actif sur le marché de l'emploi. Ces difficultés à concilier profession et famille durent en principe assez longtemps: en conséquence, la part des personnes durablement dépendantes de l'aide sociale (plus d'un an) est particulièrement élevée dans les classes d'âge des enfants et des parents. Le caractère permanent du soutien ne diminue que dans les classes d'âge où l'aide sociale n'assume plus que le rôle d'un pont avant l'ouverture du droit à une rente.

En ce qui concerne le niveau de formation, le constat est le suivant: le risque d'exclusion sociale ou celui de devenir tributaire de prestations sociales est inversement proportionnel au niveau de formation. On observe aussi de manière générale que l'occasion ratée de passer un diplôme dans sa jeunesse est assez difficile à rattraper. La flexibilité exigée des jeunes adultes durant le passage de l'école à la vie professionnelle engendre apparemment une grande insécurité qui semble favoriser le décrochage ou l'interruption des études. Mais la formation professionnelle n'est pas seule à exiger des jeunes adultes une grande faculté d'adaptation. Le marché du travail impose les mêmes exigences. Ceux qui n'arrivent pas à faire preuve de cette flexibilité ne tardent pas à avoir besoin de l'aide sociale parce que d'autres ressources font défaut. Comparés aux autres classes d'âge, les jeunes adultes parviennent plus rapidement à quitter l'aide sociale. En d'autres termes, ils en sont en moyenne moins longtemps dépendants. Mais les jeunes adultes sont aussi ceux qui, après une interruption durant laquelle ils gagnent leur vie, retournent le plus facilement à l'aide sociale. Ainsi se met en place un «effet tourniquet».

Une phase de croissance économique est à même de stabiliser le taux d'aide sociale, rarement de l'inverser: depuis le début des années 90, le niveau de recours à l'aide sociale tend à augmenter. Ce n'est qu'après une période relativement longue de forte croissance économique que le taux d'aide sociale diminue. Ce fut notamment le cas en 2003 et durant les années 2007/2008. Mais seules les personnes capables d'organiser leur quotidien avec suffisamment de flexibilité ont pu profiter de cette évolution réjouissante, par exemple les jeunes adultes. Pour d'autres groupes à risque, par exemple les parents élevant seuls leurs enfants ou les personnes insuffisamment formées, la dépendance de l'aide sociale n'a pas diminué pendant cette période. Cela signifie que les mutations structurelles qui se sont produites dans l'économie et les conséquences qui en ont découlé sur le marché de l'emploi ont eu des effets positifs sur certains groupes, moins sur d'autres. Car même si le nombre de postes à temps partiel et de rapports de travail flexibilisés augmente, les revenus qui en résultent ne suffisent manifestement pas, pour certains groupes de population, à couvrir entièrement leurs besoins sans recourir aux aides publiques.

Les constats du présent rapport permettent de désigner les défis majeurs à relever. Il s'agit de trouver les moyens adéquats pour inciter le marché de l'emploi à mieux intégrer les personnes concernées dans le processus qui permet de gagner sa vie et de définir des mesures d'accompagnement propres à garantir aux ménages la couverture de leurs besoins vitaux sans passer par l'aide sociale économique.

## 6 Liste des abréviations

ACC	Aide aux chômeurs
AELE	Association européenne de libre-échange
AFF	Administration fédérale des finances
Aidelog	Aides au logement
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse
ALL	Adult Literacy and Life Skills
AllFam	Allocations familiales
AllMat	Allocations maternité
ASE	Aide sociale économique
AVPA	Avances sur pensions alimentaires
BIT	Bureau international du travail
BNS	Banque nationale suisse
CC	Code civil
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des départements cantonaux de justice et police
CCS-RPT	Compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CF	Conseil fédéral
CGPS	Comptes globaux de la protection sociale
CN	Comptes nationaux
CN	Conseil national
COFF	Commission fédérale de coordination pour les questions familiales
COICOP	Classification of Individual Consumption by Purpose
HarmoS	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CSSS-CN	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
Cst.	Constitution fédérale
DFJP	Département fédéral de justice et police
EBM	Enquête sur le budget des ménages
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population
ESS	Enquête suisse sur la santé

ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
GMM	Monitoring de l'état de santé de la population migrante
IMC	Indice de masse corporelle
INPA	Indicateur de pauvreté CSS-RPT
IPC	Indice suisse des prix à la consommation
ISS	Indice suisse des salaires
LAS	Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LPFC	Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges
LPGA	Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales
NOGA	Nomenclature Générale des Activités économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFS	Office fédérale de la statistique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OPFCC	Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges
PCC	Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI
PETRA	Statistique de la population résidante de nationalité étrangère
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
RFP	Recensement de la population
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SCENARIO	Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse
Seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SESAM	Protection sociale et marché du travail
SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
SHS	Statistique suisse de l'aide sociale
SILC	Revenus et conditions de vie en Suisse
SNC	Swiss National Cohort
SOMED	Statistique des institutions médico-sociales
STATEM	Statistique de l'emploi
StatFin	Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources
SUS	Statistique des condamnations pénales
TREE	Transitions de l'Ecole à l'Emploi (étude longitudinale nationale sur la transition des jeunes de l'école à la vie adulte)
UE	Union européenne

# 7 Glossaire

## Branche

Une branche (ou branche d'activité) est un ensemble homogène d'unités de production qui produisent des biens ou des services appartenant à la même catégorie d'activité dans une nomenclature (p. ex. la NOGA).

## Bulle internet

On appelle bulle internet la bulle spéculative qui a éclaté en mars 2000 et qui impliquait en particulier les entreprises de la «nouvelle économie», dont les activités sont essentiellement fondées sur les technologies internet, mais dont la plupart n'ont pas réalisé de profits.

## Chômeurs (au sens du BIT)

Sont considérées comme chômeurs les personnes âgées de 15 à 74 ans qui

- n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient alors disponibles pour prendre un emploi

Cette définition est conforme aux normes du Bureau international du travail (BIT) et de l'OCDE ainsi qu'à la définition d'EUROSTAT.

## Consommation finale

Valeur des biens et services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels et collectifs. Dans le cas des besoins individuels, on parle généralement de consommation finale des ménages. Les besoins sont dits collectifs lorsque les services fournis profitent à tous les ménages sans qu'on puisse déterminer avec certitude la valeur des services rendus à chacun d'eux. On parle alors de consommation finale des administrations publiques et des assurances sociales.

## Consommation intermédiaire

Valeur des biens et services utilisés au cours d'une période donnée pour produire d'autres biens et services. La consommation intermédiaire correspond à l'ensemble des inputs nécessaires au processus de production (électricité, loyers, etc.).

## Dépenses obligatoires

> Revenu disponible

## Emplois (places de travail occupées)

Un emploi est une place de travail occupée. Cette notion n'a pas exactement la même signification que celle de «personne active occupée», une seule personne pouvant occuper plusieurs emplois. On parle dans ce cas d'emplois cumulés (activité principale et activité(s) secondaire(s)).

(Cf. la notion apparentée de «personnes actives occupées»).

## Emplois en équivalents plein temps

Les emplois en équivalents plein temps résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'occupation ou d'heures de travail) en emplois à plein temps. Le nombre d'emplois en équivalents plein temps se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps.

## Famille

Selon les définitions de l'OFS: Groupe de personnes vivant en principe ensemble et ayant un lien de parenté par filiation naturelle ou adoptive ou par mariage. Une famille comprend au moins deux personnes de deux générations différentes.

## Heures normales de travail

Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés et, dans le cas des indépendants, les heures habituellement consacrées à l'activité professionnelle. Les heures supplémentaires et les heures d'absences ne sont pas prises en considération dans les heures normales de travail.

## Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

**Inflation**

Augmentation générale et continue des prix, qui se traduit par une érosion continue du pouvoir d'achat de la monnaie. Il existe plusieurs façons de mesurer l'inflation. Généralement, elle se mesure par l'augmentation (exprimée en pourcentage) de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC).

**Ménage**

«Groupe de personnes vivant habituellement ensemble, c'est-à-dire, partageant le même logement. On distingue les ménages privés et les ménages collectifs (homes, hôpitaux, prisons, internats, etc.). Un ménage familial est un ménage comprenant au moins un noyau familial composé soit d'un couple (marié ou non), soit d'une personne avec au moins un enfant ou un de ses parents.

**Personnes actives**

«Ensemble des personnes actives occupées et des chômeurs. Les personnes actives constituent ensemble l'offre de travail.

**Personnes actives occupées**

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours d'une semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé sans rémunération dans l'entreprise familiale.
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes qui accomplissent uniquement des travaux ménagers dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

**Personne de référence**

Dans l'enquête sur le budget des ménages (EBM), la personne de référence est le membre du ménage qui contribue le plus aux revenus du ménage et qui, de ce fait, détermine le plus fortement les conditions de vie du ménage. La personne de référence sert de base à la ventilation des ménages selon des critères individuels. Par exemple, si la personne de référence est salariée, le ménage entre dans la catégorie des ménages de salariés, même s'il comprend aussi des rentiers ou des indépendants.

**Personnes en sous-emploi**

Sont considérées comme des personnes en sous-emploi les personnes actives occupées

- dont la durée normale de travail est inférieure à 90% de la durée normale de travail dans les entreprises (cf. définition «Heures normales de travail»)
- qui souhaitent travailler davantage et
- qui sont disponibles pour prendre dans les trois mois un travail avec un taux d'occupation plus élevé.

**Production**

Activité économique socialement organisée ayant pour objet la création de biens et de services. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain (p. ex. l'accroissement du cheptel sauvage) ne font pas partie de la production.

**Productivité**

Au sein d'une entreprise, l'activité de production implique l'utilisation combinée de facteurs tels que les machines, les bâtiments, l'énergie ou la main-d'œuvre. Ces facteurs peuvent être regroupés en plusieurs catégories. Pour les analyses de croissance, on considère le facteur travail et le facteur capital. Le rapport entre la valeur ajoutée brute (VAB) et l'un de ces facteurs est appelé productivité du facteur. Ce rapport mesure l'efficacité avec laquelle est utilisé le facteur de production.

**Productivité du travail**

La productivité du travail correspond à la valeur ajoutée brute par personne active. Elle mesure l'efficacité du facteur travail dans le processus de production. Au niveau d'une économie nationale, elle se définit comme le rapport entre le produit intérieur brut (PIB) et le nombre d'heures de travail effectives.

**Produit intérieur brut (PIB)**

Le PIB fournit une mesure de la performance d'une économie nationale au cours d'une année donnée. Il mesure la valeur ajoutée, c'est-à-dire la valeur des biens et services produits dans le pays, sans les biens et services utilisés pour produire d'autres biens et services. Le PIB se calcule à prix courants et à prix constants. A prix constants, il mesure l'évolution économique réelle, indépendamment de l'évolution des prix.

(Cf. aussi la notion apparentée de «revenu du travail»).

**Quantile, rapport interquantile**

Les déciles et les quintiles (et d'une manière générale les quantiles) servent à décrire une distribution. La population observée est répartie par ordre croissant selon une variable donnée (p. ex. le revenu) puis subdivisée en dix (ou cinq) groupes égaux. On calcule alors la part des revenus que perçoit chaque dixième (ou chaque cinquième) de la population. Dans une société égalitaire, chaque dixième (ou chaque cinquième) de la population reçoit un dixième (ou un cinquième) des revenus. Dans la réalité, les revenus (ainsi que la propriété) se répartissent inégalement entre les ménages. Les rapports interquantiles donnent une idée de l'ampleur de ces inégalités.

Considérant la somme des revenus de chaque quantile, on dira p. ex. que les 20% les plus riches gagnent x fois plus que les 20% les plus pauvres. Ce rapport est appelé rapport S80/S20.

**Quantile**

De même que la médiane divise la population, répartie par ordre croissant des revenus, en deux parties égales, les quintiles la divisent en cinq parties égales: 20% des ménages ont un revenu inférieur au premier quintile, 20% un revenu compris entre le premier et le deuxième quintile, etc.

**Revenu brut des ménages**

Le revenu brut des ménages est la somme des revenus de tous les membres du ménage, à savoir: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus d'activités indépendantes, les rentes, les intérêts, les transferts reçus d'autres ménages, les revenus en nature de l'entreprise propre, les prestations en nature de l'employeur, les produits du jardin, etc.

**Revenu disponible**

Le revenu disponible se calcule à partir du revenu brut, dont on soustrait les dépenses de transfert obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales (cotisations à l'AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes de l'assurance maladie (assurance de base) et les transferts réguliers entre les ménages (p. ex. les pensions alimentaires).

**Revenu primaire**

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage privé (y compris les cotisations aux assurances sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Le revenu primaire se calcule en soustrayant les prestations de transfert du revenu brut du ménage.

**Salaire**

Rémunération (en espèces ou en nature) du travail effectué par une personne pour le compte d'une autre en vertu d'un contrat écrit ou oral. Cette autre personne peut être une personne physique ou une personne morale (entreprise, institution à but non lucratif ou administration publique). La notion de salaire ne comprend pas les revenus de l'activité indépendante qu'une personne exerce pour son propre compte. On distingue entre le salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à la charge du salarié) et le salaire net (après déduction de ces cotisations).

(Cf. aussi la notion apparentée de «revenu du travail»).

**Taux d'actifs occupés**

Le taux d'actifs occupés standardisé mesure la participation de la population à la vie active. Il correspond à la part des personnes actives occupées dans la population de 15 ans et plus.

**Taux d'actifs occupés net**

Le taux d'actifs occupés net mesure la participation de la population à la vie active. Il correspond à la part des personnes actives occupées dans la population âgée de 15 à 64 ans.

**Taux d'activité**

Le taux d'activité standardisé correspond à la part des personnes actives dans la population de 15 ans et plus.

**Taux de chômage (au sens du BIT)**

Le taux de chômage est la part des personnes sans emploi dans la population active. Sont considérées comme sans emploi les personnes de âgées 15 à 74 ans qui

- n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient alors disponibles pour prendre un emploi.

Cette définition est conforme aux normes du Bureau international du travail (BIT) et de l'OCDE ainsi qu'à la définition d'EUROSTAT.

**Valeur ajoutée**

Augmentation de la valeur des biens au cours du processus de production. Dans la comptabilité nationale, la valeur ajoutée se calcule par solde (valeur de la production moins la consommation intermédiaire).

## 8 Bibliographie

- Assemblée fédérale suisse (2008): Arrêté fédéral sur le programme de la législature 2007 à 2011 du 18 septembre 2008. Berne: ChF.
- Avenir Suisse, Müller-Jentsch, D. (éd.) (2008): La nouvelle immigration – La Suisse entre l'accueil des cerveaux et la peur de l'étranger. Zurich: NZZ Libro.
- Bauer, U., Bittlingmayer, U.H., Richter, M. (éd.) (2008): Health Inequalities. Determinanten und Mechanismen gesundheitlicher Ungleichheit. Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften.
- Bögenhold, D., Leicht R. (2000): «Neue Selbständigkeit» und Entrepreneurship: Moderne Vokabeln und damit verbundene Hoffnungen und Irrtümer. *WSI Mitteilungen* 12/2000, p. 779–787.
- Böni, E. (2003): Parcours discontinus et jeunes sans formation. Dans: Office fédéral de la statistique (éd.): *Parcours vers les formations postobligatoires. Les deux premières années après l'école obligatoire*, p. 81–99. Neuchâtel: OFS.
- Bosch, G. (2001): Konturen eines neuen Normalarbeitsverhältnisses. *WSI Mitteilungen* 4/2001, p. 219–230.
- Buhmann, B., Fässler A., Weber, B. Zürcher, B. (2000): Que mesurent exactement les statistiques du chômage? Dans: *La Vie économique* 1/2000, p. 40–43.
- Carigiet, E., Mäder U., Bonvin J.-M. (2003): Wörterbuch der Sozialpolitik. Zürich: Rotpunktverlag.
- Chancellerie fédérale (2008): Programme de législature 2007–2011. Berne: ChF.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) (2005): Concepts et normes de calcul de l'aide sociale. 4<sup>e</sup> édition. Berne: CSIAS.
- Conseil fédéral. (2007, 24.1.): Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011. Feuille fédérale (No 8), p. 1149–1342.
- Dennis, I., Guio, A.-C. (2003): Armut und soziale Ausgrenzung in der EU nach Laeken Teil 1. Dans: *Statistik kurz gefasst 8/2003*. Luxembourg: EUROSTAT.
- Département fédéral de justice et police (DFJP) (2001): Groupe de travail – Criminalité des étrangers (AGAK) – Rapport final. Berne: DFJP/CCDJP.
- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) (2010): Quatrième rapport sur la santé dans le canton de Berne 2010. Inégalité des chances en santé. Berne: SAP.
- Drilling, M. (2003): Die Basler Sozialhilfestudie zur Armut von jungen Erwachsenen. Teil 1: Junge Erwachsene in der städtischen Sozialhilfe – zum Stand der Forschung in der Schweiz. Bâle: Verlag der Hochschule für Pädagogik und Soziale Arbeit.
- Eisner, M. (1997): Das Ende der zivilisierten Stadt. Frankfurt a. M.: Campus.
- Eurostat (2008): Manuel SESPROS – Le système européen de statistiques intégrées. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Gloor, D., Meier, H., Nef, R. (2001): Junge Frauen ohne postobligatorische Ausbildung. Empirische Untersuchung bei 21- bis 25-jährigen Frauen und Männern ohne und mit Ausbildung. Berne: Edition Soziothek.
- Goll, C. (2009): Postulat 09.3281. Coordination nationale de la garantie du minimum vital. Berne: Assemblée fédérale suisse.
- Jenkins, S., Van Kerm, P. (2009): The Measurement of Economic Inequality. Dans: Salverda, W., Nolan, B., Smeeding, T. M. (éd.) *Oxford Handbook on Economic Inequality*. Oxford: Oxford University Press.
- Kilias, M. (2002): Grundriss der Kriminologie. Berne: Stämpfli.

- Kronig, W. (2007): Die systematische Zufälligkeit des Bundeserfolgs. Berne: Haupt.
- Leu R., Burri S., Priester T. (1997): Qualité de vie et pauvreté en Suisse. Berne: Haupt.
- Marti, M., Osterwald, S. (2004): L'emploi précaire en Suisse. Dans: *La Vie économique*, 2/2004, p. 43–46.
- Mielck, A. (2000): Soziale Ungleichheit und Gesundheit. Berne: Verlag Hans Huber.
- Mucchielli, L. (2004): Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes. Une étude dans la région parisienne des années 1990, dans: *Population*, 59 (2), p. 203–232.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2007): Qu'est-ce qu'on sait de l'état de santé des populations migrantes? Les principaux résultats du «Monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse». Berne: OFSP.
- Office fédéral de la statistique (1999): Comprendre la pauvreté, pour mieux la combattre – Rapports sur la pauvreté sous l'angle de la statistique. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2003): Parcours vers les formations postobligatoires. Les deux premières années après l'école obligatoire – Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2004): Le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2003–2007. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2005a): L'économie suisse des années 90 à nos jours. Faits marquants et analyses conjoncturelles. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2005b): Entwicklung der Sozialstruktur. Eidgenössische Volkszählung 2000. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2008a): La population étrangère en Suisse – Edition 2008. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2008b): Evolution de la qualité du facteur de production travail en Suisse, 1991–2006. Actualités OFS. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2008c): L'activité professionnelle des personnes de 50 ans et plus. Une étude basée sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active et de l'enquête sur la structure des salaires. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2008d): Les familles en Suisse. Rapport statistique suisse 2008. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2008e): Les indicateurs de l'enseignement de l'OCDE 2008 – La durée de formation continue de s'allonger dans les pays de l'OCDE. Communiqué de presse No. 0351-0809-00. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2008f): Productivité du travail. Méthodologie et analyse des principaux résultats de 1991 à 2006. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2008g): Vieillesse démographique et adaptations sociales. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2008h): Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources – Etat 1.1.2007. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2008i): Indicateur de la pauvreté pour la compensation des charges au titre des facteurs sociodémographiques dans le cadre de la RPT – Concepts de base. Résultats pour l'année 2006. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2009a): Indicateurs du marché du travail 2009. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2009b): Visages du handicap – Personnes pouvant être considérées comme handicapées selon différentes définitions. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2009c): Junge Erwachsene in der Sozialhilfe. Schlussbericht. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2009d): Comparaison des statistiques de l'aide sociale et de la pauvreté – Concepts et résultats
- Office fédéral de la statistique (2010): Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources. Résultats 2003–2006. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral des assurances sociales (2010a): Statistique de l'AI décembre 2009. Berne: OFAS.
- Office fédéral des assurances sociales (2010b): Stratégie globale de la suisse en matière de lutte contre la pauvreté. Rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion (06.3001) de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) du 13 janvier 2006. Berne: OFAS.

Queloz, N. (2007): Délinquance des jeunes: quand politiques et médias sont encore plus têtus que les faits. [Editorial] Dans: *Revue suisse de criminologie*, 2/2007.

Rossini, S. (2001): Postulat 01.3788. Législature. «Rapport social». Berne: Assemblée fédérale suisse.

Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) (2003): Prekäre Arbeitsverhältnisse in der Schweiz. Studie im Auftrag der Aufsichtskommission für den Ausgleichsfonds der Arbeitslosenversicherung. Arbeitsmarktpolitik No 9. Berne: seco.

Siegrist, J., Marmot M. (éd.) (2008): Soziale Ungleichheit und Gesundheit: Erklärungsansätze und gesundheitspolitische Folgerungen. Berne: Verlag Hans Huber.

Spörri, A. (2006): Educational inequalities in life expectancy in the German speaking part of Switzerland between 1990 und 1997: Swiss National Cohort. Dans: *Swiss Medical Weekly* 136, p. 145–148.

Suter, C. et al. (2009): Rapport social 2008: la Suisse mesurée et comparée. Zurich: Seismo.

WSI, Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut (2000): Neue Ökonomie, neue Selbständigkeit – neue Arbeit? (Schwerpunktheft). *WSI Mitteilungen* 12/2000.

Zoder, I. (2006): Homicides et violence domestique. Neuchâtel: OFS.

Zoder, I. (2008): Homicides dans le couple. Neuchâtel: OFS.

# Tableaux annexés

## A 1.1 Sources et références

Domaines	Source	Références sur le portail statistique
<b>1 Introduction</b>		
<b>2 Contexte économique</b>		
<b>2.1 Perspective macroéconomique</b>		
<b>CN</b>	<b>Comptes nationaux</b>	<p>Internet:</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 04 – Economie nationale &gt; Comptes nationaux &gt; Produit intérieur brut &gt; Données, indicateurs &gt; PIB: approche par la production</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 04 – Economie nationale &gt; Comptes nationaux &gt; Compte de production &gt; Données, indicateurs</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 04 – Economie nationale &gt; Productivité &gt; Données, indicateurs &gt; Productivité du travail</p> <p>Publication:</p> <p>L'économie suisse des années 90 à nos jours. Faits marquants et analyses conjoncturelles: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/22/publ.html?publicationID=1790">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/22/publ.html?publicationID=1790</a></p>
<b>ESPOP</b>	<b>Statistique de l'état annuel de la population</b>	<p>Internet:</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 01 – Population &gt; Etat et structure de la population &gt; Analyses &gt; La population moyenne en Suisse &gt; Aperçu</p>
<b>ISS</b>	<b>Indice suisse des salaires</b>	<p>Internet:</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 03 – Travail, rémunération &gt; Salaires et revenus du travail &gt; Indicateurs &gt; Evolution des salaires</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Infothèque &gt; Enquêtes, sources &gt; Indice suisse des salaires (ISS) &gt; Fiche signalétique</p>
<b>IPC</b>	<b>Indice suisse des prix à la consommation</b>	<p>Internet:</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 03 – Travail, rémunération &gt; Salaires et revenus du travail &gt; Indicateurs &gt; Evolution des salaires</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Infothèque &gt; Enquêtes, sources &gt; Indice suisse des prix à la consommation (IPC) &gt; Fiche signalétique</p>
<b>2.2 Travail et formation</b>		
<b>ESS</b>	<b>Enquête suisse sur la structure des salaires</b>	<p>Internet:</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 03 – Travail, rémunération &gt; Salaires et revenus du travail &gt; Données détaillées &gt; résultats nationaux</p>
<b>ESPA</b>	<b>Enquête suisse sur la population active</b>	<p>Internet:</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 03 – Travail, rémunération &gt; Activité professionnelle et temps de travail &gt; Données détaillées &gt; Personnes actives occupées et autres résultats selon l'ESPA</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 03 – Travail, rémunération &gt; Chômage et places vacantes &gt; Données détaillées &gt; Chômeurs (au sens du BIT) et personnes en sous-emploi selon l'ESPA</p>

**A 1.1 Sources et références (suite)**

Domaines	Source	Références sur le portail statistique
		<p>Publications:</p> <p>La population étrangère en Suisse: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/22/publ.html?publicationID=3403">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/22/publ.html?publicationID=3403</a></p> <p>Evolution de la qualité du facteur de production travail en Suisse, 1991–2006: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/22/publ.html?publicationID=3425">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/22/publ.html?publicationID=3425</a></p> <p>Erwerbstätigkeit der Personen ab 50 Jahren. Eine Untersuchung zu den Ergebnissen der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung und der Lohnstrukturerhebung (seulement en allemand): <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/03/22/publ.html?publicationID=3054">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/03/22/publ.html?publicationID=3054</a></p> <p>Les familles en Suisse: Rapport statistique 2008: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publikationID=3411">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publikationID=3411</a></p> <p>Les indicateurs de l'enseignement de l'OCDE 2008. La durée de formation continue de s'allonger dans les pays de l'OCDE: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/press.html">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/press.html</a></p> <p>Indicateurs du marché du travail 2009: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/publ.html?publicationID=3663">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/publ.html?publicationID=3663</a></p>
<b>ALL</b>	<b>Adult Literacy and Life Skills</b>	<p>Internet:</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 13 – Protection sociale &gt; Comptes globaux &gt; Données, indicateurs</p>
<b>2.3 Revenu/Distribution des revenus</b>		
<b>EBM</b>	<b>Enquête sur le budget des ménages</b>	<p>Internet:</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 20 – Revenu, consommation et fortune &gt; Données, indicateurs</p>
<b>3 Perspective sociale</b>		
<b>3.1 Mode de vie</b>		
<b>RFP</b>	<b>Recensement fédéral de la population</b>	<p>Internet:</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 01 – Population &gt; Familles, ménages &gt; Analyse: Les familles en Suisse &gt; Survol</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 01 – Population &gt; Evolution démographique &gt; Indicateurs &gt; Aperçu</p> <p><a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 20 – Situation économique et sociale de la population &gt; Egalité entre femmes et hommes &gt; Données, indicateurs &gt; Conciliation emploi et famille &gt; Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial</p> <p>Publications:</p> <p>Les familles en Suisse: Rapport statistique 2008: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publikationID=3411">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publikationID=3411</a></p> <p>Les comportements démographiques des familles en Suisse, de 1970 à 2008: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/04/blank/01/01.html">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/04/blank/01/01.html</a></p>
<b>ESPOP</b>	<b>Statistique de l'état annuel de la population</b>	<p>Internet:</p> <p>cf. chapitre 2.1</p>

## A 1.1 Sources et références (suite)

Domaines	Source	Références sur le portail statistique
<b>3.2 Santé</b>		
<b>ESS</b>	<b>Enquête suisse sur la santé</b>	<p>Internet:  <a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 14 – Santé &gt; Santé de la population &gt; Facteurs influant sur la santé &gt; Analyses</p> <p>Publication:            Santé et comportements vis-à-vis de la santé Suisse en 2007: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/22/publ.html?publicationID=4093">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/22/publ.html?publicationID=4093</a></p>
<b>SOMED</b>	<b>Statistique des institutions médico-sociales</b>	<p>Internet:  <a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 20 – Situation économique et sociale de la population &gt; Egalité pour les personnes handicapées &gt; Données, indicateurs  <a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 14 – Santé &gt; Prestations et recours aux services &gt; Institutions médico-sociales &gt; Données, indicateurs</p> <p>Publications:            Visages du handicap. Personnes pouvant être considérées comme handicapées selon différentes définitions: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=3784">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=3784</a>            Enfants et handicap (dans Newsletter Demos, Nr. 4, décembre 2010): <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4199">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4199</a></p>
<b>3.3 Migration</b>		
<b>ESPOP</b>	<b>Statistique de l'état annuel de la population</b>	<p>Internet:            cf. chapitre 2.1</p>
<b>PETRA</b>	<b>Statistique de la population résidente de nationalité étrangère</b>	<p>Internet:  <a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 01 – Population &gt; Migration et intégration &gt; Indicateurs &gt; Migration internationale &gt; selon la nationalité</p> <p>Publication:            La population étrangère en Suisse:  <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/22/publ.html?publicationID=3404">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/22/publ.html?publicationID=3404</a></p>
<b>3.4 Criminalité</b>		
<b>SUS</b>	<b>Statistique des condamnations pénales</b>	<p>Internet:  <a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 19 – Criminalité, droit pénal &gt; Criminalité et exécution des peines &gt; Condamnations (adultes)</p>
<b>4 Financement de la protection sociale</b>		
<b>CGPS</b>	<b>Comptes globaux de la protection sociale</b>	<p>Internet:  <a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> &gt; Thèmes &gt; 13 – Protection sociale &gt; Comptes globaux &gt; Données, indicateurs</p> <p>Publications:            Evolution des finances de la protection sociale en Suisse. Analyse des résultats des Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) entre 1990 et 2007: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/publ.html?publicationID=3783">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/publ.html?publicationID=3783</a>            Sécurité sociale. Les Comptes globaux de la protection sociale. Résultats 2006:  <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/22/publ.html?publicationID=3383">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/22/publ.html?publicationID=3383</a></p>

**A 1.1 Sources et références (suite)**

Domaines	Source	Références sur le portail statistique
<b>5 Pauvreté et aide sociale: groupes à risque</b>		
<b>ESPA</b>	<b>Enquête suisse sur la population active</b>	Internet: cf. chapitre 2.2
<b>SHS</b>	<b>Statistique suisse de l'aide sociale</b>	Internet: www.statistique.ch > Thèmes > 13 – Protection sociale > Prestations sous condition de ressources > Aide sociale > Indicateurs > Bénéficiaires Publications: Statistique suisse de l'aide sociale 2009. Le taux d'aide sociale ne progresse que légèrement malgré la situation économique difficile: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/publ.html?publicationID=4227">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/publ.html?publicationID=4227</a> Junge Erwachsene in der Sozialhilfe.Schlussbericht (existe seulement en allemand): <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/infothek/publ.html?publicationID=3609">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/infothek/publ.html?publicationID=3609</a>
<b>IBS</b>	<b>Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources</b>	Internet: Base de données Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources: <a href="http://www.sozinventar.bfs.admin.ch">http://www.sozinventar.bfs.admin.ch</a> Publication: Les prestations sociales sous condition de ressources allouées dans les cantons suisses en 2007 Inventaire au 1.1.2007: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/publ.html?publicationID=2954">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/publ.html?publicationID=2954</a>
<b>FinStat</b>	<b>Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources</b>	Internet: Base de données Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources: <a href="http://www.sozfinanzstatistik.bfs.admin.ch">www.sozfinanzstatistik.bfs.admin.ch</a> Publication: Statistique financière des prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Résultats 2003–2006: <a href="http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/publ.html?publicationID=3860">http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/publ.html?publicationID=3860</a>

**A 2.1 Evolution du produit intérieur brut,**  
Indice (1990 = 100)

Année	nominal	réel
1990	100,0	100,0
1991	104,4	99,1
1992	106,6	99,2
1993	109,0	99,0
1994	111,7	100,1
1995	112,9	100,5
1996	113,8	101,1
1997	116,0	103,2
1998	119,4	106,0
1999	121,8	107,3
2000	127,5	111,2
2001	130,0	112,5
2002	131,2	113,0
2003	132,3	112,7
2004	136,4	115,6
2005	140,2	118,7
2006	148,2	123,0
2007	157,5	127,4
2008p	164,4	129,9
2009p	161,8	127,4

Nominal: à prix courants, Réel: aux prix de l'année précédente.

Source: Comptes nationaux

**A 2.2 Productivité du travail par secteurs économiques et par branches, Indice (1991 = 100)**

NOGA	Branches	1992		1993		2007p		2008p	
		nominal	réel	nominal	réel	nominal	réel	nominal	réel
<b>1-5</b>	<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>95,3</b>	<b>102,5</b>	<b>85,5</b>	<b>94,1</b>	<b>64,1</b>	<b>91,9</b>	<b>68,5</b>	<b>91,1</b>
1-5	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et pisciculture	95,3	102,5	85,5	94,1	64,1	91,9	68,5	91,1
<b>10-45</b>	<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>106,2</b>	<b>106,6</b>	<b>110,7</b>	<b>110,6</b>	<b>151,2</b>	<b>142,0</b>	<b>158,1</b>	<b>144,5</b>
10-14	Industries extractives	94,3	91,4	98,4	94,0	159,1	147,2	161,1	146,2
15-37	Industrie manufacturière	107,4	107,2	112,5	111,4	166,9	159,2	173,9	161,5
40-41	Production et distribution d'électricité, d'eau	111,5	107,8	121,6	113,7	124,7	114,9	133,0	121,8
45	Construction	101,0	104,1	101,7	106,5	114,3	101,9	120,5	103,6
<b>50-95</b>	<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>104,0</b>	<b>100,8</b>	<b>108,4</b>	<b>100,3</b>	<b>145,1</b>	<b>116,8</b>	<b>147,3</b>	<b>115,6</b>
50-52	Commerce et réparation	103,8	101,6	103,8	99,6	145,5	119,2	155,9	124,6
55	Hôtellerie et restauration	100,3	95,1	96,0	86,9	109,0	74,7	111,8	74,8
60-64	Transports et communications	104,8	103,9	105,7	106,2	141,2	165,6	145,9	168,0
65	Intermédiation financière	112,6	104,2	158,7	118,9	295,0	179,6	266,5	156,4
66	Assurances	104,3	111,2	107,0	115,8	184,5	208,3	195,5	211,2
70-74	Immobilier, location machines, informatique, R&D, services aux entreprises	104,0	98,5	106,4	96,4	110,9	79,6	114,6	80,4
80	Enseignement	99,9	96,4	99,7	93,4	68,3	53,3	69,6	53,5
85	Santé et activités sociales	103,7	98,7	103,2	94,6	123,0	101,2	126,0	103,1
90-95	Autres services collectifs, personnels et domestiques	95,4	90,0	93,5	79,4	92,5	56,1	89,1	53,3
	<b>ÉCONOMIE MARCHANDE</b>	<b>104,4</b>	<b>102,9</b>	<b>108,1</b>	<b>103,5</b>	<b>143,5</b>	<b>124,0</b>	<b>147,1</b>	<b>123,8</b>

Nominal: à prix courants, Réel: aux prix de l'année précédente.

Source: Comptes nationaux

## A 2.3 Indice des salaires nominaux et réels par secteurs économiques et par branches, Indice (1993 = 100)

NOGA	Branches	1994		2007		2008		2009			
		nominal	réel	nominal	réel	nominal	réel	nominal	réel		
<b>C-F</b>	<b>10-45</b>	<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>		<b>101,7</b>	<b>100,8</b>	<b>117,7</b>	<b>104,1</b>	<b>119,9</b>	<b>103,5</b>	<b>122,6</b>	<b>106,3</b>
C/E	10-14/ 40-41	Industries extractives, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau		101,3	100,4	116,8	103,2	119,3	103,0	121,6	105,4
D	15-37	Industries manufacturières		101,8	100,9	118,0	104,3	120,1	103,6	123,0	106,7
	15-16	Industries alimentaires, industries des boissons et du tabac		101,3	100,4	115,3	101,9	117,0	101,0	118,8	103,0
	17-18	Industrie textile, habillement et fourrures		101,8	100,9	115,5	102,1	117,1	101,0	119,3	103,4
	20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois (sans les meubles)		101,0	100,1	115,8	102,3	117,9	101,7	119,7	103,8
	21-22	Industrie du papier et du carton; édition et impression		101,3	100,4	112,0	99,0	113,8	98,2	116,8	101,3
	19, 23-25	Industrie du cuir, de la chaussure, cokéfaction, chimie, fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques		103,8	102,8	128,0	113,1	130,6	112,7	133,9	116,1
	26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques		100,3	99,4	116,2	102,7	117,8	101,7	120,4	104,4
	27-28	Métallurgie et travail des métaux		101,1	100,2	116,4	102,9	118,1	101,9	120,6	104,6
	29, 34-35	Fabrication de machines, d'équipements et de moyens de transport		101,5	100,6	115,7	102,3	118,1	101,9	121,2	105,1
	30-33	Fabrication d'équipements électriques et électroniques, mécanique de précision, optique, horlogerie		102,2	101,3	119,5	105,6	121,7	105,0	126,5	108,6
	36-37	Fabrication de meubles, de bijoux, industries diverses		101,1	100,2	115,3	101,9	117,3	101,2	120,2	104,3
F	45	Construction		101,4	100,5	117,1	103,5	119,5	103,1	121,8	105,7

Source: Indice suisse des salaires

**A 2.3 Indice des salaires nominaux et réels par secteurs économiques et par branches, Indice (1993 = 100), (suite)**

NOGA	Branches	1994		2007		2008		2009			
		nominal	réel	nominal	réel	nominal	réel	nominal	réel		
<b>G-O</b>	<b>50-93</b>	<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>		<b>101,3</b>	<b>100,4</b>	<b>119,1</b>	<b>105,3</b>	<b>121,6</b>	<b>104,9</b>	<b>124,1</b>	<b>107,6</b>
G-H	50-55	Commerce, réparation; hôtellerie et restauration		101,4	100,4	118,7	104,9	121,2	104,6	123,9	107,4
	50	Commerce et réparation de véhicules		101,1	100,2	116,4	102,8	118,9	102,6	121,3	105,2
	51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce		100,8	99,9	118,3	104,5	121,3	104,7	123,7	107,2
	52	Commerce de détail; réparation d'articles personnels et domestiques		101,5	100,6	119,4	105,5	121,7	105,0	124,4	107,9
	55	Hôtellerie et restauration		101,9	101,0	118,7	104,9	120,9	104,3	123,8	107,4
I	60-64	Transports et communications		101,1	100,2	114,8	101,4	117,0	100,9	119,5	103,6
	60-63	Transports terrestres et par conduites		100,2	99,3	109,5	96,8	111,4	96,1	113,2	98,1
	64	Postes et télécommunications		102,8	101,9	124,4	109,9	127,2	109,7	131,3	113,9
J-K	65-74	Activités financières; assurances, immobilier; location; activités informatiques; R + D; autres services aux entreprises		101,5	100,6	125,9	111,3	128,7	111,0	131,2	113,7
	65	Intermédiation financière		101,0	100,1	130,2	115,1	133,3	115,0	135,7	117,6
	66	Assurances		103,6	102,6	130,2	115,0	133,1	114,9	134,9	117,0
	67	Services auxiliaires des activités financières et des assurances		102,3	101,4	129,6	114,5	131,3	113,3	133,9	116,1
	70-74	Immobilier; location; activités informatiques; R + D; autres services aux entreprises		101,1	100,2	121,2	107,2	123,8	106,8	126,4	109,6
L	75	Administration publique; défense nationale; sécurité sociale		101,1	100,2	115,4	102,0	118,3	102,1	121,0	104,9
M-O	80/85/90-93	Enseignement; santé et activités sociales; autres services collectifs et personnels		101,1	100,2	117,3	103,7	119,7	103,3	121,9	105,7
M	80	Enseignement		99,8	99,0	115,0	101,6	117,5	101,4	119,7	103,8
N	85	Santé et activités sociales		101,3	100,4	117,8	104,1	120,0	103,6	122,5	106,2
O	90-93	Autres services collectifs et personnels		102,4	101,5	118,7	104,9	121,3	104,7	122,8	106,5
<b>A-O</b>	<b>01-93</b>	<b>TOTAL</b>		<b>101,5</b>	<b>100,5</b>	<b>118,5</b>	<b>104,7</b>	<b>120,9</b>	<b>104,3</b>	<b>123,4</b>	<b>107,0</b>

Source: Indice suisse des salaires

## A 2.4 Evolution des formes d'emplois et des conditions de travail, 2001–2009 (activité principale)

		en %	Personnes actives occupées, en milliers		
		2009	2001–2009	2009	2001–2009
Type de contrat*	Durée indéterminée	92,1	-1,0	3130	276
	Durée déterminée, 3 ans et plus	1,3	0,4	44	15
	Durée déterminée, moins de 3 ans	5,4	1,0	184	49
	Autre type de contrat, sans indication, ne sait pas	1,2	-0,4	42	-9
	<b>Total</b>			3400	313
Taux d'occupation	Personnes actives occupées à plein temps	66,7	-2,7	2854	124
	Personnes actives occupées à temps partiel	33,3	2,7	1426	218
	– dont				
	50–89%	18,0	2,3	771	154
	0–49%	15,3	0,3	655	65
	<b>Total</b>			4280	342
Statut d'activité	Salariés	79,4	1,5	3400	332
	Indépendants, collaborateurs familiaux	15,2	-2,0	650	-26
	Apprentis	5,4	0,5	231	36
	<b>Total</b>			4280	342
Travail sur appel*	Personnes travaillant sur appel	6,5	1,3	222	62
	– dont				
	Nombre minimum d'heures non garanti	3,1	0,9	105	40
	Nombre minimum d'heures garanti	3,4	0,3	116	22
	Personnes ne travaillant pas sur appel	93,5	-1,3	3177	270
	<b>Total</b>			3400	332
Indépendants sans employés	Indépendants ou salariés de leur propre entreprise, sans employés	7,2	-0,6	308	0
	Autres personnes actives occupées	92,8	0,6	3972	341
	<b>Total</b>			4280	342
Travail temporaire*	Rémunération par une agence de travail temporaire	0,7	0	25	-1
	Autres personnes actives occupées	99,3	0	3375	332
	<b>Total</b>			3400	332
Nombre atypique d'emplois	Actifs occupés exerçant plusieurs emplois	7,6	1,0	306	60
	Autres personnes actives occupées	92,4	-1,0	3735	245
	<b>Total</b>			4049	306
Type d'horaire hebdomadaire**	Lundi à vendredi	70,3	1,8	2849	288
	Le week-end uniquement (Sa/Di)	0,9	-0,2	38	-5
	Les jours ouvrables et le week-end	20,8	-2,6	842	-34
	Horaire variable	7,9	1,0	321	62
	Sans indication/ne sait pas	( )	( )	( )	( )
	<b>Total</b>			4049	306
Travail minimal	Salariés < 6h/semaine	1,4	-0,5	58	-13
	Indépendants < 20h/semaine	1,2	0,0	52	5
	Collaborateurs familiaux	0,4	-0,2	15	-5
	< 6 heures par semaine				
	Autres personnes actives occupées	97,1	0,6	4155	355
	<b>Total</b>			4280	342

\* Salariés, sans les apprentis, \*\* Personnes actives occupées, sans les apprentis, (chiffre): fiabilité statistique relative, ( ): non indiqué par manque de fiabilité statistique.

Source: Enquête suisse sur la population active

**A 2.5 Pourcentage d'actifs occupés dans différentes formes d'emplois flexibles, selon divers critères socio-démographiques et par secteurs économiques, 2009, en %**

	Contrat de travail à durée déterminée (< 3 ans)	Temps partiel (< 50%)	Travail sur appel	Actifs occupés exerçant plusieurs emplois
	Salariés, sans les apprentis	Personnes actives occupées	Salariés, sans les apprentis	Personnes actives occupées, sans les apprentis
<b>Total</b>	5,4	15,3	6,5	7,5
<b>Groupes d'âges</b>				
15–24 ans	15,9	16,0	11,8	6,9
25–39 ans	6,7	12,6	5,6	7,0
40–49 ans	2,7	13,9	5,7	8,6
50–64/65 ans	2,7	15,0	5,7	7,6
<b>Sexe</b>				
Hommes	4,8	5,2	4,9	5,4
Femmes	6,1	27,1	8,3	10,1
<b>Formation</b>				
Degré secondaire I	7,0	17,9	11,4	7,6
Degré secondaire II	4,3	18,2	7,1	7,0
Degré tertiaire	6,5	9,6	4,0	8,3
<b>Nationalité</b>				
Suisses	5,0	17,0	6,5	8,3
Etrangers	6,7	9,5	6,7	5,2
<b>Secteurs économiques</b>				
Secteur I	(7,8)	18,9	(12,9)	10,6
Secteur II	2,4	6,1	5,0	3,7
Secteur III	6,2	17,8	6,9	8,5

Source: Enquête suisse sur la population active

**A 2.6 Taux de chômage au sens du BIT selon la nationalité et la formation, en %**

Degré de formation	Nationalité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Degré secondaire I		6,7	7,5	7,9	7,1	6,9	6,1	7,4
	Suisses	3,9	4,7	5,0	4,7	5,2	4,6	5,2
	Etrangers	10,9	11,6	12,1	10,6	9,3	8,4	10,7
Degré secondaire II		3,8	4,1	4,1	3,8	3,4	3,4	3,9
	Suisses	2,9	3,2	3,3	2,9	2,7	2,8	3,2
	Etrangers	8,5	8,5	8,3	8,5	7,3	6,1	6,7
Degré tertiaire		3,0	2,7	2,8	2,4	2,2	1,9	2,7
	Suisses	2,1	1,9	2,1	1,6	1,6	1,3	2,2
	Etrangers	6,4	6,2	5,7	5,6	4,3	4,2	4,5
<b>Total</b>		4,1	4,3	4,4	4,0	3,6	3,4	4,1
	Suisses	2,8	3,0	3,2	2,8	2,7	2,5	3,1
	Etrangers	8,8	8,9	8,9	8,4	7,1	6,2	7,2

Source: Enquête suisse sur la population active

**A 2.7 Taux de chômage au sens du BIT selon la nationalité et par groupes d'âges, en %**

Groupes d'âges	Nationalité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
15–24 ans		8,5	7,7	8,8	7,7	7,1	7,0	8,2
	Suisses	6,1	5,7	6,5	6,1	5,5	6,2	7,3
	Etrangers	16,5	14,7	16,7	13,6	13,1	10,1	11,6
25–39 ans		4,4	4,5	4,4	4,1	3,7	3,1	4,7
	Suisses	2,8	3,0	2,8	2,4	2,4	2,0	3,5
	Etrangers	8,6	8,6	8,3	8,2	6,7	5,6	7,1
40–54 ans		2,9	3,4	3,3	3,0	2,7	2,7	2,8
	Suisses	2,0	2,5	2,5	2,0	1,8	1,8	1,9
	Etrangers	6,5	7,3	6,6	7,0	5,9	5,8	6,1
55–64 ans		2,5	3,2	3,7	3,0	3,1	2,6	2,8
	Suisses	1,9	2,5	3,0	2,5	2,9	2,1	2,2
	Etrangers	5,7	7,6	8,0	6,7	4,8	5,5	6,1
<b>Total</b>		4,1	4,3	4,4	4,0	3,6	3,4	4,1
	Suisses	2,8	3,0	3,2	2,8	2,7	2,5	3,1
	Etrangers	8,8	8,9	8,9	8,4	7,1	6,2	7,2

Source: Enquête suisse sur la population active

**A 3.1 Etat de santé autoévalué: bon ou très bon,**  
2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	76,4%	7,9	61,7%	8,3	63,7%	7,0	78,4%	6,2	68,2%	5,6	59,5%	4,2
Degré secondaire II	92,3%	1,6	83,8%	2,4	74,7%	3,3	93,1%	1,2	86,2%	1,9	72,7%	2,8
Degré tertiaire	96,8%	1,1	93,7%	1,9	81,4%	4,0	95,6%	1,4	87,4%	3,0	83,6%	5,4
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	89,2%	2,8	73,0%	5,9	66,8%	6,2	90,4%	2,3	74,1%	5,6	68,1%	4,3
Fr. 2401-3500	93,2%	2,4	83,7%	3,8	73,2%	5,3	92,4%	2,1	82,2%	3,4	67,0%	4,7
Fr. 3501-5000	94,5%	2,0	87,1%	3,0	76,6%	4,4	94,9%	1,8	87,9%	2,4	72,8%	4,6
Fr. 5001 et plus	96,0%	1,7	92,1%	2,1	82,0%	4,2	95,4%	1,6	89,6%	2,5	80,3%	4,6

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.2 Activités quotidiennes fortement limitées en raison d'un problème de santé (depuis au moins 6 mois),**  
2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	15,5%	7,8	14,3%	5,5	15,2%	5,2	13,6%	5,3	11,2%	3,6	16,5%	3,7
Degré secondaire II	5,4%	1,6	10,2%	2,1	10,4%	2,4	4,9%	1,2	6,7%	1,4	11,9%	2,2
Degré tertiaire	2,7%	1,1	5,4%	1,8	9,0%	2,9	4,8%	1,7	8,3%	2,8	9,7%	4,8
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	6,4%	2,5	17,2%	5,5	11,6%	4,1	6,3%	2,0	9,8%	3,9	13,9%	3,6
Fr. 2401-3500	4,1%	2,0	8,3%	2,7	8,8%	3,2	5,4%	2,0	8,0%	2,5	9,8%	3,2
Fr. 3501-5000	5,1%	2,6	9,8%	2,8	13,9%	4,0	6,0%	2,3	7,5%	2,3	12,4%	3,6
Fr. 5001 et plus	3,0%	1,4	4,8%	1,9	8,4%	3,1	4,3%	1,8	6,0%	2,0	13,1%	4,2

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.3 Détresse psychologique élevée** (depuis au moins 4 semaines),  
2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	9,3%	5,3	12,1%	7,4	2,3%	1,9	13,3%	6,3	10,0%	3,5	5,2%	2,1
Degré secondaire II	4,7%	1,2	3,8%	1,1	1,3%	0,6	6,1%	1,3	3,4%	0,9	2,8%	0,9
Degré tertiaire	3,6%	1,3	2,4%	1,2	0,9%	0,9	4,4%	1,6	5,2%	2,0	3,2%	2,6
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	6,8%	2,2	5,1%	2,3	3,2%	2,2	7,5%	2,2	8,5%	3,2	3,7%	1,5
Fr. 2401-3500	3,9%	1,7	5,6%	2,3	1,3%	1,0	5,4%	1,9	5,1%	1,9	4,1%	2,3
Fr. 3501-5000	3,6%	1,7	3,1%	1,5	0,7%	0,6	5,3%	2,3	4,1%	1,5	3,1%	1,5
Fr. 5001 et plus	3,3%	1,4	2,4%	1,1	0,8%	0,7	4,9%	2,2	2,2%	1,1	1,3%	1,1

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.4 Forts maux de dos ou de reins** (depuis au moins 4 semaines),  
2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	12,1%	5,8	20,3%	7,4	13,5%	4,9	19,9%	6,1	16,9%	4,3	21,4%	3,6
Degré secondaire II	7,9%	1,6	10,9%	2,0	10,2%	2,4	9,2%	1,5	12,2%	1,8	16,3%	2,3
Degré tertiaire	4,4%	1,4	6,2%	1,8	10,9%	3,3	7,0%	1,8	12,2%	3,0	10,1%	4,3
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	7,7%	2,2	15,9%	5,2	12,3%	4,2	10,8%	2,4	19,1%	5,0	21,4%	3,8
Fr. 2401-3500	6,1%	2,4	9,2%	2,9	11,7%	4,1	9,8%	2,4	13,7%	3,1	16,2%	3,6
Fr. 3501-5000	5,8%	2,2	10,3%	2,7	10,9%	3,4	7,7%	2,4	11,1%	2,4	15,1%	3,8
Fr. 5001 et plus	7,0%	2,2	6,7%	1,9	8,7%	3,2	7,5%	2,3	9,8%	2,4	15,1%	4,3

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.5 Insomnies ou troubles du sommeil importants** (depuis au moins 4 semaines),  
2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	12,2%	5,5	16,8%	7,0	8,9%	4,0	16,1%	5,3	15,6%	3,8	17,0%	3,0
Degré secondaire II	5,1%	1,3	7,2%	1,6	8,4%	2,2	8,2%	1,5	10,4%	1,6	16,2%	2,3
Degré tertiaire	3,2%	1,1	4,8%	1,6	4,8%	2,0	7,9%	1,9	11,0%	2,7	17,0%	5,7
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	7,2%	2,3	10,2%	4,0	8,9%	3,9	9,6%	2,2	13,4%	3,8	17,5%	3,6
Fr. 2401-3500	2,9%	1,3	6,4%	2,3	6,9%	2,7	8,7%	2,3	12,9%	2,9	17,0%	3,4
Fr. 3501-5000	4,2%	1,8	5,9%	2,0	8,6%	3,0	7,9%	2,6	11,3%	2,5	17,6%	3,9
Fr. 5001 et plus	4,2%	1,6	7,3%	2,1	5,7%	2,4	8,2%	2,6	8,8%	2,1	12,6%	3,8

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.6 Sentiment d'impuissance** (sentiment de ne pas maîtriser sa vie),  
2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	31,4%	13,6	37,4%	11,3	19,0%	8,6	35,0%	9,3	30,2%	8,0	22,0%	4,9
Degré secondaire II	21,5%	3,2	20,4%	3,0	13,9%	3,2	19,4%	2,3	20,3%	2,4	17,5%	3,0
Degré tertiaire	17,3%	2,9	15,1%	2,9	10,1%	3,4	19,3%	3,2	20,9%	4,1	12,4%	6,3
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	19,6%	4,6	29,4%	7,6	14,7%	6,2	22,1%	3,4	28,6%	6,9	19,3%	5,0
Fr. 2401-3500	21,8%	4,6	18,7%	4,7	13,3%	4,9	22,1%	3,9	21,5%	3,9	18,3%	4,8
Fr. 3501-5000	22,7%	5,1	19,3%	3,9	13,3%	4,2	19,1%	3,7	20,8%	3,5	17,7%	4,7
Fr. 5001 et plus	16,8%	3,4	15,2%	2,9	11,7%	4,1	16,2%	3,7	16,9%	3,7	11,1%	4,4

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.7 Manque d'une personne de confiance** (avec qui l'on puisse parler de problèmes très personnels), 2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	7,0%	4,5	19,1%	6,8	8,3%	4,2	10,3%	4,8	10,5%	3,8	10,1%	2,8
Degré secondaire II	5,4%	1,5	8,6%	1,8	6,9%	2,0	2,8%	0,9	3,8%	1,0	5,8%	1,4
Degré tertiaire	1,7%	0,8	3,9%	1,4	6,8%	2,6	2,2%	1,1	3,7%	1,6	4,0%	2,8
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	6,4%	2,3	13,4%	4,8	8,3%	3,6	4,5%	1,5	6,7%	2,7	7,5%	2,3
Fr. 2401-3500	3,8%	1,8	8,2%	2,7	7,7%	3,4	2,6%	1,4	6,5%	2,4	5,8%	2,2
Fr. 3501-5000	3,8%	1,9	7,3%	2,5	6,8%	2,8	1,9%	1,4	2,9%	1,2	6,0%	2,4
Fr. 5001 et plus	1,9%	0,9	5,4%	1,6	5,2%	2,3	1,4%	1,3	3,4%	1,5	4,4%	2,4

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.8 Excès de poids (IMC  $\geq$  25 kg/m<sup>2</sup>), 2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé**

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	56,1%	9,0	61,8%	8,4	58,9%	7,3	37,8%	7,2	57,4%	5,8	51,7%	4,3
Degré secondaire II	48,6%	3,2	60,9%	3,1	59,8%	3,8	23,8%	2,2	32,5%	2,6	42,9%	3,1
Degré tertiaire	38,6%	3,3	51,5%	3,9	52,7%	5,1	14,5%	2,6	24,9%	4,1	36,1%	7,5
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	52,4%	4,7	62,1%	6,3	61,4%	6,6	28,0%	3,4	36,0%	6,0	49,5%	4,7
Fr. 2401-3500	46,4%	4,8	60,4%	4,9	56,2%	5,9	22,8%	3,6	35,8%	4,5	46,6%	4,9
Fr. 3501-5000	46,0%	4,9	58,0%	4,4	61,3%	5,3	21,2%	3,7	33,6%	3,8	46,5%	5,1
Fr. 5001 et plus	37,9%	3,9	53,3%	3,9	51,5%	5,4	13,0%	2,8	30,7%	4,0	33,8%	5,6

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.9 Consommation de tabac, 2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé**

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	39,1%	8,7	37,6%	8,1	21,8%	6,0	30,3%	6,6	21,8%	4,6	8,7%	2,1
Degré secondaire II	41,5%	3,1	34,0%	3,1	17,1%	2,9	31,3%	2,4	27,0%	2,5	7,9%	1,5
Degré tertiaire	31,2%	3,1	26,7%	3,4	19,0%	4,1	22,2%	3,0	21,7%	3,8	9,5%	4,5
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	35,1%	4,5	34,3%	6,3	20,1%	5,4	28,6%	3,3	26,4%	5,3	7,4%	2,1
Fr. 2401-3500	34,5%	4,6	31,5%	4,8	14,6%	4,1	30,4%	3,8	22,8%	4,0	7,7%	2,3
Fr. 3501-5000	41,5%	4,8	30,6%	4,2	17,7%	4,2	30,2%	4,2	25,6%	3,5	6,9%	2,2
Fr. 5001 et plus	36,2%	3,8	31,4%	3,7	22,4%	4,6	24,9%	3,8	27,3%	3,7	12,3%	4,1

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.10 Personnes physiquement inactives durant les loisirs, 2007, en % de la population de 25 ans ou plus vivant en ménage privé**

	Hommes						Femmes					
	25-44 ans		45-64 ans		65+ ans		25-44 ans		45-64 ans		65+ ans	
	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%	%	±VI 95%
<b>Niveau de formation</b>												
Scolarité obligatoire	23,2%	8,3	37,6%	9,1	37,7%	7,6	31,9%	7,2	27,3%	5,5	42,0%	4,1
Degré secondaire II	13,8%	2,2	16,7%	2,5	22,6%	3,4	14,1%	1,9	13,7%	1,8	32,2%	2,9
Degré tertiaire	7,2%	1,7	8,8%	2,1	12,6%	3,3	12,0%	2,5	13,3%	3,1	24,2%	6,5
<b>Revenu d'équivalence mensuel</b>												
Fr. 901-2400	18,2%	3,9	24,6%	6,1	27,3%	6,0	18,0%	3,0	22,1%	5,4	34,9%	4,2
Fr. 2401-3500	13,1%	3,2	19,6%	4,2	24,1%	5,4	15,2%	3,2	14,7%	3,1	35,6%	4,5
Fr. 3501-5000	11,7%	3,3	10,4%	2,7	19,9%	4,5	11,7%	2,9	14,0%	2,7	30,9%	4,6
Fr. 5001 et plus	5,3%	1,6	10,1%	2,5	16,6%	4,0	11,0%	2,8	11,5%	2,6	27,2%	5,1

Source: Enquête suisse sur la santé

**A 3.11 Nombre estimé de personnes handicapées selon le type de domicile, l'âge et le sexe, en 2007**

	Hommes			Femmes		
	0-14 ans	15-64 ans	65+ ans	0-14 ans	15-64 ans	65+ ans
Vivant dans un ménage privé <sup>1</sup>						
Faiblement limité-e	3	168 000	66 000	3	216 000	112 000
Fortement limité-e	3	97 000	41 000	3	102 000	63 000
Vivant en ménage collectif <sup>2</sup>						
Institution pour personnes handicapées	2 225	18 862	807	1 250	13 459	623
Home médicalisé ou pour personnes âgées	17	3 686	36 046	67	3 681	91 493

<sup>1</sup> Enquête suisse sur la santé. Valeurs arrondies estimées sur la base d'un échantillon représentatif de 18760 personnes de 15 ans et plus vivant en ménage privé et identifiées comme handicapées sur la base de la définition suivante: personnes qui ont un problème de santé durable et qui sont limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

<sup>2</sup> Statistique des institutions médico-sociales 2007, données définitives. La statistique recense les clients (qui peuvent aussi être externes). Les nombres correspondent au total sur l'année.

<sup>3</sup> Non disponible.

Sources: Enquête suisse sur la santé et Statistique des institutions médico-sociales

**A 3.12 Part des personnes handicapées<sup>1</sup> selon l'âge et le sexe, en 2007, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage privé**

	Total	Hommes	Femmes
15-24 ans	5,3%	4,3%	6,3%
25-34 ans	8,4%	7,9%	8,8%
35-44 ans	10,7%	9,5%	11,9%
45-54 ans	14,9%	13,6%	16,3%
55-64 ans	18,5%	17,3%	19,6%
65-74 ans	21,5%	18,6%	24,1%
75-84 ans	27,3%	25,8%	28,5%
85 ans et plus	40,5%	38,8%	41,3%
Total	14,0%	12,3%	15,6%

<sup>1</sup> Personnes handicapées: personnes qui ont un problème de santé durable et qui sont limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

Source: Enquête suisse sur la santé

### A 3.13 Activité professionnelle des personnes handicapées et des personnes non handicapées, selon le sexe, en 2007, personnes de 15 à 64 ans vivant dans un ménage privé

	Personnes handicapées <sup>1</sup>			Personnes non handicapées		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<b>Activité professionnelle<sup>2</sup></b>						
Personnes actives occupées	59,3%	64,4%	55,1%	79,7%	86,7%	72,4%
Personnes sans emploi (chômage)	4,8%	5,1%	4,6%	4,2%	3,7%	4,8%
<b>Taux d'occupation<sup>3</sup></b>						
Plein temps (90–100%)	53,5%	76,4%	30,2%	69,6%	90,3%	42,9%
Temps partiel I (50–89%)	30,7%	17,8%	43,7%	18,7%	6,5%	34,4%
Temps partiel II (<50%)	15,9%	5,8%	26,1%	11,7%	3,2%	22,7%

<sup>1</sup> Personnes handicapées: personnes qui ont un problème de santé durable et qui sont limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

<sup>2</sup> en % des personnes handicapées et des personnes non handicapées.

<sup>3</sup> en % des personnes handicapées et des personnes non handicapées, occupant un emploi.

Source: Enquête suisse sur la santé

### A 3.14 Restriction ou reclassement professionnel pour raison de santé, en 2007, personnes de 15 à 64 ans vivant dans un ménage privé

	Total	Hommes	Femmes
<b>Restriction dans la vie professionnelle</b>			
Inactivité pour raison de santé	4,1%	3,9%	4,3%
Temps partiel pour raison de santé	2,2%	1,7%	2,7%
<b>Reclassement professionnel</b>			
N'exerce plus la profession apprise pour des raisons de santé	7,1%	8,5%	5,7%

Source: Enquête suisse sur la santé

### A 3.16 Besoin d'aide selon l'âge, en 2007, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage privé

	Total	15–64 ans	65+ ans
Aide organisée (régulièrement) <sup>1</sup>	87 000	0,5%	5,5%
Aide informelle (régulièrement) <sup>2</sup>	131 000	2,3%	5,9%
Aide informelle (en cas de limitation) <sup>3</sup>	578 000	7,3%	22,8%
Au moins une forme d'aide régulière	677 000	11,0%	32,4%

<sup>1</sup> Service de soins à domicile, aide pour le ménage ou pour personnes âgées, service de repas ou de transport.

<sup>2</sup> Aide de parents, de connaissances ou de voisins dans les 12 derniers mois et les 7 derniers jours, pour les achats, les soins, les repas, etc.

<sup>3</sup> Aide des membres du ménage, de parents ou d'amis ne vivant pas avec la personne pour les activités personnelles ou ménagères.

Source: Enquête suisse sur la santé

### A 3.15 Prestations financières pour invalidité selon le sexe, en 2007, personnes de 15 à 64 ans vivant dans un ménage privé

	Total	Hommes	Femmes
Rente d'invalidité (AI ou autre)	3,9%	4,6%	3,2%
Rente d'accident (SUVA ou autre)	0,7%	1,0%	0,4%
Allocation pour impotence (AI ou autre)	0,7%	0,8%	0,5%
Indemnités journalières (AI ou autre)	0,7%	0,8%	0,6%
Au moins une prestation d'invalidité	4,7%	5,3%	4,0%

Source: Enquête suisse sur la santé

### A 3.17 Nature du handicap selon le type de ménage et le sexe, en 2007

	Total	Hommes	Femmes
<b>Personnes handicapées vivant en ménage privé<sup>1</sup></b>			
Handicap d'origine physique	76,4%	79,6%	74,0%
Handicap d'origine psychique	6,8%	6,7%	6,9%
Les deux ensemble	15,8%	13,3%	17,6%
Ni l'un, ni l'autre	1,0%	0,4% <sup>3</sup>	1,4%
<b>Personnes vivant en institution pour personnes handicapées<sup>2</sup></b>			
Handicap physique	11,0%	11,7%	10,1%
Handicap psychique	20,1%	20,7%	19,4%
Handicap mental	55,4%	52,9%	58,9%
Handicap sensoriel	2,7%	2,6%	3,0%
Autres handicaps (dépendance etc.)	10,7%	12,2%	8,7%

<sup>1</sup> Enquête suisse sur la santé. Personnes qui ont un problème de santé durable et qui sont limitées (fortement ou faiblement).

<sup>2</sup> Statistique des institutions médico-sociales, chiffres 2007 définitifs.

<sup>3</sup> 10–30 personnes dans l'échantillon.

Sources: Enquête suisse sur la santé (1) et Statistique des institutions médico-sociales (2)

### A 5.1 Personnes de nationalité étrangère à l'aide sociale: proportion, taux et nombre par groupes de pays, en 2009

	Proportion (%)	Taux d'aide sociale	Nombre
Pays UE27 et AELE	28,02	2,77	28 762
Autres pays d'Europe	35,43	8,83	36 373
Afrique	14,7	26,39	15 093
Amérique du nord	0,22	0,93	226
Amérique latine	5,88	13,24	6 037
Asie	12,25	12,68	12 571
Inconnu et autres	3,5	...	3 593
Total	100	6,11	102 655

Source: Statistique suisse de l'aide sociale

### A 5.2 Situation d'activité de la personne demandant l'aide sociale (de 15 ans ou plus), selon la structure de l'unité d'assistance, en 2009

Structure de l'unité d'assistance	Total (%)	Personnes actives occupées	Personnes sans emploi (chômeurs)	Personnes non actives
		Proportion (%)	Proportion (%)	Proportion (%)
<b>Total ménages privés</b>	<b>100%</b>	<b>28,4%</b>	<b>40,4%</b>	<b>31,2%</b>
Dossiers concernant 1 personne	100%	22,4%	46,5%	31,2%
Familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants	100%	42,4%	27,5%	30,1%
Familles monoparentales avec 3 enfants et plus	100%	38,9%	18,7%	42,4%
Couples avec 1 ou 2 enfants	100%	35,5%	38,1%	26,4%
Couples avec 3 enfants et plus	100%	42,7%	31,3%	26,0%
Couples sans enfant	100%	21,2%	38,0%	40,9%
Autres	100%	28,2%	40,0%	31,8%

Remarques:

– Activité rémunérée: dès une heure de travail rémunéré par semaine (les apprenants sont inclus dans la population active).

– Lorsque plusieurs réponses ont été données une seule a été retenue.

Source: Statistique suisse de l'aide sociale







Les questions sociales tiennent une place toujours plus importante dans le débat public. Cependant, une synthèse statistique présentant la situation économique et sociale de la population en la situant dans le contexte général de la société faisait jusqu'ici défaut.

Le présent rapport décrit l'évolution économique et sociale de la Suisse au cours de ces dernières années sur la base de données statistiques sélectionnées. Il présente les mutations structurelles qui se sont produites dans l'économie et dans la société, et expose les risques qui en découlent pour les groupes de population les plus menacés d'exclusion.

Ce rapport social statistique a été publié par l'Office fédéral de la statistique et paraîtra à l'avenir une fois par législature.

**N° de commande**

1201-1100

**Commandes**

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-Mail: [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

**Prix**

27 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-13116-9